anks

ty
ity

ned

es-

he

d

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Stauffer Library
Queen's University

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

3

1

2

3

2 | 3
5 | 6

CÉRÉMONIAL

DES

Filles de la Charité Servantes des Pauvres

POUR

LA VÊTURE, LA PROFESSION ET SES DIVERS ANNIVERSAIRES

A l'usage du clergé



MONTRÉAL
MAISON MÈRE
1912

Imprimatur:

30 *juillet* 1912.

† PAUL, *archevêque de Montréal.*

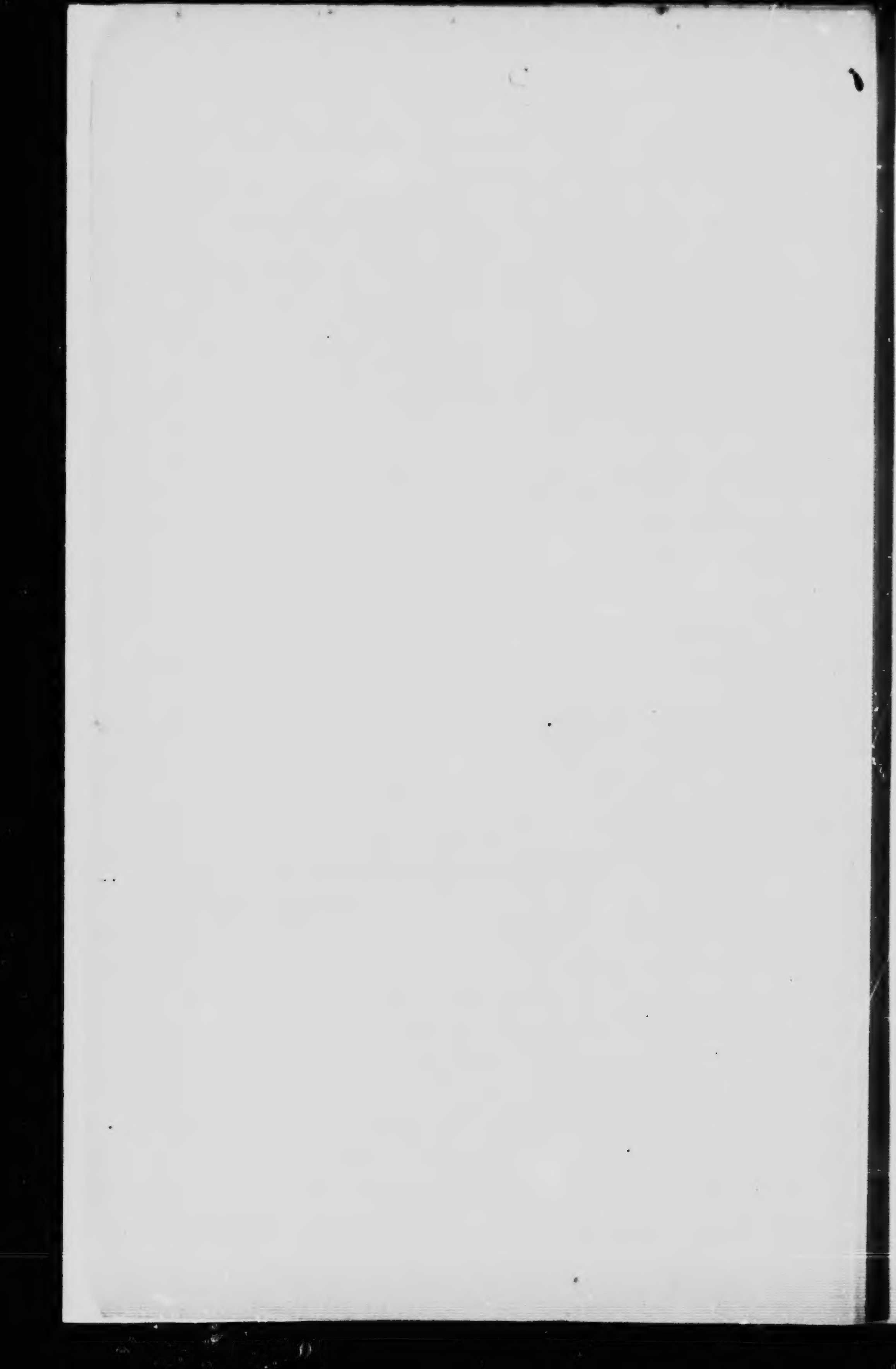
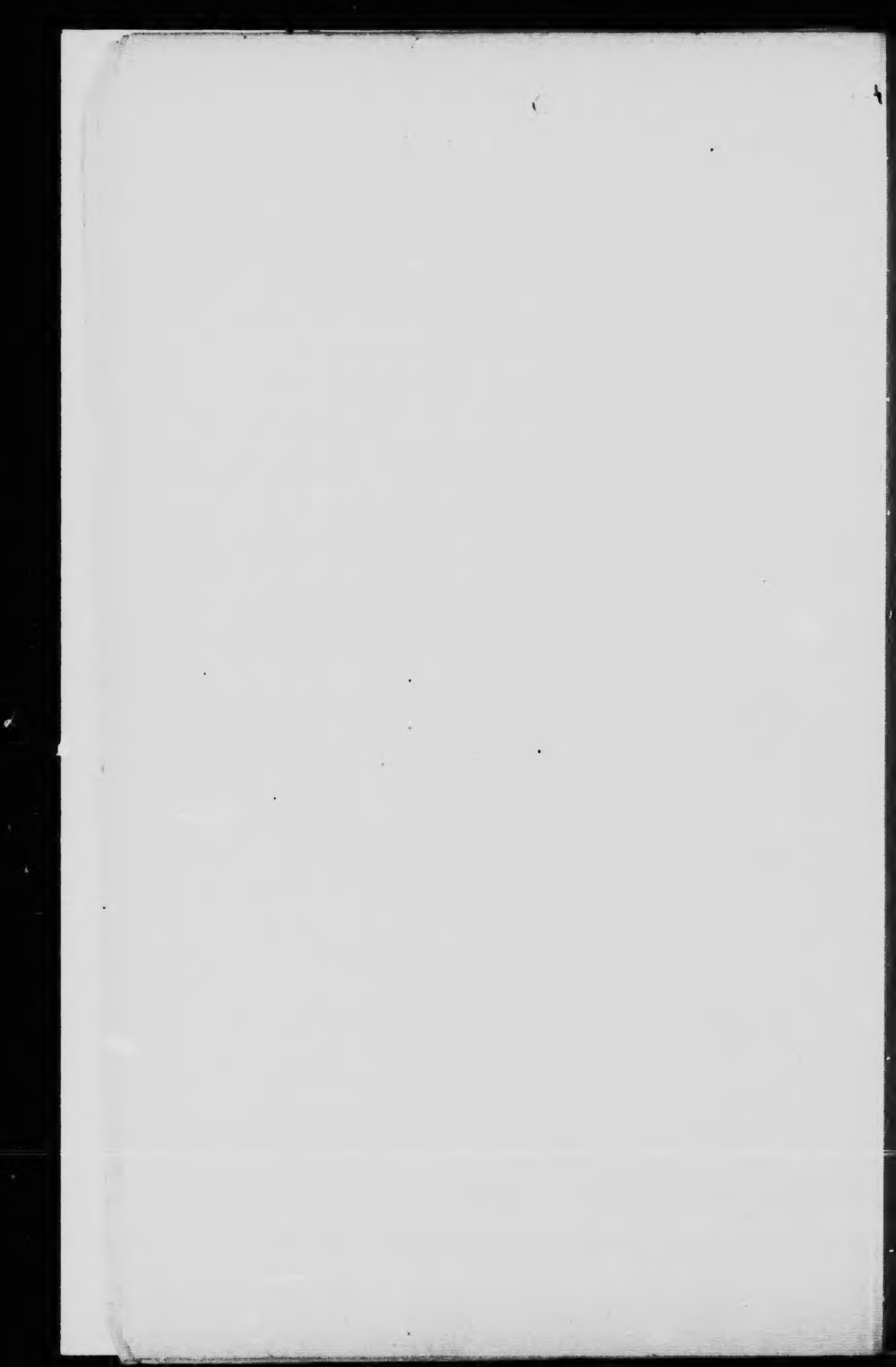


TABLE DES MATIERES



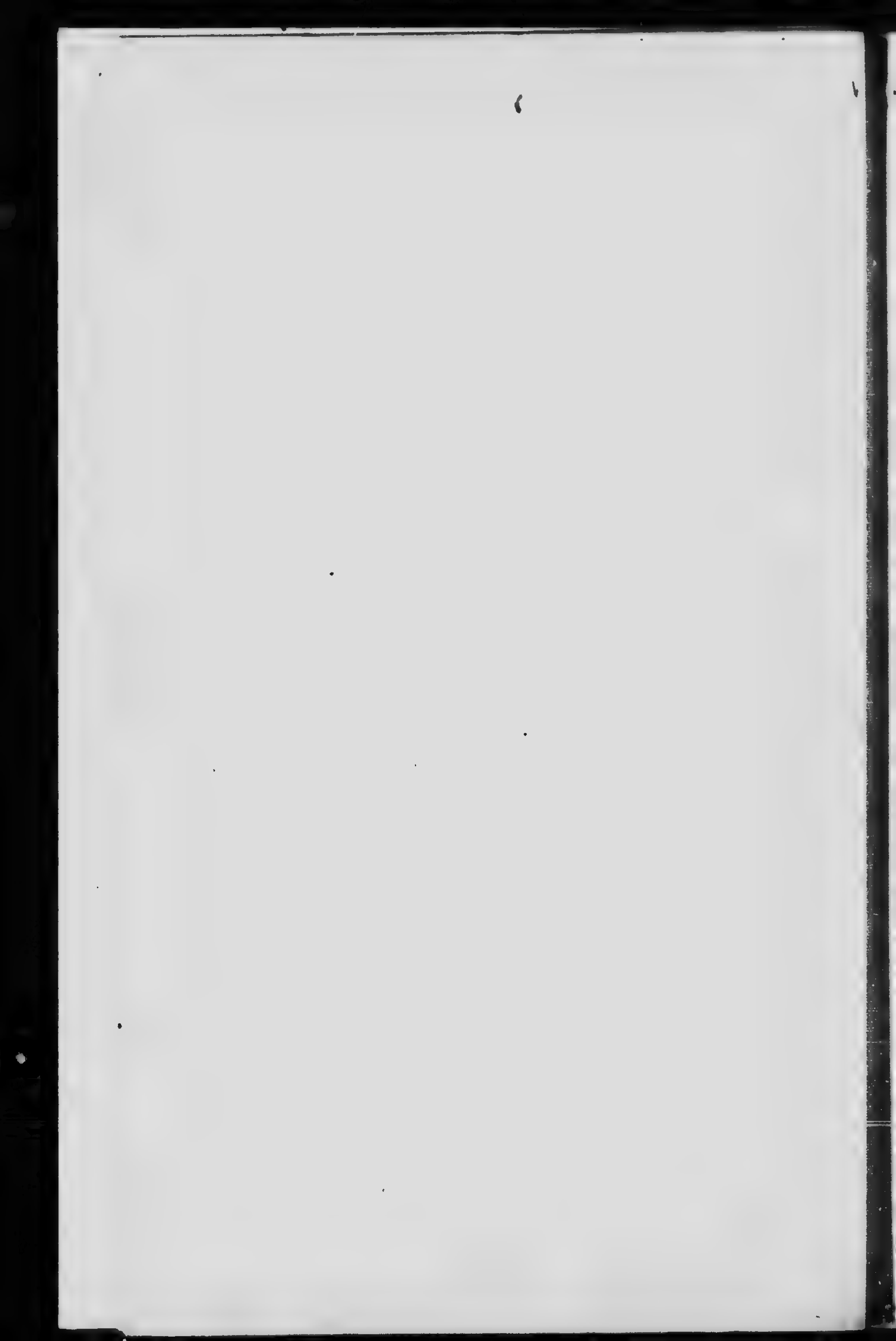




I

Vêture. — Prêtre officiant





VETURE.—PRETRE OFFICIANT [1]

Préparatifs

Lieu.—La vêture ne se fait pas à la chapelle, mais dans une salle (comme celle du noviciat) afin de rappeler aux sœurs l'humble réduit où les fondatrices ont revêtu leur saint habit. Elle a lieu dans la soirée, la veille d'une profession, ordinairement à 4 h. 30. D'habitude, le prédicateur de la retraite y donne une instruction, ou officie à la place de l'aumônier.

Décoration.— On y orne la statue de Notre-Dame de Pitié de fleurs, de préférence naturelles, et l'on place devant (sans crucifix) un candélabre avec sept cierges.

Sanctuaire.— On transporte devant cette statue un marchepied recouvert d'un tapis et l'on y met un fauteuil (le dossier vers la statue). En dehors de l'estrade, à droite en entrant, on dispose sur une table (ou deux) les vêtements des postulantes marqués par la sous-maîtresse des novices, (et auprès, un guéridon pour le bénitier et son aspersoir). Du côté opposé, on dispose quelques prie-Dieu et chaises pour des prêtres invités, s'il y a lieu, et l'aumônier pendant l'instruction, ou le prédicateur, si l'aumônier officie.

Nef.— De chaque côté de l'allée centrale sont les sièges des postulantes accompagnés à droite d'un chandelier garni d'un cierge, à l'usage de chacune.

Sacristie.— Dans la salle attenante qui sert de sacristie pour l'occasion, sur une table recouverte d'un tapis, on dispose, au milieu, l'étole (attachée) de couleur blanche (ou argentée ou dorée) et par-dessus un surplis pour l'officiant, à gauche un *Cérémonial* (marqué à la page), à droite sa barrette; le surplis de l'aumônier (qui ne prend ni barrette ni *Cérémonial*) ou du prédicateur. Si l'on attend quelque invité, on prépare pour lui un surplis et un *Cérémonial.* On peut aussi placer d'avance les *Cérémonial* sur les prie-Dieu, à l'exception de celui de l'officiant.

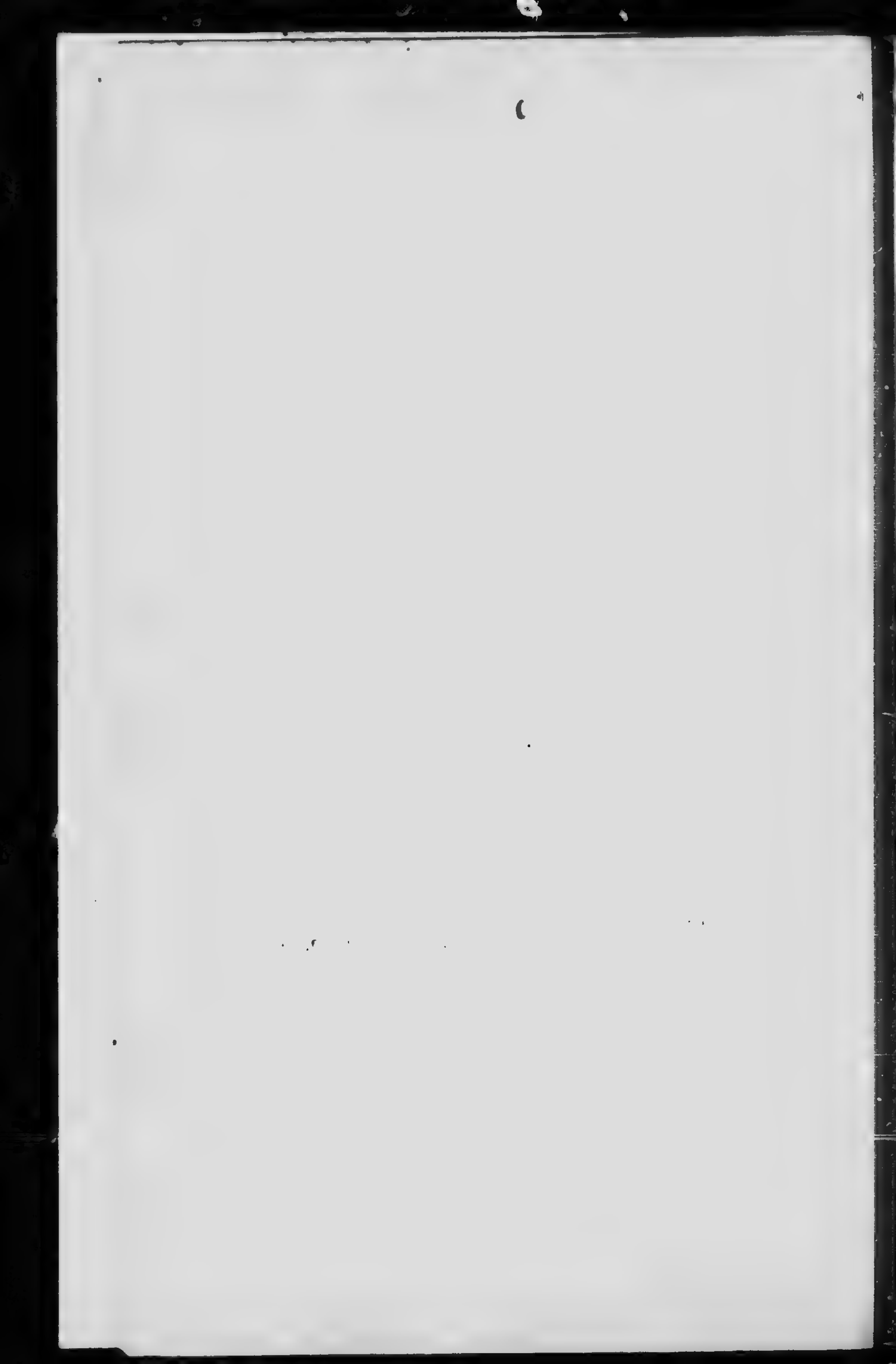
Sacristine.— Un peu avant la vêture, la sacristine d'occasion a soin d'allumer les sept cierges de la statue, ceux des futures novices, (et la lampe destinée à éclairer l'officiant, si nécessaire).

SERVANT

Il est préférable d'avoir un servant qui tienne la barrette, lorsque l'officiant est découvert, présente l'aspersoir après la bénédiction des vêtements, et

---

1 On invitera rarement un évêque pour faire cette cérémonie. Mais si l'occasion s'en présente, il ne revêtira que le rochet, l'étole (attachée) de couleur blanche (ou argentée ou dorée) et se couvrira de la barrette violette à défaut de mitre (sans crosse).



surtout présente ces vêtements à l'officiant pour la distribution; on peut s'en passer lorsque l'aumônier sert l'officiant.

ASSISTANT

Lorsque l'office est présidé par un prêtre invité (le prédicateur de la retraite), l'aumônier l'accompagne, à sa gauche, un peu en avant, pour l'entrée et pour la sortie, à sa droite pendant la vêture; il va s'asseoir pendant que l'officiant fait l'instruction. Il ne prend ni barrette ni *Cérémonial.*

CÉRÉMONIE DE LA VÊTURE

I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

1° Préparation et entrée de l'officiant

L'officiant revêt le surplis et l'étole et se couvre de la barrette. Il entre accompagné de l'aumônier s'il n'officie lui-même, quelquefois précédé d'un servant qui porte le *Cérémonial.* Il se découvre, reçoit de l'eau bénite et se signe, puis se recouvre. En arrivant, il se découvre, remet sa barrette (ou la dépose), et il s'agenouille sur le bord de l'estrade (ou, si elle est trop élevée, sur un degré au-devant).

2° Récitation de prières

a) Hymne, prose et antiennes

Il commence la récitation du *Veni, Creator Spiritus*, dont il récite (avec le clergé) les strophes de rang impair, et la communauté, celles de rang pair:

1. Veni, Creator Spiritus,
   Mentes tuorum visita,
   Imple superna gratia,
   Quæ tu creasti pectora.



Il demeure à genoux pour le reste de l'hymne:

2. Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas
Et spiritalis unctio.

3. Tu septiformis munere,
Digitus Paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

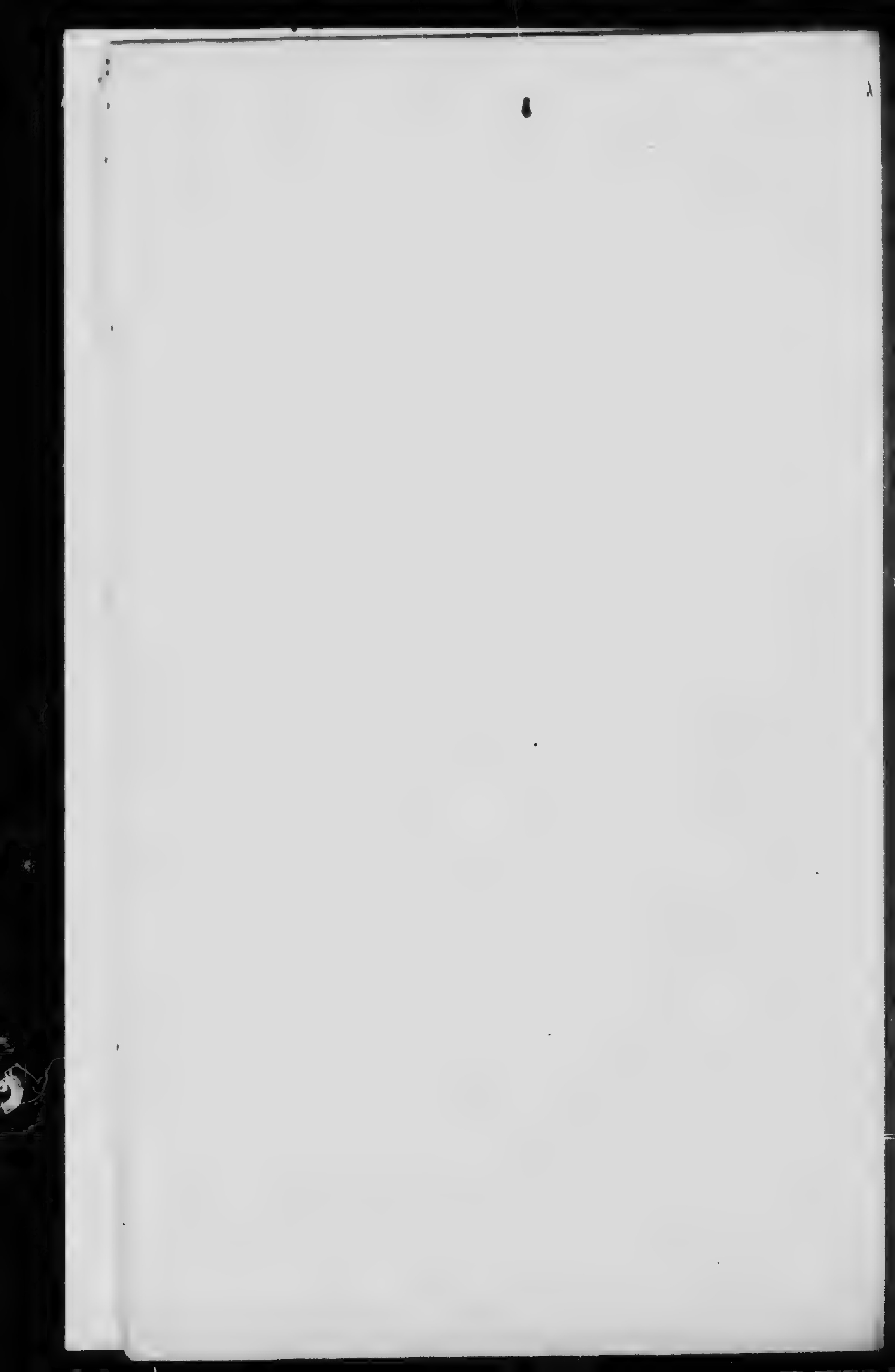
4. Accende lumen sensibus:
Infunde amorem cordibus:
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

5. Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus:
Ductore sic te prævio
Vitemus omne noxium.

6. Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

7. Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.

℟. Amen.



Il demeure à genoux pour la récitation alternative du *Stabat Mater dolorosa:*

1. Stabat Mater dolorosa
   Juxta crucem lacrymosa,
   Dum pendebat Filius.

2. Cujus animan gementem,
   Contristatam et dolentem,
   Pertransivit gladius.

3. O quam tristis et afflicta
   Fuit illa benedicta
   Mater Unigeniti!

4. Quæ mœrebat, et dolebat,
   Pia Mater dum videbat
   Nati pœnas incliti.

5. Quis est homo qui non fleret,
   Matrem Christi si videret
   In tanto supplicio?

6. Quis non posset contristari,
   Christi Matrem contemplari
   Dolentem cum Filio?

7. Pro peccatis suæ gentis
   Vidit Jesum in tormentis,
   Et flagellis subditum.



8. Vidit suum dulcem natum,
   Moriendo desolatum,
   Dum emisit spiritum.

9. Eia Mater, fons amoris,
   Me sentire vim doloris
   Fac, ut tecum lugeam.

10. Fac ut ardeat cor meum
    In amando Christum Deum,
    Ut sibi complaceam.

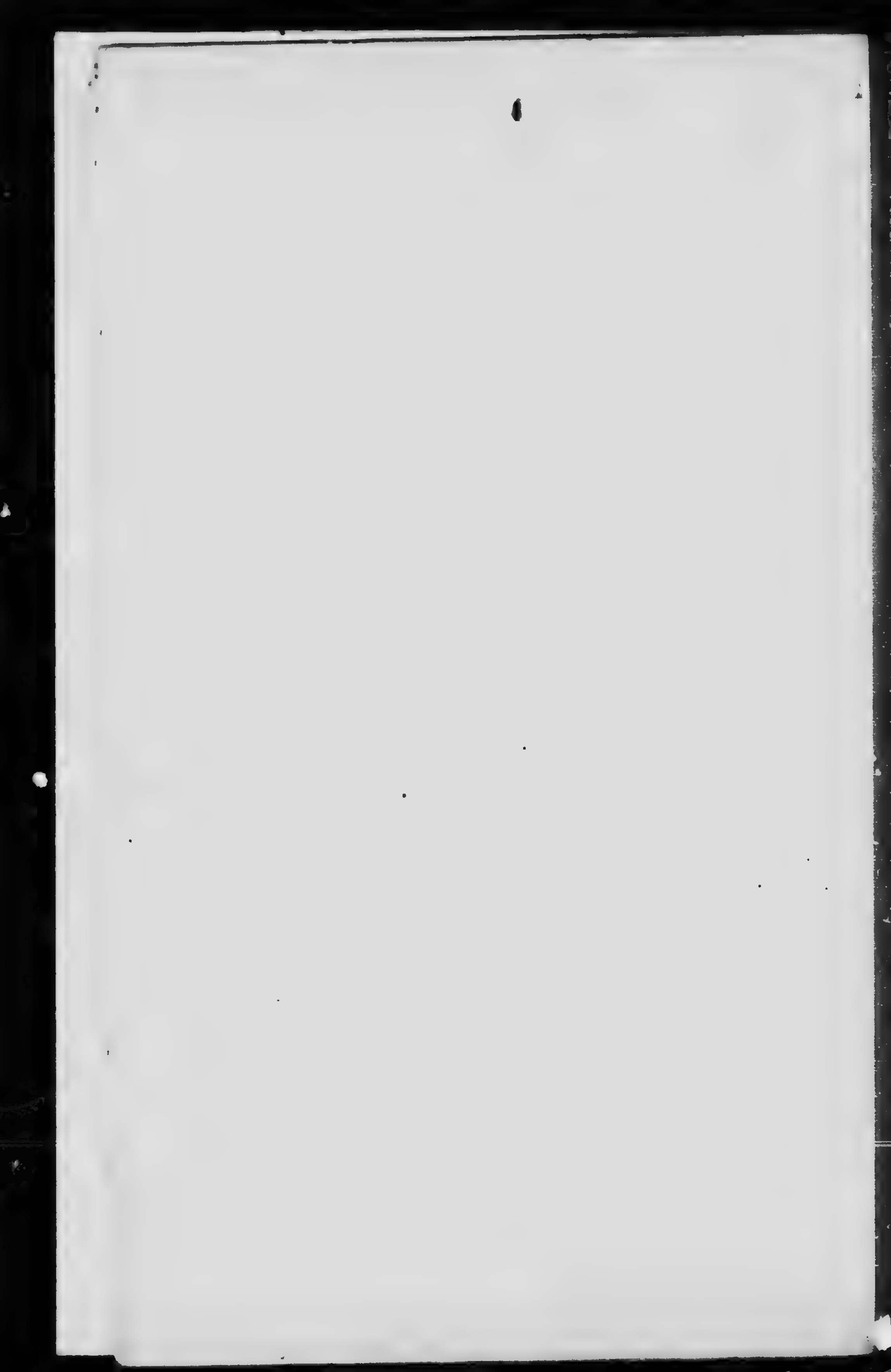
11. Sancta Mater, istud agas,
    Crucifixi fige plagas
    Cordi meo valide.

12. Tui nati vulnerati,
    Tam dignati pro me pati,
    Pœnas mecum divide.

13. Fac me tecum pie flere,
    Crucifixo condolere,
    Donec ego vixero.

14. Juxta Crucem tecum stare,
    Et me tibi sociare
    In planctu desidero.

15. Virgo virginum præclara,
    Mihi jam non sis amara:
    Fac me tecum plangere.



16. Fac ut portem Christi mortem,
Passionis fac consortem,
Et plagas recolere.

17. Fac me plagis vulnerari,
Fac me cruce inebriari,
Et cruore Filii.

18. Flammis ne urar succensus,
Per te, Virgo, sim defensus
In die judicii.

19. Christe, cum sit hinc exire,
Da per Matrem me venire
Ad palmam victoriæ.

20. Quando corpus morietur,
Fac ut animæ donetur
Paradisi gloria.

℟. Amen.

L'officiant, demeurant à genoux, récite seul ce qui suit (sans *alleluia*) :

S. VINCENT DE PAUL

Hic vir despiciens mundum et terrena triumphans, divitias cœlo condidit ore, manu.

STE ÉLISABETH DE HONGRIE

Manum suam aperuit inopi, et palmas suas extendit ad pauperem. Non timebit domui suæ a frigoribus nivis.



STE GENEVIÈVE

Veni, sponsa Christi, accipe coronam quam tibi Dominus præparavit in æternum.

S. ESPRIT

℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur.
℟. Et renovabis faciem terræ.

N.-D. DE PITIÉ

℣. Ora pro nobis, Virgo dolorosissima.
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

S. VINCENT DE PAUL

℣. Justum deduxit Dominus per vias rectas.
℟. Et ostendit illi regnum Dei.

STE ÉLISABETH DE HONGRIE

℣. Diffusa est gratia in labiis tuis.
℟. Propterea benedixit te Deus in æternum.

STE GENEVIÈVE

℣. Specie tua et pulchritudine tua.
℟. Intende prospere procede et regna.

b) Diverses oraisons

L'officiant se lève pour réciter les oraisons suivantes:

Oremus Oratio

S. ESPRIT

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione



docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere.

N.-D. DE PITIÉ

Deus, in cujus passione, secundum Simeonis prophetiam, dulcissimam animam gloriosæ Virginis et Matris Mariæ doloris gladius pertransivit; concede propitius: ut qui transfixionem ejus, et passionem venerando recolimus, gloriosis meritis, et precibus omnium sanctorum cruci fideliter adstantium intercedentibus, passionis tuæ effectum felicem consequamur.

S. VINCENT DE PAUL

Deus, qui ad evangelizandum pauperibus, et Ecclesiastici Ordinis decorem promovendum, beatum Vincentium Apostolica virtute roborasti: præsta quæsumus; ut cujus pia merita veneramur, virtutum quoque instruamur exemplis.

STE ELISABETH DE HONGRIE

Tuorum corda fidelium, Deus miserator, illustra: et beatæ Elisabeth precibus gloriosis, fac nos prospera mundi despicere, et cœlesti semper consolatione gaudere.

STE GENEVIÈVE

Effunde super nos, Domine, spiritum agnitionis et dilectionis tuæ, quo ancillam tuam Genovefam implevisti, ut sedula ejus imitatione tibi sincere obsequentes, fide tibi et opere placeamus. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.



3° Instruction

L'officiant s'assied et se couvre (ou reste debout) pour l'instruction.

II. INTERROGATOIRE

4° Dialogue

L'officiant procède à l'interrogatoire suivant:

Officiant.—Mes Filles, que demandez-vous?

Postulantes.—Mon Père, nous demandons le saint habit des Sœurs de la Charité, avec l'intention de devenir, par la grâce de Dieu, les servantes des pauvres.

Officiant.—Etes-vous vraiment dans la volonté sincère de vous consacrer à Jésus-Christ, et vous sentez-vous la force de mener, jusqu'à la mort, une vie dure et pénible à la nature ?

Postulantes.—Oui, mon Père, nous nous croyons appelées à être les servantes des pauvres, et nous comptons sur le secours de Dieu pour nous acquitter fidèlement, et jusqu'à la mort, des devoirs pénibles que nous impose cette glorieuse qualité.

Officiant.—Mes Filles, savez-vous bien que pour être servantes des pauvres, il faut mourir à vous-mêmes, porter votre croix et suivre Jésus-Christ; qu'il faut tendrement aimer les pauvres, compatir à leurs misères, et sacrifier pour les soulager, votre santé, vos soins, vos veilles, votre vie tout entière? pensez-y bien.

Postulantes.—Mon Père, c'est la leçon que l'on nous a donnée, quand nous sommes entrées dans cette sainte maison; nous avons



tâché de la bien comprendre, et nous espérons en faire la règle de toute notre vie.

Officiant.—Mes Filles, il ne faut pas une vertu commune pour être servantes des pauvres; car, obligées par état d'être dans le monde le jour et la nuit, elles y sont exposées aux plus grands dangers.

Comprenez-vous bien quel serait votre malheur, si, oubliant les devoirs les plus sacrés, vous veniez à déshonorer cette sainte maison?

Postulantes.—Mon Père, nous comprenons que ce serait pour nous, comme pour cette maison, le plus grand des malheurs; mais si nous ne pouvons rien par nous-mêmes, nous pouvons tout par celui qui, nous ayant inspiré ce dessein, nous fortifie pour l'accomplir.

5° Prière pour les postulantes

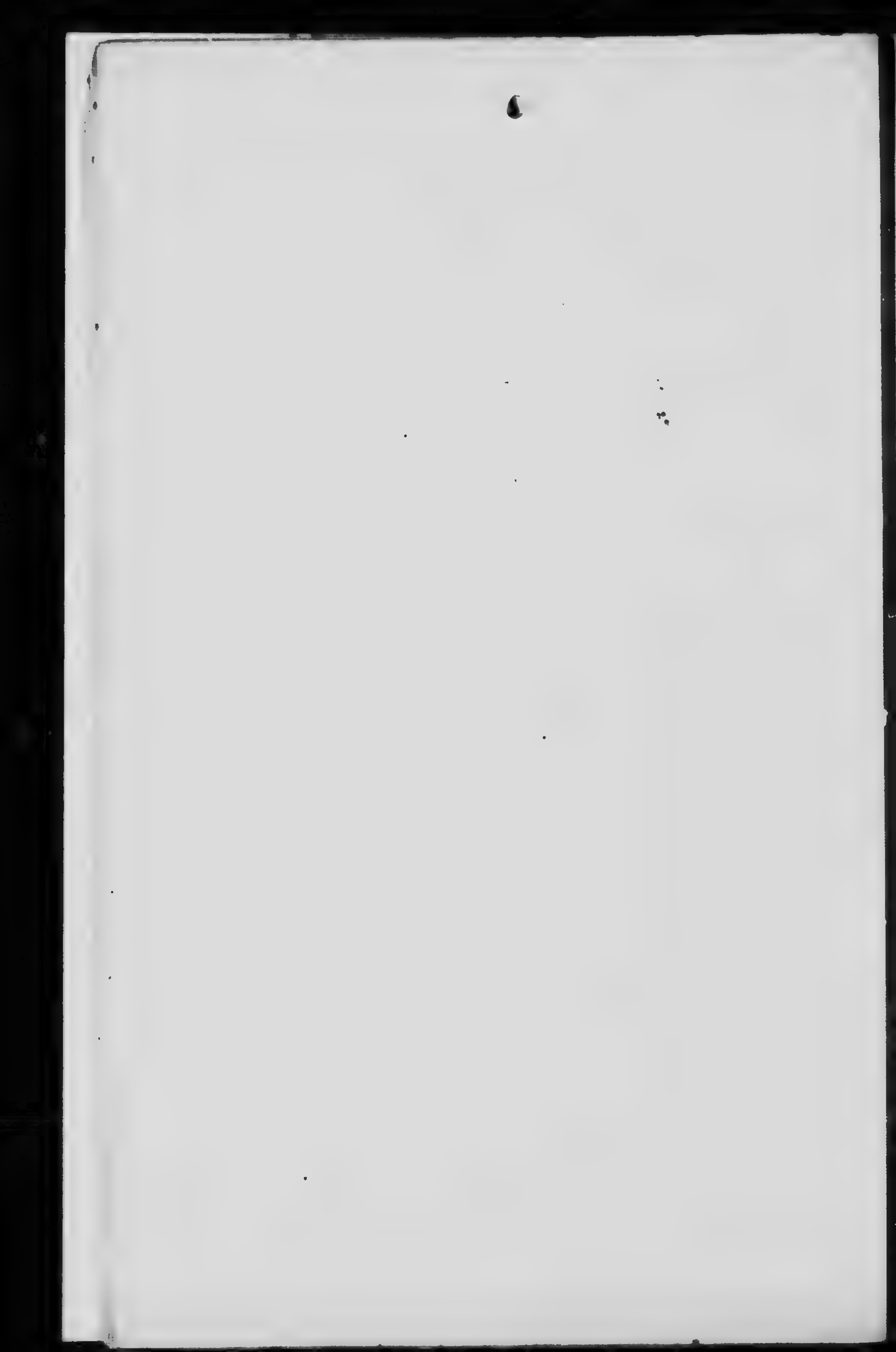
L'officiant se découvre, remet sa barrette (ou la dépose), se lève et, demeurant tourné vers les postulantes, récite, à voix haute, ce qui suit:

℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Famulas tuas, Domine, tuæ custodia muniat pietatis, ut virginitatis sanctæ propositum, quod, te inspirante, susceperunt, te protegente, illæsum custodiant. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

℟. Amen.



III. BÉNÉDICTION ET TRADITION DES VÊTEMENTS

6° Bénédiction des vêtements

L'officiant, se tournant vers les vêtements (dont il peut s'approcher), récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

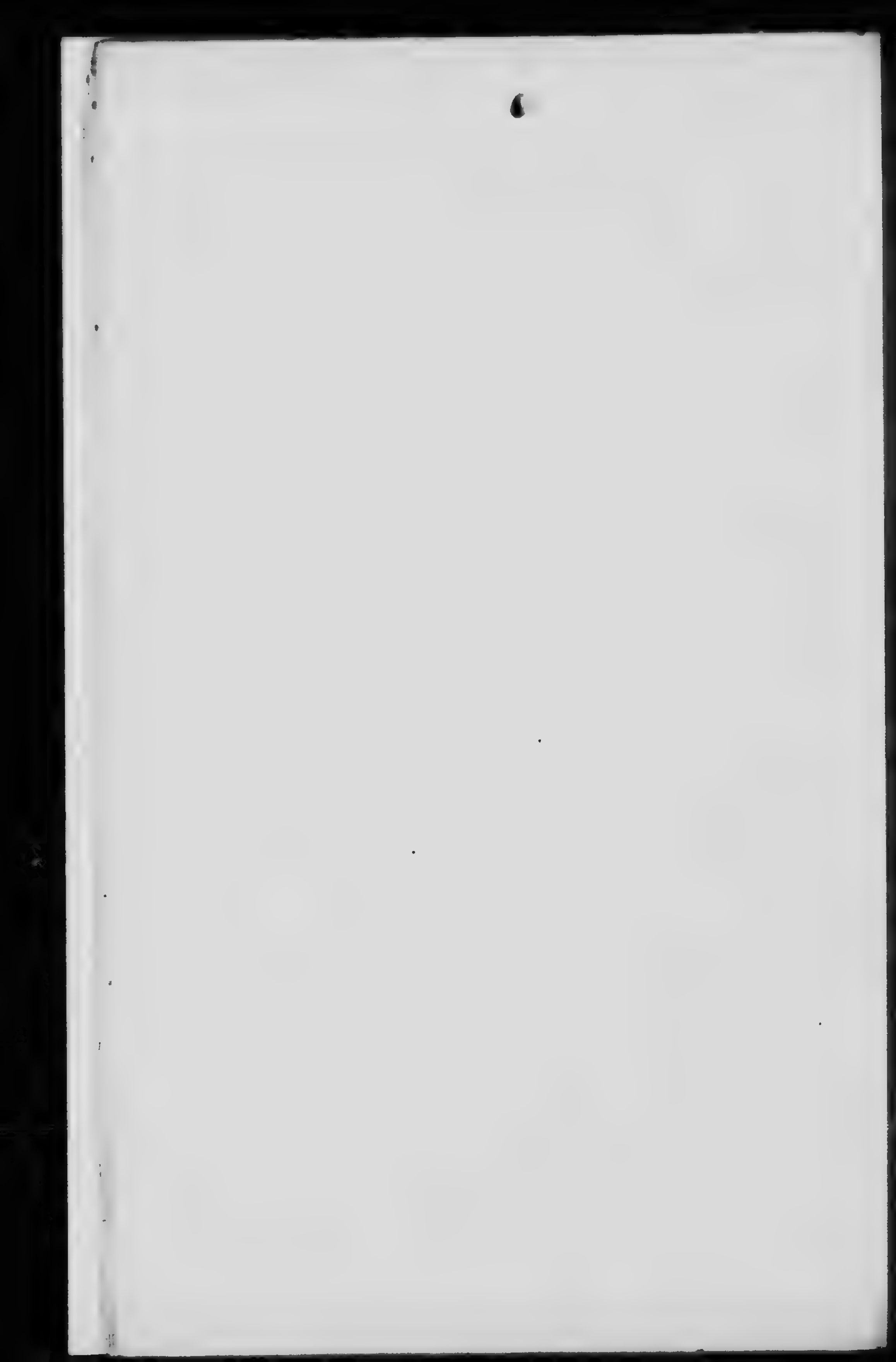
Oremus Oratio

Deus, æternorum bonorum fidelissime promissor, certissime persolutor, qui vestimentum salutis et indumentum æternæ jucunditatis tuis fidelibus promisisti, clementiam tuam suppliciter exoramus, ut hæc indumenta, humilitatem cordis, et contemptum mundi significantia, quibus famulæ tuæ sancto visibiliter sunt informandæ proposito, propitius bene ✠ dicas; ut beatæ castitatis habitum, quem, te inspirante, suscipiunt, te protegente, custodiant; et quas venerandæ vestibus promissionis induis temporaliter, beata facias immortalitate vestiri. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Oremus Oratio

Domine Deus, bonarum virtutum dator, et omnium benedictionum largus infusor, te obnixis precibus deprecamur, ut has vestes bene ✠ dicere, et sancti ✠ ficare digneris, quas famulæ tuæ pro indicio cognoscendæ religio-



nis induere se volunt; ut inter reliquas feminas tibi cognoscantur dicatæ. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Oremus Oratio

Exaudi, omnipotens Deus, preces nostras; et has vestes, quas famulæ tuæ ad se ipsas operiendas exposcunt, uberrimæ benedictionis imbre perfunde, sicut perfudisti oram vestimentorum Aaron benedictione unguenti, profluentis a capite in barbam; et, sicut benedixisti vestes omnium religiosorum tibi per omnia placentium, ita eas bene ✠ dicere, et sancti ✠ ficare digneris: ac præsta, clementissime Pater; ut supradictis famulabus tuis sint hæ vestes salutis protectio, hæ cognitio religionis, hæ initium sanctitatis, hæ contra omnia tela inimici robusta defensio, ut centesimi muneris opulentia, perseverante continentia, ditentur. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

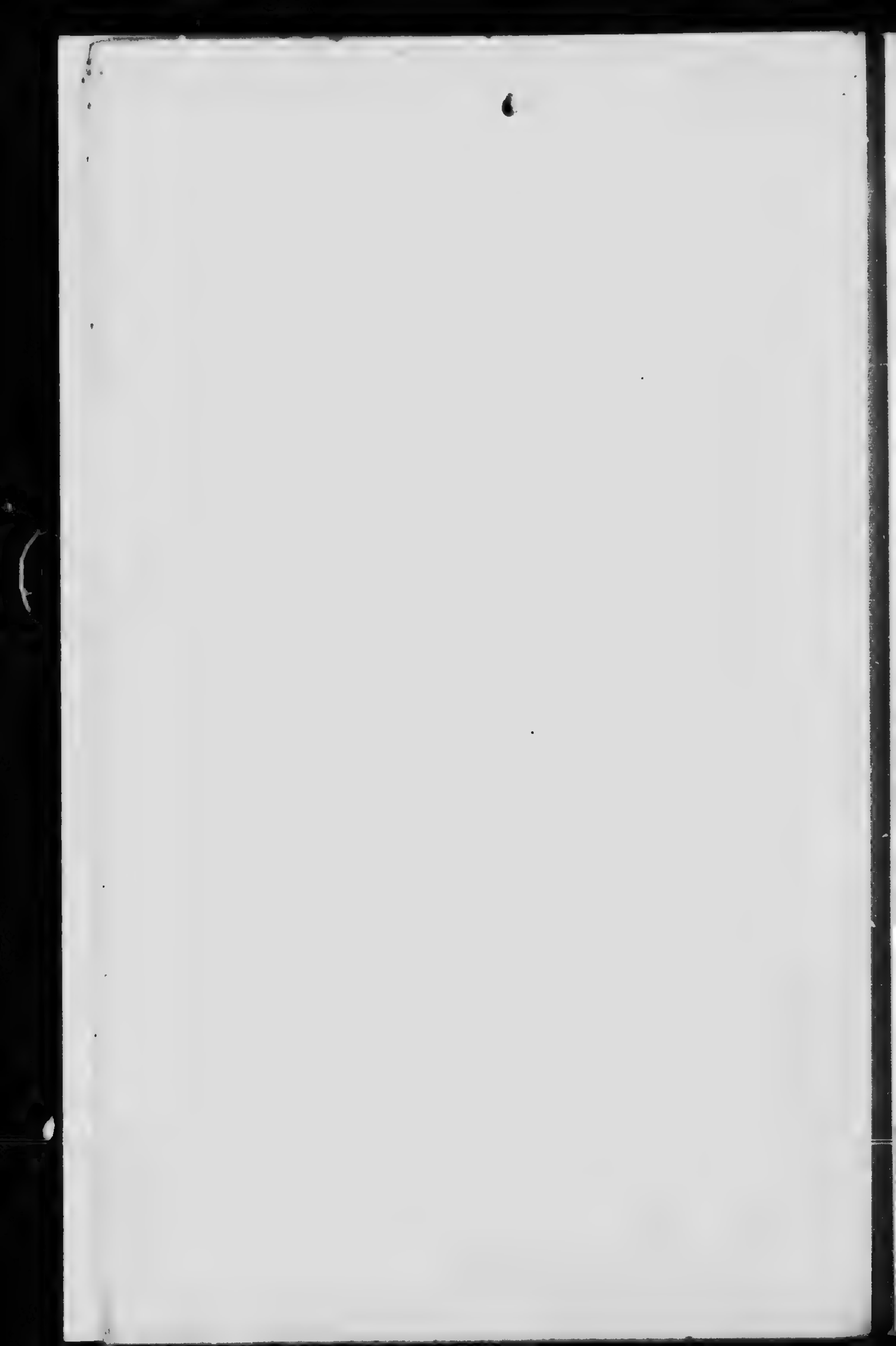
L'officiant asperge les vêtements, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite. Il asperge ensuite une fois, les postulantes, en disant:

Induat vos Dominus novum hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis.

7° Tradition des vêtements

L'officiant, assis et couvert, reçoit de l'aumônier (ou du servant), les vêtements de chaque postulante et les lui remet.

Après la distribution, le chœur chante le psaume 113 *In exitu Israël*.



8° Divers versets et oraisons

Lorsque les dernières novices sont de retour, l'officiant se découvre, remet sa barrette (ou la dépose), et s'agenouille pour les versets suivants :

a) Divers versets

DIEU

℣. Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi.
℟. Propter amorem Domini nostri Jesu Christi.

STE VIERGE

℣. Dignare me laudare te, Virgo sacrata.
℟. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

SS. ANGES

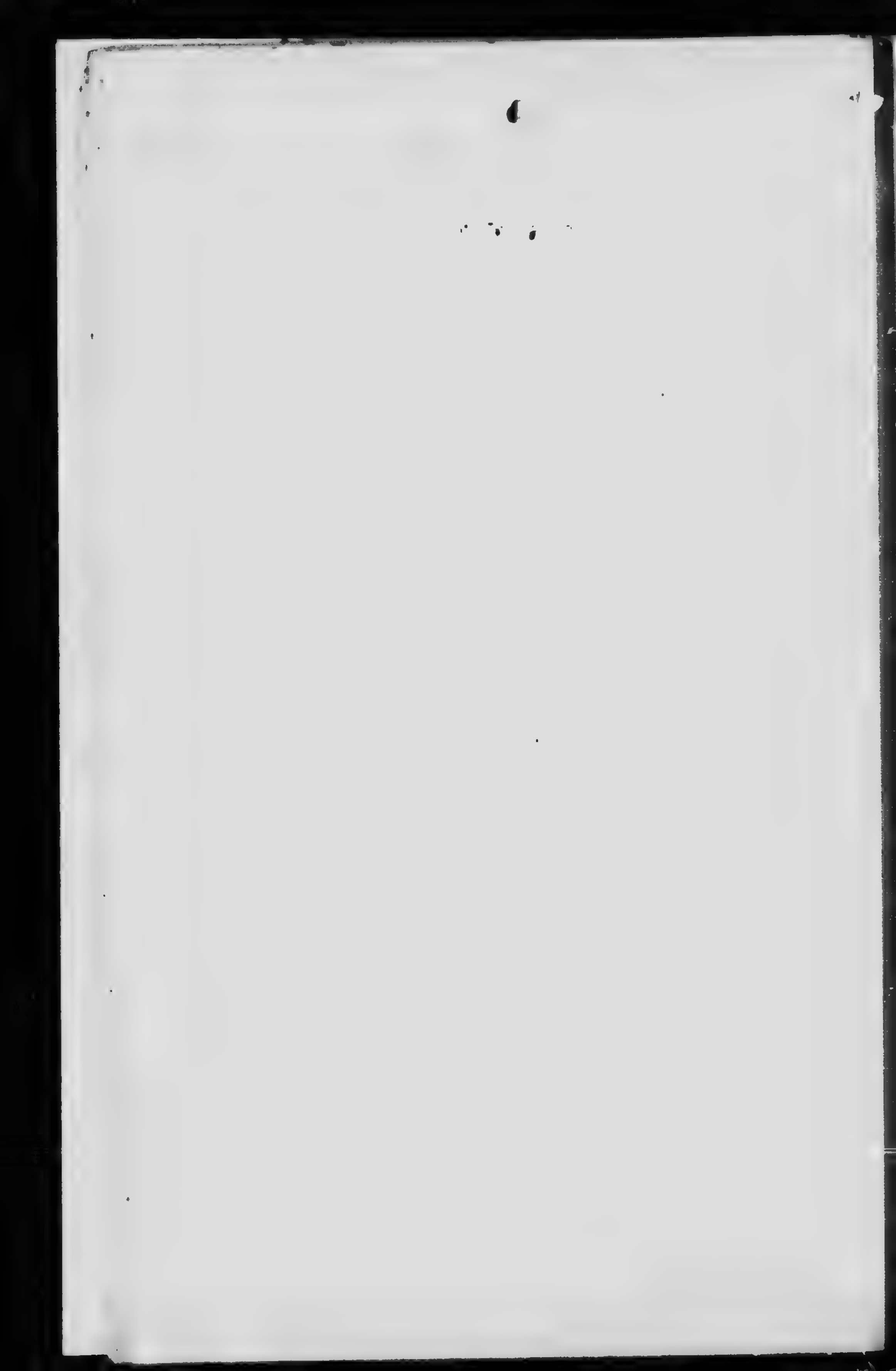
℣. Angelis suis Deus mandavit de te.
℟. Ut custodiant te in omnibus viis tuis.

S. JOSEPH

℣. Constituit eum Dominum domus suæ.
℟. Et principem omnis possessionis suæ.
℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

b) Diverses oraisons

L'officiant se lève pour réciter les oraisons suivantes:



Oremus Oratio

DIEU

Da, quæsumus, omnipotens Deus, ut hæ famulæ tuæ, quæ pro spe retributionis æternæ tibi Domino Deo desiderant consecrari, plena fide, animoque in sancto proposito permaneant. Tribue eis Domine, humilitatem, castitatem, obedientiam, caritatem, et omnium bonorum operum quantitatem: ut ad meritum æternæ gloriæ possint pervenire.

STE VIERGE

Defende, quæsumus, Domine, beata Maria semper Virgine intercedente, istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis.

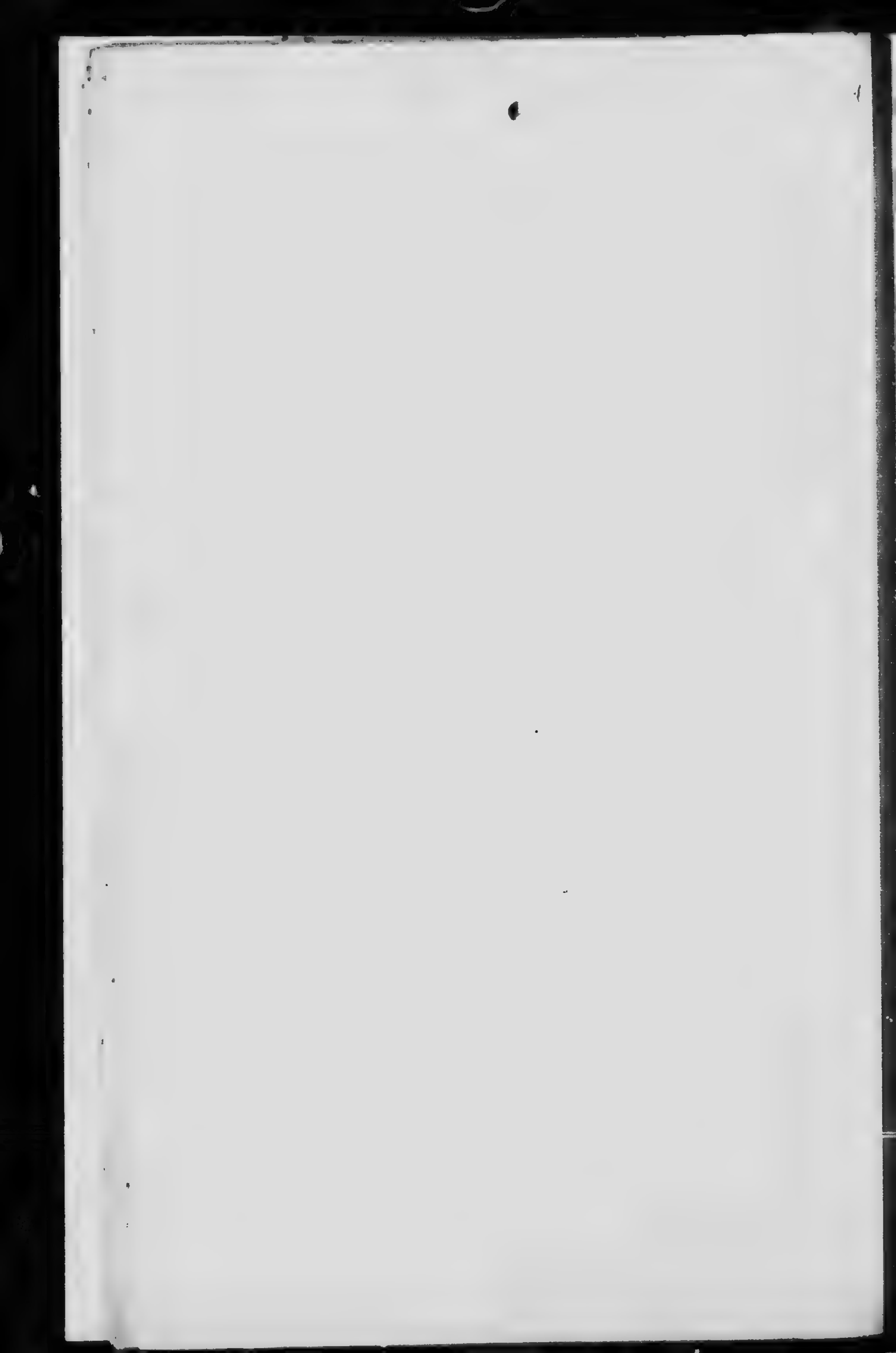
SS. ANGES

Deus, qui miro ordine Angelorum ministeria, hominumque dispensas; concede propitius; ut, a quibus tibi ministrantibus in cœlo semper assistitur, ab his in terra vita nostra muniatur.

S. JOSEPH

Sanctissimæ Genitricis tuæ sponsi, quæsumus, Domine, meritis adjuvemur; ut, quod possibilitas nostra non obtinet, ejus nobis intercessione donetur. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum.

℟. Amen



9° Exhortation aux nouvelles novices

L'officiant se tourne vers les nouvelles novices et leur dit:

N'oubliez jamais, mes Filles, que vous portez le saint habit des servantes des pauvres, et que, pour le porter dignement, il vous faut aimer Dieu de tout votre cœur et le prochain comme vous-mêmes. Que Dieu vous en fasse la grâce:

Il ajoute, en faisant un signe de croix vers les nouvelles novices:

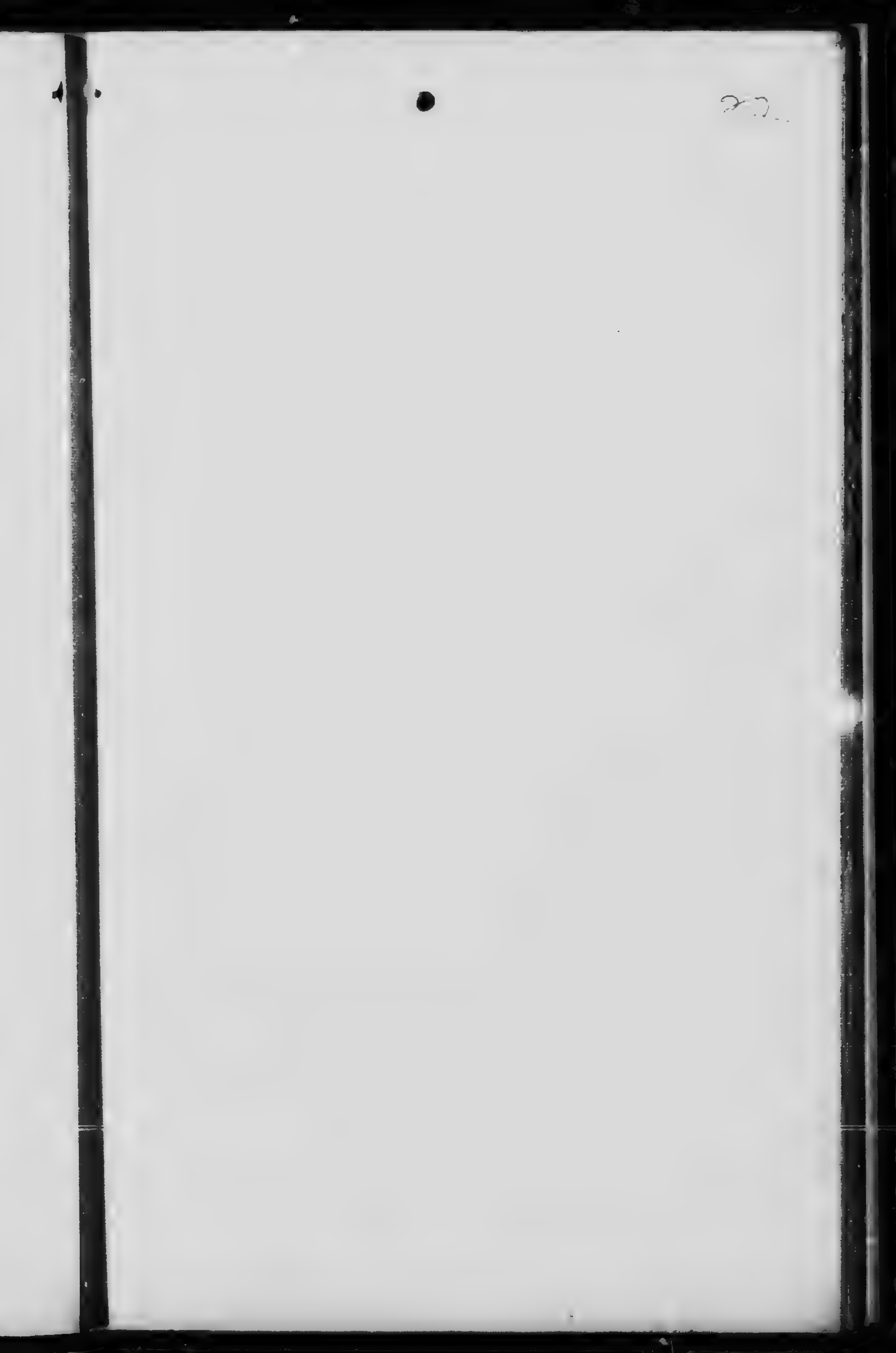
Au nom du Père, et du Fils, ✠ et du Saint-Esprit.

℟. Ainsi soit-il.

10° Départ

L'officiant se retourne alors, salue la statue et reçoit sa barrette dont il se couvre et sort de la salle.



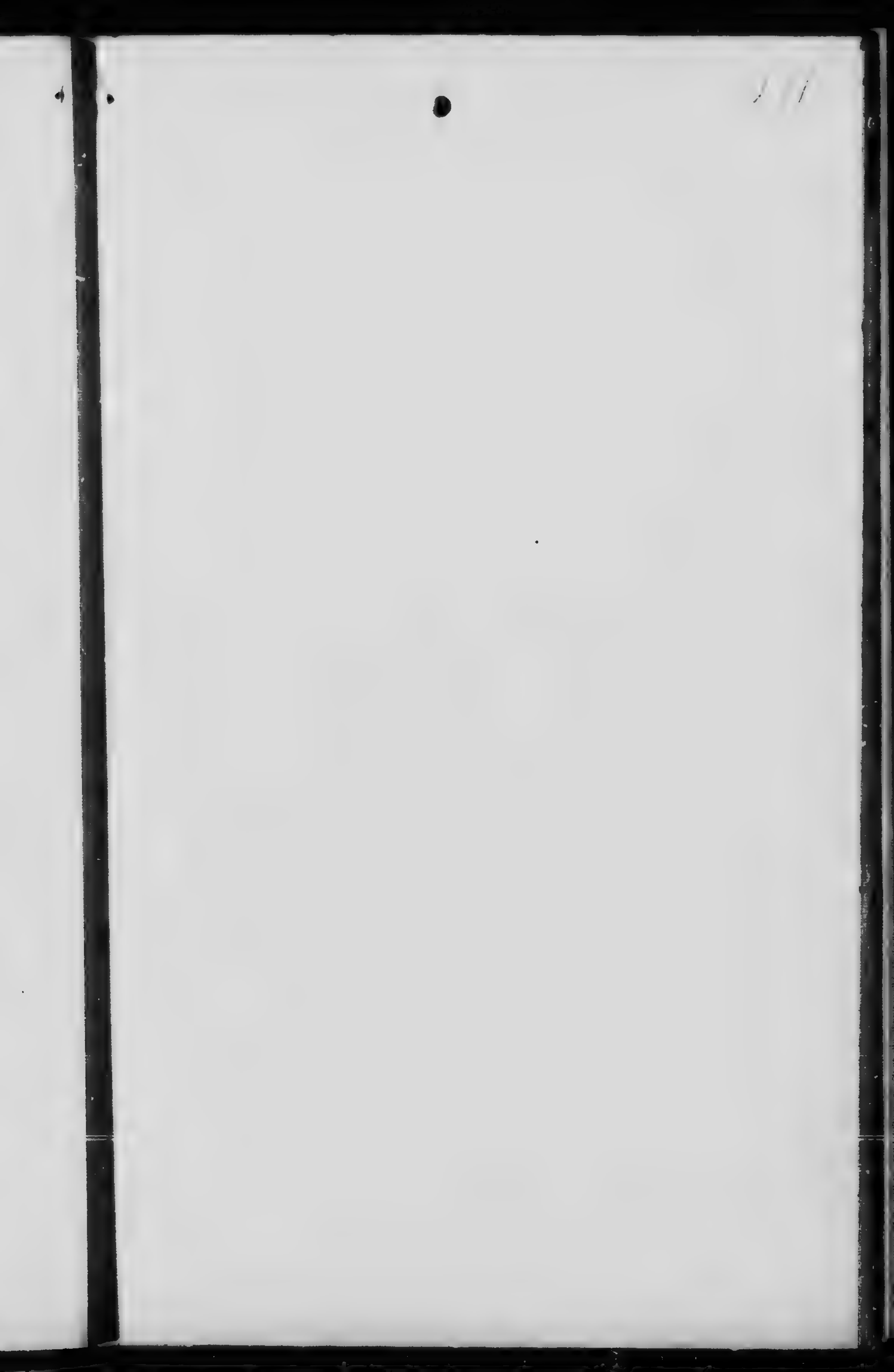




II

Profession. — Evêque officiant





sion
l'in

des

els,
aut
sur
pas
dim
var
l'us
l'of
de
et
à g
l'at
si l
me
la
de
l'év
qua
plu
cia
de

tea
tu
cal

---

ten
a a
l'e

PROFESSION.—EVEQUE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.— La profession a lieu à la chapelle et commence à 8 heures. L'émission des vœux perpétuels, si elle a lieu, se fait à la suite (en commençant à l'interrogatoire). La messe se dit en dernier lieu.

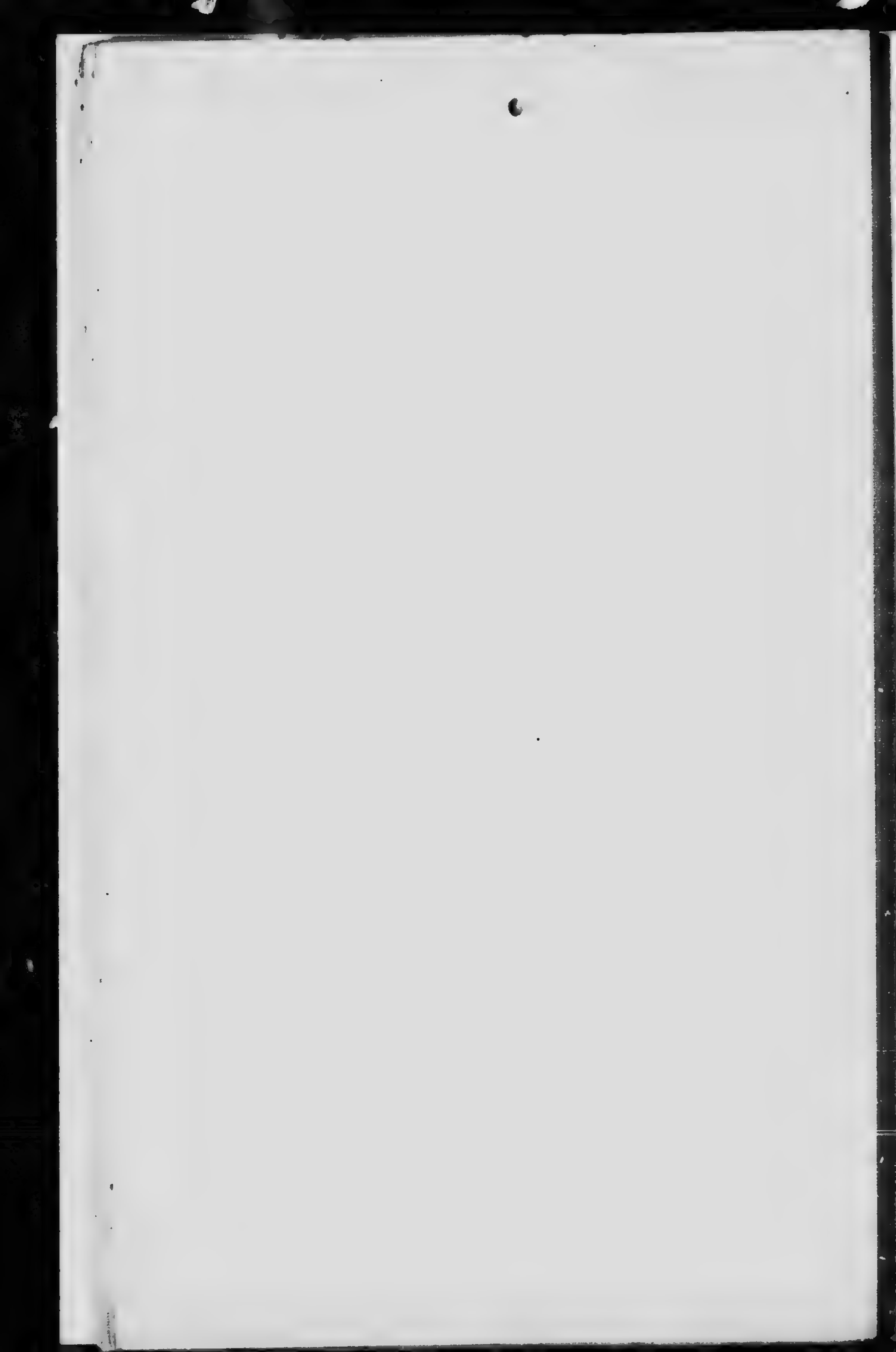
Décoration.— La décoration des autels, surtout du maitre-autel, est celle des jours de fête du rite double de 1e classe.

Maître-autel. — Avant une profession (ou une émission de vœux perpétuels, si elle est isolée), dès que l'aumônier a transporté le ciboire (c[illegible]e) à un autel latéral, on enlève le voile du tabernacle du maître-autel. On ne met pas sur l'autel, de cartons ni de pupitre, mais on allume les six cierges, (pas le cierge pascal, à moins que la fête du jour soit de 1e ou de 2e degré ou que ce soit le dimanche). On place le fauteuil de l'officiant sur le marchepied du côté de l'évangile. On met au bas, de chaque coté, un tabouret en bois (sans dossier) à l'usage des assistants. On dispose sur l'autel, au milieu, les ornements de l'officiant: chape de couleur blanche (ou argentée ou dorée), étole (attachée) de même couleur (ou s'il dit la messe, chape, étole non attachée) cordon, aube et amict); après l'arrivée de l'officiant, on met (à la droite, la croix pectorale), à gauche, la mitre et le voile pour la porter; l'on appuie la crosse en dehors de l'autel, du côté de l'évangile, avec un linge (manuterge) pour le porte-crosse; si l'officiant est l'évêque diocésain (ou un délégué qui ait droit à la croix) on met, si l'on en a, sur le pavé, du côté de l'évangile, une base destinée à recevoir la croix archiépiscopale (ce qui dispense le porte-croix de la tenir, et lui permet de remplir une autre fonction pendant la cérémonie). On place du côté de l'évangile, un coussin de couleur blanche qu'on mettra devant l'officiant quand il devra s'agenouiller revêtu de la chape. On place sur le milieu du plus bas degré, un coussin de couleur verte ou violette,[1] sur lequel prie l'officiant, en arrivant. (S'il doit dire la messe, un prie-Dieu avec deux coussins de couleur verte ou violette, au milieu du sanctuaire, sans fauteuil, remplace ce dernier coussin.)

Crédence.— Sur la crédence, on met le bénitier avec son aspersoir, le plateau contenant les croix à bénir (outre celui des anneaux pour les vœux perpétuels), les burettes et la clochette. De plus, si l'officiant doit dire la messe, son calice préparé. (On peut mettre les cartons, le pupitre et le missel sur la cré-

---

1 La couleur verte est réservée à l'évêque ordinaire, la couleur violette est employée pour tout autre évêque. On peut employer la couleur verte pour un évêque étranger à qui l'ordinaire a accordé juridiction et permission de bénir (comme Mgr l'Archevêque de Montréal le fait, à l'égard de ses collègues).



dence ou à la sacristie). Après qu'on l'a reçu, le bougeoir dans lequel on a fixé solidement une bougie ou un cierge qu'on allume en même temps que ceux de l'autel.

Autel du saint Sacrement.—A l'autel où l'on a transporté le ciboire (outre le voile du tabernacle et la lampe), on met sur le milieu du plus bas degré, un coussin de couleur verte ou violette [1] pour la prière de l'officiant. (Si l'officiant ne peut s'approcher de l'autel, on met de préférence un prie-Dieu avec deux coussins de couleur verte ou violette (celui du sanctuaire pour la messe) à l'endroit le plus accessible. Il convient d'allumer les cierges de cet autel avant l'arrivée de l'officiant (on peut les éteindre après qu'il y a prié et les rallumer pour son départ).

Nef.— On peut étendre un tapis sur la partie du pavé comprise entre les premiers bancs et le plus bas (ou même le plus haut) degré de la balustrade, ainsi qu'une carpette, réunie au tapis, au haut de l'allée centrale, pour la supérieure et sa compagne.

Sacristie.— On prépare la veille, des cierges de 6 à la livre pour les novices (et les professes, s'il y a émission de vœux perpétuels), ainsi que pour la supérieure et sa compagne, et qu'on remet à la sœur qui est chargée de les distribuer. Pour le célébrant de la messe, les ornements de la messe du jour (ou de couleur blanche, si la rubrique permet la messe votive des Sept-Douleurs) pour un prêtre, comme de coutume; pour l'évêque officiant, la chasuble, l'étole et le manipule qui seront portés sur l'autel, pour la messe; le missel avec messe et mémoires préparés par l'aumônier (on ne doit pas dire l'oraison pour les vierges), le calice, s'il n'est pas sur la crédence. Pour l'archiprêtre, une chape blanche (inférieure à celle de l'officiant), un surplis, une barrette et un *Cérémonial* (s'il sert assistant, le porte-bénitier met la chape, la barrette et le *Cérémonial* sur la banquette ou un siège, à l'entrée de l'officiant).

Salon ou parloir.— Avant d'entrer à la chapelle, l'officiant doit trouver sur une table sa mozette (ou son mantelet) et par-dessus, son rochet, à droite, sa barrette surmontée de sa calotte, à gauche un *Cérémonial* (marqué à la page) avec la liste des futures professes (ou de celles qui font des vœux perpétuels). Dans la même pièce, des surplis (dont deux semblables pour les assistants) et des *Cérémonial* pour les invités; pour l'archevêque diocésain (ou autre qui y a droit), la croix archiépiscopale dressée près de la porte, avec un linge (manuterge) pour le porte-croix.

SERVANTS

Il faut 1° un cérémoniaire (le plus habitué); 2° un porte-mitre (qui peut être un nouveau); 3° un porte-crosse (à son défaut, ce sera le cérémoniaire); 4° un porte-livre; 5° un porte-bougeoir; 6° un porte-bénitier (qui servira aussi l'archiprêtre); 7° si l'officiant a droit à la croix archiépiscopale, un porte-croix,

1 Voy note préc.



(à son défaut ce sera le cérémoniaire); 8° un caudataire, si possible. Il n'en faut que quatre pour la messe basse d'un évêque.

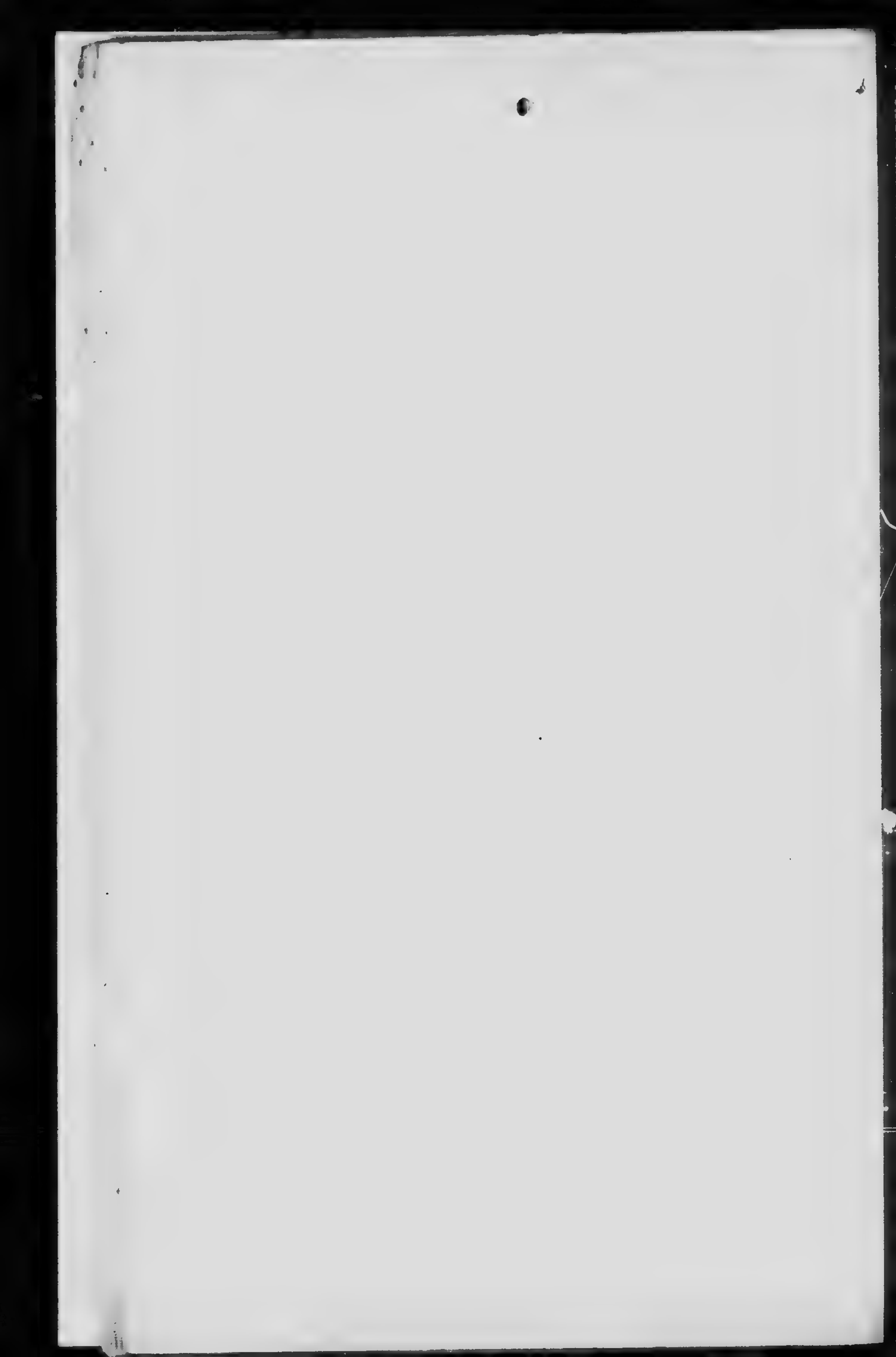
Le porte-croix, s'il y en a un, se rend au salon, d'où part l'officiant, prend la croix à deux mains au moyen d'un linge et marche devant l'officiant, archevêque du diocèse, en tenant le christ tourné vers l'officiant, soit pour l'entrée, soit pour la sortie, soit lorsqu'il va à la balustrade; à l'autel, il se tient au côté de l'évangile, vis-à-vis le coin antérieur des degrés, en vue de l'officiant; il suit les mouvements de l'assemblée (il dépose la croix s'il y a une base pour la recevoir, ou s'il doit aussi agir comme porte-crosse, ou cérémoniaire).

Le caudataire doit revêtir le surplis comme les autres servants. Mais il ne relève la queue de la soutane que lorsque l'officiant porte la chape; pour l'entrée et la sortie, il ne relève pas la soutane, mais la cape (ou grand manteau) si l'évêque le porte, ce qui est rare); lorsque l'évêque arrive ou part avec sa mozette ou son mantelet, le caudataire n'a rien à faire, pour l'entrée et la sortie.

Le porte-mitre ne va pas au-devant de l'évêque, mais entre au chœur quand celui-ci entre à la chapelle, et se place au côté de l'évangile. Quand l'évêque revêt les ornements, il monte à l'autel et reçoit sur les épaules le grand voile, avec les extrémités duquel il tient, à deux mains, la mitre par le bas. Il présente toujours la mitre à l'assistant qui est à droite de l'évêque, et la reçoit toujours de celui qui est à sa gauche; il fait la génuflexion devant l'évêque chaque fois qu'il la présente ou la reçoit, si celui-ci a béni les fidèles en entrant, mais seulement une inclination profonde, s'il n'a pas droit de bénir.

Le porte-crosse ne va pas au-devant de l'évêque, mais entre au chœur, quand celui-ci entre à la chapelle, et se place du côté de l'évangile, près du coin de l'autel. Il peut ne prendre la crosse qu'au moment de la présenter à l'évêque (quand il va à la balustrade bénir les vêtements, quand il en revient et pour l'oraison *Bene* ✠ *dicat*, après les vœux et pendant les litanies). Il la tient au moyen du linge qui l'accompagne, à deux mains, un peu soulevée de terre quand il marche, la volute tournée en arrière (l'évêque la tient tournée en avant).

Le porte-livre ne va pas au-devant de l'évêque, mais entre au chœur lorsque celui-ci entre à la chapelle, et se place du côté de l'épître, devant la crédence, (à droite du porte-bougeoir); il recevra le ***Cérémonial*** (marqué à la page), à l'arrivée de l'évêque. Il le tient fermé, la tranche à gauche, appuyé sur sa poitrine; quand il sert, il le tient des deux mains, par le bas, ouvert et appuyé sur son front (pour éviter la fatigue, il s'appuie les coudes sur les côtés); il ne se tient pas en face de l'évêque, mais un peu du côté de l'épître; il fait la génuflexion (non à l'autel, mais) à l'évêque, en arrivant près de lui, avant d'ouvrir le livre, et en partant, après l'avoir fermé, s'il a le droit de bénir les fidèles, mais seulement une inclination profonde avant d'ouvrir le livre, en arrivant, et après l'avoir fermé, en partant, s'il n'a pas droit de bénir. Il ne dépose le livre que lorsqu'il s'assied. Il ne se met pas à genoux (excepté pour la première strophe du *Veni Creator*) devant l'officiant qui ne bénit pas, mais



devant celui qui bénit, il s'agenouille lorsqu'il est assis ou à genoux. Après la cérémonie, il sort du chœur de la même manière qu'il y est entré.

Le porte-bougeoir ne va pas au-devant de l'évêque mais entre au chœur, quand celui-ci entre à la chapelle, et se place du côté de l'épître, devant la crédence (à gauche du porte-livre). Il ne tient le bougeoir que lorsqu'il éclaire l'évêque; il fait la génuflexion (non à l'autel mais) à l'évêque, en arrivant près de lui, et en partant, si l'évêque a droit de bénir les fidèles, mais seulement une inclination profonde, en arrivant et en partant, s'il n'a pas droit de bénir. Il a soin de tenir toujours le cierge droit pour ne pas faire tomber de cire (il peut tenir le bougeoir à deux mains et les coudes appuyés sur les côtés pour éviter la fatigue). Il éclaire l'évêque debout, lorsqu'il est debout, mais lorsqu'il est assis ou à genoux, il s'agenouille comme le porte-livre, si l'officiant a droit à la génuflexion (c'est-à-dire s'il peut bénir), sinon, il reste debout comme le porte-livre (excepté pour la première strophe du *Veni Creator*, pendant laquelle ils s'agenouillent tous les deux comme tout le monde).

Le porte-bénitier prend le bénitier sur la crédence (ou à la sacristie), et se rend à la porte de la chapelle (non au salon) où il attend l'évêque; il présente l'aspersoir (en le tenant par le bout) à l'assistant de droite; il fait la génuflexion, en se signant lorsque l'évêque asperge de son côté s'il a droit de bénir, rapporte le bénitier à la crédence. Il aide l'archiprêtre à revêtir le surplis et la chape à la sacristie, pendant que l'officiant revêt les ornements devant l'autel (ou il transporte la chape, la barrette et le *Cérémonial*, marqué à la page , sur la banquette, où l'archiprêtre, s'il sert assistant, va les prendre.) Il accompagne l'archiprêtre (à la profession), à sa gauche en allant et en revenant, et tient le *Cérémonial* ouvert devant lui, à la porte de la chapelle. (Au retour, il rapporte la chape, la barrette et le *Cérémonial*, à la sacristie, si l'archiprêtre les laisse à la banquette). Il demeure au chœur, pendant la cérémonie qu'il a soin de suivre dans le *Cérémonial*, afin d'apporter à temps le bénitier et de présenter l'aspersoir à l'assistant de droite, pour la bénédiction des vêtements, à la balustrade, et pour celle des croix (et des anneaux), à l'autel. Il aura soin de fermer et d'ouvrir la balustrade à temps (aux signes du cérémoniaire) ou de le faire faire par un autre.

Le cérémoniaire verra à ce que le porte-bénitier soit à la porte de la chapelle à l'arrivée de l'évêque; il pourra aller ou non au-devant de l'évêque (avec le porte-croix, s'il y en a un). Pendant la cérémonie, il se tient au côté de l'évangile et fait signe au besoin au porte-mitre (au porte-crosse et au porte-croix).

A l'arrivée de l'évêque à l'autel, il recevra la barrette et la mozette (ou le mantelet) qu'il dépose sur le prie-Dieu ou ailleurs, puis enlève le coussin violet ou vert. Il présente le coussin blanc lorsque l'évêque doit s'agenouiller (pour le *Veni Creator* et les litanies), et le reçoit quand il se lève.

Après la bénédiction des croix (et des anneaux), il apporte le plateau et le tient, au côté de l'évangile en haut, à portée du premier assistant, puis le dépose quand il est vide. Il a soin de fermer la balustrade après l'arrivée de l'officiant, aux vœux perpétuels, et de l'archiprêtre à la profession, de l'ouvrir pour la réception des croix (et des anneaux) et de la fermer pour la messe.



enfin de l'ouvrir après la messe pour le départ de l'évêque; il peut en charger le porte-bénitier. Après la profession (et l'émission des vœux perpétuels), il aide à préparer l'autel et la crédence pour la messe.

Tous les servants doivent se préparer avec soin et au besoin se renseigner auprès de l'aumônier et de la sacristine. Les plus jeunes servent caudataire s'il y en a un, porte-mitre, porte-crosse et porte-bénitier.

Les plus anciens servent cérémoniaire, porte-livre et porte-bougeoir. Pendant une profession (ou une émission de vœux perpétuels), ils ne s'assoient qu'après les assistants, et se lèvent avec eux.

Lorsqu'un évêque dit la messe, il faut quatre servants: deux porte-flambeaux du *Sanctus* à la communion, et deux autres à la crédence dont le premier présente les burettes et sonne, présente la serviette à gauche du deuxième qui verse l'eau (à genoux, si l'évêque a béni, debout avec salut, s'il n'a pas le droit de bénir). L'évêque se lave les mains avant la messe, à l'offertoire et à la communion (non après la messe)

ASSISTANTS

L'officiant doit être accompagné de deux prêtres en surplis qui l'assistent. Ils partent du salon, marchant à ses côtés, un peu en arrière. A la porte de la chapelle, le 1er (l'aumônier, ou un ancien aumônier) lui présente l'aspersoir, qu'il touche pour se signer seul, s'il n'a pas le droit de bénir [1]; s'il bénit, ils font la génuflexion en se signant, puis l'accompagnent à l'autel du saint Sacrement et au maître-autel, où ils lui aident à revêtir les vêtements (à défaut de maître des cérémonies, le 2e distribue les ornements, la croix pectorale avant l'étole). Le 1er à droite met la mitre, celui de gauche l'enlève; celui du côté de l'épître conduit les porte-livre et porte-bougeoir; celui du côté de l'évangile présente successivement toutes les croix (et tous les anneaux, à l'émission des vœux perpétuels.) Ils demeurent toujours debout aux côtés de l'officiant, relevant les bords de la chape; ils ne s'asseoient que pendant l'instruction (ou l'émission des vœux, si elle dure longtemps). Ils changent de côté, lorsque l'officiant se retourne; ils suivent la cérémonie dans le livre de l'officiant; ils ne prennent ni *Cérémonial* ni barrette.

ARCHIPRÊTRE

D'ordinaire, c'est l'aumônier qui remplit la fonction d'archiprêtre à la profession (il n'y en a pas à l'émission des vœux perpétuels).

---

1 Mgr l'Archevêque de Montréal accorde juridiction et permission d'asperger et de bénir à ses collègues invités à le remplacer dans une cérémonie religieuse.



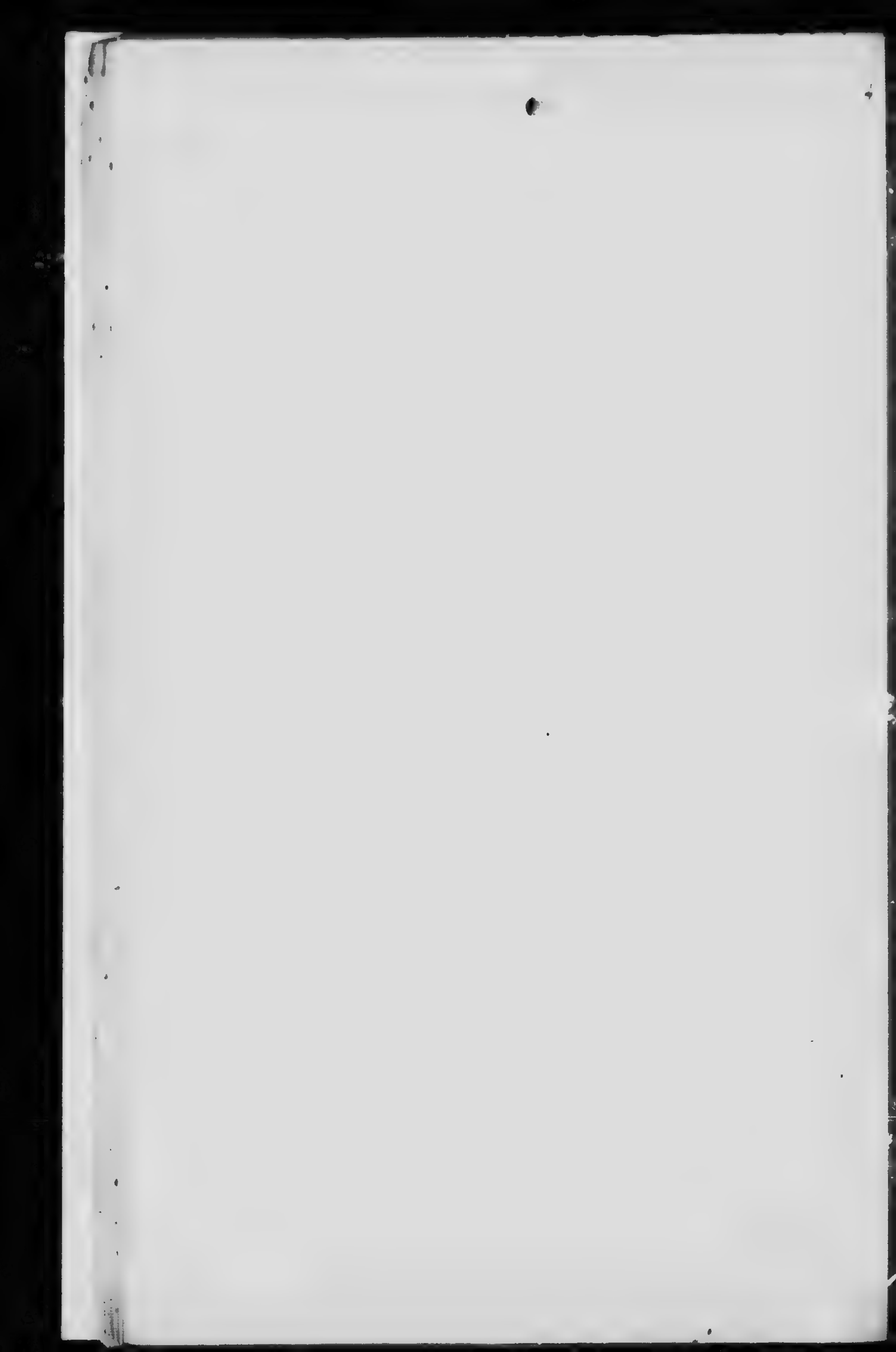
S'il ne sert pas assistant, il revêt à la sacristie, pendant que l'officiant prend les ornements au pied de l'autel, le surplis, la chape de couleur blanche, se couvre de la barrette et remet au servant son *Cérémonial* marqué à la p. . En entrant au chœur, il se découvre, mais ne se signe pas.

S'il sert assistant, il revêt le surplis au salon, accompagne l'officiant à l'autel, comme il est dit plus haut et, jusqu'à ce que celui-ci soit assis sur le marchepied. Il descend alors, fait la génuflexion à la croix, et se rend à la banquette où il revêt la chape, prend la barrette et remet le *Cérémonial* au servant.

Il ne fait alors qu'une inclination à la croix et se couvre dès qu'il est sorti du chœur. Rendu à la porte de la chapelle, il se découvre, remet sa barrette, et, en face des postulantes, chante en entier l'antienne *Prudentes Virgines*. Il se couvre et retourne lentement au chœur, où il salue la croix, et va déposer la chape à l'endroit où il l'a prise. Il se met alors au chœur ou retourne auprès de l'officiant, faisant une génuflexion avant de monter.

AUMÔNIER

L'aumônier a soin de transporter, soit après la messe de communauté, ce qui est préférable, soit avant la cérémonie, le ciboire (et la lunule) à un autel latéral. Il aura à cœur d'étudier d'avance toute la cérémonie avec soin, afin de ne donner aucune fausse indication aux servants, et de remarquer spécialement comment il devra agir, soit comme premier assistant, soit comme archiprêtre. Il reçoit l'évêque, revêt son surplis, puis reçoit sa croix pectorale, et lui aide à revêtir le rochet, la mozette (ou le mantelet) ou la cape, puis la croix pectorale, la calotte et la barrette. De concert avec l'officiant, il choisit le deuxième assistant et l'archiprêtre. Il ne prend ni *Cérémonial* ni barrette.



CÉRÉMONIE DE LA PROFESSION. ÉVÊQUE OFFICIANT

I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

1° Entrée et préparation de l'officiant

a) Entrée

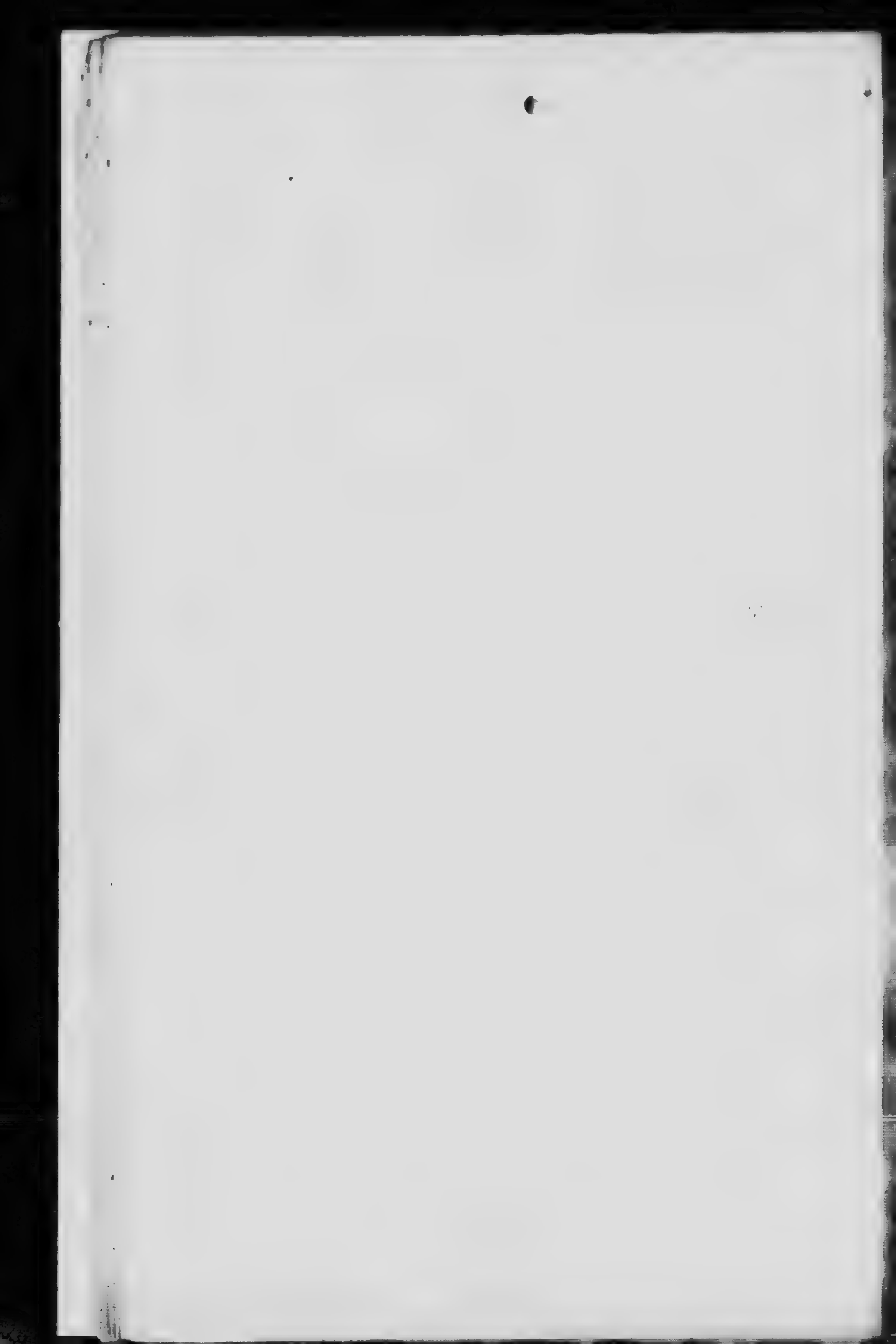
Au salon, l'officiant, déposant la croix pectorale, revêt le rochet et (s'il n'a pas la cape) la mozette (ou le mantelet), reprend la croix pectorale, puis se couvre de la calotte et de la barrette. Il garde sa soutane relevée et n'a, à ce moment, de caudataire que s'il porte la cape.

Dès l'entrée à la chapelle, il se découvre (s'il ne peut bénir [1] tenant sa barrette de la main gauche, il touche l'aspersoir et se signe); s'il a le droit (ou la permission) de bénir, il remet sa barrette au deuxième assistant, reçoit l'aspersoir, s'asperge, ainsi que ses assistants, le clergé qui le suit, et toute l'assemblée; après avoir remis l'aspersoir, il reçoit sa barrette qu'il tient de la main gauche pour bénir (ou des deux mains s'il ne peut bénir).

Il fait, au lieu convenable, une prière au saint Sacrement (enlevant sa calotte et faisant la génuflexion sur le pavé avant et après). Arrivé au maître-autel, (enlevant encore sa calotte) il fait l'inclination à la croix, puis prie quelques instants, sur le plus bas degré (ou sur le prie-Dieu, s'il doit dire la messe).

---

[1] Mgr l'Archevêque de Montréal accorde juridiction et permission d'asperger et de bénir à ses collègues invités à le remplacer dans une cérémonie religieuse.



[illegible]aration

L'officiant, laissant tomber la queue de sa soutane, s'il y a un caudataire, remet au deuxième assistant sa croix pectorale, puis (sa cape [illegible] ou son mantelet) entre les mains d[illegible] cérémoniaire.

Il [illegible] la cro[illegible] pect[illegible] revêt l'étole et la chape de couleur blanche [illegible] ar[illegible] ou [illegible]ée); (il peut revêtir d'abord l'am[illegible], l'aube [illegible] [illegible]nt la croix pectorale, il le doit s'il c[illegible] [illegible]. Il reç[illegible] ensuite la mitre, [illegible] [illegible]sse[illegible] [illegible]s saluer), et attend l'arrivée de l'a[illegible]iprêtr[illegible] [illegible] têt[illegible] [illegible]tures professes. Les assistan[illegible] cha[illegible] [illegible] [illegible]é en montant, restent debout à ses côtés.

Le cler[illegible] [illegible]assant ave[illegible] [illegible]ficiant et ne se lève pas au passage de l'archipr[illegible]

2° A[illegible] [illegible]es novices par l'archiprêtre

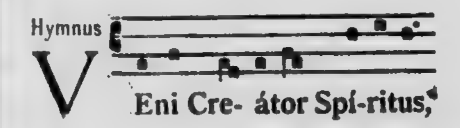
[illegible] prêtre q[illegible] [illegible] la fonction d'archiprêtre, revêtu de la chape [illegible] couleur bl[illegible] [illegible] rend à la porte de l'église par laquelle doivent [illegible] fut[illegible] [illegible]rofesses, et y chante l'antienne *Prudentes Vir[illegible]s*, e[illegible] [illegible]; [illegible] il revient au chœur, suivi des futures professes [illegible]t le [illegible] 121 *Lætatus sum.*





3° Chant du « Veni, Creator Spiritus »

Vers la fin du *Sicut erat* l'officiant fait enlever sa mitre et sa calotte, descend d'un degré et, après qu'on a placé le coussin blanc sur le bord du marchepied, s'agenouille pour entonner le *Veni Creator.* (Il est prié de ne pas en continuer le chant).



Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

Après la première strophe, le clergé se lève. (Il est prié de ne pas prendre part au chant).

Après la première strophe, l'officiant se lève, reçoit la calotte et, après qu'on a enlevé le coussin, remonte sur le marchepied. (Il n'est pas tenu de lire l'hymne).

2. Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas,
Et spiritalis unctio.

3. Tu septiformis munere,
Digitus Paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.



4. Accende lumen sensibus:
   Infunde amorem cordibus:
   Infirma nostri corporis
   Virtute firmans perpeti.

5. Hostem repellas longius,
   Pacemque dones protinus:
   Ductore sic te prævio
   Vitemus omne noxium.

6. Per te sciamus da Patrem,
   Noscamus atque Filium,
   Teque utriusque Spiritum,
   Credamus omni tempore.

Le clergé se tourne vers l'autel et s'incline aux trois premiers vers de [illegible] logie

L'officiant s'incline aux trois premiers vers de la doxologie:

7. Deo Patri sit gloria,
   Et Filio, qui a mortuis
   Surrexit, ac Paraclito,
   In sæculorum sæcula. Amen.

Le clergé se tourne vers l'autel pendant le chant du verset, du répons et de l'oraison.

L'officiant chante, avec une inflexion de *fa* à *re*, le verset sui[illegible]ant:

℣. [illegible] Spiritum tuum et creabuntur (jamais d'*allelu*.

℟. Et renovabis faciem terræ



Il fait la même inflexion à la fin de l'oraison et à la fin de la conclusion:

Oremus Oratio

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Le clergé ne s'asseoit qu'après l'officiant.

L'officiant s'asseoit sans saluer la croix et reçoit la mitre.

Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

4° Instruction

Après l'instruction, les assistants remontent auprès de l'officiant.

II. INTERROGATOIRE

5° Avertissement

L'officiant, assis et couvert, les mains étendues sur les genoux, lit d'abord, à haute voix, l'avertissement qui suit, disant "Mes Filles" s'il est l'ordinaire, ou "Mes Sœurs" dans le cas contraire.

Mes Filles (*ou* mes Sœurs), vous venez d'entendre la voix de Jésus-Christ, qui, voulant vous admettre au rang des vierges sages et prudentes, vous a commandé d'allumer vos lampes pour aller au-devant de lui. Et pour-



quoi? Si ce n'est parce qu'il vient lui-même, comme un époux, contracter avec vous une sainte alliance.

C'est dans cette vue que notre sainte Mère, l'Eglise catholique, qui comprend si bien l'excellence de la virginité, nous ordonne de vous bénir, de vous sanctifier et, remarquez-le bien, de vous unir par une alliance intime à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Très-Haut.

Etes-vous dignes de cette sublime vocation? Nous l'espérons, autant que le peut permettre la fragilité humaine, et c'est avec cette confiance que nous croyons pouvoir répondre à l'Eglise que vous êtes dignes d'être bénites, sanctifiées et alliées au divin Epoux des âmes chastes.

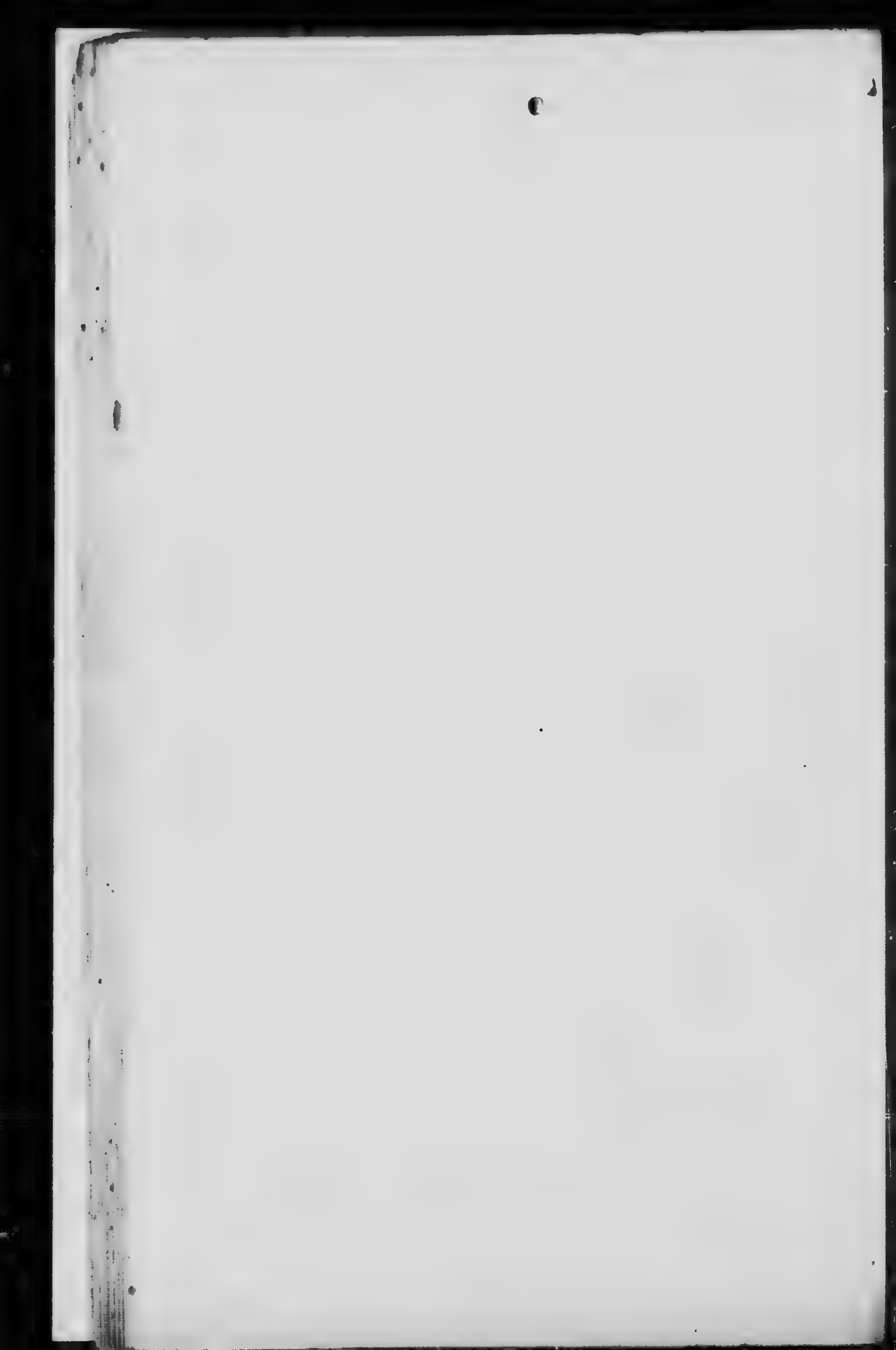
6° Dialogue

L'officiant engage ensuite le dialogue suivant avec les novices:

Officiant.—Mes Filles (*ou* mes Sœurs), est-ce bien véritablement Jésus-Christ que vous venez servir dans cette sainte maison?

Novices.—Oui, Monseigneur, c'est lui-même que nous voulons servir dans la personne des pauvres et des malades, et, moyennant sa sainte grâce, c'est à lui que nous voulons nous consacrer en embrassant la vie religieuse.

Officiant.—Mes Filles (*ou* mes Sœurs), considérez que si vous vous engagez à suivre Jésus-Christ, il faudra renoncer à toutes les fausses leçons de la sagesse humaine, pour étudier à son école la crainte du Seigneur, qui doit vous conserver pures et chastes au milieu de la corruption du monde.



Novices. Quelque faibles que nous soyons, nous comptons tellement sur les grandes miséricordes de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous espérons marcher toujours en sa présence, et ne jamais perdre sa crainte qui sera notre sauvegarde au milieu des dangers que nous allons courir dans le monde.

7° Oblation

Les novices font alors l'oblation suivante:

Daignez, Seigneur, recevoir l'offrande que je vous fais de tout moi-même; affermissez-moi dans ma résolution, et que le péché ne règne jamais dans mon cœur.

8° Engagement

L'officiant sollicite l'engagement des futures professes.

a) Novices vocales

(A omettre, s'il n'y a que des novices coadjutrices)

Il énonce, à haute voix, les noms de baptême, de famille et de religion de chacune des novices vocales, selon la liste ajoutée à son *Cérémonial*, puis continue:

... voulez-vous promettre d'observer, pour un an, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Novices vocales.—Je le veux, Monseigneur.

b) Novices coadjutrices

(A omettre, s'il n'y a que des novices vocales)

Il énonce, à haute voix, les noms de baptême et de famille de chacune des novices coadjutrices, puis continue:



...voulez-vous promettre d'observer, pour un an, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur coadjutrice, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Sœurs coadjutrices.- Je le veux, Monseigneur.

II. ÉMISSION DES VŒUX

9° Formule

Après cette réponse, les futures professes lisent, l'une après l'autre, selon leur ordre, la première partie de la formule:

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Je, N.N. (*les sœurs vocales ajoutent:* dite sœur N.), voulant me consacrer à Dieu et devenir servante des pauvres, fais librement, pour un an, à la divine Majesté, les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance (en qualité de sœur vocale *ou* de sœur coadjutrice), sous l'autorité de la supérieure générale et selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres.

Après que la dernière professe (coadjutrice) a lu la formule de ses vœux, toutes disent ensemble:

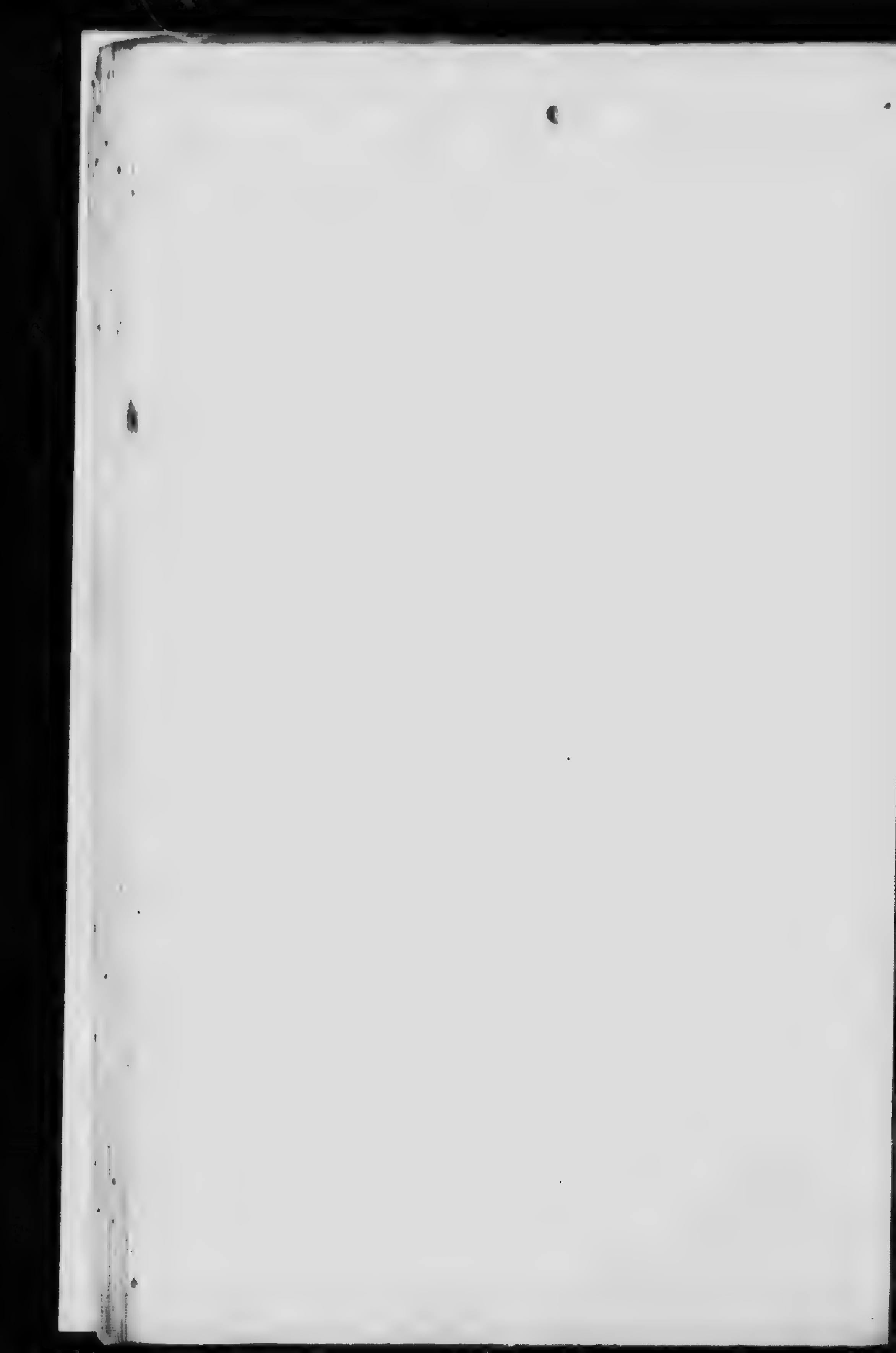
Je supplie très humblement la divine Miséricorde, par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'intercession de sa glorieuse Mère et les prières des saints patrons de cet Institut, d'avoir pour agréables les présents engagements, et de m'accorder la grâce d'y être fidèle. Ainsi soit-il.

L'officiant répond alors, à voix haute: Deo gratias.

10° Bénédiction des nouvelles professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant reçoit la crosse, se lève et, tourné vers les



nouvelles professes, lit, à haute voix, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat vos Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui vos eligere dignatus est ad beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem, quam professæ estis, coram Deo, et angelis ejus conservetis, propositum teneatis, castitatem diligatis, patientiam custodiatis, ut coronam virginitatis accipere mereamini. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

IV. TRADITION D'OBJETS BÉNITS

11° Bénédiction des vêtements de tête

(A omettre, s'il n'y a que des professes coadjutrices)

Le clergé salue, ou fait la génuflexion au passage de l'officiant qui traverse le chœur, et demeure debout.

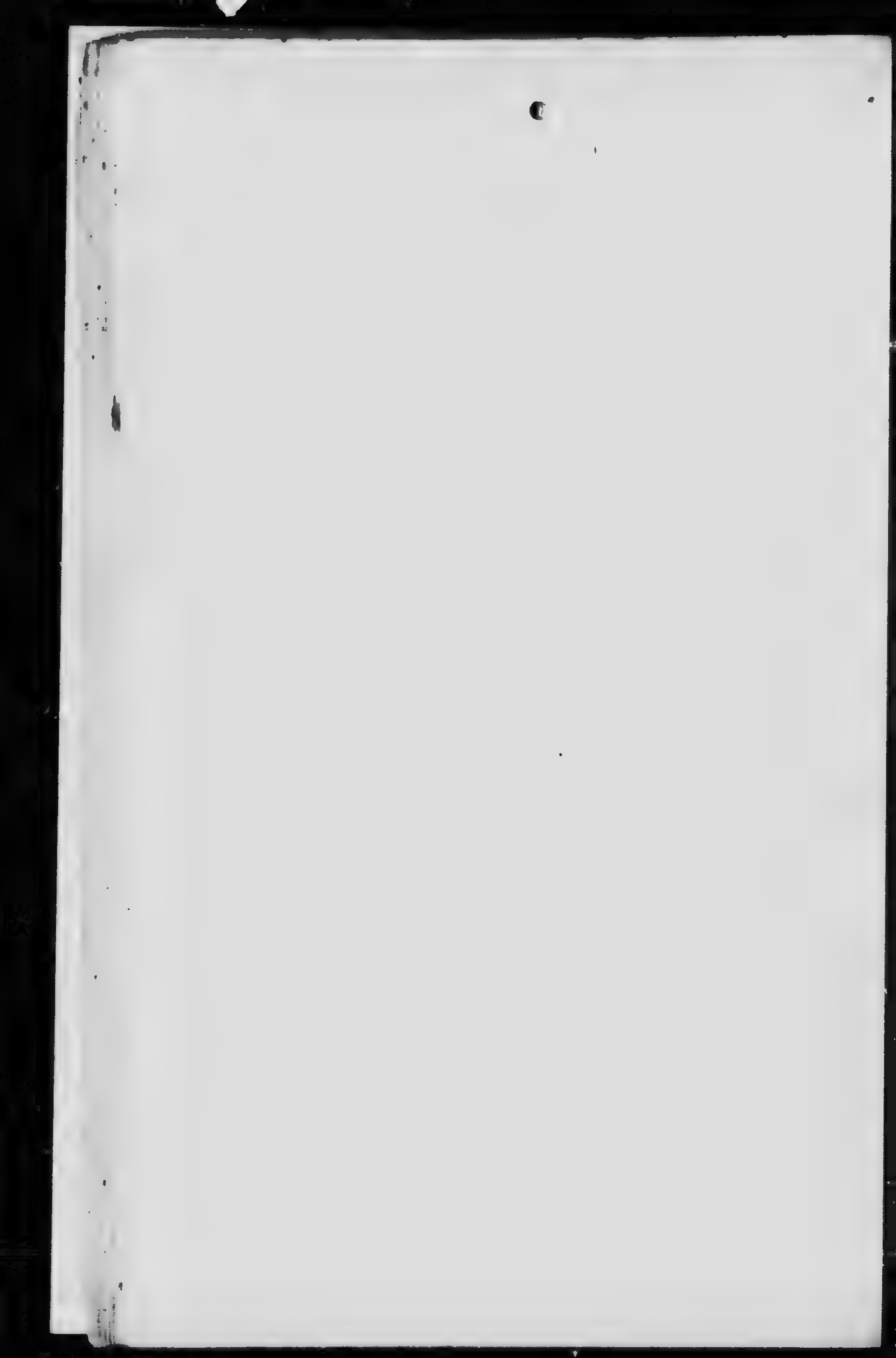
L'officiant descend, salue la croix et les chanoines s'il y en a au chœur, et se rend à la balustrade. Il y dépose la crosse et la mitre, et récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Suppliciter te, Domine, rogamus, ut super has vestes ancillarum tuarum capitibus imponendas, bene ✠ dictio tua benigna descendat; et sint hæ vestes benedictæ.



consecratæ, immaculatæ, et sanctæ. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

Il asperge alors les vêtements, d'abord au milieu, puis à sa gauche, ensuite à sa droite, disant, à voix basse:

In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

12° Tradition des vêtements de tête

L'officiant dit alors:

Revêtez, mes Filles (*ou* mes Sœurs), ces ornements de tête, qui vous apprennent, par leur pauvreté, à mépriser le règne du monde et toutes les vaines parures du siècle, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous avez préféré à tout, et en qui seul vous mettez votre confiance.

Le clergé salue, ou fait la génuflexion au passage de l'officiant qui traverse le [illegible] ne s'assoit qu'après lui.

L'officiant se retourne, reçoit la mitre et la crosse (salue les chanoines) et revient à l'autel. Il y fait l'inclination à la croix, monte, s'assied et remet la crosse.

On chante le psaume 83 Quam dilecta, *puis le cantique* «O douce Providence», *jusqu'au retour des nouvelles professes.*

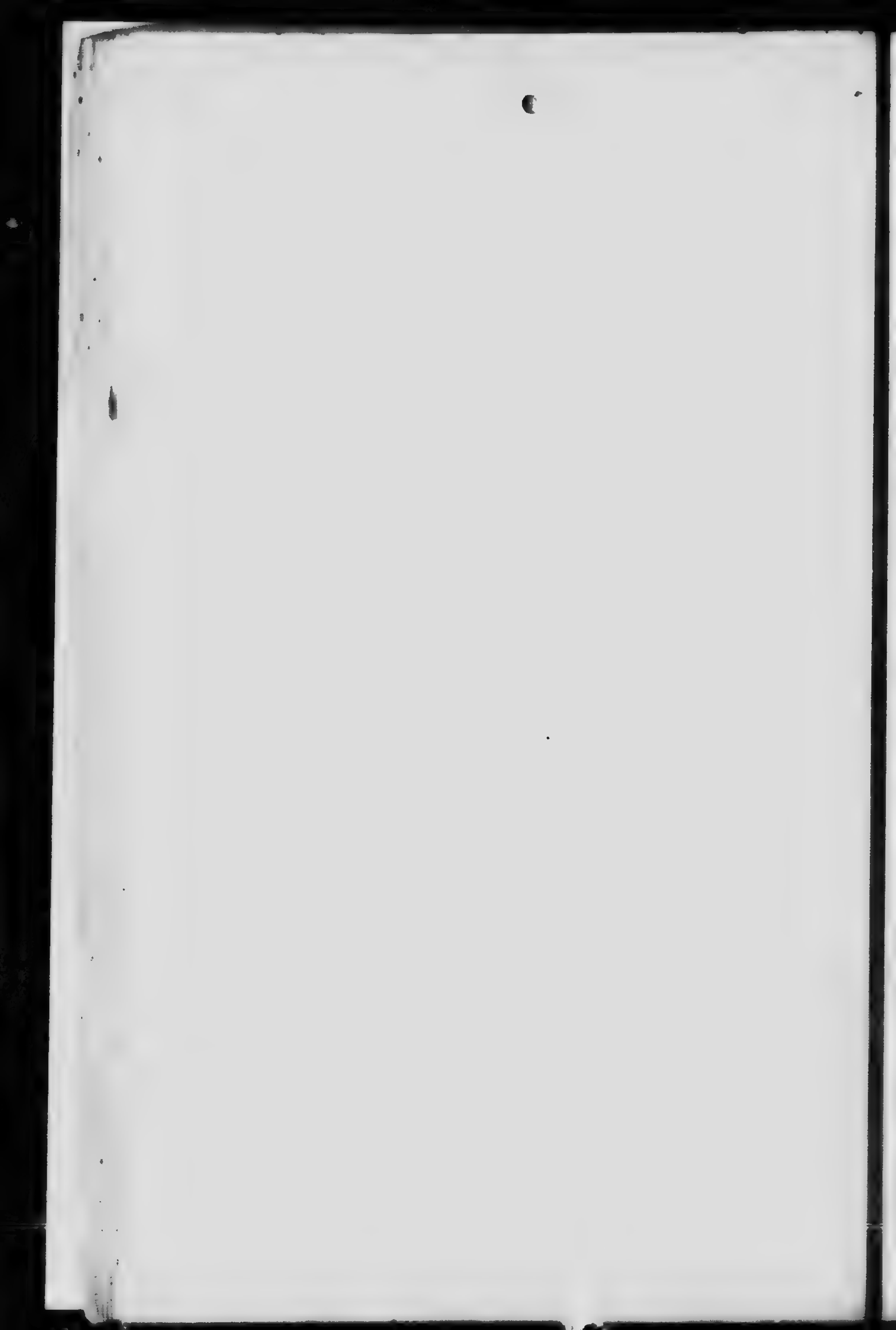
13° Récitation des litanies des saints [1]

Le clergé se lève et s'agenouille en même temps que l'officiant. Il récite les mêmes invocations que les assistants et répond aux autres.

Quand toutes les nouvelles professes sont placées, l'officiant (gardant la mitre) se lève, descend un degré et s'a-

---

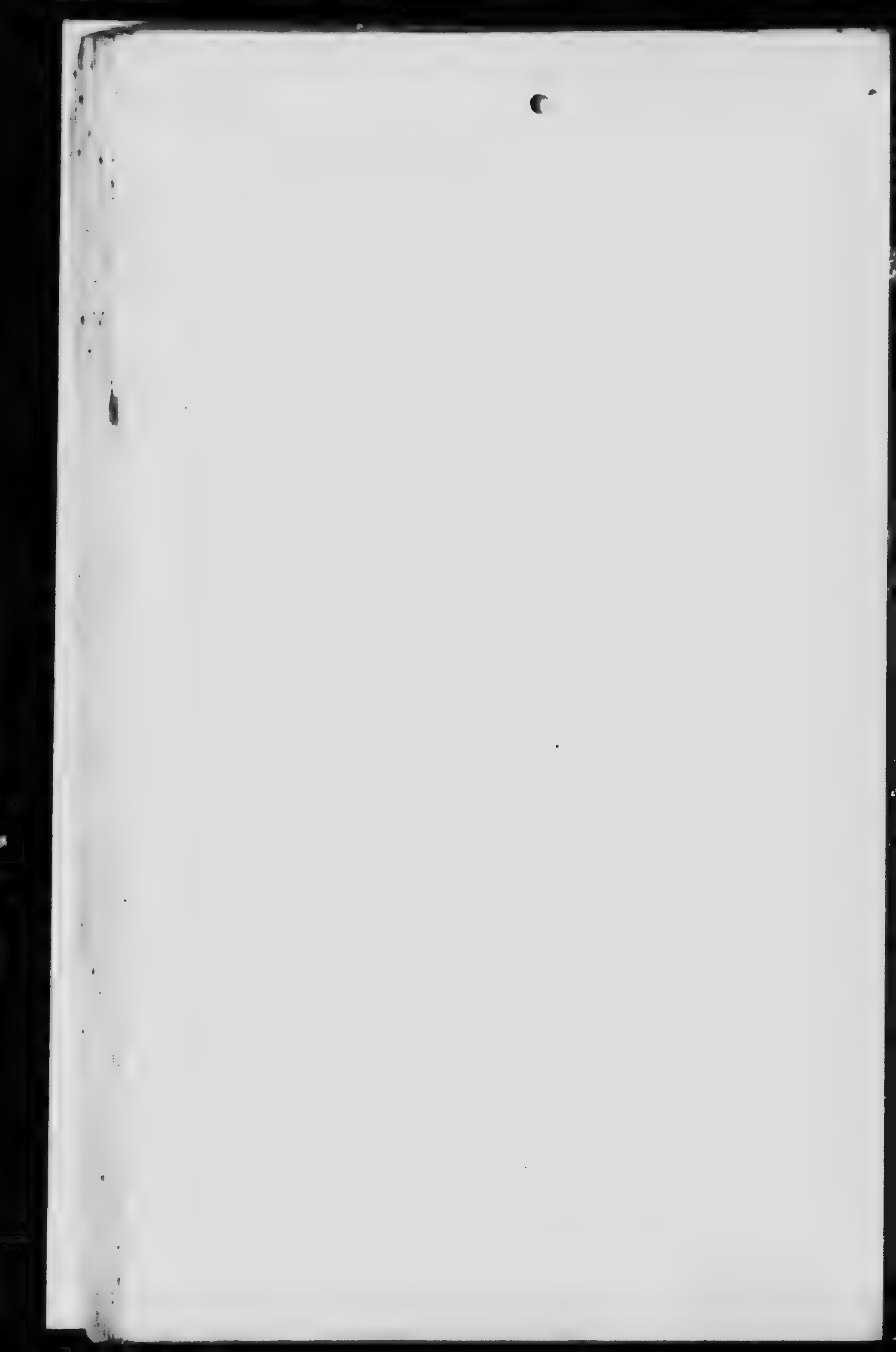
[1] [illegible] habituellement lues pour soulager le chœur. Quand on préférera qu'elles [illegible], l'aumônier, averti d'avance, en préviendra l'officiant.



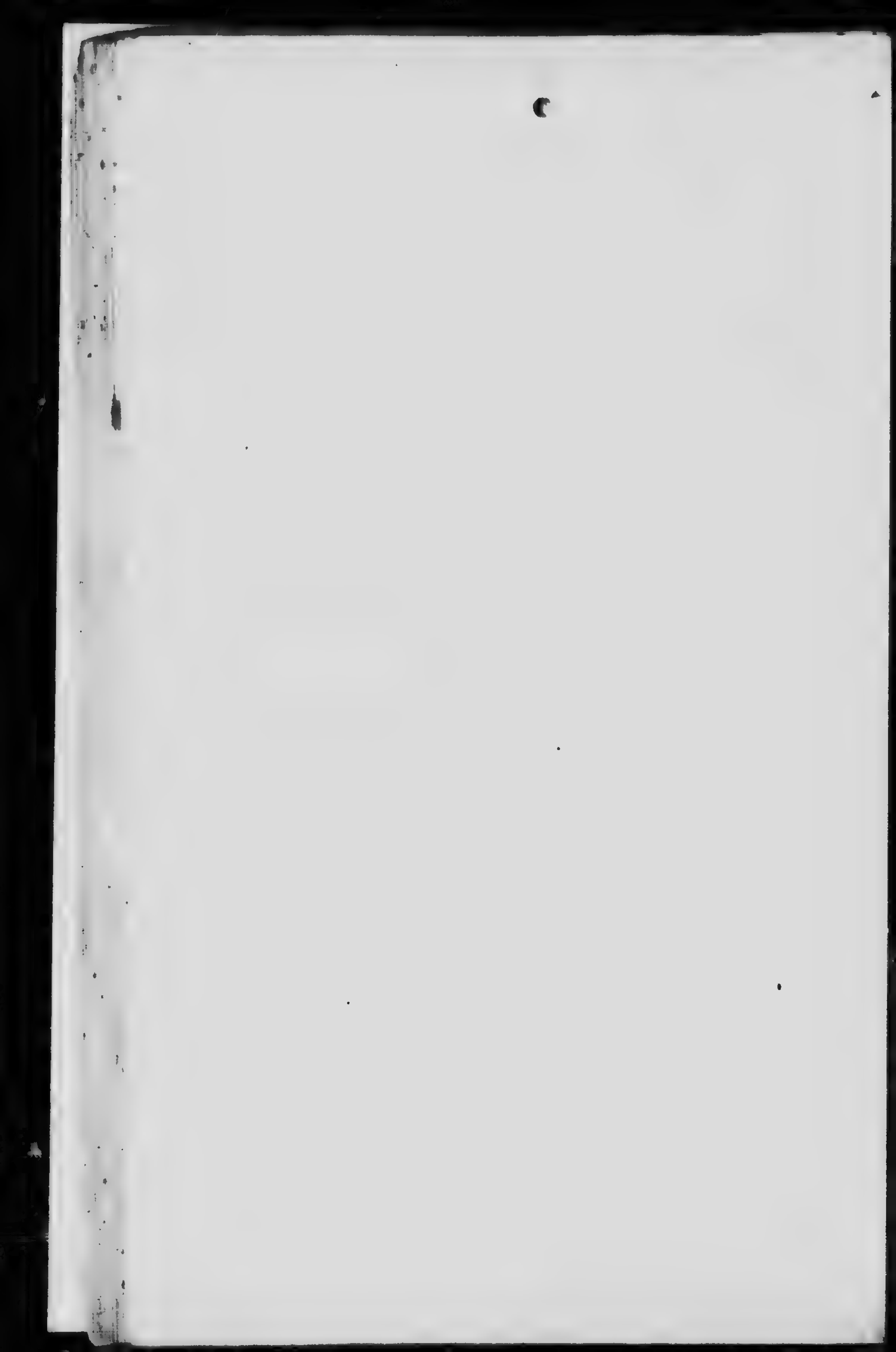
genouille sur le coussin (qu'on place sur le bord du marchepied). Il récite, à voix haute, les litanies, alternant avec les assistants auxquels se joignent le clergé et la communauté.

Officiant.—Kyrie eléison.
Assistants.—Christe eléison.
Officiant.—Kyrie eléison, Christe audi nos.
Assistants.—Christe exáudi nos.

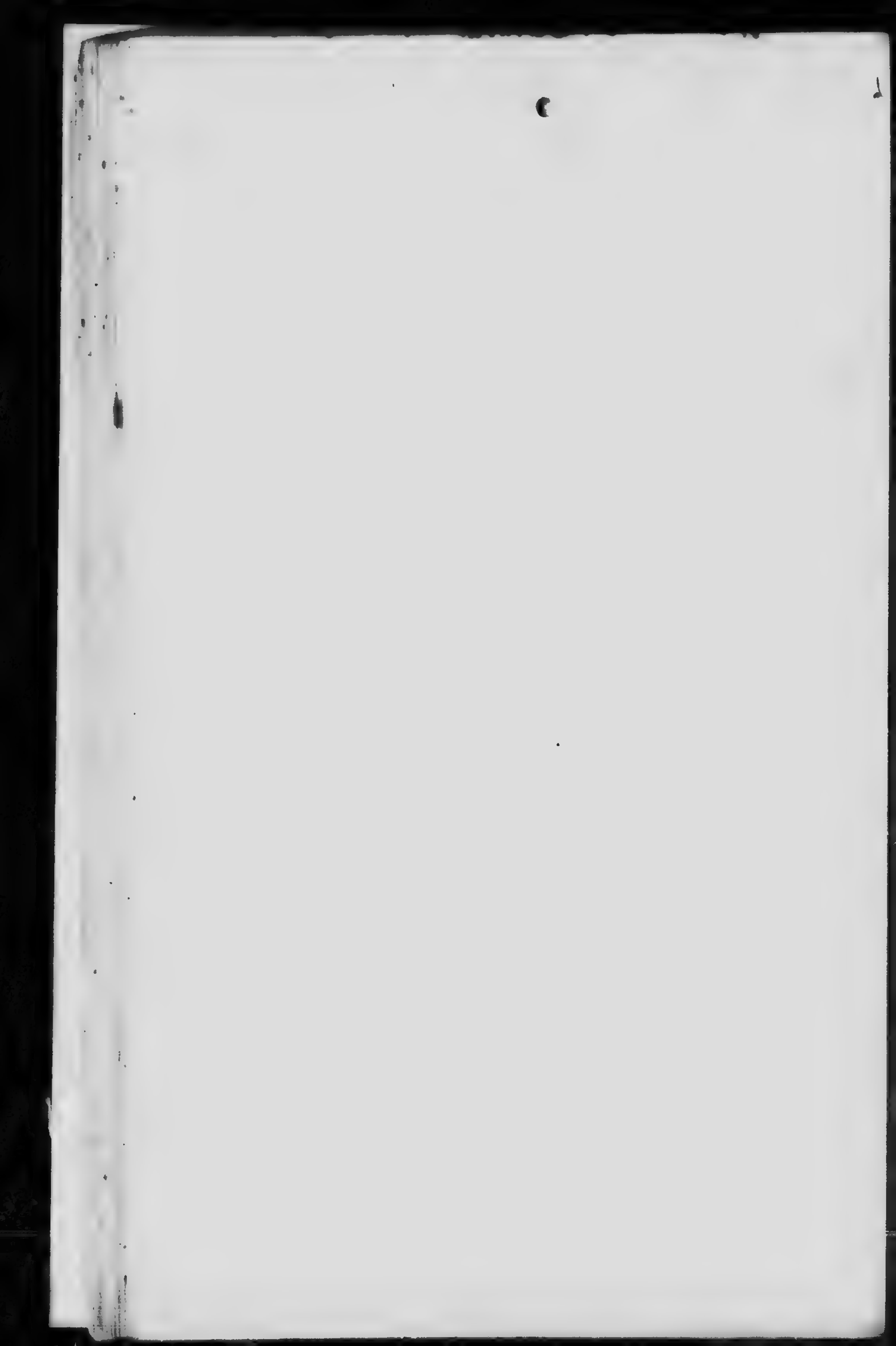
Pater, de cœlis Deus,	miserére nobis
Fili Redemptor mundi Deus,	miserére.
Spíritus sancte Deus,	miserére.
Sancta Trínitas unus Deus,	miserére.
Sancta María,	ora pro nobis.
Sancta Dei Génitrix,	ora.
Sancta Virgo vírginum,	ora
Sancte Míchaël,	ora
Sancte Gábriël,	ora.
Sancte Ráphaël,	ora
Omnes sancti Angeli et Archángeli,	oráte pro nobis
Omnes sancti beatórum Spiríțuum órdines,	oráte
Sancte Joánnes Baptísta,	ora
Sancte Joseph,	ora.
Omnes sancti Patriárchæ et Prophétæ,	oráte.
Sancte Petre,	ora.
Sancte Paule,	ora.
Sancte Andréa,	ora.
Sancte Jacóbe,	ora.
Sancte Joánnes,	ora.
Sancte Thoma,	ora



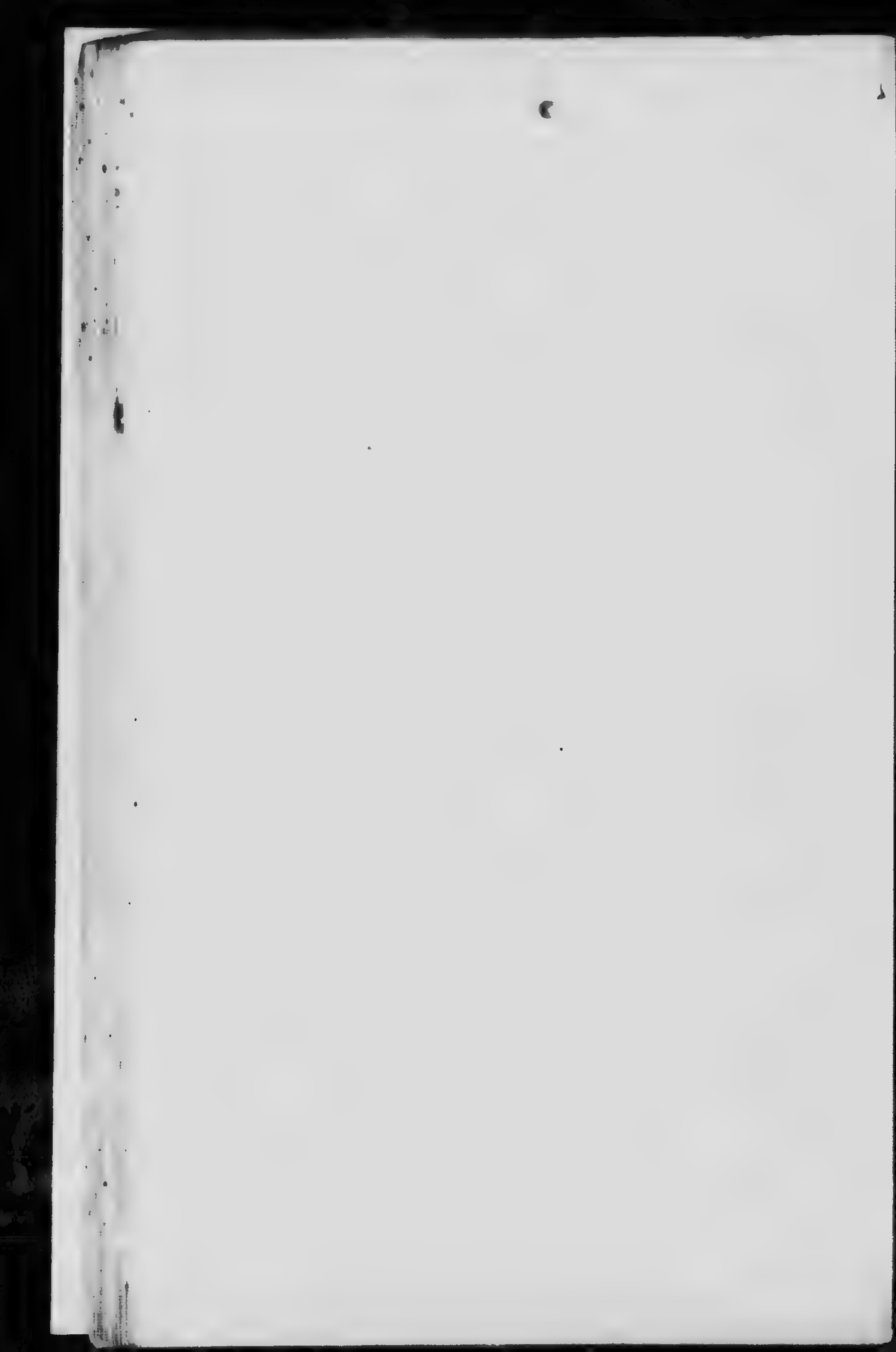
Sancte Jacóbe, ora.
Sancte Philíppe, ora.
Sancte Bartholómæe, ora.
Sancte Matthæe, ora.
Sancte Simon, ora.
Sancte Thaddæe, ora.
Sancte Mathía, ora.
Sancte Bárnaba, ora.
Sancte Luca, ora.
Sancte Marce, ora.
Omnes sancti Apóstoli et Evangelístæ, oráte.
Omnes sancti Discípuli Dómini, oráte.
Omnes sancti Innocéntes, oráte.
Sancte Stéphane, ora.
Sancte Lauréntí, ora.
Sancte Vincénti, ora.
Sancti Fabiáne et Sebastiáne, oráte.
Sancti Joánnes et Paule, oráte.
Sancti Cosma et Damiáne, oráte.
Sancti Gervási et Protási. oráte.
Omnes sancti Mártyres, oráte.
Sancte Silvéster, ora.
Sancte Gregóri, ora.
Sancte Ambrósi, ora.
Sancte Augustíne, ora.
Sancte Hierónyme, ora.
Sancte Martíne, ora.
Sancte Nicoláe, ora.
Omnes sancti Pontífices et Confessóres, oráte.



Omnes sancti Doctóres, oráte.
Sancte Antóni, ora.
Sancte Benedícte, ora.
Sancte Bernárde, ora.
Sancte Domínice, ora.
Sancte Francísce, ora
Omnes sancti Sacerdótes et Levítæ, oráte.
Omnes sancti Mónachi et Eremítæ, oráte.
Sancta Maria Magdaléna, ora.
Sancta Agatha, ora.
Sancta Lúcia, ora.
Sancta Agnes, ora.
Sancta Cæcília, ora.
Sancta Catharína, ora.
Sancta Anastásia, ora.
Omnes sanctæ Vírgines et Víduæ, oráte.
Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercédite pro nobis.
Propítius esto, parce nobis, Dómine
Propítius esto, exáudi nos, Dómine
Ab omni malo líbera nos, Dómine.
Ab omni peccáto, líbera.
Ab ira tua, líbera.
A subitánea et improvísa morte, líbera.
Ab insídiis diáboli, líbera.
Ab ira, et ódio, et omni mala voluntáte, líbera.
A spíritu fornicatiónis, líbera.
A fúlgure et tempestáte, líbera.
A flagéllo terræmotus, líbera.
A peste, fame, et bello, líbera.



A morte perpétua, líbera.
Per mystérium sanctæ incarnatiónis tuæ, líbera.
Per advéntum tuum, líbera.
Per nativitátem tuam, líbera.
Per baptísmum et sanctum jejúnium tuum, líbera.
Per crucem et passiónem tuam, líbera.
Per mortem et sepultúram tuam, líbera.
Per sanctam resurrectiónem tuam, líbera.
Per admirábilem ascensiónem tuam, líbera.
Per advéntum Spíritus sancti Parácliti, líbera.
In die judícii, líbera.
Peccatóres, te rogámus, audi nos.
Ut nobis parcas, te rogámus.
Ut nobis indúlgeas, te rogámus.
Ut ad veram pœniténtiam nos perdúcere dignéris, te rogámus.
Ut Ecclésiam tuam sanctam régere et conserváre dignéris, te rogámus.
Ut domnum Apostólicum, et omnes Ecclesiásticos órdines, in sancta Religióne conserváre dignéris, te rogámus.
Ut inimícos sanctæ Ecclésiæ humiliáre dignéris, te rogámus.
Ut régibus et princípibus christiánis pacem et veram concórdiam donáre dignéris, te rogámus.
Ut cuncto pópulo christiáno pacem et unitátem largíri dignéris, te rogámus.
Ut nosmetípsos in tuo sancto servítio confortáre et conserváre dignéris, te rogámus.



Ut mentes nostras ad cœléstia desidéria érigas, te rogámus.
Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona retríbuas, te rogámus.
Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum, et benefactórum nostrórum ab ætérna damnatióne erípias, te rogámus.
Ut fructus terræ dare et conserváre dignéris, te rogámus.
Ut ómnibus fidélibus defunctis réquiem ætérnam donáre dignéris, te rogámus.

Le clergé reste agenouillé pour les versets qui suivent:

L'officiant se lève, se retourne vers sa droite, reçoit la crosse et récite, sur le même ton, les deux versets suivants, en faisant, vers les nouvelles professes, un signe de croix au premier, et deux au second:

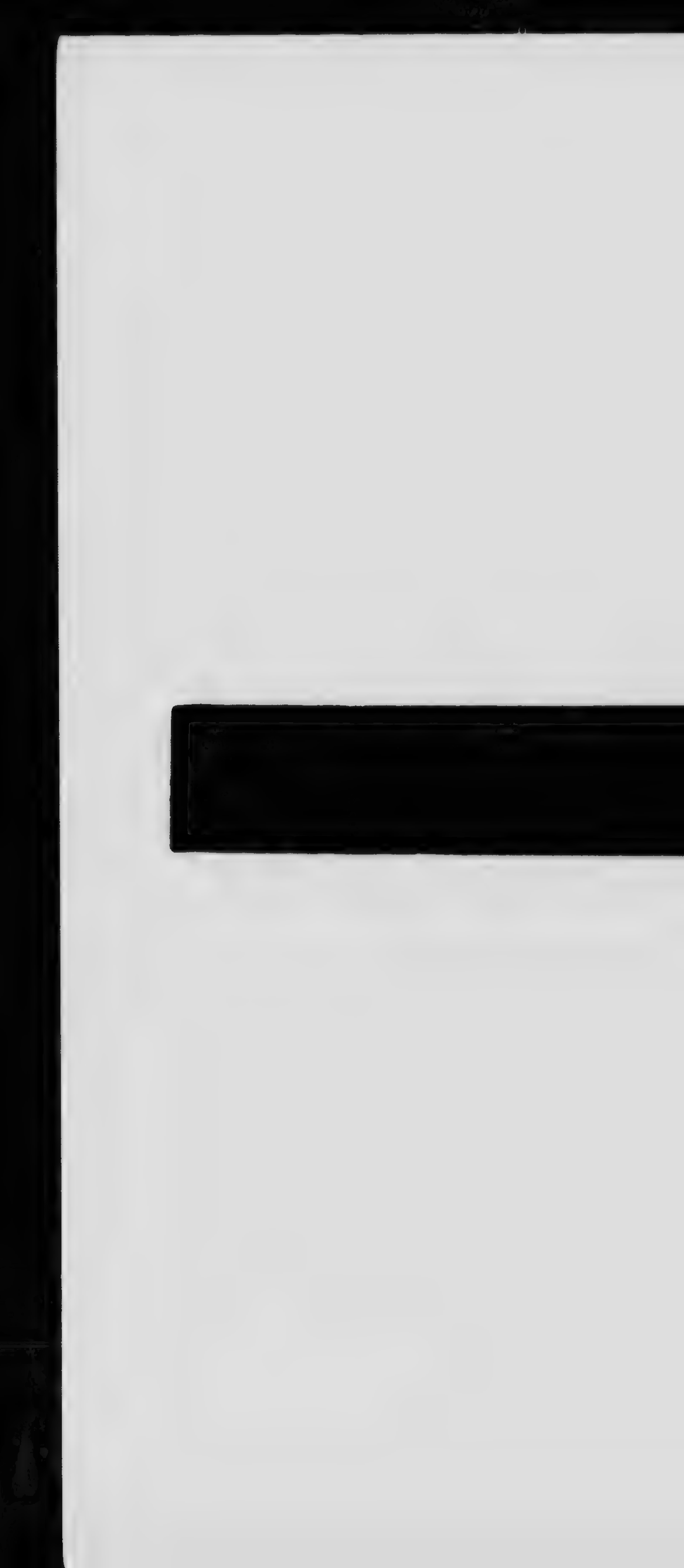
Ut præséntes ancillas tuas bene ✠ dícere dignéris, te rogámus.
Ut præséntes ancíllas tuas bene ✠ dícere et sancti ✠ ficáre dignéris, te rogámus.

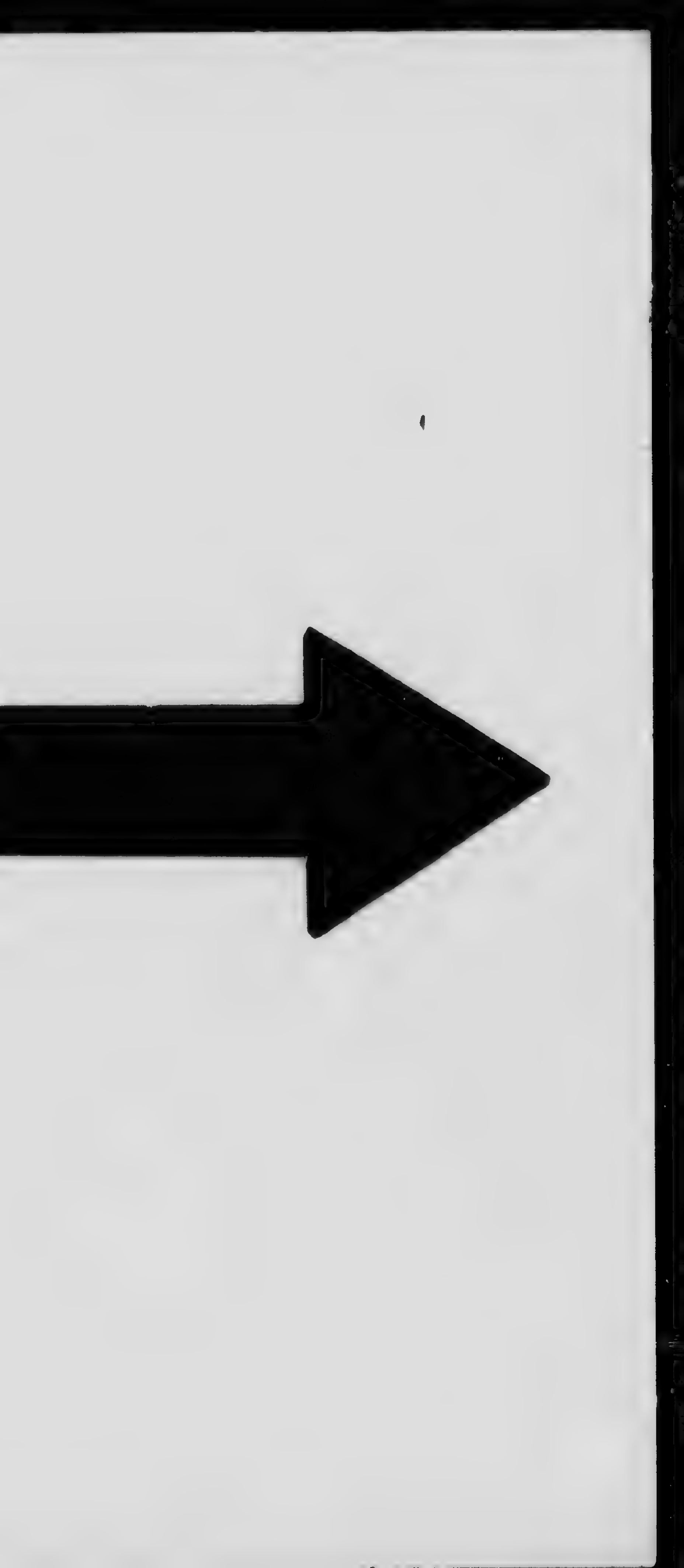
L'officiant remet la crosse, s'agenouille de nouveau et continue:

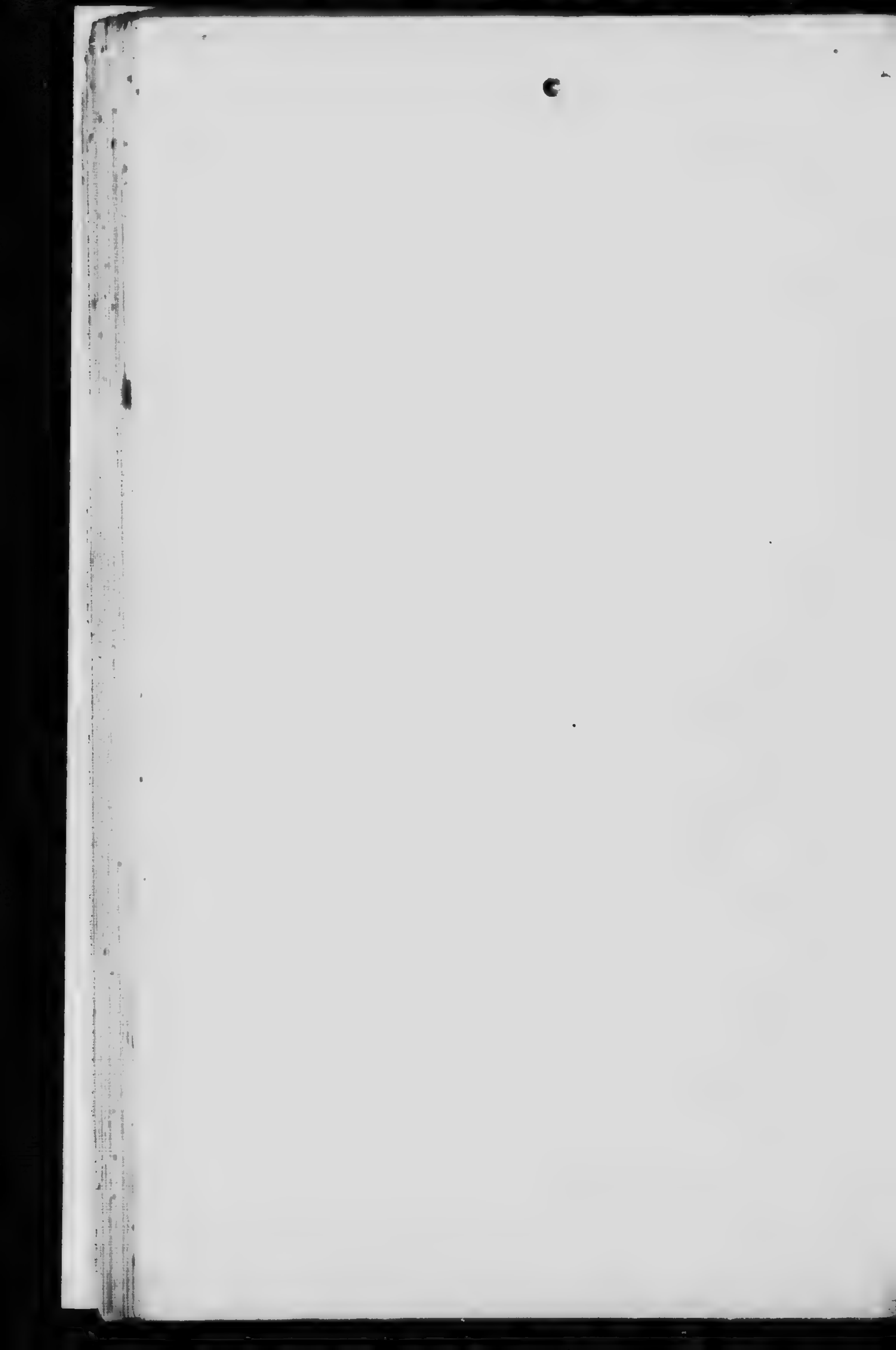
Ut nos exaudíre dignéris, te rogámus.
Fili Dei, te rogámus.
Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, parce nobis Dómine.
Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, exáudi nos Dómine.
Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.

Officiant.—Christe audi nos

Assistants.—Christe exáudi nos







Officiant.—Kyrie eléison.

Assistants.—Christe eléison.

Officiant.—Kyrie eléison.—Pater noster (avec inflexion, si les litanies ont été chantées.)

℣. Et ne nos inducas in tentatiónem.

℟. Sed líbera nos a malo.

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant se lève, se retourne vers les nouvelles professes comme précédemment et récite, sur le même ton, l'oraison suivante:

Oremus Oratio

Respice, Domine, propitius super has famulas tuas, ut sanctæ virginitatis propositum, quod, te inspirante, susceperunt, te gubernante, custodiant. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

14° Bénédiction des croix

Le clergé demeure debout.

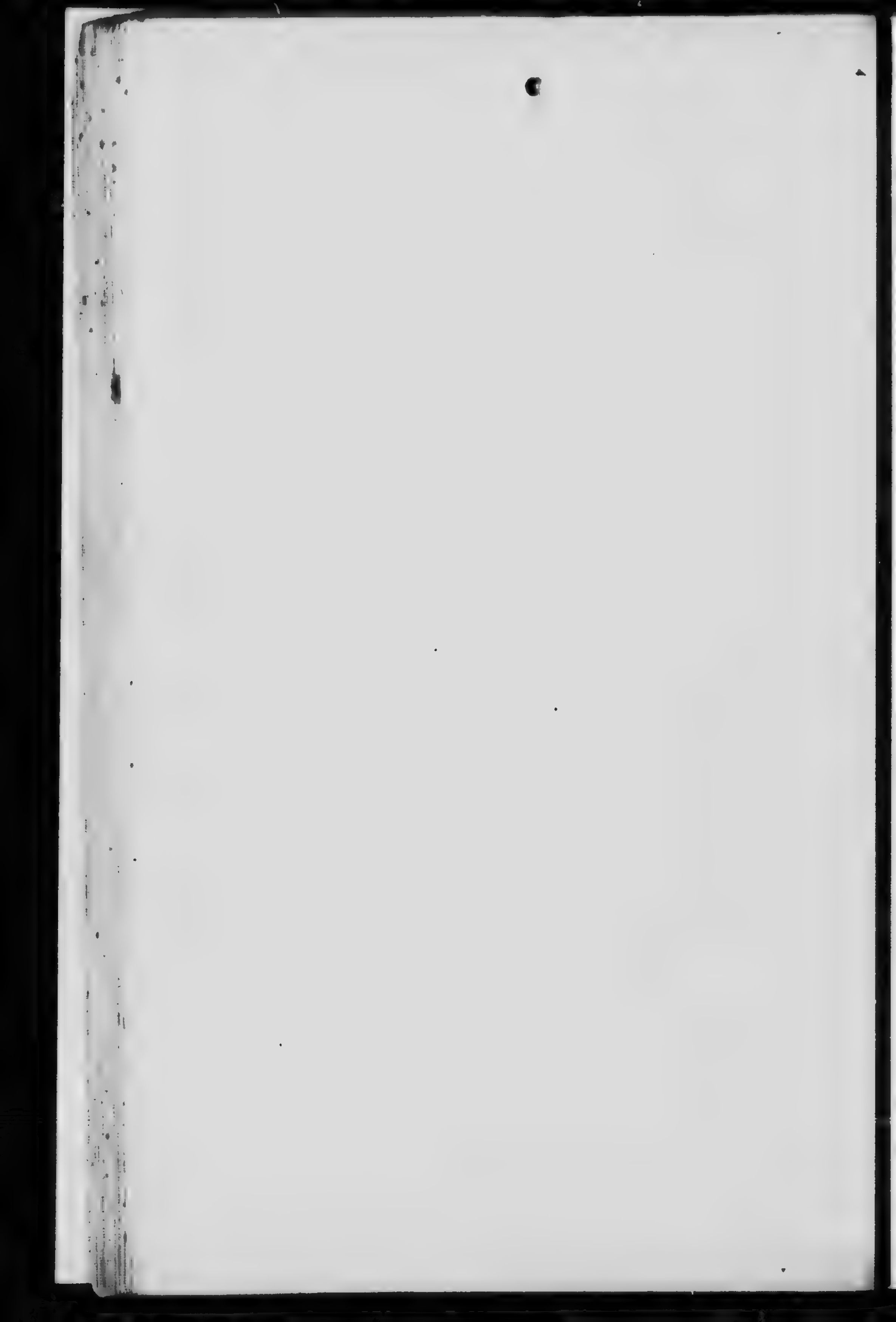
L'officiant se retourne, (s'il est besoin) se rend au coin de l'épître et récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Omnipotens Deus, qui crucis signum pretioso Filii tui sanguine dedicasti, quique per eamdem crucem mundum redimere dignatus est; et per ejusdem virtutem humanum



genus ab antiqui hostis chirographo liberasti; te suppliciter exoramus, ut digneris has cruces paterna pietate bene ✠ dicere, et cœlestem eis virtutem et gratiam impertire, ut quæ eas in passionis et crucis Unigeniti Filii tui memoriam gestaverint; earum in se virtutem experiri, ac in eis protectionis tuæ munimen valeant reperire. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

L'officiant asperge alors les croix, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite, disant, à voix basse:

In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

Il retourne au milieu, s'asseoit et reçoit la mitre.

15° Tradition des croix

Le clergé s'asseoit en même temps que l'officiant.

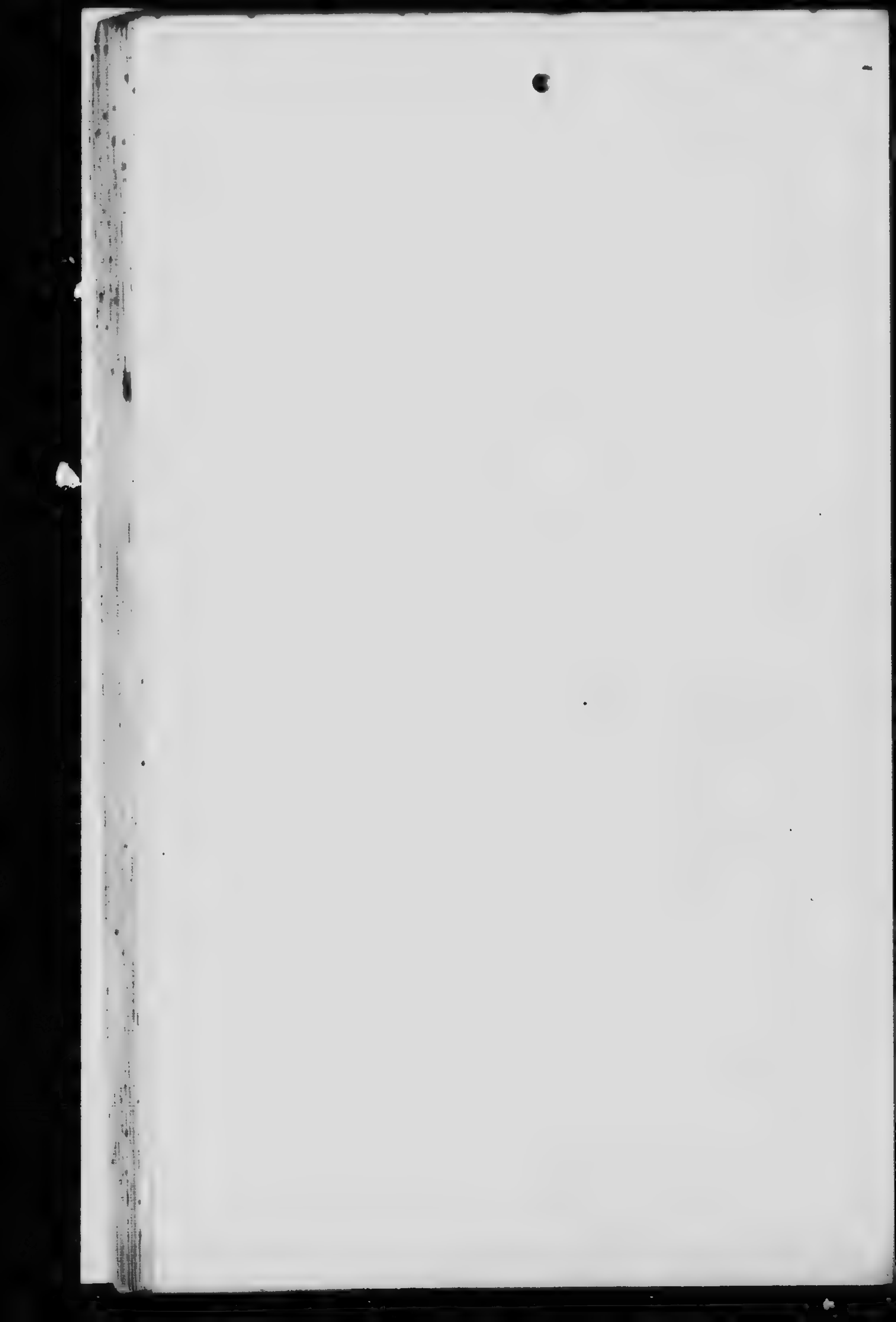
L'officiant reçoit une croix qu'il saisit par le haut et tient tournée vers les deux professes agenouillées, disant, à voix haute, une fois pour les deux:

Recevez, mes Filles (*ou* mes Sœurs), cette croix qui dissipe tous les ennemis du salut.

Il présente alors cette croix à la professe qui est à sa gauche, et en reçoit à l'instant une autre qu'il présente à la deuxième professe, ajoutant, sur le même ton:

Avec elle, ne craignez point; allez partout où vous appellera le devoir de la charité; qu'elle vous anime à tout souffrir avec patience.

Il agit ainsi pour chaque groupe, répétant la formule une fois pour deux (ou trois) professes.



16° Dernière prière pour les nouvelles professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

Après que les dernières professes sont rendues à leur place, l'officiant laisse la mitre, se lève et lit, à haute voix le verset et l'oraison qui suivent:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio.

Te invocamus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, super has famulas tuas, quæ tibi voverunt pura mente, mundoque corde servire; ut eas sociare digneris inter illos centum quadraginta quatuor millia, qui virgines permanserunt, et se cum mulieribus non coinquinaverunt, in quorum ore dolus non est inventus; ita et has famulas tuas facias permanere immaculatas usque in finem. Per Immaculatum Christum Dominum nostrum.

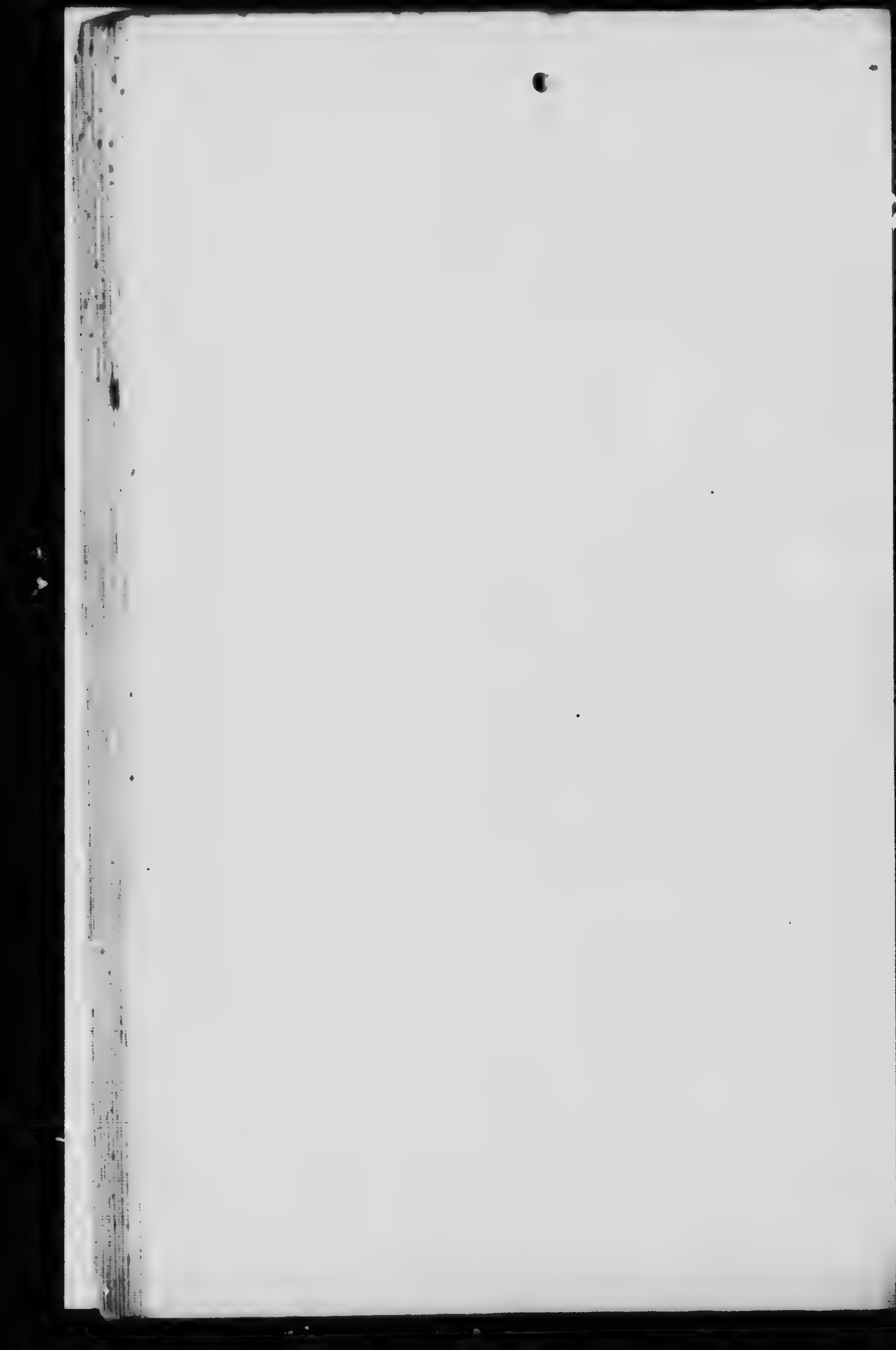
℟. Amen.

L'officiant peut alors donner sa bénédiction, s'il n'y a pas émission de vœux perpétuels, et s'il ne dit pas la messe.

S'il y a émission de vœux perpétuels, l'officiant s'assied, reçoit la mitre et, après que les sœurs sont placées et agenouillées, procède à l'interrogatoire, page .

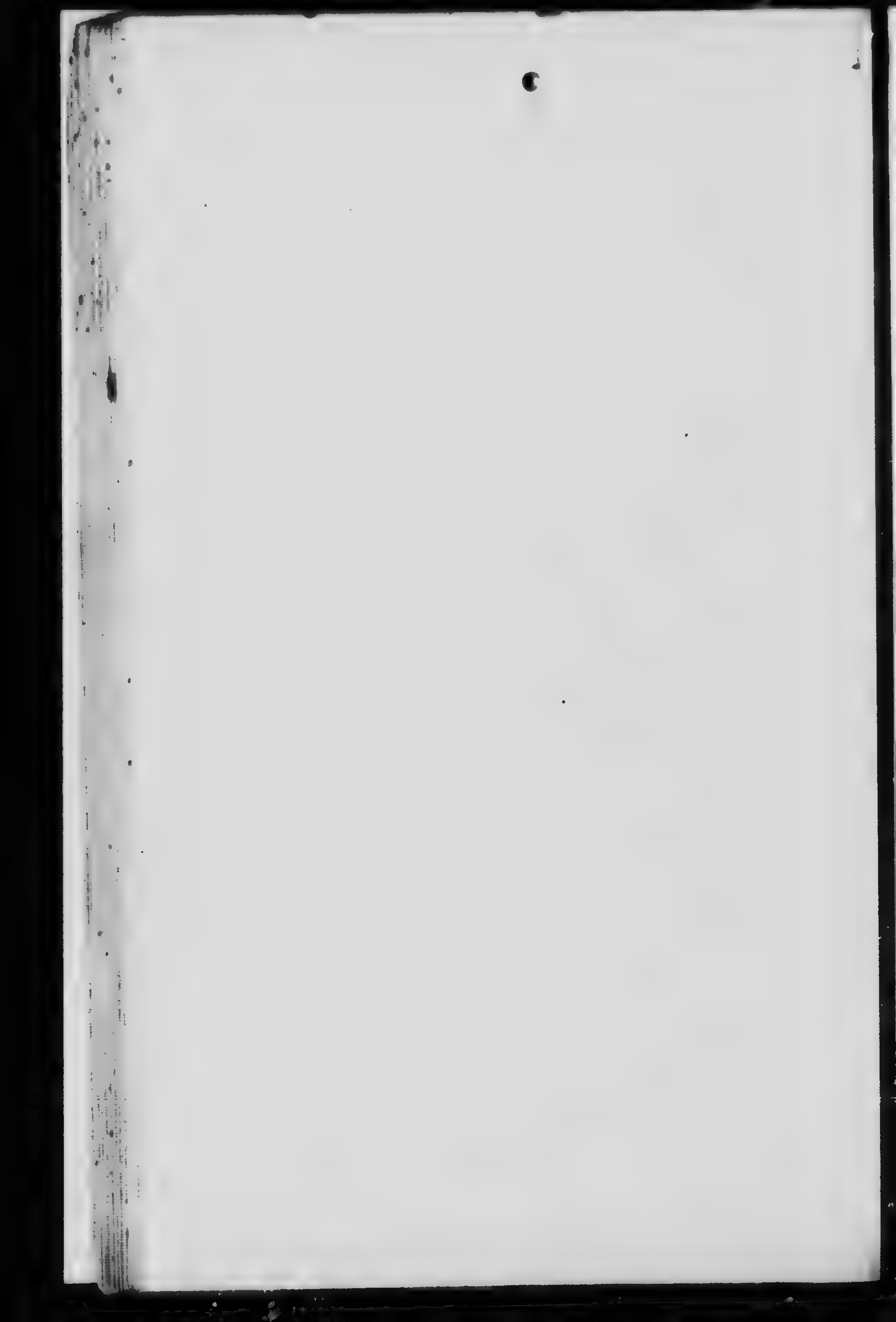
S'il n'y a pas émission de vœux perpétuels, l'officiant descend, salue la croix, reçoit la mitre et la crosse, (salue les chanoines) et se retire à la sacristie.

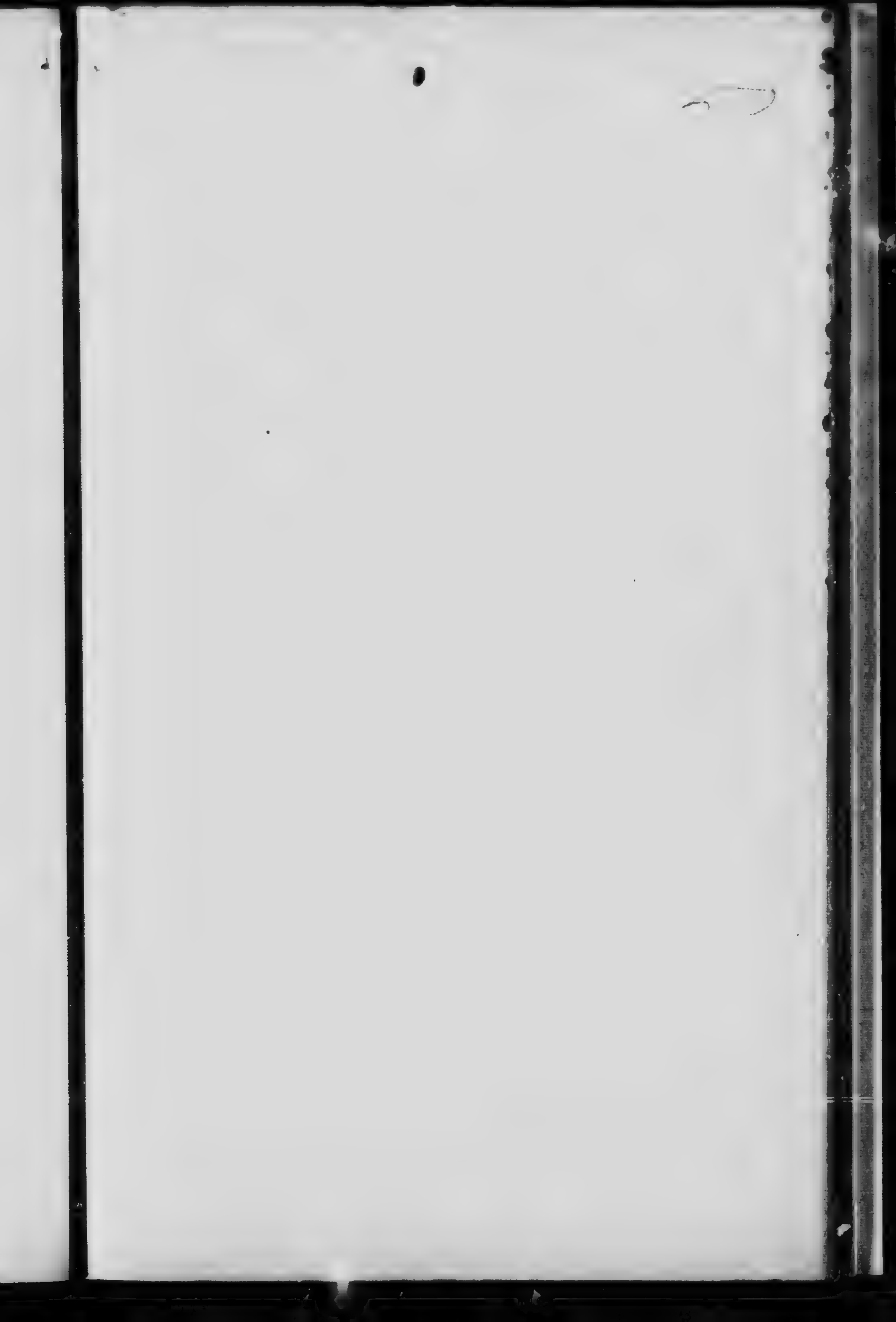
S'il célèbre la messe, il observe ce qui est dit p. .

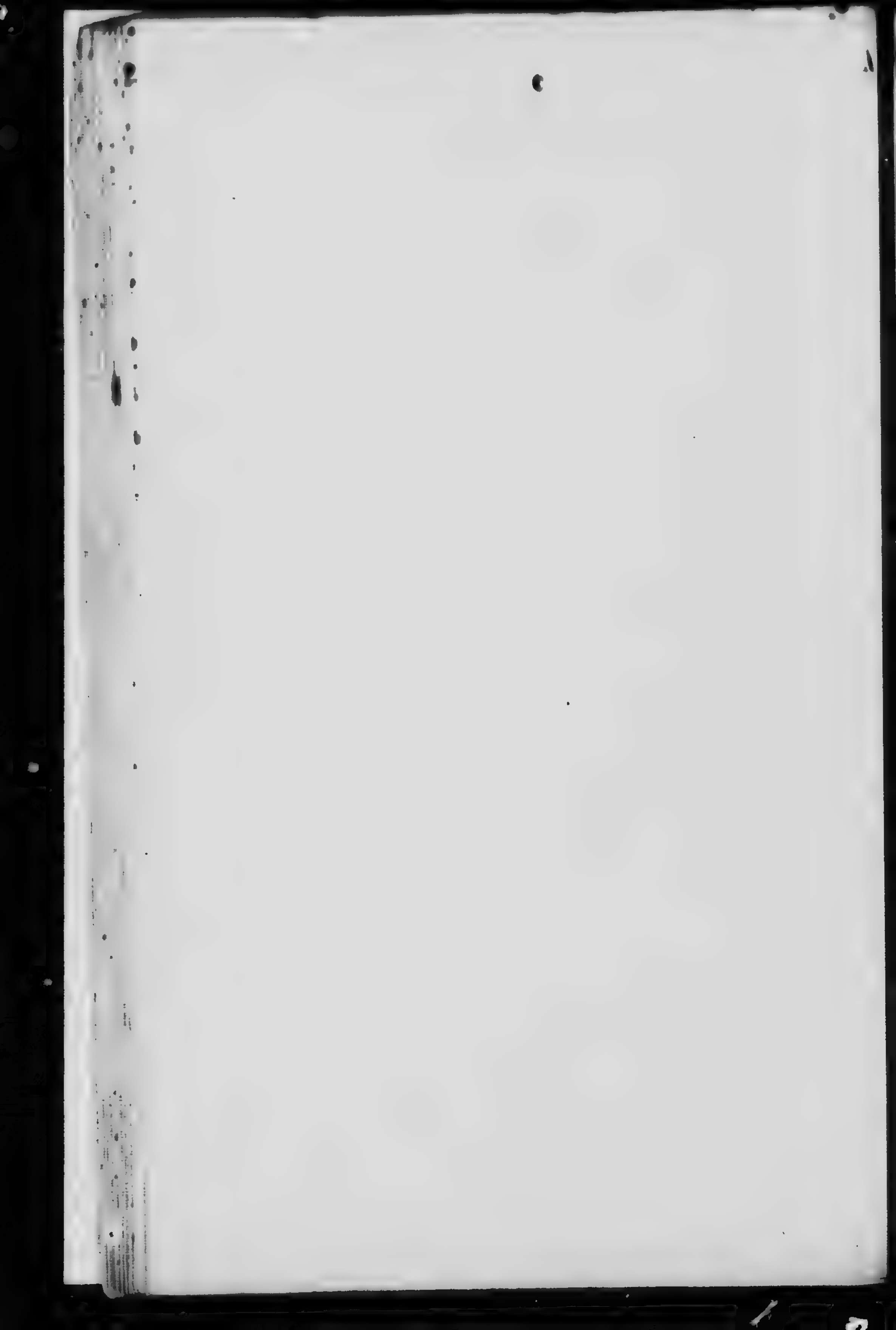


III

Profession. — Prêtre officiant







PROFESSION.—PRETRE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.—La profession a lieu à la chapelle et commence à 8 heures. L'émission des vœux perpétuels, si elle a lieu, se fait à la suite (en commençant à l'interrogatoire). La messe se dit en dernier lieu.

Décoration.—La décoration des autels, surtout du maître-autel est celle des jours de fête du rite double de 1e classe.

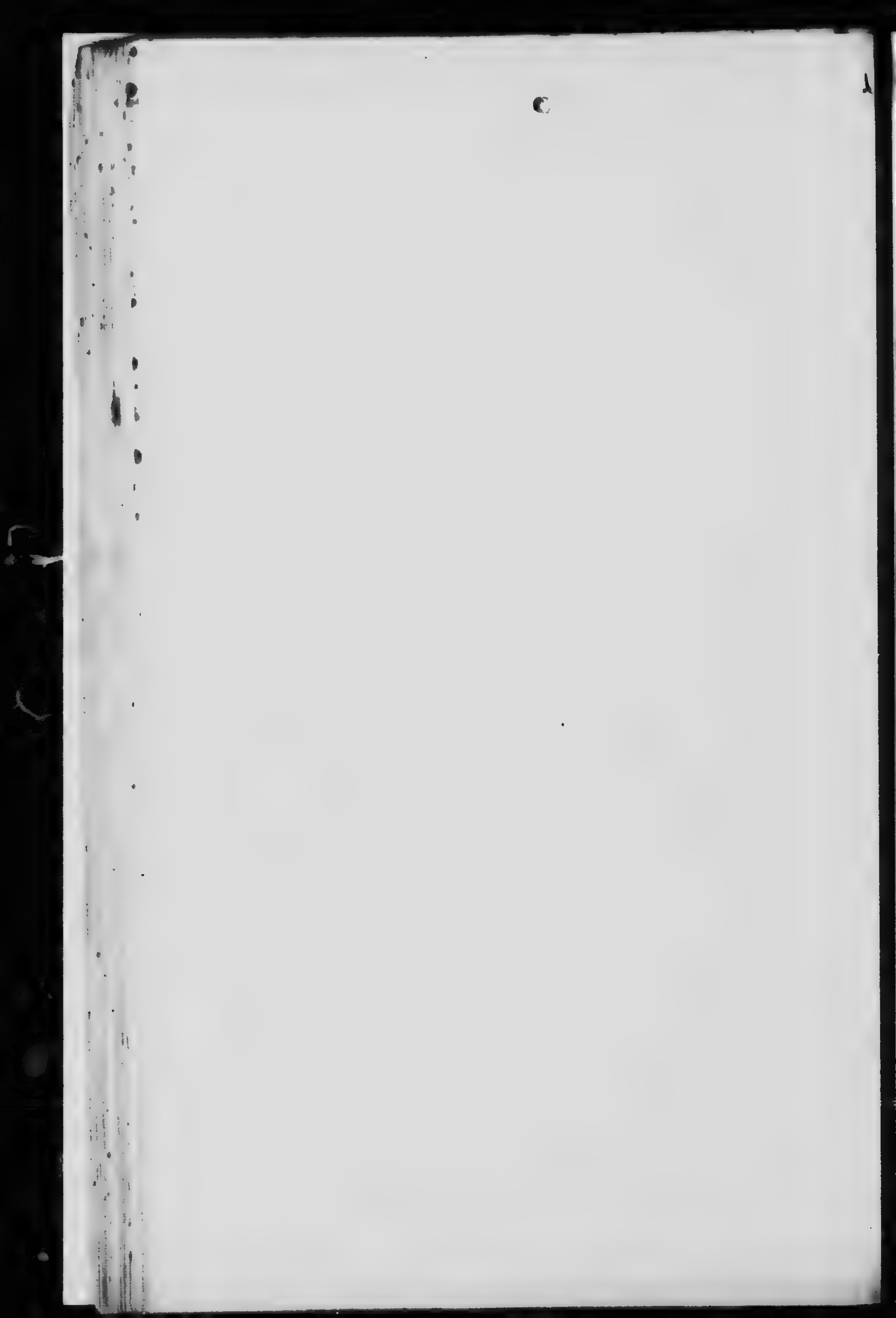
Maître-autel.— Avant une profession (ou une émission de vœux perpétuels, si elle est isolée), dès que l'aumônier a transporté le ciboire (et la lunule) à un autel latéral, on enlève le voile du tabernacle du maître-autel. On ne met pas sur l'autel de cartons, mais le pupitre seul au coin de l'épître, et l'on allume les six cierges (jamais le cierge pascal, à moins que la fête du jour soit de 1e ou de 2e cl. ou que ce soit le dimanche). On place le siège du célébrant au milieu du marchepied. On met au bas, de chaque côté, un tabouret en bois (sans dossier) à l'usage des assistants.

Crédence.— Sur la crédence on met le bénitier avec son aspersoir, le plateau contenant les croix à bénir (outre celui des anneaux pour les vœux perpétuels); les burettes et la clochette. De plus, si l'officiant doit dire la messe, son calice préparé. (On peut mettre les cartons et le missel sur la crédence ou à la sacristie.)

Autel du saint Sacrement.— A l'autel où l'on a transporté le ciboire, on met un voile blanc (ou de la couleur du jour) au tabernacle, et l'on y allume une lampe.

Nef.— On peut étendre un tapis sur la partie du pavé comprise entre les premiers bancs et le plus bas (ou même le plus haut) degré de la balustrade, ainsi qu'une carpette réunie au tapis, au haut de l'allée centrale, pour la supérieure et sa compagne.

Sacristie.—On prépare, la veille, des cierges de 6 à la livre pour les novices (et les professes, s'il y a émission de vœux perpétuels), ainsi que pour la supérieure et sa compagne, et qu'on remet à la sœur qui est chargée de les distribuer. Pour l'officiant, la chape blanche (ou argentée ou dorée) et une barrette (il ne peut prendre l'aube que s'il doit célébrer la messe); un *Cérémonial* avec signet à la page , avec les noms des futures professes (ou des professes qui font des vœux perpétuels). Pour le célébrant de la messe les ornements de la messe du jour (ou de la couleur blanche si la rubrique permet la messe votive des Sept-Douleurs); si c'est l'officiant qui dit la messe, le manipule, l'étole et la chasuble à part (pour qu'ils soient portés sur la banquette, à la fin de la cérémonie), le calice (placé sur la crédence, au moins à la fin de la cérémonie, si l'officiant dit la messe), le missel avec messe et mémoires préparées par



l'aumônier (on ne doit pas dire l'oraison pour les vierges), enfin la **barrette.** Pour l'archiprêtre, une chape blanche (inférieure à celle de l'officiant) un surplis, une barrette et un *Cérémonial*, (s'il sert assistant) le porte-bénitier met la chape, la barrette et le *Cérémonial* sur la banquette dès qu'il arrive à la sacristie. Pour les visiteurs, des surplis et des *Cérémonial*. Pour les assistants, deux surplis semblables (placés à part et sans *Cérémonial*).

SERVANTS

Trois servants suffisent: un cérémoniaire (le plus habitué), un porte-bénitier et un porte-livre (qui peut être un nouveau). S'il n'y en a que deux, le cérémoniaire agira aussi comme porte-bénitier et servira l'archiprêtre.

Le porte-livre reçoit à la sacristie, lorsque l'officiant revêt la chape, le *Cérémonial* marqué à la page , et il le tient fermé, la tranche à gauche, appuyé sur sa poitrine, le soutenant de ses deux mains. Il se tient en arrière de l'officiant, à gauche du cérémoniaire.

Au signal, il entre (ne se signe pas), salue le clergé, fait la génuflexion devant l'autel en arrière de l'officiant, et se retire à la crédence (à moins que l'officiant ne désire lire dès qu'il est monté). Quand il sert, il tient de ses deux mains, par le bas, le livre ouvert et appuyé sur son front (pour éviter la fatigue, il s'appuie les coudes sur les côtés); il ne se tient pas en face de l'officiant, mais un peu du côté de l'épître; il fait une inclination à l'officiant (non à l'autel), en arrivant près de lui, avant d'ouvrir le livre, et en partant, après l'avoir fermé.

Auprès de la crédence, il se tient debout, le livre fermé, il ne s'assied (déposant alors le livre), qu'après les assistants et se lève avec eux. Il reste debout devant l'officiant lors même que celui-ci est assis. Il ne se met pas non plus à genoux devant lui, (excepté pour la première strophe du *Veni Creator*). Il sort du chœur de la même manière qu'il y est entré.

Le porte-bénitier aide à l'archiprêtre à revêtir le surplis et la chape à la sacristie, lorsque l'officiant en part (ou transporte la chape, la barrette et le *Cérémonial*, sur la banquette, où il va les prendre, s'il est assistant). Il accompagne l'archiprêtre, marchant à sa gauche et relevant le bord de la chape, de la main droite, tenant le *Cérémonial*, de la gauche. Il fait la génuflexion à l'autel, en allant et en revenant, quoique l'archiprêtre ne fasse qu'un salut, et tient le *Cérémonial* ouvert devant lui, à la porte de la chapelle. (Au retour, il rapporte la chape, la barrette et le *Cérémonial*, à la sacristie, si l'archiprêtre les laisse à la banquette). Il demeure au chœur (ou près de la crédence, avec le porte-livre), pendant la cérémonie qu'il a soin de suivre dans le *Cérémonial*, afin d'apporter à temps le bénitier, et de présenter l'aspersoir à l'assistant de droite, pour la bénédiction des vêtements, à la balustrade, et pour celle des croix (et des anneaux) à l'autel, au coin de l'épître. Il aura soin de fermer et d'ouvrir la balustrade à temps (au signe du cérémoniaire) ou le fera faire par un quatrième servant.

Le cérémoniaire aide à l'officiant à la sacristie et entre à droite du port-



livre. Il reçoit la barrette, présente de l'eau bénite, à l'officiant et aux assistants, se signe, salue le clergé, et fait la génuflexion devant l'autel. Après une courte prière, il passe au côté de l'évangile, pendant que l'officiant monte s'asseoir, puis présente la barrette à l'assistant de ce côté. (A défaut de porte-bénitier, il va accompagner l'archiprêtre). Il demeure debout à cet endroit, pendant toute la cérémonie. Il ne s'asseoit qu'après les assistants et se lève avec eux. Il présente la barrette chaque fois que l'officiant s'assied, la tenant à deux mains, le côté sans corne vers soi et l'ouverture tournée en bas. Il la reçoit chaque fois que l'officiant se découvre et il la dépose sur la crédence, s'il y en a une de ce côté, ou sur un siège (se tenant alors les mains jointes), ou la garde à la main. Il se tient toujours tourné du côté de l'épître, de manière à bien voir les mouvements de l'officiant. Après la cérémonie, il présente la barrette devant l'autel et se rend à la sacristie (si l'officiant dit la messe, il ne lui présente pas la barrette et l'accompagne à la banquette où ses deux servants viennent le remplacer). Dès qu'il est libre, il aide à préparer l'autel et la crédence pour la messe. A défaut d'autre, il a soin de fermer la balustrade après le retour de l'archiprêtre à la profession, et de l'ouvrir pour la réception des croix (et des anneaux) et de la fermer pour la messe.

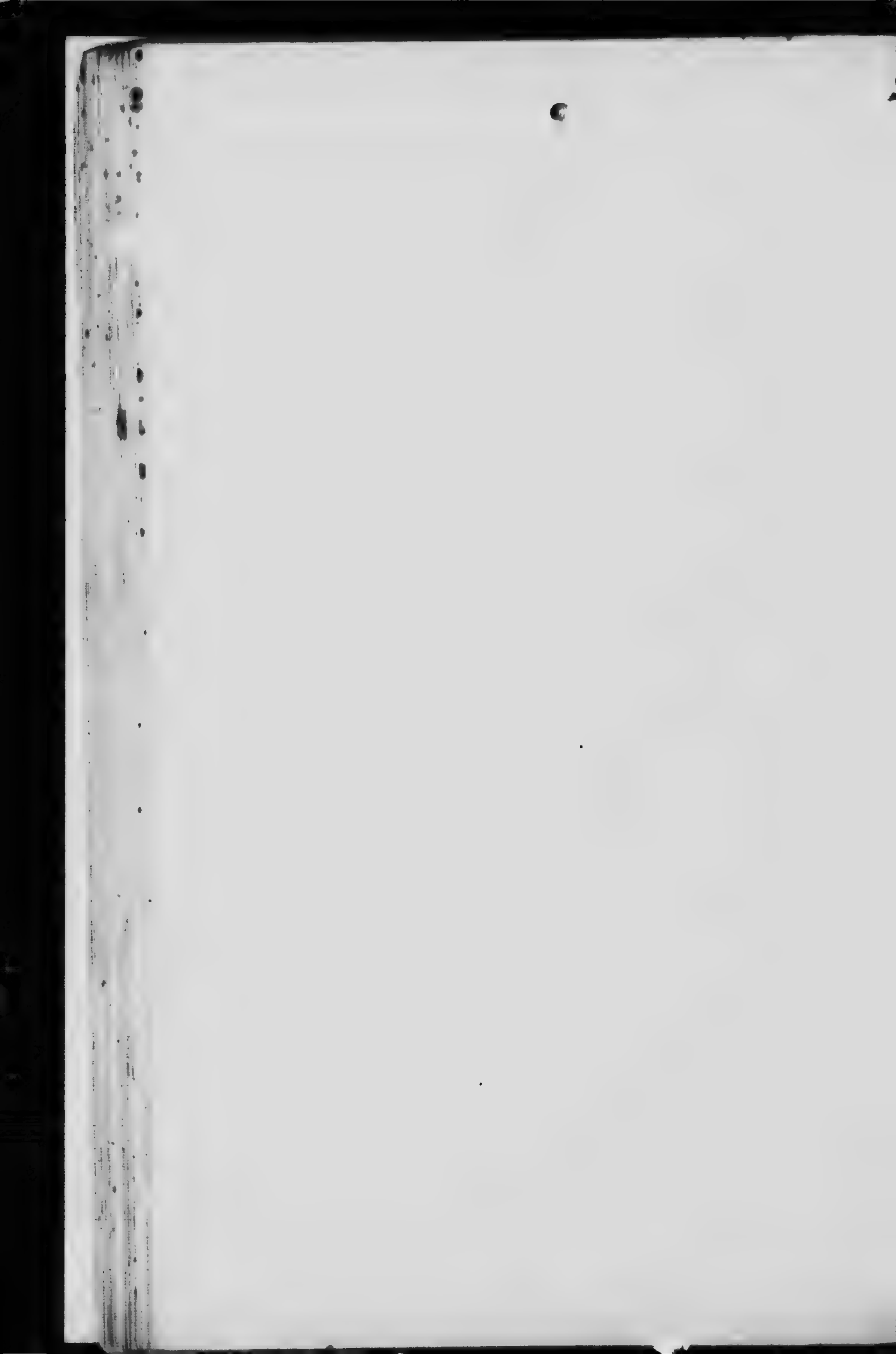
S'il y a un quatrième servant, il pourrait être chargé d'ouvrir et de fermer la balustrade, au signe du porte-bénitier, à côté duquel il se tiendrait au chœur.

ASSISTANTS

Un prêtre officiant peut avoir deux assistants, comme un évêque. D'ordinaire l'aumônier (ou un ancien aumônier) remplit la fonction de 1er assistant. Ils changent de côté lorsque l'officiant se retourne. Celui qui est du côté de l'épître a soin du porte-livre qu'il fait approcher et s'éloigner au besoin. Celui qui est du côté de l'évangile présente et reçoit la barrette qu'il remet au cérémoniaire qui se tient de son côté, au bas; il présente aussi successivement toutes les croix des nouvelles professes (et tous les anneaux, à l'émission des vœux perpétuels). Tous deux relèvent les bords de la chape et suivent toute la cérémonie dans le livre de l'officiant. Ils ne prennent ni *Cérémonial* ni barrette.

ARCHIPRÊTRE

D'ordinaire, c'est l'aumônier qui remplit la fonction d'archiprêtre à la profession (il n'y en a pas à l'émission des vœux perpétuels).



S'il ne sert pas assistant, il revêt, à la sacristie, aussitôt après l'officiant, le surplis, la chape de couleur blanche, se couvre de la barrette et remet au servant son *Cérémonial* marqué à la page . En entrant au chœur, il remet sa barrette, se signe, et salue le clergé.

S'il sert assistant, il revêt le surplis à la sacristie, et accompagne l'officiant à l'autel, comme il est dit plus haut, jusqu'à ce que celui-ci soit assis sur le marchepied et couvert. Il descend alors, fait la génuflexion à la croix, et se rend à la banquette où il revêt la chape, prend la barrette et remet au servant son *Cérémonial*, marqué à la p. .

Il ne fait alors qu'une inclination à la croix, salue le clergé, et se couvre dès qu'il est sorti du chœur. Rendu à la porte de la chapelle, il se découvre, remet sa barrette, et, en face des postulantes, chante en entier l'antienne *Prudentes Virgines*. Il se couvre et retourne lentement au chœur, où il salue le clergé, près de la balustrade, puis la croix, près de l'autel, et va déposer la chape à l'endroit où il l'a prise. Il se met alors au chœur ou retourne auprès de l'officiant, faisant une génuflexion avant de monter.

AUMÔNIER

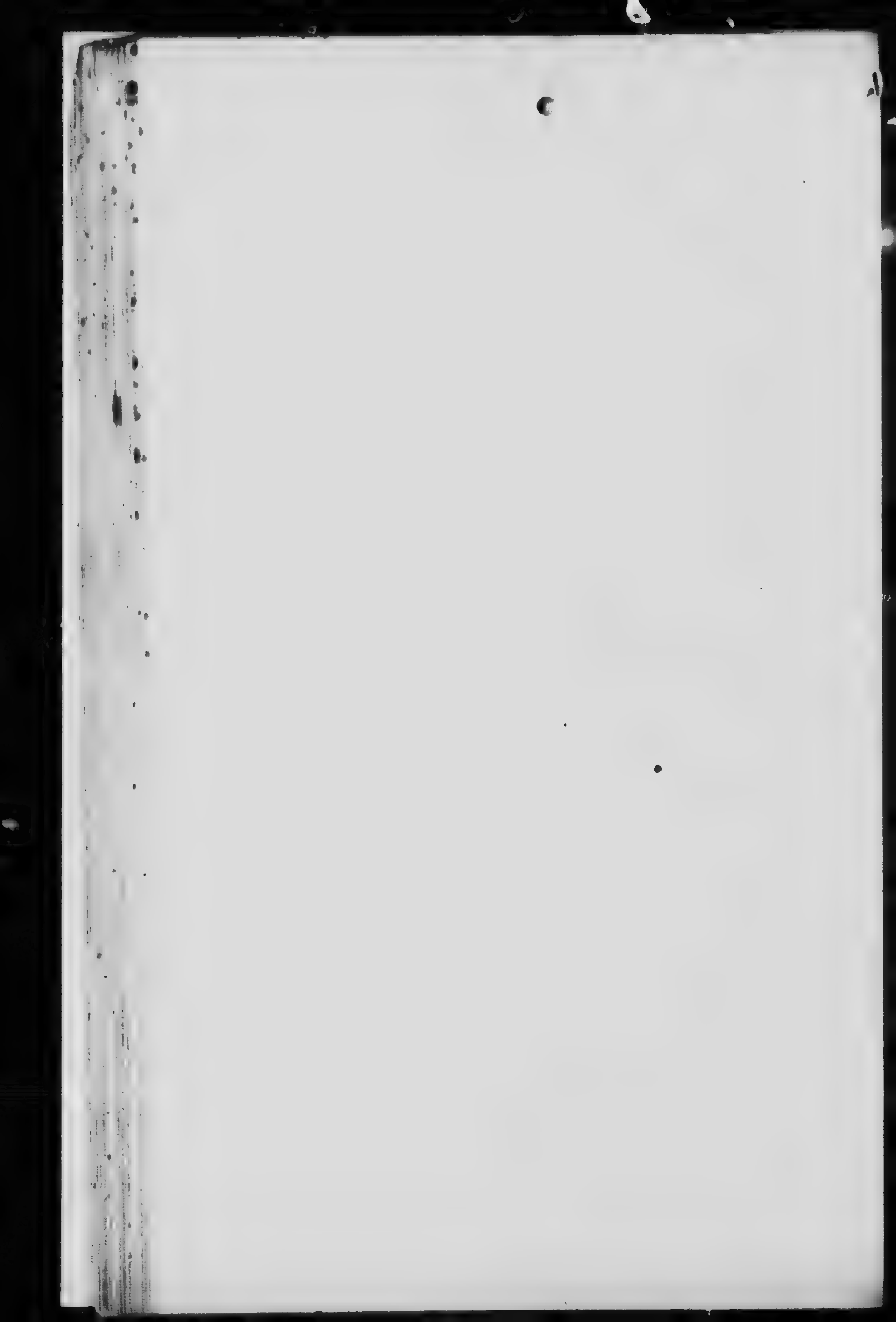
L'aumônier a soin de transporter, soit après la messe de communauté, ce qui est préférable, soit avant la cérémonie, le ciboire, (et la lunule) à un autel latéral. Il aura à cœur d'étudier d'avance toute la cérémonie avec soin, afin de ne donner aucune fausse indication aux servants, et de remarquer spécialement comment il devra agir soit comme premier assistant, soit comme archiprêtre. Il choisit à temps le deuxième assistant et l'archiprêtre. Il ne prend ni *Cérémonial* ni barrette.

PROFESSION.—PRÊTRE OFFICIANT

I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

1° Préparation et entrée de l'officiant

L'officiant revêt, à la sacristie, le surplis, l'étole et la chape de couleur blanche et se couvre de la barrette. (Il



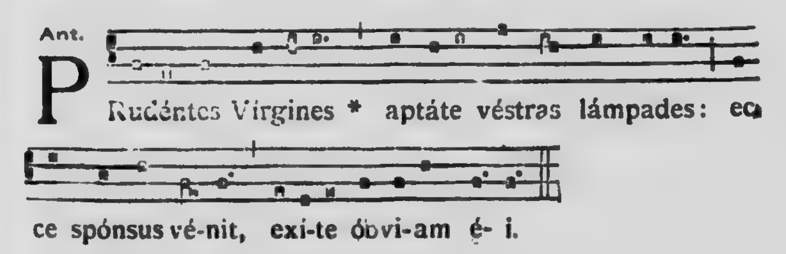
ne prend l'aube que s'il doit célébrer la messe.) Il donne son *Cérémonial* au porte-livre. Il entre au chœur accompagné de deux prêtres en surplis, à la suite de deux servants; il remet sa barrette, puis se signe avec de l'eau bénite, et salue le clergé. Comme le saint Sacrement a été enlevé du tabernacle, il ne fait qu'une inclination à la croix. Il s'agenouille sur le plus bas degré, et prie quelques instants.

L'officiant monte, s'asseoit, reçoit sa barrette, se couvre, et attend l'arrivée de l'archiprêtre, qui entre en tête des futures professes. Les assistants, changeant de côté en montant, restent debout à ses côtés.

Le clergé s'asseoit avec l'officiant et ne se lève pas au passage de l'archiprêtre.

2° Appel des novices par l'archiprêtre

Le prêtre qui remplit la fonction d'archiprêtre, revêtu de la chape de couleur blanche, se rend à la porte de l'église par laquelle doivent entrer les futures professes, et y chante l'antienne *Prudentes Virgines*, en entier, puis il revient au chœur, suivi des futures professes qui chantent le Ps. 121 *Lætatus sum*.

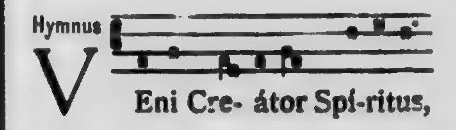


3° Chant du « Veni, Creator Spiritus »

Vers la fin du *Sicut erat*, l'officiant se découvre, remet sa barrette à l'assistant de droite, descend d'un degré et



s'agenouille sur le bord du marchepied pour entonner le *Veni Creator*. Il est prié de ne pas en continuer le chant.



Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

Après la première strophe, le clergé se lève. (Il est prié de ne pas prendre part au chant).

Après la première strophe, l'officiant se lève et remonte sur le marchepied. (Il n'est pas tenu de lire l'hymne).

2. Qui diceris Paraclitur,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas,
Et spiritalis unctio.

3. Tu septiformis munere,
Dignitus Paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

4. Accende lumen sensibus:
Infunde amorem cordibus:
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.



5. Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus:
Ductore sic te prævio
Vitemus omne noxium.

6. Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Teque utriusque Spiritum,
Credamus omni tempore.

Le clergé se tourne vers l'autel et s'incline aux trois premiers vers de la doxologie:

L'officiant s'incline aux trois premiers vers de la doxologie:

7. Deo Patri sit gloria,
Et Filio, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

Le clergé se tourne vers l'autel pendant le chant du verset, du répons et de l'oraison.

L'officiant chante avec une inflexion de *fa* à *re* le verset suivant:

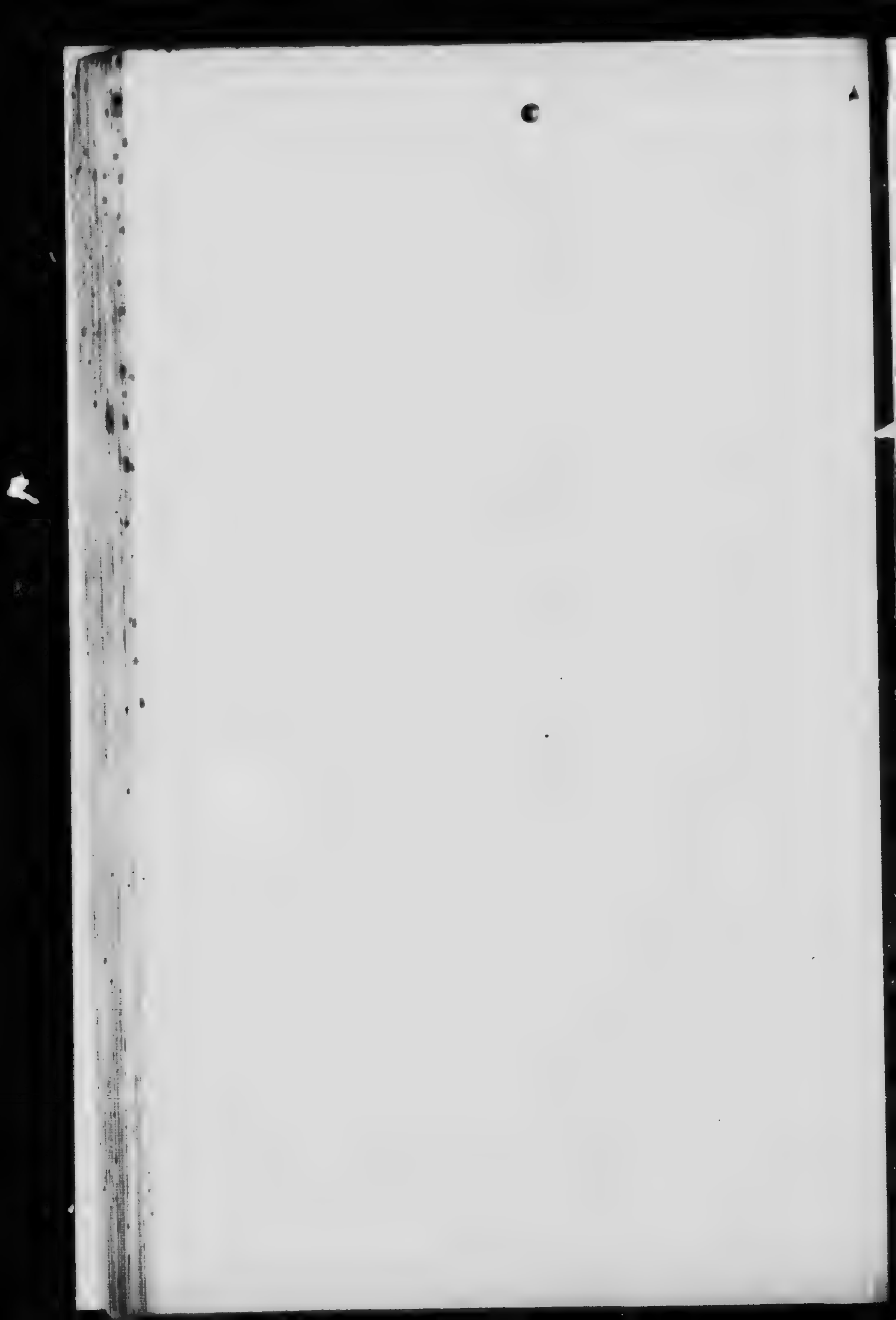
℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur (jamais d'*alleluia*).

℟. Et renovabis faciem terræ.

Il fait la même inflexion à la fin de l'oraison et à la fin de la conclusion:

Oremus Oratio

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti; da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus



semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

L'officiant sans saluer la croix, s'assied et se couvre. Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

Le clergé ne s'asseoit qu'après l'officiant.

4° Instruction

Après l'instruction, les assistants remontent auprès de l'officiant.

II. INTERROGATOIRE

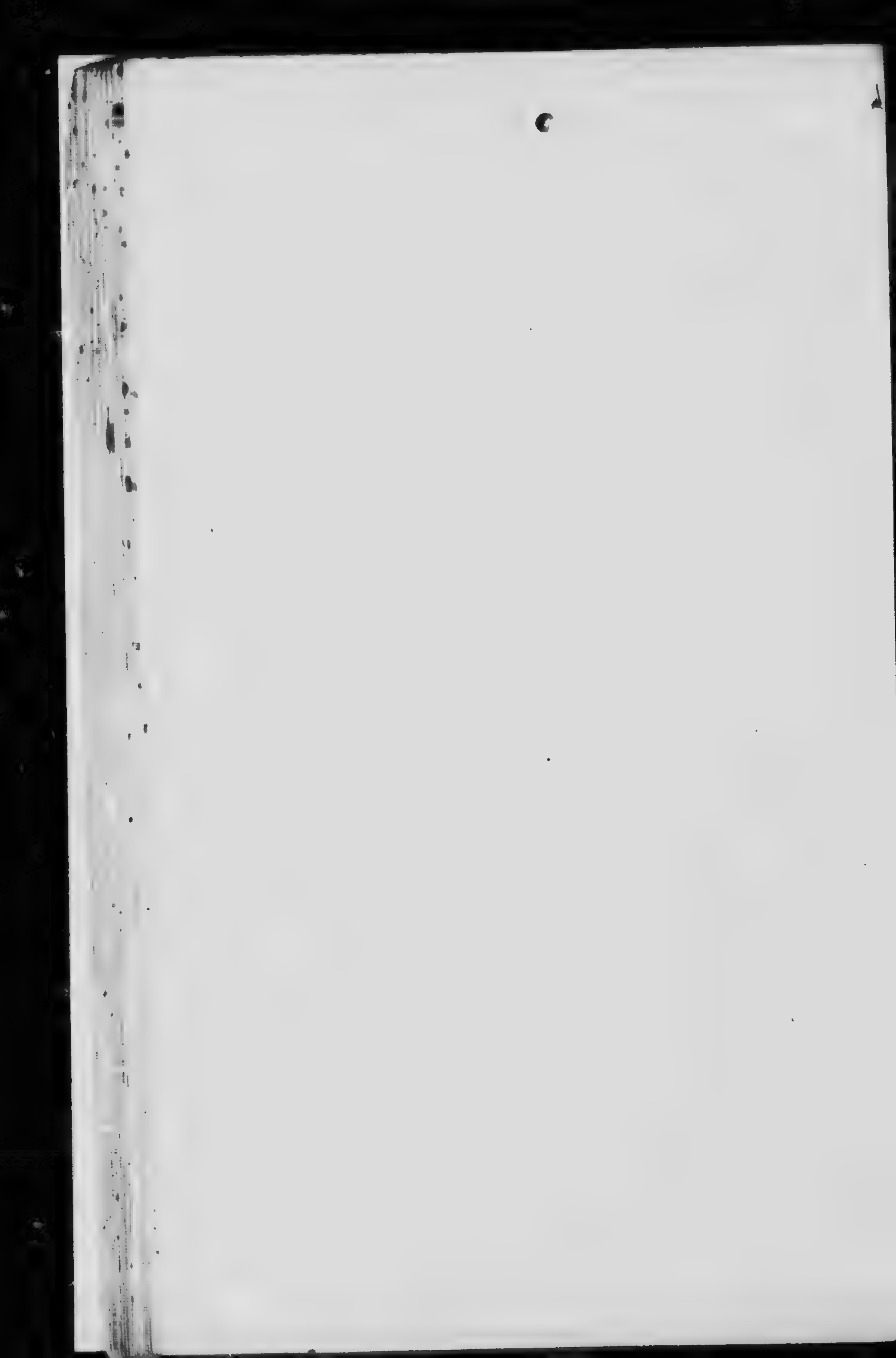
5° Avertissement

L'officiant, assis et couvert, les mains étendues sur les genoux, lit d'abord, à haute voix, l'avertissement qui suit:

Mes Sœurs, vous venez d'entendre la voix de Jésus-Christ, qui, voulant vous admettre au rang des vierges sages et prudentes, vous a commandé d'allumer vos lampes pour aller au-devant de lui. Et pourquoi? Si ce n'est parce qu'il vient lui-même, comme un époux, contracter avec vous une sainte alliance.

C'est dans cette vue que notre sainte Mère, l'Eglise catholique, qui comprend si bien l'excellence de la virginité, nous ordonne de vous bénir, de vous sanctifier, et, remarquez-le bien, de vous unir par une alliance intime à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Très-Haut.

Etes-vous dignes de cette sublime vocation? Nous l'espérons, autant que le peut permettre la fragilité humaine,



et c'est avec cette confiance que nous croyons pouvoir répondre à l'Eglise que vous êtes dignes d'être bénites, sanctifiées et alliées au divin Epoux des âmes chastes.

6° Dialogue

L'officiant engage ensuite le dialogue suivant avec les novices:

Officiant.—Mes Sœurs, est-ce bien véritablement Jésus-Christ que vous venez servir dans cette sainte maison?

Novices.—Oui, mon Père, c'est lui-même que nous voulons servir dans la personne des pauvres et des malades, et, moyennant sa sainte grâce, c'est à lui que nous voulons nous consacrer en embrassant la vie religieuse.

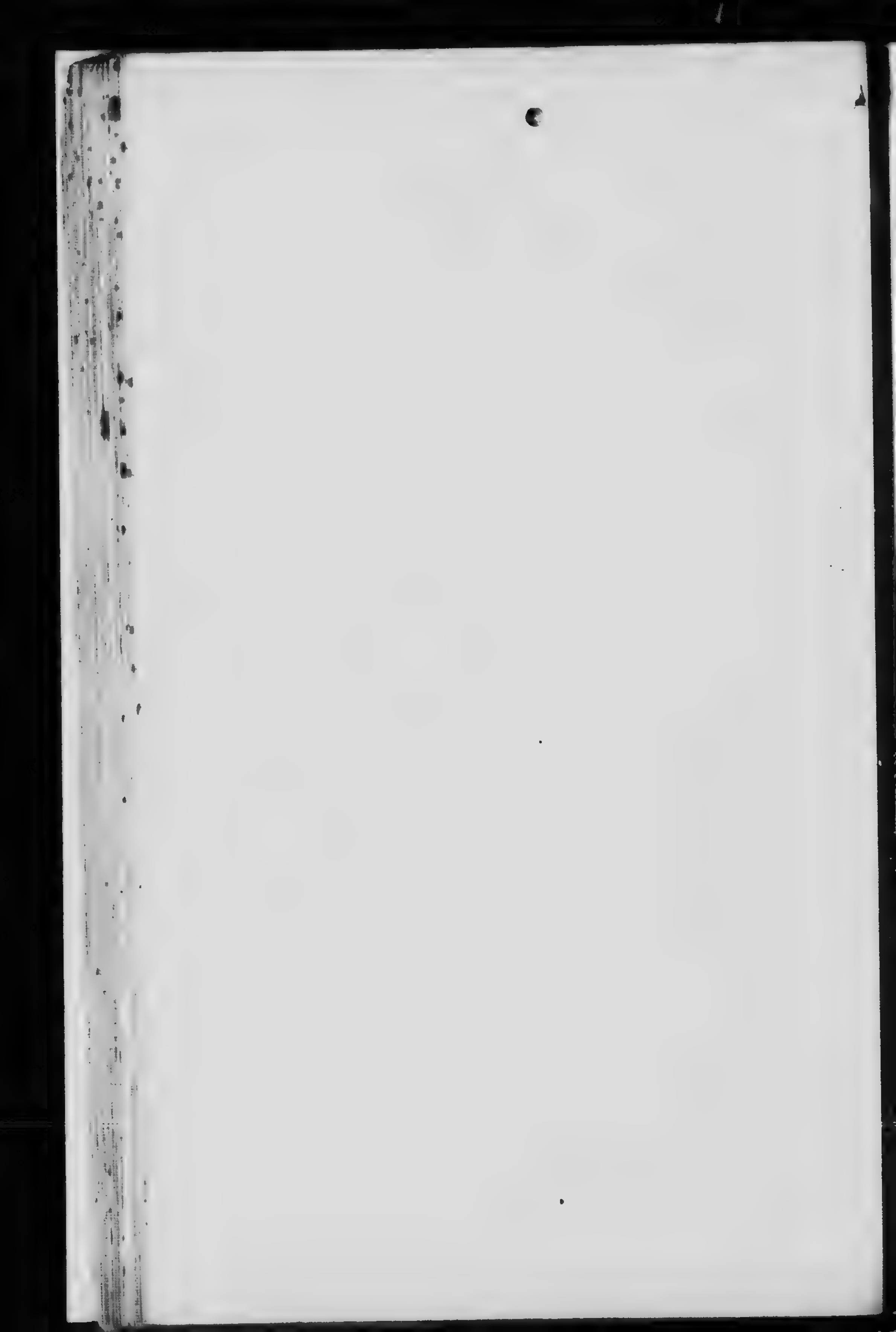
Officiant.—Mes Sœurs, considérez que si vous vous engagez à suivre Jésus-Christ, il faudra renoncer à toutes les fausses leçons de la sagesse humaine, pour étudier à son école la crainte du Seigneur, qui doit vous conserver pures et chastes au milieu de la corruption du monde.

Novices.—Quelque faibles que nous soyons, nous comptons tellement sur les grandes miséricordes de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous espérons marcher toujours en sa présence, et ne jamais perdre sa crainte qui sera notre sauvegarde au milieu des dangers que nous allons courir dans le monde.

7° Oblation

Les novices font alors l'oblation suivante:

Daignez, Seigneur, recevoir l'offrande que je vous fais de tout moi-même; affermissez-moi dans ma résolution, et que le péché ne règne jamais dans mon cœur.



8° Engagement

L'officiant, gardant sa barrette, sollicite l'engagement des novices.

a) Novices vocales

(A omettre, s'il n'y a que des novices coadjutrices)

Il énonce, à voix haute, les noms de baptême, de famille et de religion de chacune des novices vocales, selon la liste ajoutée à son *Cérémonial*, puis continue:

...voulez-vous promettre d'observer pour un an, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Novices vocales.—Je le veux, mon Père.

b) Novices coadjutrices

(A omettre, s'il n'y a que des novices vocales)

L'officiant énonce, à haute voix, les noms de baptême et de famille de chacune des novices coadjutrices, puis continue:

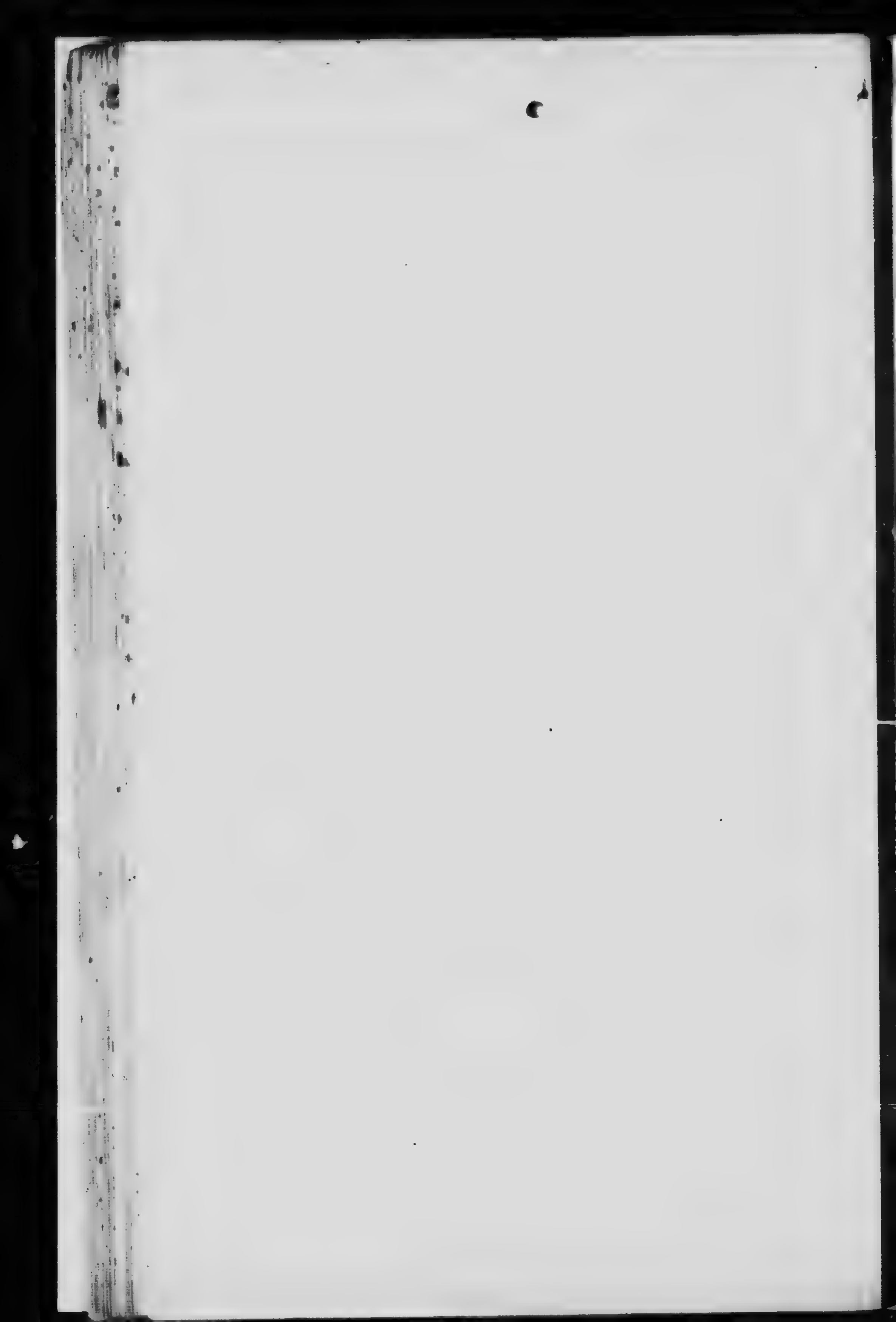
...voulez-vous promettre d'observer, pour un an, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur coadjutrice, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Novices coadjutrices.—Je le veux, mon Père.

III. ÉMISSION DES VŒUX

9° Formule

Après cette réponse, les futures professes lisent, l'une après l'autre, selon leur ordre, la première partie de la formule:



Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Je, N.N. (*les novices vocales ajoutent:* dite sœur N.), voulant me consacrer à Dieu et devenir servante des pauvres, fais librement, pour un an, à la divine Majesté, les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale (*ou* de sœur coadjutrice), sous l'autorité de la supérieure générale et selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres.

Après que la dernière professe (coadjutrice) a lu la formule de ses vœux, toutes disent ensemble:

Je supplie très humblement la divine Miséricorde, par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'intercession de sa glorieuse Mère et les prières des saints patrons de cet Institut, d'avoir pour agréables les présents engagements, et de m'accorder la grâce d'y être fidèle. Ainsi soit-il.

L'officiant répond alors, à voix haute: Deo gratias.

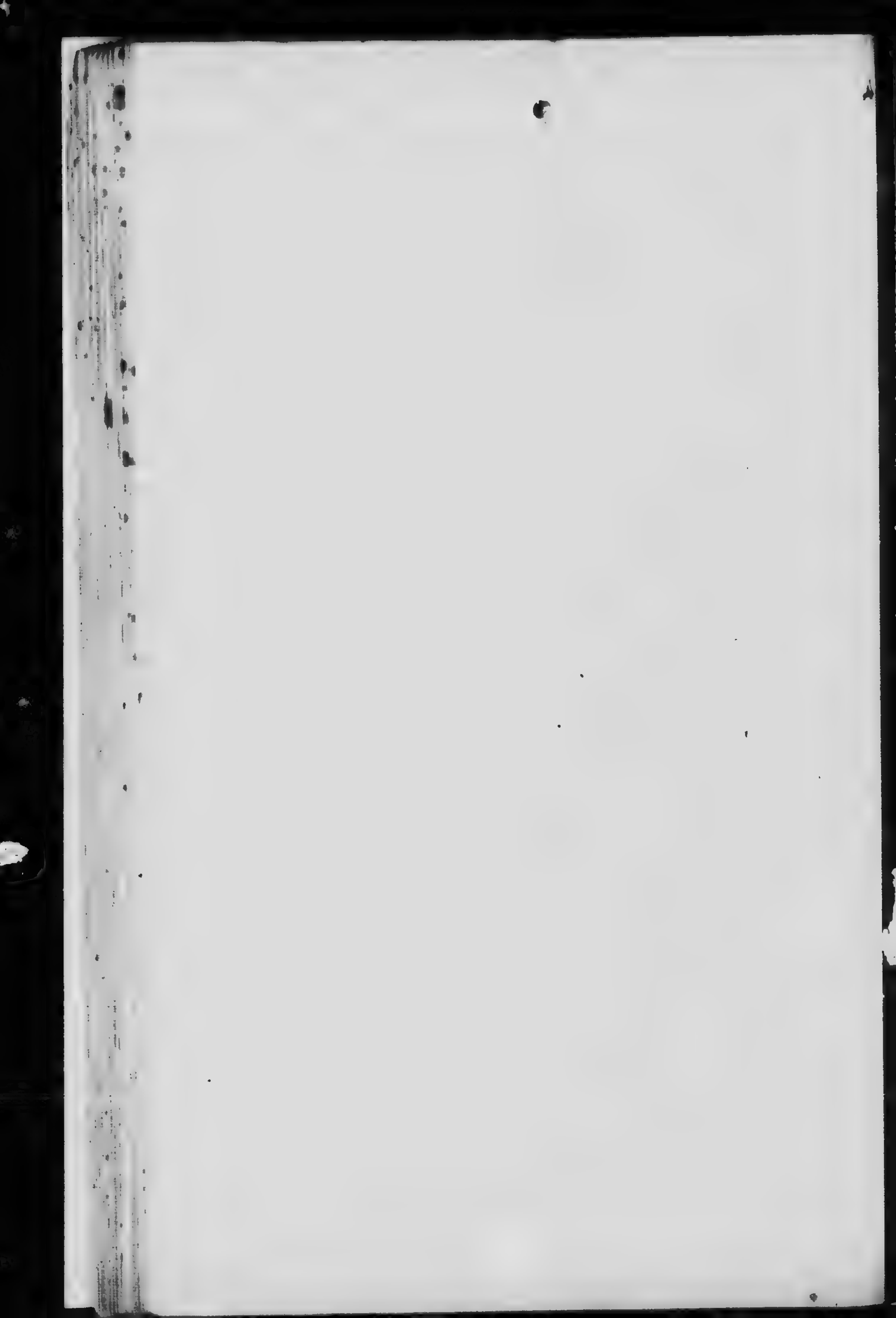
10° Bénédiction des nouvelles professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant se découvre, remet sa barrette, se lève, et, tourné vers les nouvelles professes, lit, à haute voix, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat vos Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui vos eligere dignatus est ad beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem, quam professæ estis, coram Deo, et angelis ejus conservetis, propositum teneatis, castitatem diligatis, patientiam custodiatis, ut coronam virginitatis accipere mereamini. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.



IV. TRADITION D'OBJETS BÉNITS

11° Bénédiction des vêtements de tête

(A omettre, s'il n'y a que des professes coadjutrices)

Le clergé salue l'officiant qui traverse le chœur, et demeure debout.

L'officiant descend, salue la croix et le clergé, et se rend à la balustrade où il récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Suppliciter te, Domine, rogamus, ut super has vestes ancillarum tuarum capitibus imponendas, bene ✠ dictio tua benigna descendat, et sint hæ vestes benedictæ, consecratæ, immaculatæ, et sanctæ. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

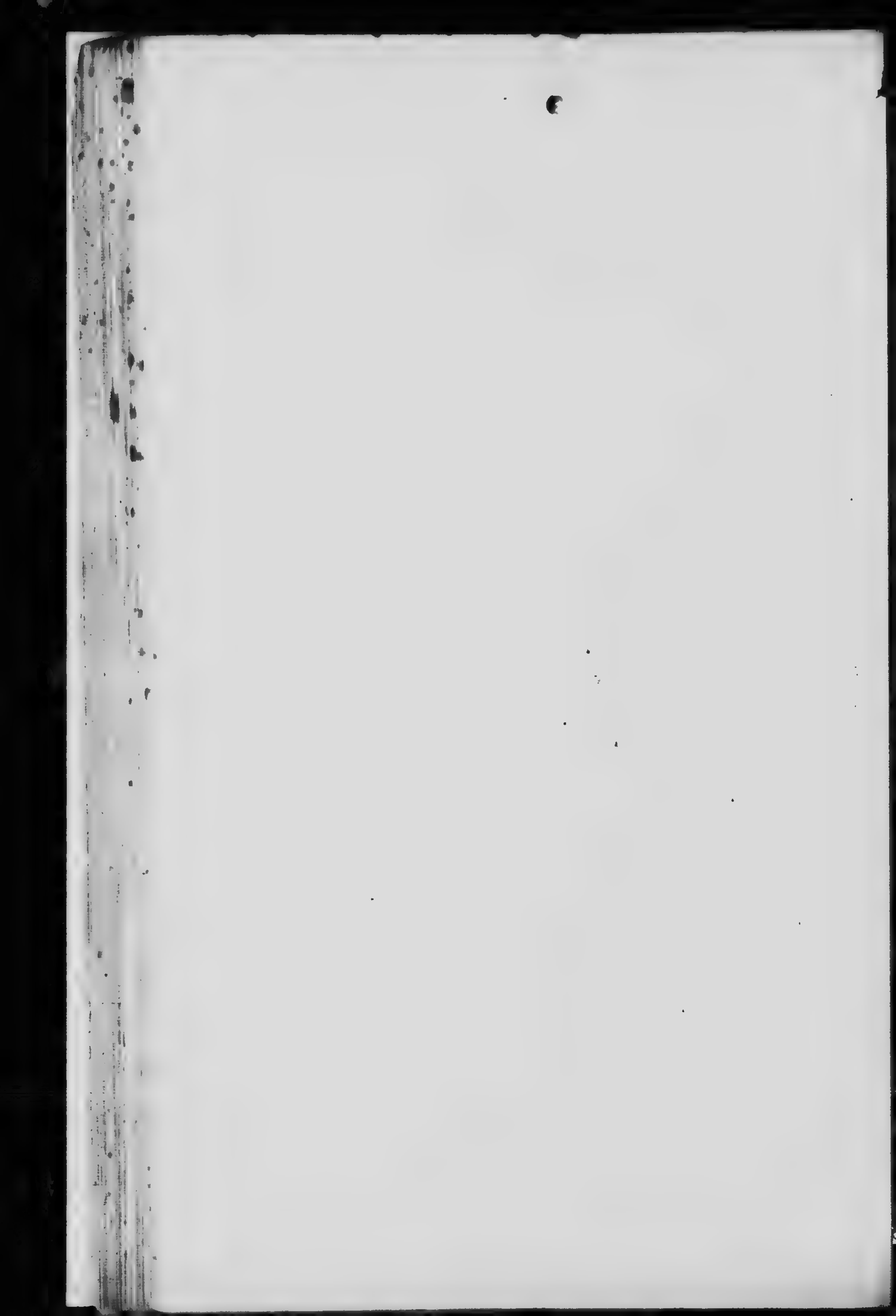
Il asperge alors les vêtements, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite, disant, à voix basse :

In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

12° Tradition des vêtements de tête

L'officiant dit alors:

Revêtez, mes Sœurs, ces ornements de tête, qui vous apprennent, par leur pauvreté, à mépriser le règne du monde et toutes les vaines parures du siècle, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ que vous avez préféré à tout, et en qui seul vous mettez votre confiance.



Le clergé salue l'officiant qui traverse le chœur et ne s'asseoit qu'après lui.

L'officiant se retourne, salue le clergé et revient à l'autel. Il y fait l'inclination à la croix, monte, s'asseoit et se couvre.

On chante le Ps. 83 Quam dilecta, *puis le cantique* « O douce Providence », *jusqu'au retour des nouvelles professes.*

13° Récitation des litanies des saints [1]

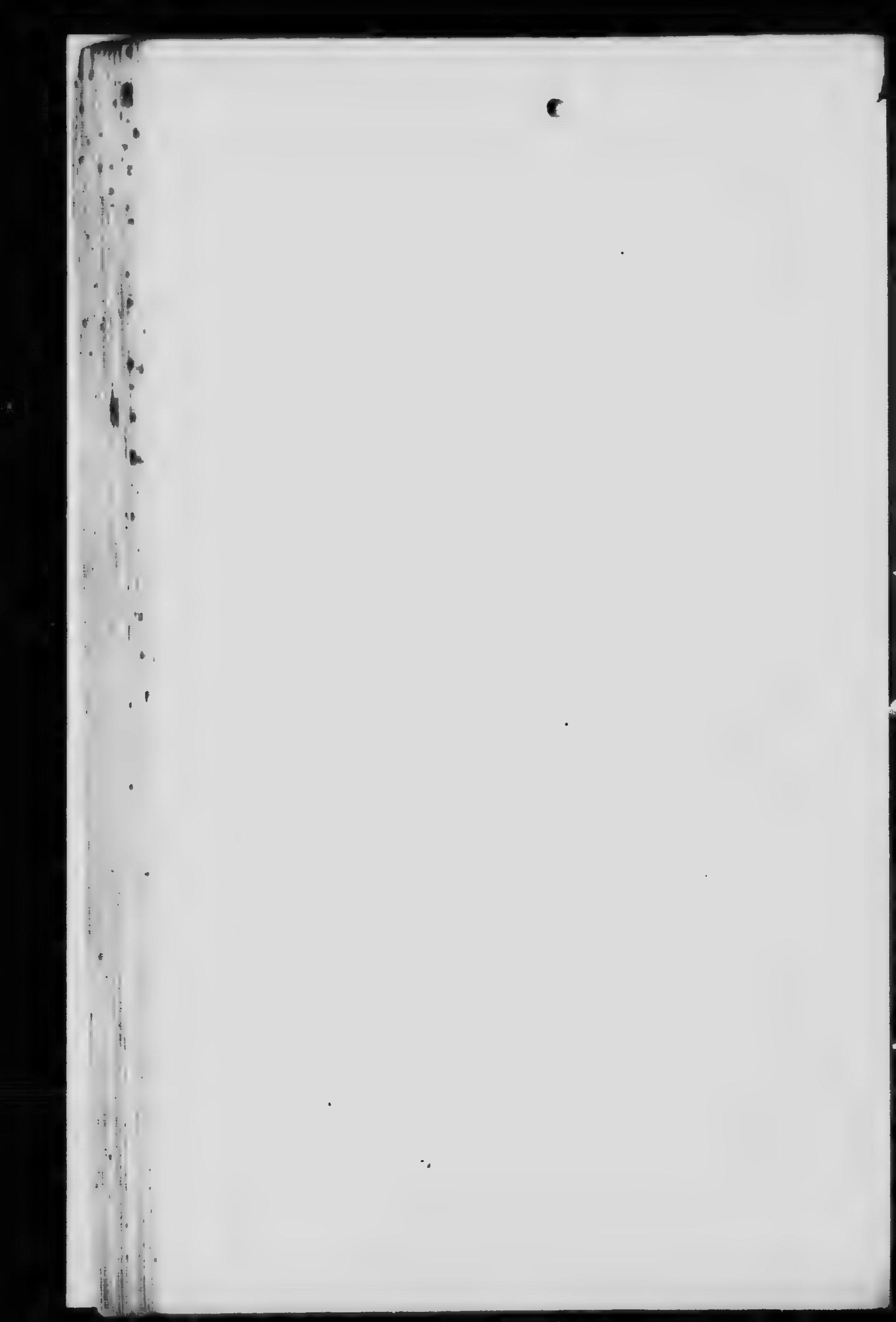
Le clergé se lève et s'agenouille en même temps que l'officiant. Il récite les mêmes invocations que les assistants et répond aux autres.

Quand toutes les nouvelles professes sont placées, l'officiant se découvre, remet sa barrette, se lève, descend un degré et s'agenouille sur le bord du marchepied. Il récite, à voix haute, les litanies, alternant avec les assistants auxquels se joignent le clergé et la communauté.

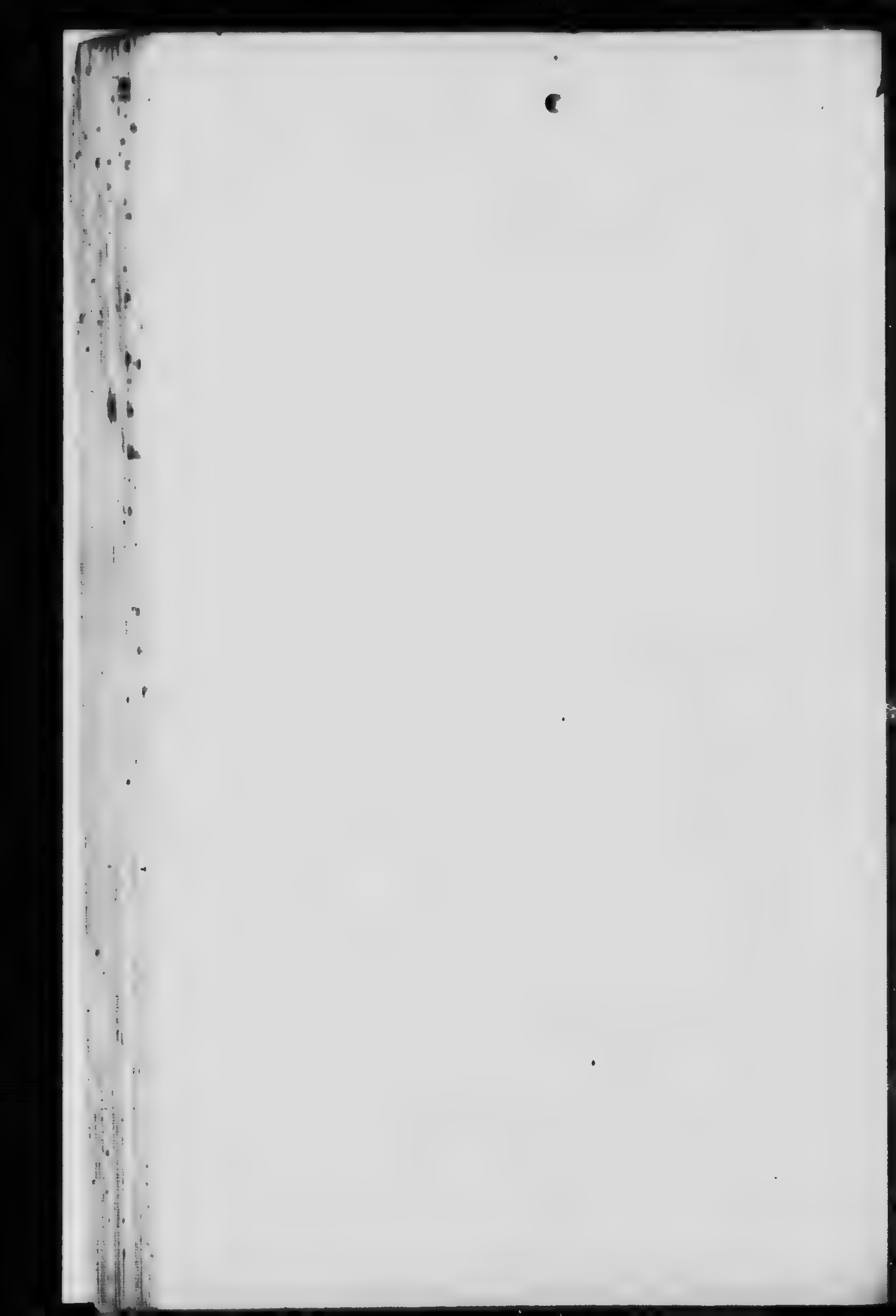
Offici[illegible] Kyrie eléison.
Assist[illegible]—Christe eléison.
Officiant.—Kyrie eléison, Christe audi nos.
Assistants.—Christe exáudi nos.

Pater de cœlis Deus, miserére nobis
Fili Redémptor mundi Deus, miserére.
Spíritus sancte Deus, miserére.
Sancta Trínitas unus Deus, miserére.
Sancta María, ora pro nobis.
Sancta Dei Génitrix, ora.
Sancta Virgo vírginum, ora.
Sancte Míchaël, ora.

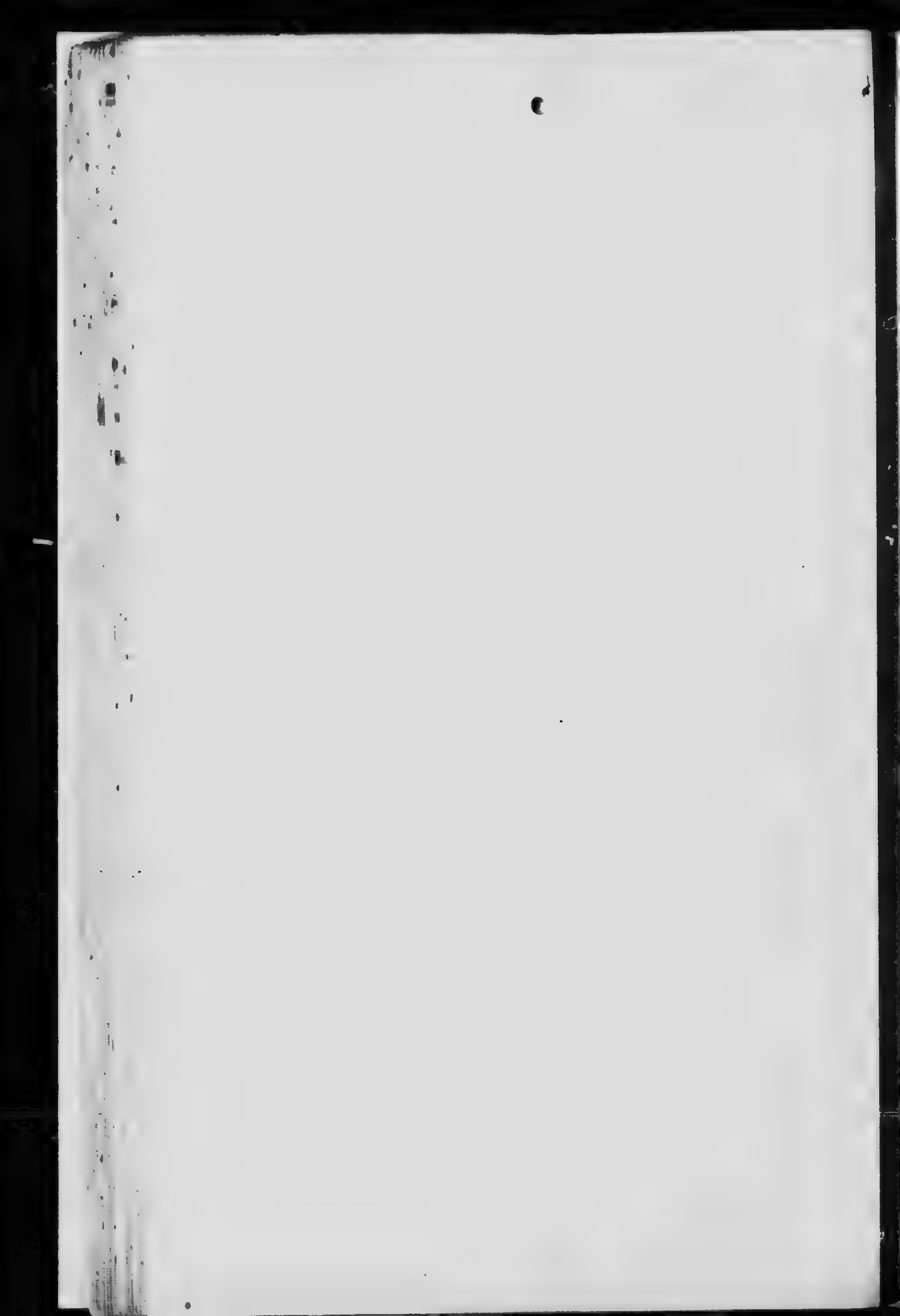
1 Les litanies sont habituellement lues pour soulager le chœur. Quand on préférera qu'elles soient chantées, l'aumônier averti d'avance, en préviendra l'officiant.



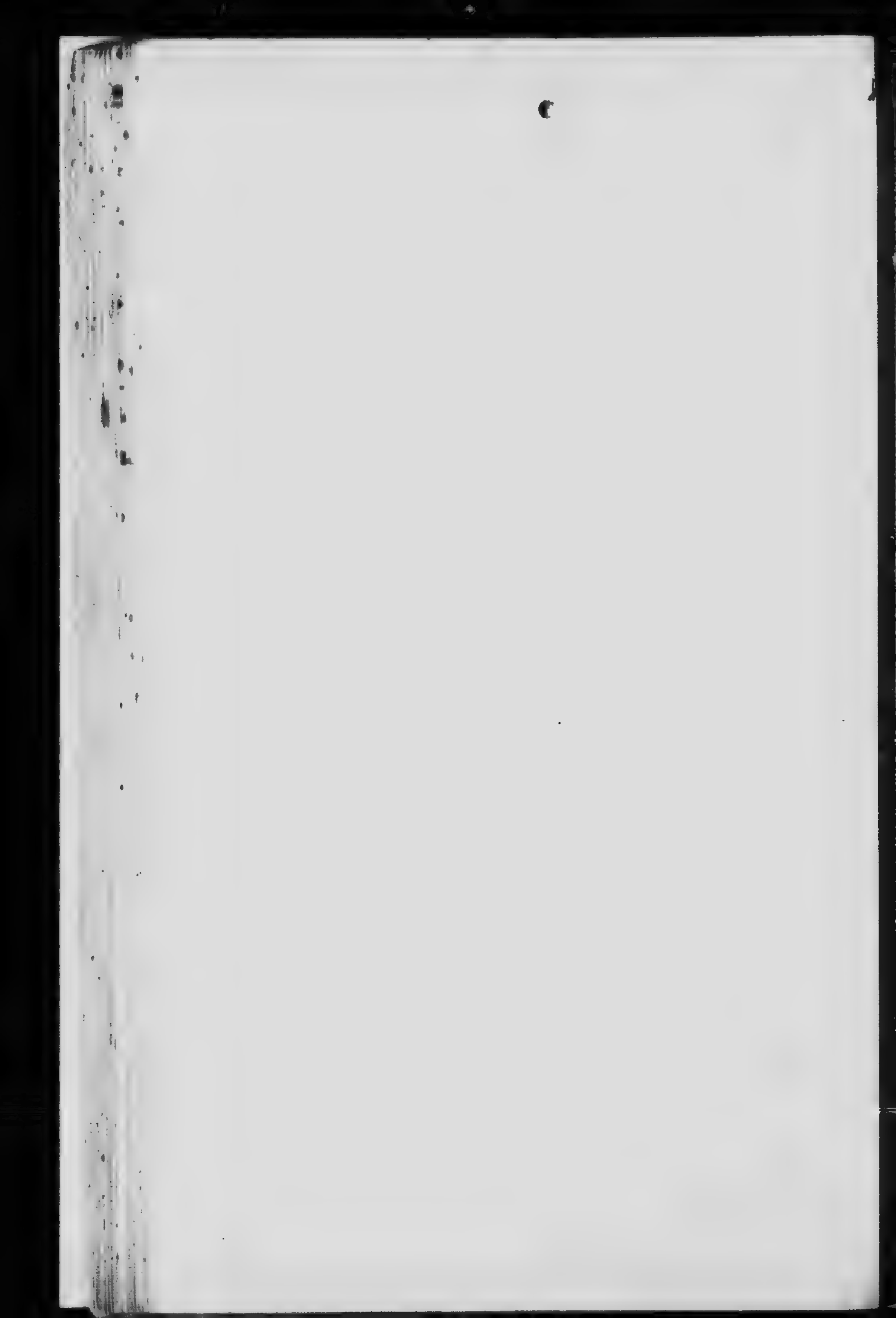
Sancte Gábriël, ora.
Sancte Ráphaël, ora.
Omnes sancti Angeli et Archángeli, oráte pro nobis.
Omnes sancti beatórum Spiríttuum órdines, oráte.
Sancte Joánnes Baptísta, ora.
Sancte Joseph, ora.
Omnes sancti Patriárchæ et Prophétæ, oráte.
Sancte Petre, ora.
Sancte Paule, ora.
Sancte Andréa, ora.
Sancte Jacóbe, ora.
Sancte Joánnes, ora.
Sancte Thoma, ora.
Sancte Jacóbe, ora.
Sancte Philíppe, ora.
Sancte Bartholómæe, ora.
Sancte Matthæe, ora.
Sancte Simon, ora.
Sancte Thaddæe, ora.
Sancte Mathía, ora.
Sancte Bárnaba, ora.
Sancte Luca, ora.
Sancte Marce, ora.
Omnes sancti Apóstoli et Evangelístæ oráte.
Omnes sancti Discípuli Dómini, oráte.
Omnes sancti Innocéntes, oráte.
Sancte Stéphane, ora.
Sancte Lauténti, ora.
Sancte Vincénti, ora.



Sancti Fabiáne et Sebastiáne, oráte.
Sancti Joánnes et Paule, oráte.
Sancti Cosma et Damiáne, oráte.
Sancti Gervási et Protási, oráte.
Omnes sancti Mártyres, oráte.
Sancte Sylvéster, ora.
Sancte Gregóri, ora.
Sancte Ambrósi, ora.
Sancte Augustíne, ora.
Sancte Hierónyme, ora.
Sancte Martíne ora.
Sancte Nicoláe, ora.
Omnes sancti Pontífices et Confessóres, oráte.
Omnes sancti Doctóres, oráte.
Sancte Antóni, ora.
Sancte Benedícte, ora.
Sancte Bernárde, ora.
Sancte Domínice, ora.
Sancte Francísce, ora.
Omnes sancti Sacerdótes et Levítæ, oráte.
Omnes Sancti Mónachi et Eremítæ, oráte.
Sancta María Magdaléna, ora.
Sancta Agatha, ora.
Sancta Lúcia, ora.
Sancta Agnes, ora.
Sancta Cœcília, ora.
Sancta Catharína, ora.
Sancta Anastásia, ora.
Omnes sanctæ Vírgines et Víduæ, oráte.



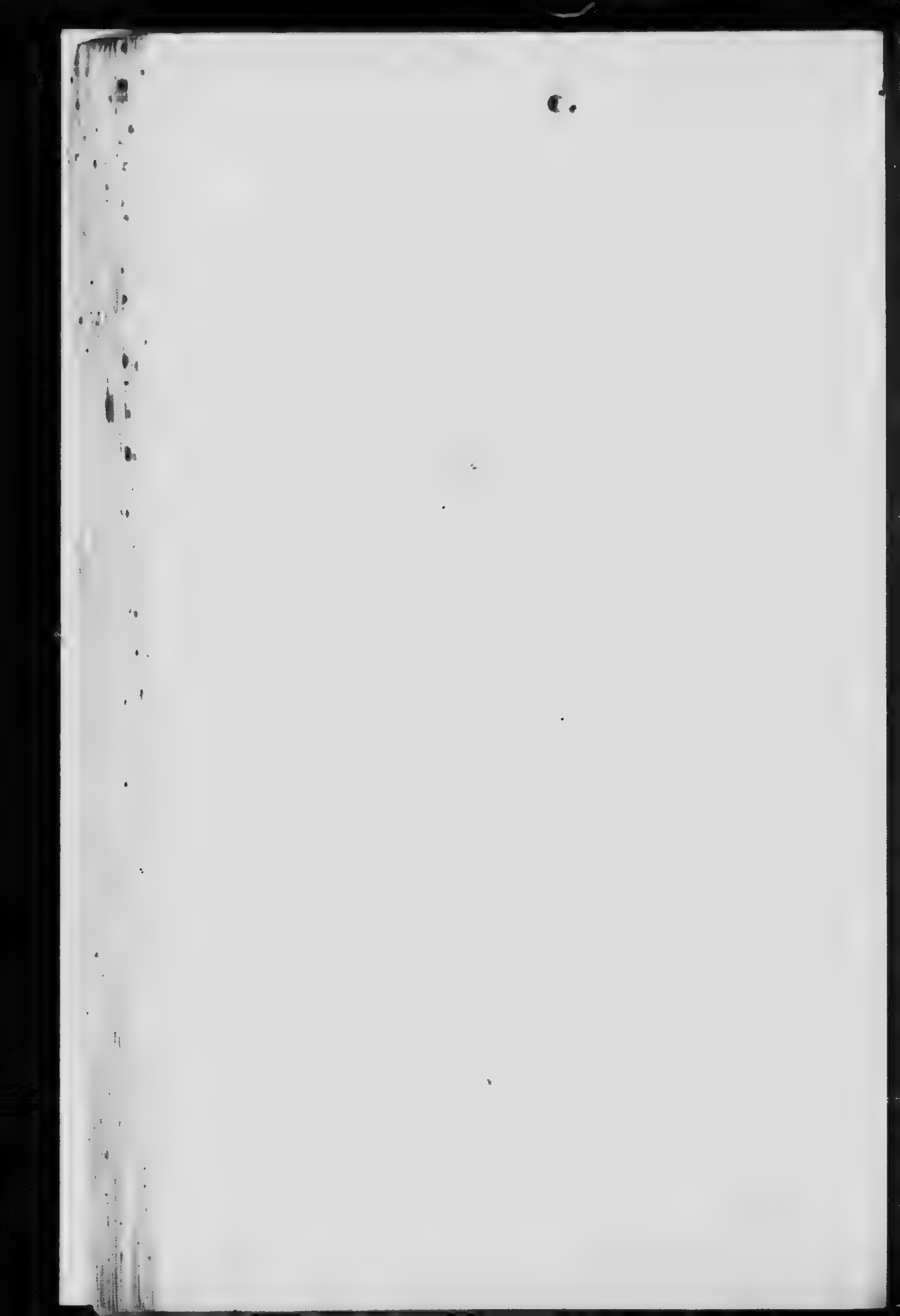
Omnes Sancti et Sanctæ Dei, intercédite pro nobis.
Propitius esto, parce nobis, Dómine.
Propitius esto, exáudi nos, Dómine.
Ab omni malo, líbera nos, Dómine.
Ab omni peccáto, líbera.
Ab ira tua, líbera.
A subitánea et improvísa morte, líbera.
Ab insídiis diáboli, líbera.
Ab ira, et ódio, et omni mala voluntáte, líbera.
A spíritu fornicatiónis, líbera.
A fúlgure et tempestáte, líbera.
A flagéllo terræmotus, líbera.
A peste, fame, et bello, líbera.
A morte perpétua, líbera.
Per mystérium sanctæ incarnatiónis tuæ, libera.
Per advéntum tuum, líbera.
Per nativitátem tuam, líbera.
Per baptísmum et sanctum jejúnium tuum, líbera.
Per crucem et passiónem tuam, líbera.
Per mortem et sepultúram tuam, líbera.
Per sanctam resurrectiónem tuam, líbera.
Per admirábilem ascensiónem tuam, líbera.
Per advéntum Spíritus sancti Paráclití, líbera.
In die judícii, líbera.
Peccatóres, te rogámus, audi nos.
Ut nobis parcas, te rogámus.
Ut nobis indúlgeas, te rogámus.
Ut ad veram pœniténtiam nos perdúcere dignéris, te rogámus.



Ut Ecclésiam tuam sanctam régere et conserváre dignéris, te rogámus.
Ut domnum Apostólicum, et omnes Ecclesiásticos ordines, in sancta Religióne conserváre dignéris, te rogámus.
Ut inimícos sanctæ Ecclésiæ humiliáre dignéris, te rogámus.
Ut régibus et princípibus christiánis pacem et veram concórdiam donáre dignéris, te rogámus.
Ut cuncto pópulo christiáno pacem et unitátem largíri dignéris, te rogámus
Ut nosmetípsos in tuo sancto servítio confortáre et conserváre dignéris, te rogámus.
Ut mentes nostras ad cœléstia desidéria érigas, te rogamus.
Ut ómnibus benefactóribus nostris sempitérna bona retríbuas, te rogámus.
Ut ánimas nostras, fratrum, propinquórum, et benefactórum nostrórum ab ætérna damnatióne erípias, te rogámus.
Ut fructus terræ dare et conserváre dignéris, te rogámus.
Ut ómnibus fidélibus defúnctis réquiem ætérnam donáre dignéris te rogámus.

Le clergé reste agenouillé pour les versets qui suivent:

L'officiant se lève, se retourne vers sa droite, et récite, sur le même ton, les deux versets suivants, en faisant, vers les nouvelles professes, un signe de croix au premier et deux au second:



Ut preséntes ancíllas tuas bene ✠ dícere dignéris, te rogámus.

Ut preséntes ancíllas tuas bene ✠ dícere et sancti ✠ ficáre dignéris, te rogámus.

L'officiant s'agenouille de nouveau et continue:

Ut nos exaudíre dignéris, te rogámus.

Fili Dei, . te rogámus.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, parce nobis Dómine.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, exáudi nos Dómine.

Agnus Dei, qui tollis peccáta mundi, miserére nobis.

Officiant.—Christe audi nos.

Assistants.—Christe exáudi nos.

Officiant.—Kyrie eleison.

Assistants.—Christe eleison.

Officiant.—Kyrie eleison.—Pater noster (avec inflexion, si les litanies ont été chantées).

℣. Et ne nos indúcas in tentatiónem.

℟. Sed líbera nos a malo.

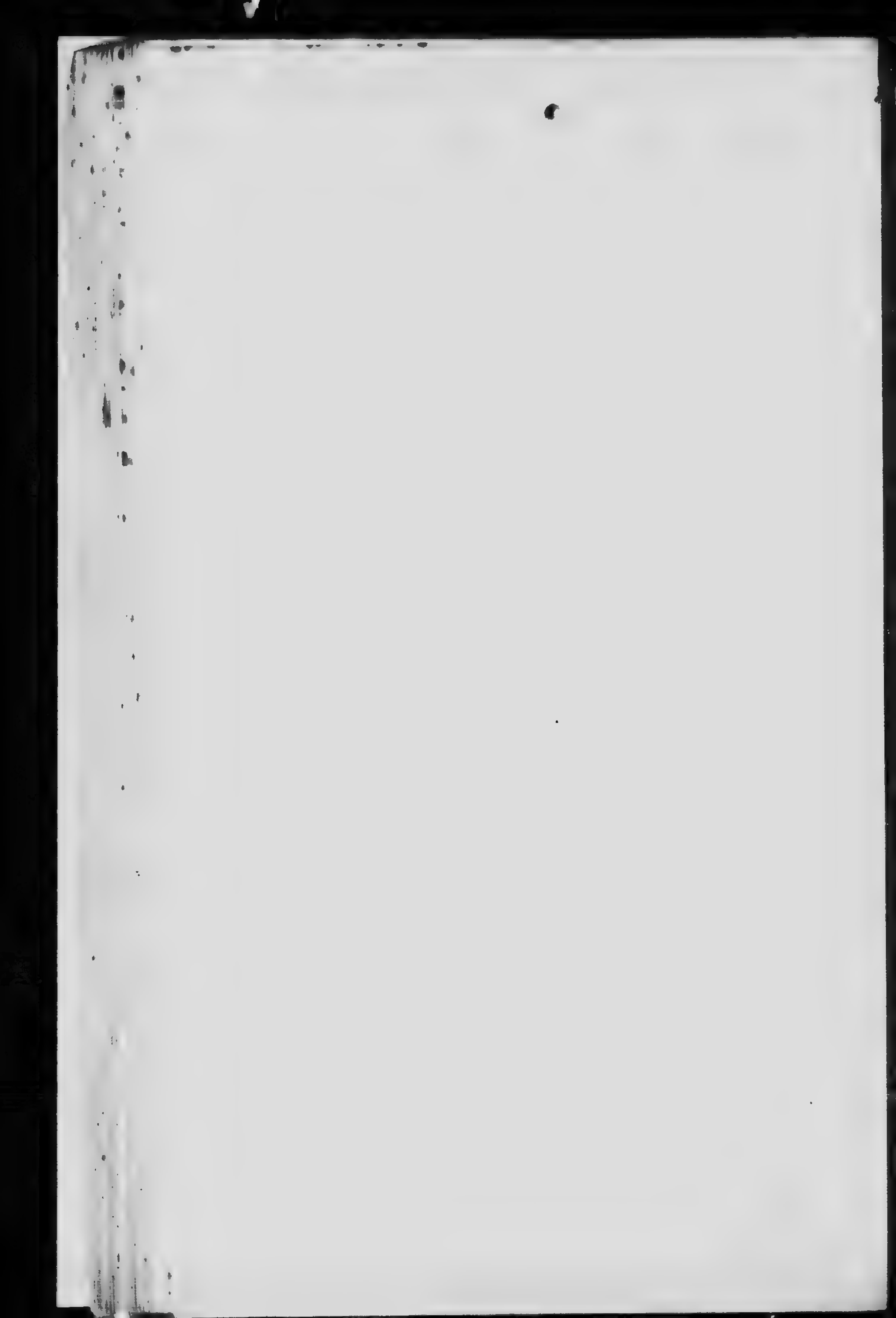
Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant se lève, se retourne vers les nouvelles professes comme précédemment et récite, sur le même ton, l'oraison suivante:

Oremus Oratio

Respice, Domine, propitius super has famulas tuas, ut sanctæ virginitatis propositum, quod, te inspirante, susceperunt, te gubernante, custodiant. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.



14° Bénédiction des croix

Le clergé demeure debout.

L'officiant se retourne et se rend au coin de l'épître. Il récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Omnipotens Deus, qui crucis signum pretioso Filii tui sanguine dedicasti, quique per eamdem crucem mundum redimere dignatus est; et per ejusdem virtutem humanum genus ab antiqui hostis chirographo liberasti; te suppliciter exoramus, ut digneris has cruces paterna pietate bene ✠ dicere, et cœlestem eis virtutem et gratiam impertire, ut quæ eas in passionis et crucis Unigeniti Filii tui memoriam gestaverint; earum in se virtutem experiri, ac in eis protectionis tuæ munimen valeant reperire. Per eumdem Christum nostrum Dominum.

℟. Amen.

L'officiant asperge alors les croix, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite, disant, à voix basse:

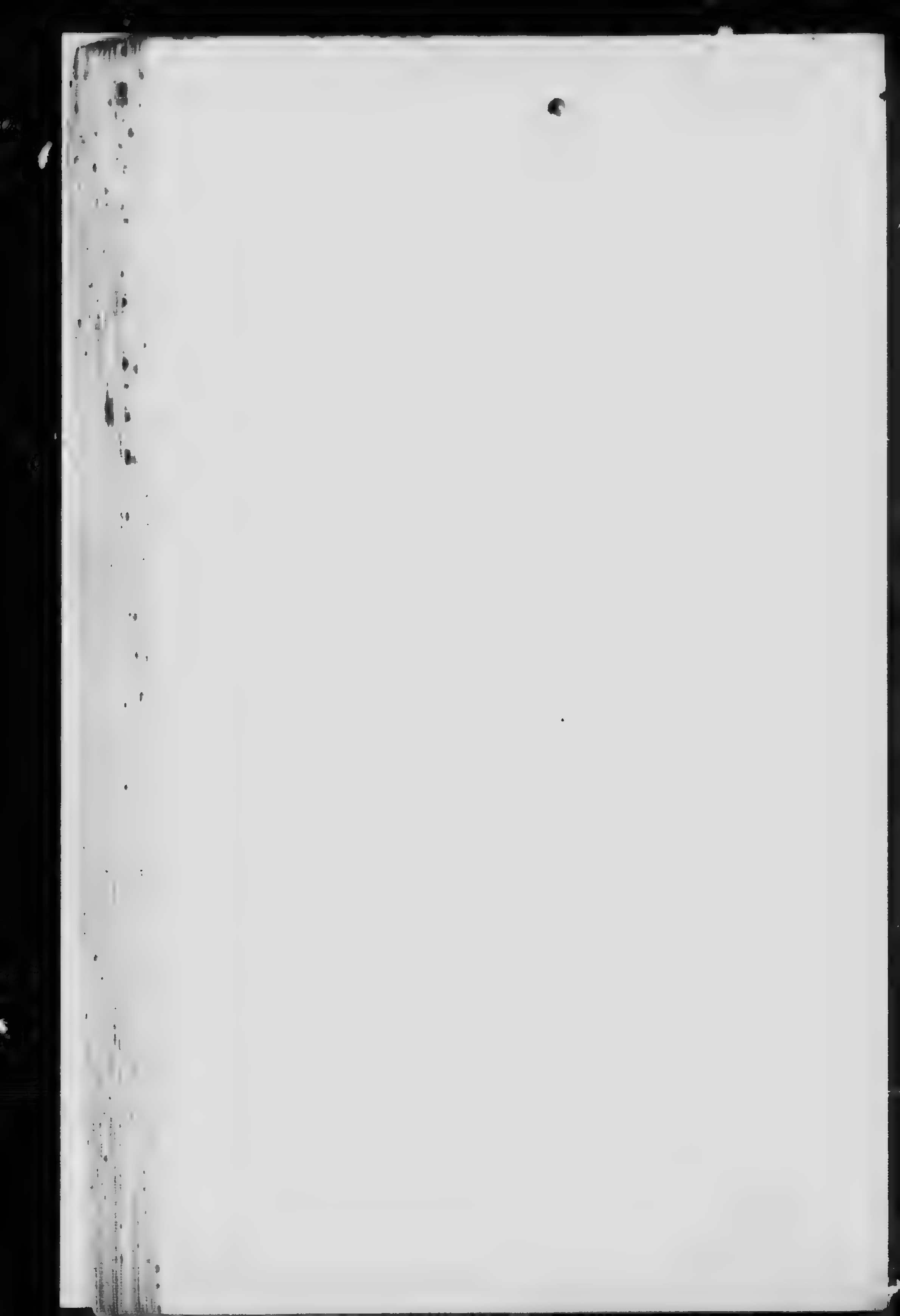
In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

Il retourne au milieu, s'asseoit et se couvre.

15° Tradition des croix

Le clergé s'asseoit en même temps que l'officiant.

L'officiant reçoit une croix qu'il saisit par le haut et



tient tournée vers les deux professes agenouillées, disant, à haute voix, une fois pour les deux:

Recevez, mes Sœurs, cette croix qui dissipe tous les ennemis du salut.

Il présente alors cette croix à la professe qui est à sa gauche, et en reçoit à l'instant une autre qu'il présente à la deuxième professe, ajoutant, sur le même ton:

Avec elle, ne craignez point; allez partout où vous appellera le devoir de la charité; qu'elle vous anime à tout souffrir avec patience.

Il agit ainsi pour chaque groupe, répétant la formule une fois pour deux (ou trois) professes.

16° Dernière prière pour les nouvelles professes

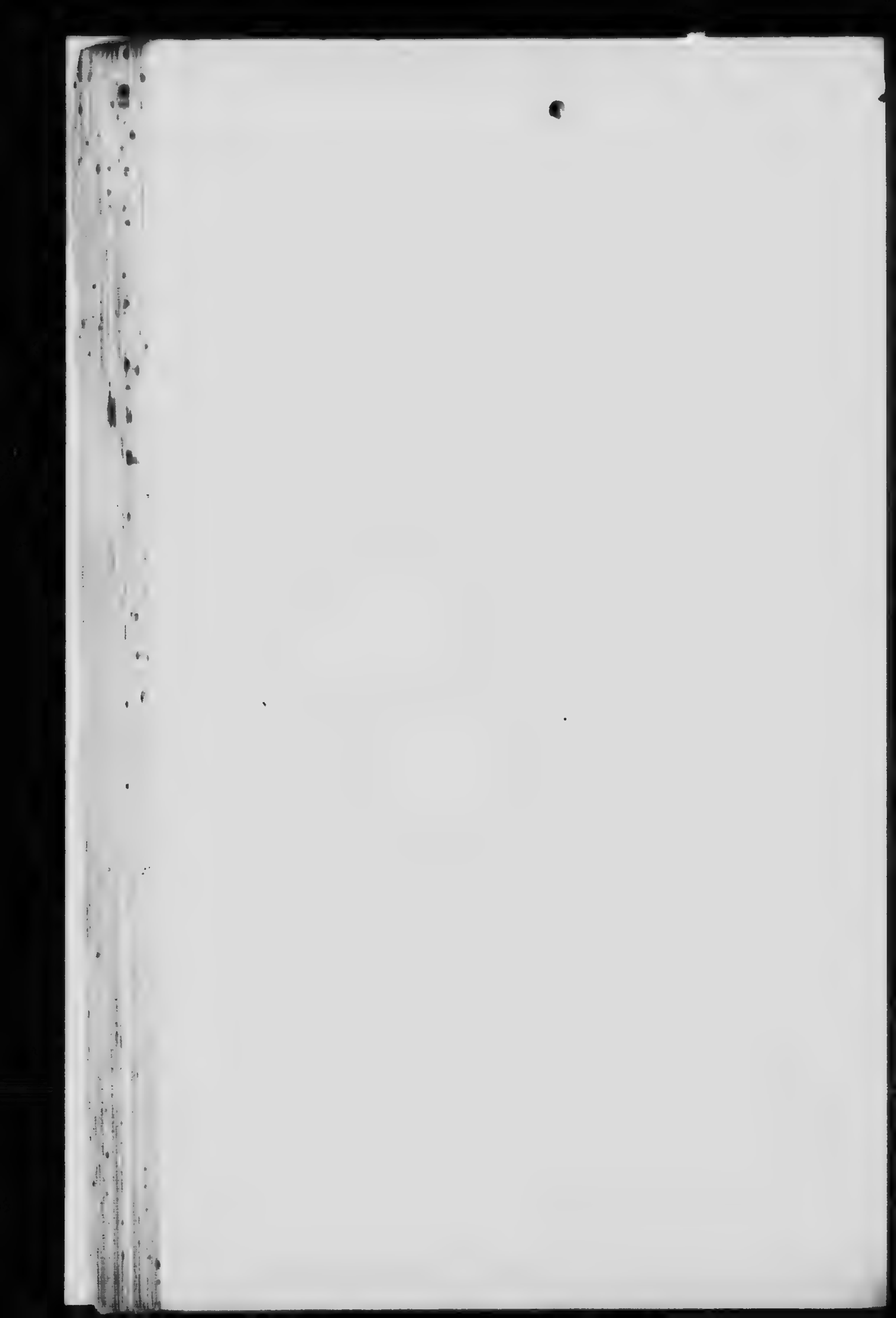
Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

Après que les dernières professes sont rendues à leur place, l'officiant remet sa barrette, se lève et lit, à voix haute, le verset et l'oraison qui suivent:

℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Te invocamus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, super has famulas tuas, quæ tibi voverunt pura mente, mundoque corde servire; ut eas sociare digneris inter illos centum quadraginta quatuor millia, qui virgines permanserunt, et se cum mulieribus non coinquinaverunt, in quorum ore dolus non est inventus; ita et

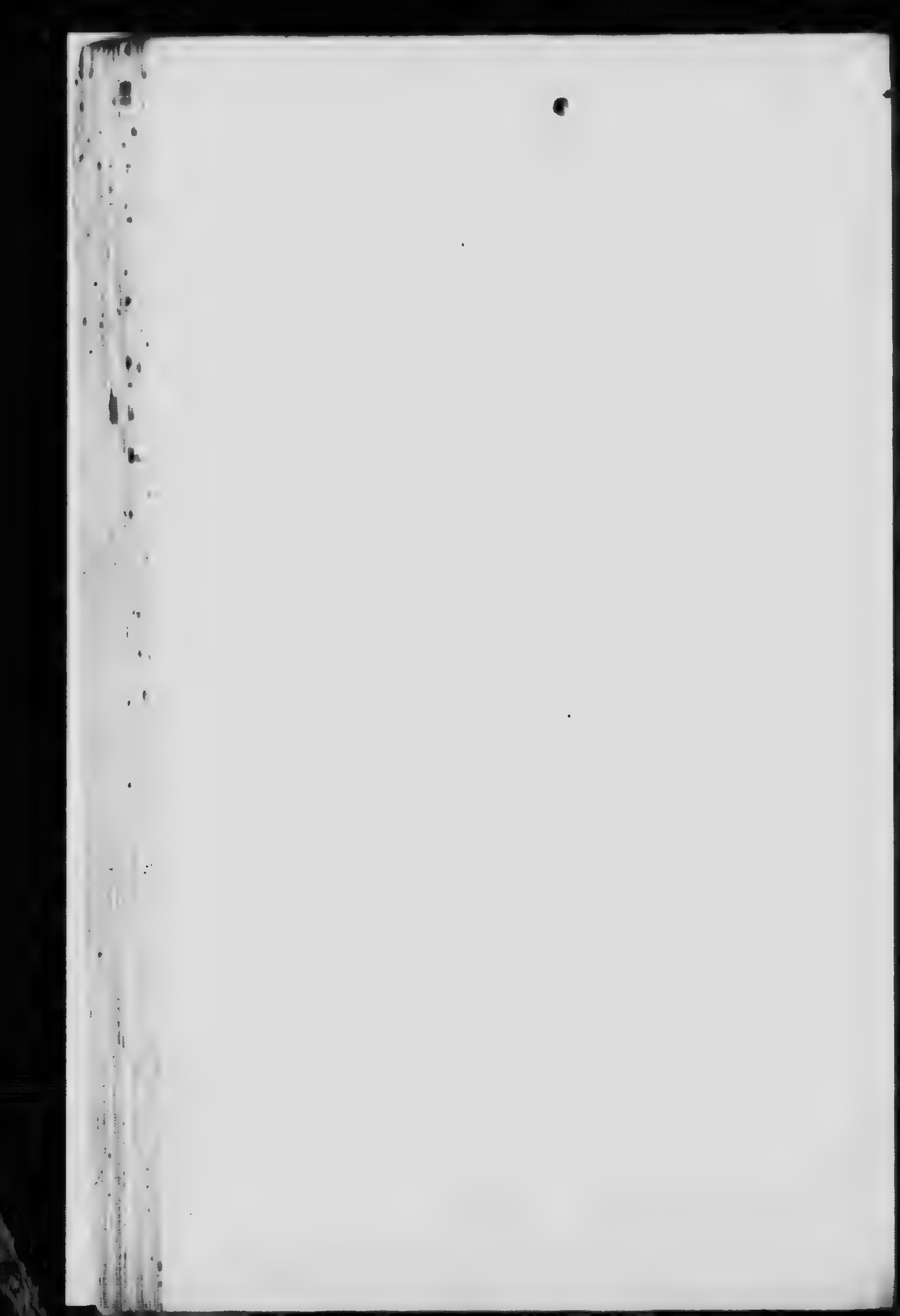


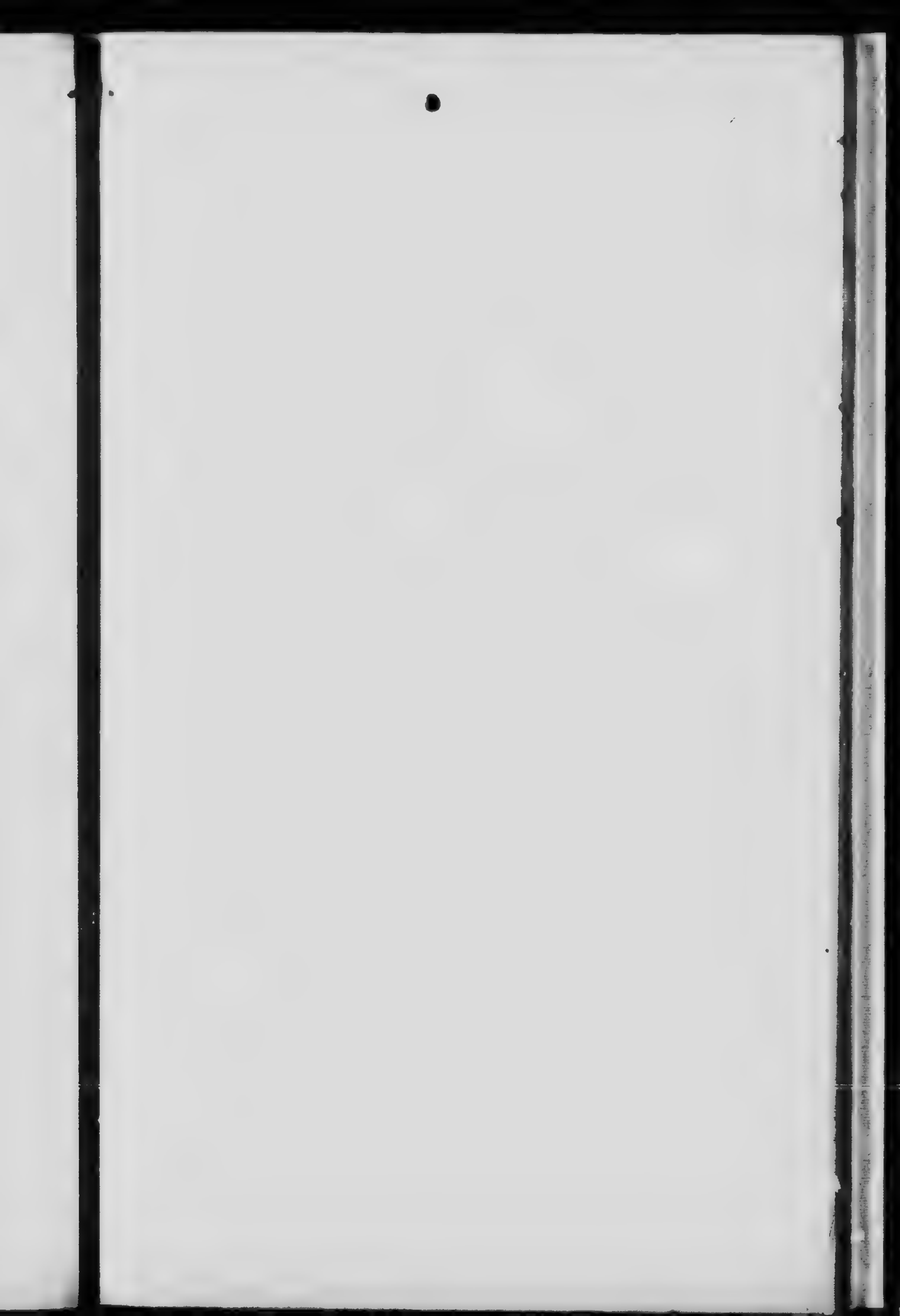
has famulas tuas facias permanere immaculatas usque in finem. Per Immaculatum Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

S'il y a émission de vœux perpétuels, l'officiant s'assied, se couvre et, après que les sœurs sont placées et agenouillées, procède à l'interrogatoire, p.

S'il n'y a pas émission de vœux perpétuels, l'officiant descend, salue la croix et le clergé, se couvre et se retire à la sacristie où il laisse les ornements. *S'il célèbre la messe de profession,* il observe ce qui est dit p.







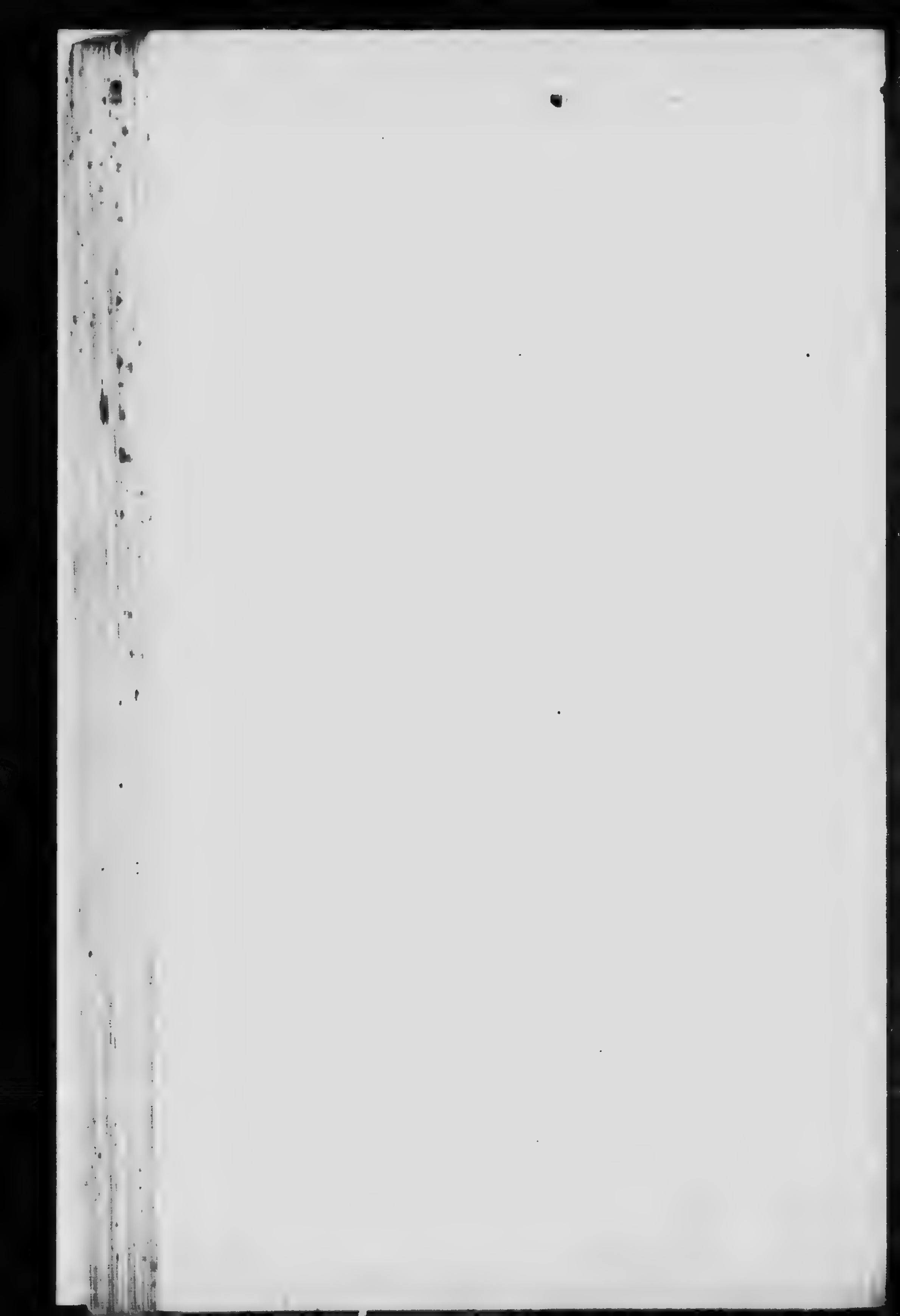
IV

Emission des voeux perpétuels. Eveque officiant

IV

Emission des voeux perpétuels. Eveque officiant





EMISSION DES VŒUX PERPETUELS

Préparatifs

Lieu.—L'émission des vœux perpétuels a lieu, dans une maison provinciale, à la chapelle, à 8 heures du matin, ou à la suite d'une profession qui a commencé à cette heure, dans une mission, selon l'usage de chaque maison.

Décoration.—A la chapelle, on fait la même décoration que pour la profession; à la communauté, on suit l'usage de chaque maison.

Maître-autel.—Comme à la profession, p.

Crédence.—Comme à la profession, p.

Autel du saint Sacrement.—On change même pour les vœux perpétuels de quelques sœurs, le saint Sacrement d'autel, comme p.

Nef.—Comme à la profession, p.

Sacristie.—Comme à la profession, p. . Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédiction de vêtements et de croix, mais des anneaux seulement.

Salon ou parloir.—Comme à la profession, p. Le *Cérémonial* de l'officiant aura un signet à la p.

SERVANTS

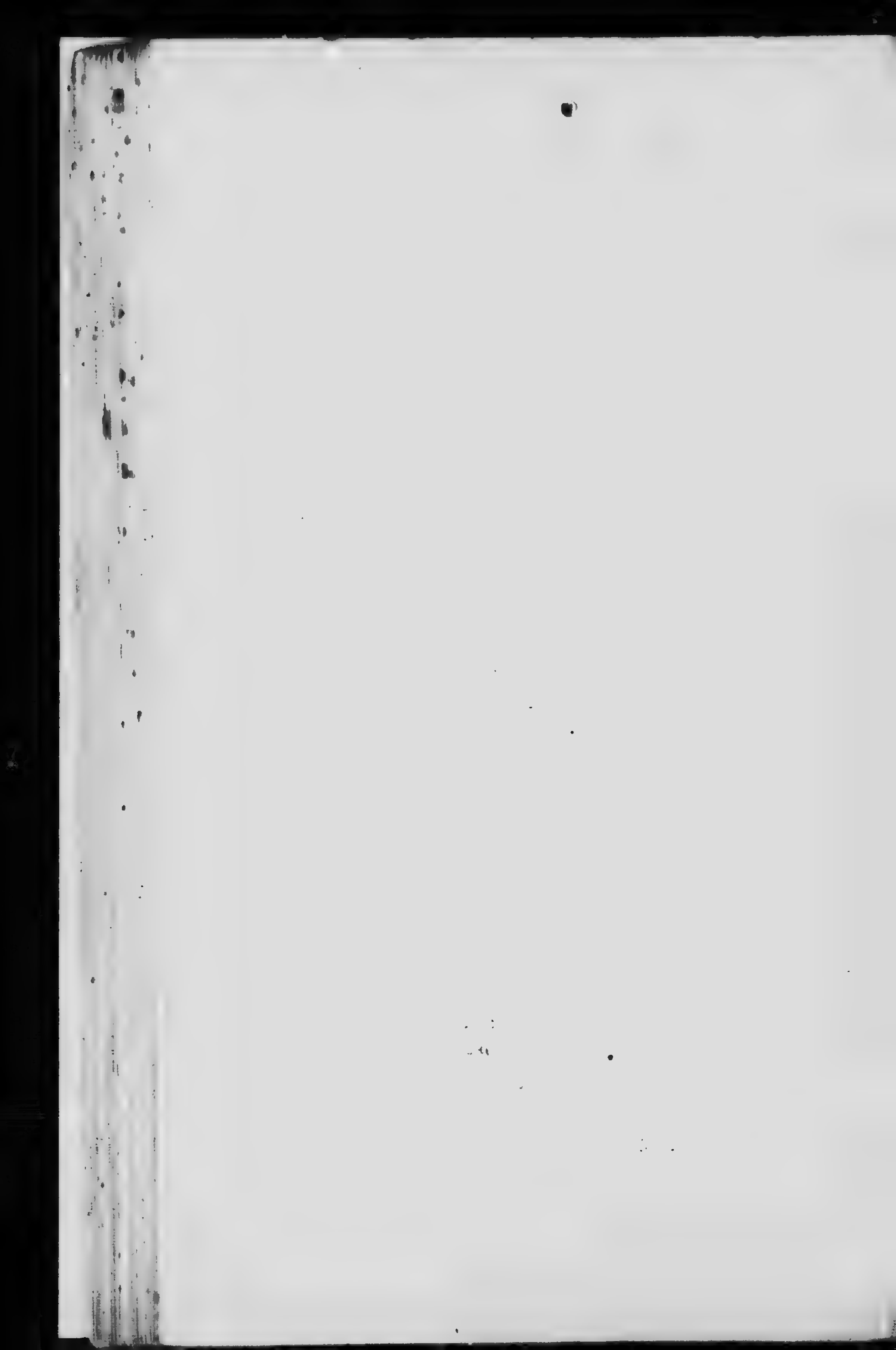
Comme à la profession, p. . Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédiction de vêtements et de croix, mais des anneaux seulement, à l'émission des vœux perpétuels.

ASSISTANTS

Les deux assistants agissent comme à la profession, p. . Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédictions de vêtements et de croix, mais seulement des anneaux, à l'émission des vœux perpétuels.

AUMÔNIER

Il observe ce qui est dit p. .



ÉMISSION DES VŒUX PERPÉTUELS.–ÉVÊQUE OFFICIANT

I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

1° Entrée et préparation de l'officiant

a) Entrée

Au salon, l'officiant, déposant la croix pectorale, revêt le rochet et (s'il n'a pas la cape) la mozette (ou le mantelet), reprend la croix pectorale, puis se couvre de la calotte et de la barrette. Il garde sa soutane relevée et n'a, à ce moment, de caudataire que s'il porte la cape.

Dès l'entrée à la chapelle, il se découvre (s'il ne peut bénir,[1] tenant sa barrette de la main gauche, il touche l'aspersoir et se signe); s'il a le droit (ou la permission) de bénir, il remet sa barrette au deuxième assistant, reçoit l'aspersoir, s'asperge, ainsi que ses assistants, le clergé qui le suit, et toute l'assemblée; après avoir remis l'aspersoir, il reçoit sa barrette qu'il tient de la main gauche pour bénir (ou des deux mains, s'il ne peut bénir).

Il fait, au lieu convenable, une prière au saint Sacrement (enlevant sa calotte et faisant la génuflexion sur le pavé avant et après). Arrivé au maître-autel, (enlevant encore sa calotte) il fait l'inclination à la croix puis prie quelques instants sur le plus bas degré (ou sur le prie-Dieu, s'il doit dire la messe).

---

1 Mgr l'Archevêque de Montréal accorde juridiction et permission d'asperger et de bénir, à ses collègues invités à le remplacer dans une cérémonie religieuse.

ÉMISSION DES VŒUX PERPÉTUELS.–ÉVÊQUE OFFICIANT

I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

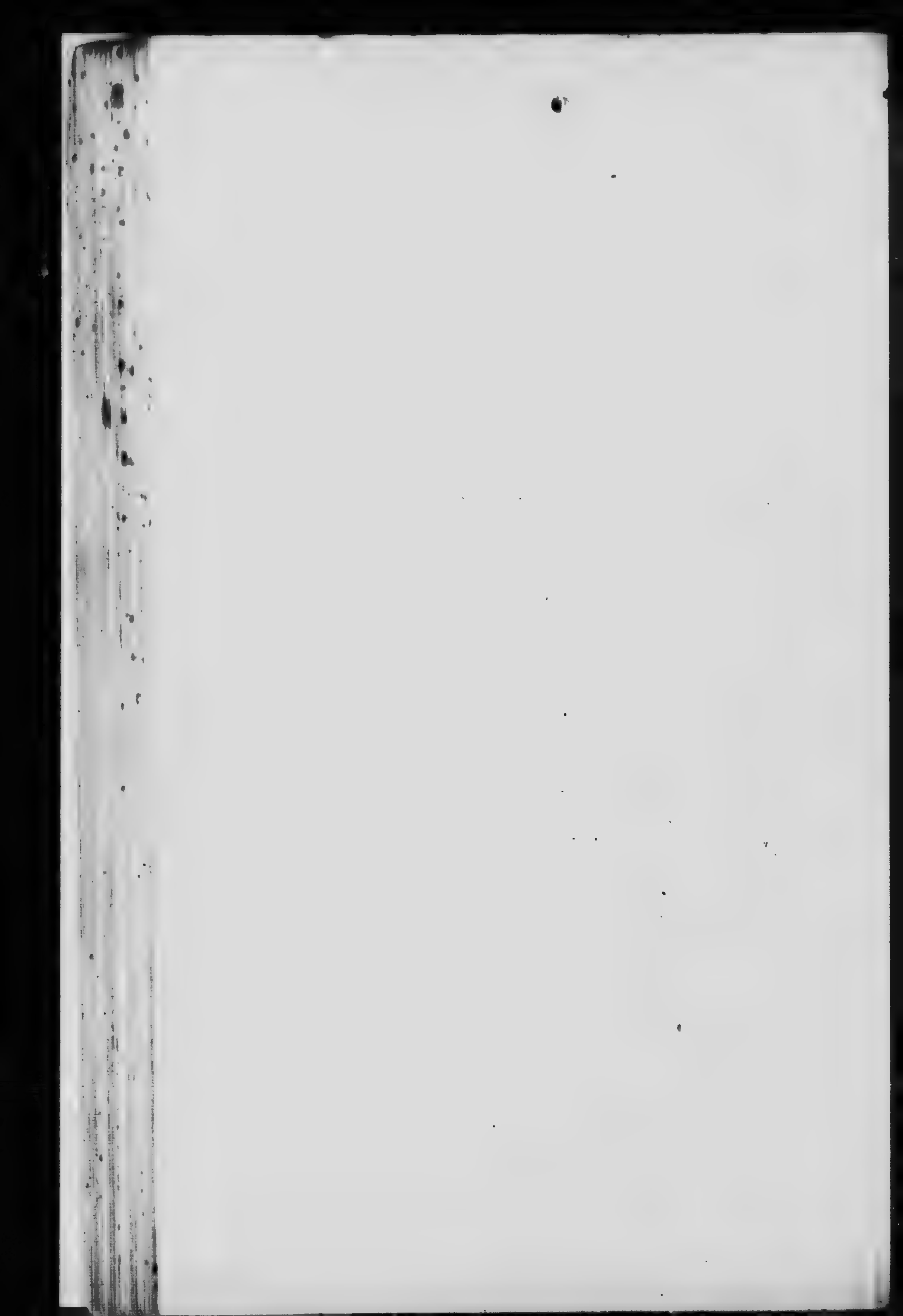
1° Entrée et préparation de l'officiant

a) Entrée

Au salon, l'officiant, déposant la croix pectorale, revêt le rochet et (s'il n'a pas la cape) la mozette (ou le mantelet), reprend la croix pectorale, puis se couvre de la calotte et de la barrette. Il garde sa soutane relevée et n'a, à ce moment, de caudataire que s'il porte la cape.

Dès l'entrée à la chapelle, il se découvre (s'il ne peut bénir,[1] tenant sa barrette de la main gauche, il touche l'aspersoir et se signe); s'il a le droit (ou la permission) de bénir, il remet sa barrette au deuxième assistant, reçoit l'aspersoir, s'asperge, ainsi que ses assistants, le clergé qui le suit, et toute l'assemblée; après avoir remis l'aspersoir, il reçoit sa barrette qu'il tient de la main gauche pour bénir (ou des deux mains, s'il ne peut bénir).

Il fait, au lieu convenable, une prière au saint Sacrement, ôtant sa calotte et faisant la génuflexion



b) Préparation

L'officiant, laisse tomber la queue de sa soutane, s'il y a un caudataire, remet au deuxième assistant sa croix pectorale, mais sa barrette sa cape ou sa mozette (ou son mantelet) entre les mains du cérémoniaire. Il reprend la croix pectorale, revêt l'étole et la chape de couleur blanche (ou argentée ou dorée); (il peut revêtir d'abord l'amict, l'aube et le cordon avant la croix pectorale; il le doit s'il célèbre la messe). Il ne prend pas la mitre.

2° Chant du "Veni, Creator Spiritus"

Après qu'on a placé le coussin (blanc) sur le plus bas degré, l'officiant fait enlever sa calotte et s'agenouille pour entonner le *Veni Creator.* (Il est prié de ne pas en continuer le chant).

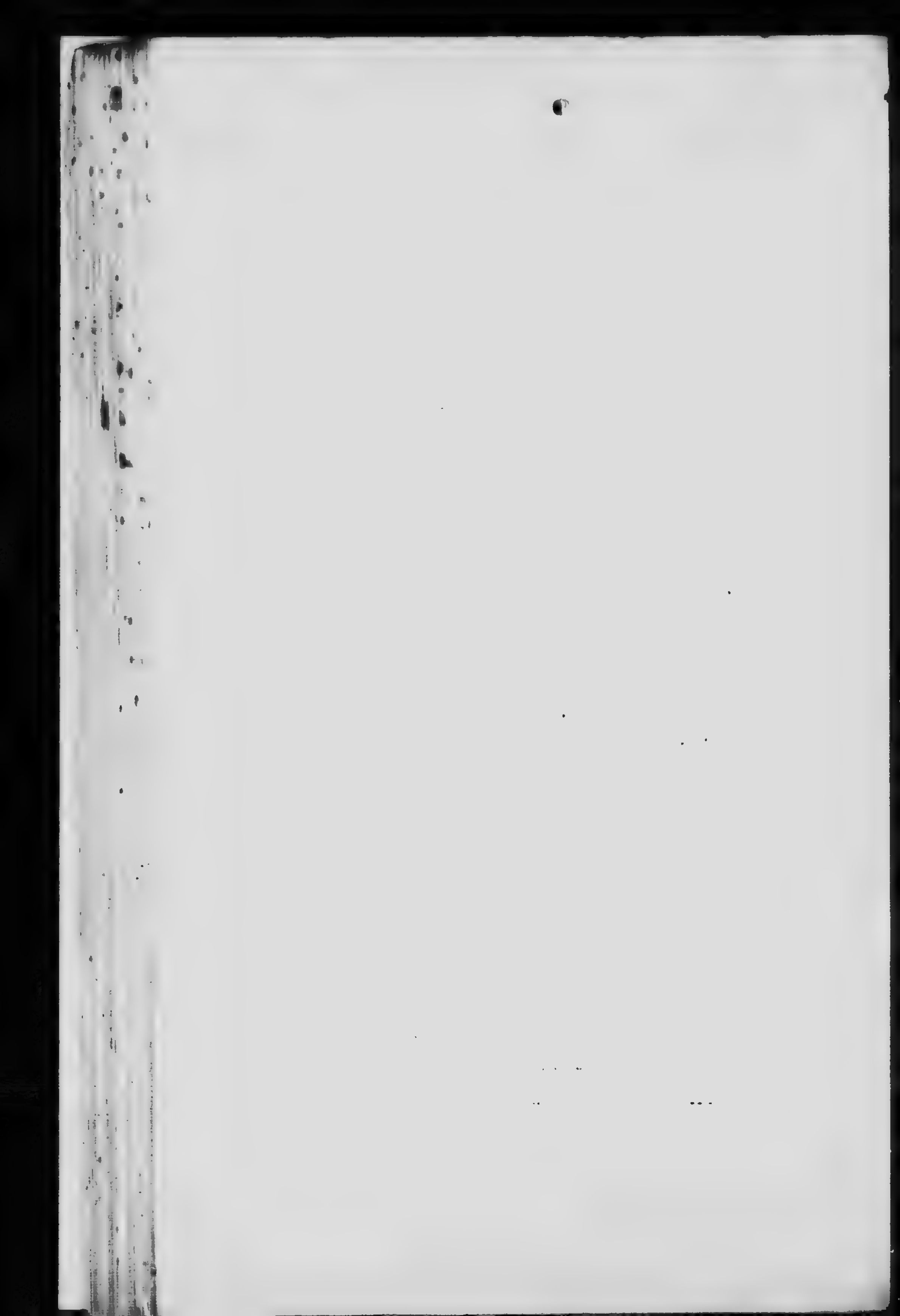


Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

(Les autres strophes se lisent à la page).

Après la première strophe, le clergé se lève, (Il est prié de ne pas prendre part au chaut.)

Le clergé se tourne vers l'autel pendant le chant du verset, du répons et de l'oraison.



L'officiant chante, avec une inflexion de *fa* à *re*, le verset suivant:

℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur (jamais d'*alleluia*).

℟. Et renovabis faciem terræ.

Il fait la même inflexion à la fin de l'oraison et à la fin de la conclusion.

Oremus Oratio

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper consolatione gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

L'officiant monte s'asseoir sans saluer la croix et reçoit la mitre.

Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

Le clergé ne s'asseoit qu'après l'officiant.

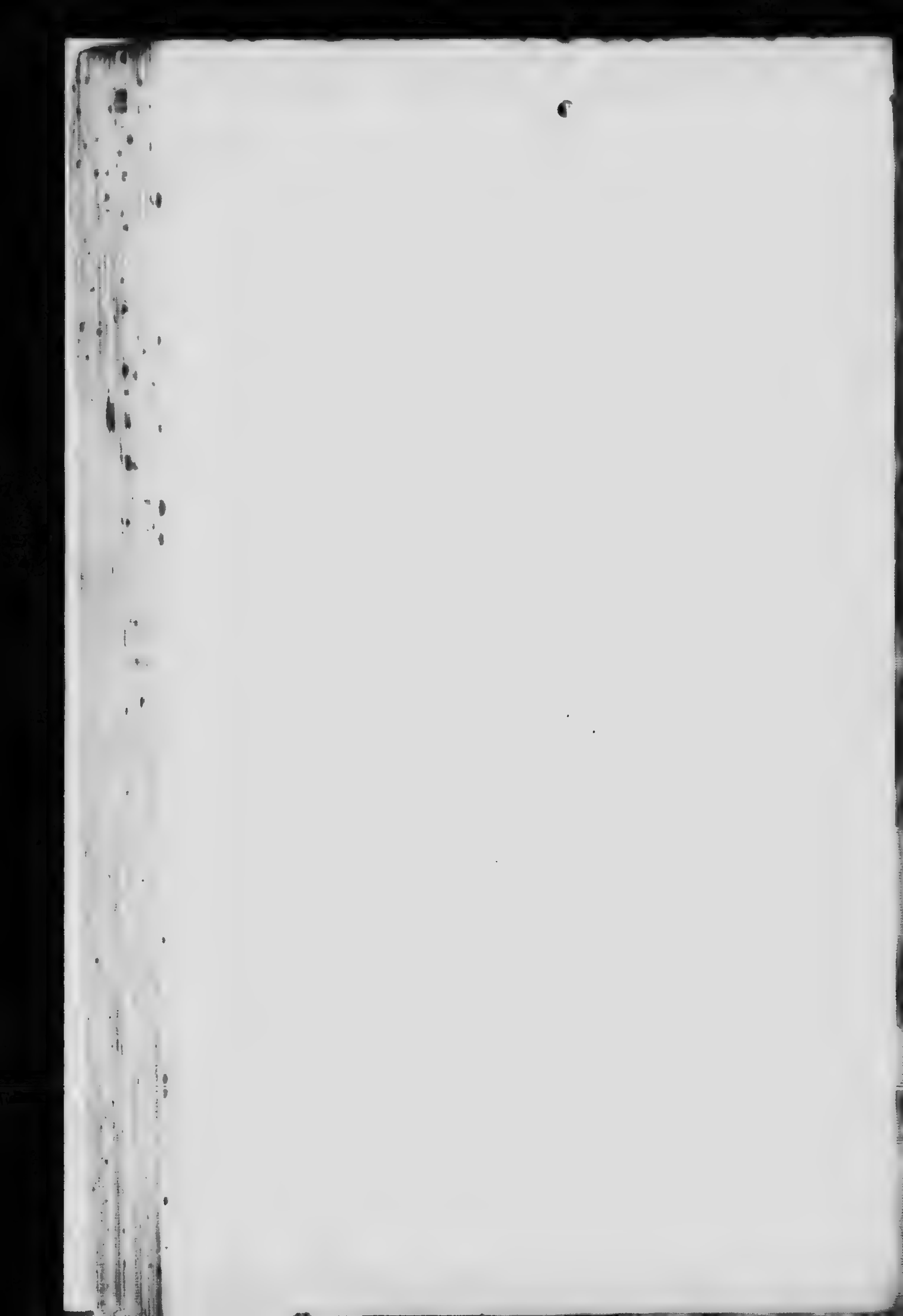
3° Instruction

Après l'instruction, les assistants remontent auprès de l'officiant.

II. INTERROGATOIRE

4° Dialogue

L'officiant assis et couvert, les mains étendues sur les genoux, engage le dialogue suivant avec les professes, disant "mes Filles," s'il est l'ordinaire, ou "mes Sœurs" dans le cas contraire:



Officiant. — M[illegible] Filles (*ou* mes [illegible]), voulez-vous persévérer dans votre résolution de [illegible]der la sainte virginité?

Professes. — Oui, Monseigneur, nous le [illegible]oulons.

5° Engag[illegible]ment

L'offic[illegible]nt so[illegible] engage[illegible]nt [illegible]ofesses

a) [illegible]ofesses v[illegible]

(A omettre, s'il n'y [illegible] des pro[illegible]

Il énonce, [illegible] les n[illegible] baptême, de famil[illegible] et de religion [illegible] chacun[illegible] pro[illegible] v[illegible]ales, selon la liste [illegible]joutée à son [illegible]émo[illegible] puis [illegible]tinue:

[illegible], voulez-vous pr[illegible]met[illegible] [illegible]rver les vœux simples et perpét[illegible]ls de pa[illegible]vreté, cha[illegible]eté, obéissance, en qualité de sœur v[illegible]cal[illegible] [illegible] les c[illegible]itutions de l'Institut des Filles de la Char[illegible] Servante[illegible] Pauvres?

[illegible]rofess[illegible] vo[illegible]ales. — Je [illegible] Monseigneur.

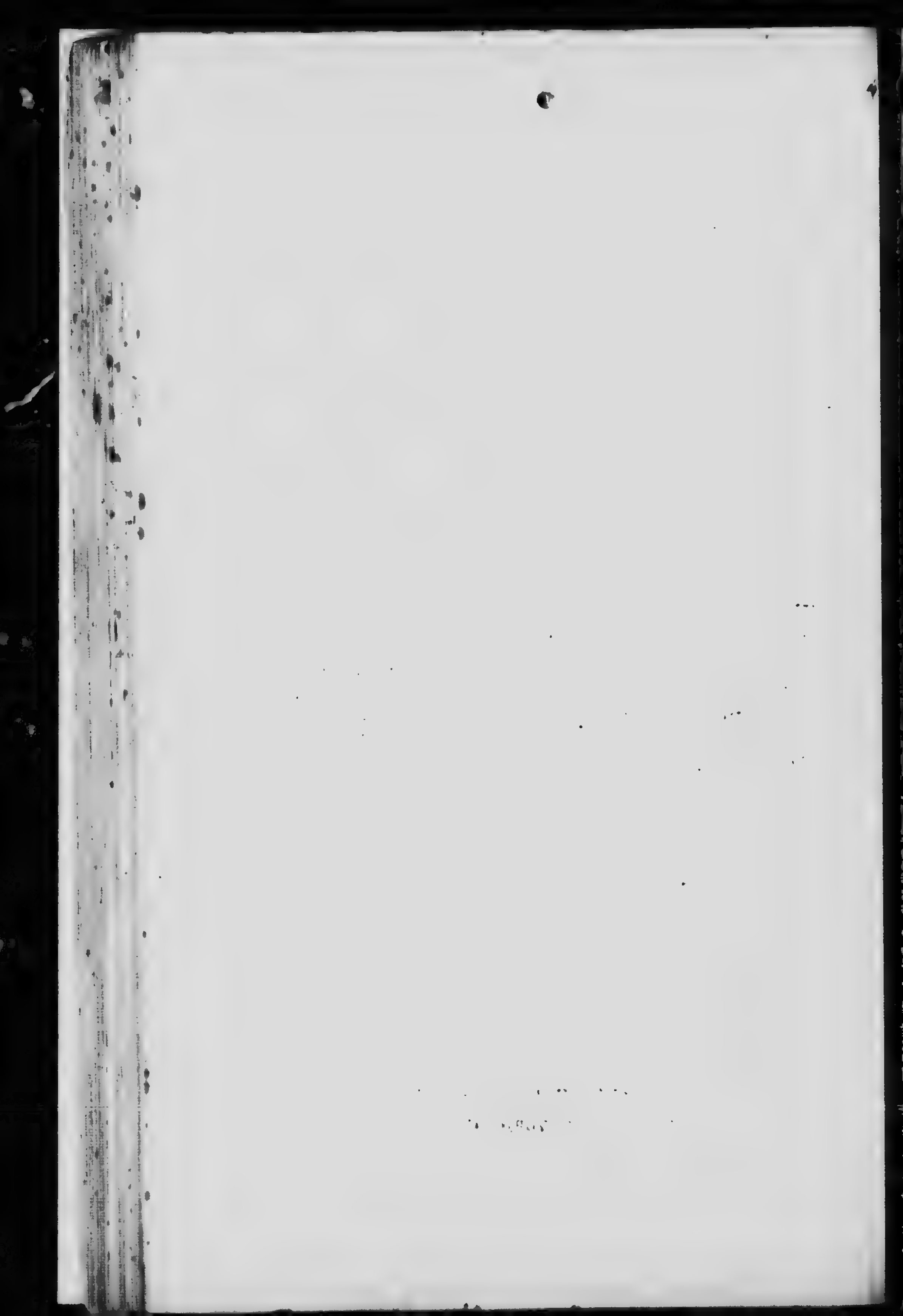
b) [illegible] coadjutrices

([illegible] om[illegible] s'il [illegible] que des professes vocales)

[illegible] h[illegible]te vo[illegible], les noms de baptême et de fa[illegible] [illegible] professes coadjutrices, puis continue:

[illegible] [illegible]s pr[illegible]mettre d'observer les vœux s[illegible]mples et perpé[illegible] [illegible] p[illegible] chasteté, obéissance, en qualité de sœu[illegible] coa[illegible]trice, [illegible]on les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Professes coadjutrices. — Je le veux, Monseigneur.



III. ÉMISSION DES VŒUX PERPÉTUELS

6° Formule

Après cette réponse, les professes lisent, l'une après l'autre, selon leur ordre, la première partie de la formule.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Je, N.N. (*les sœurs vocales ajoutent:* dite sœur N.), voulant me consacrer à Dieu et devenir servante des pauvres, fais librement à la divine Majesté les vœux perpétuels de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale (*ou* de sœur coadjutrice), sous l'autorité de la supérieure générale et selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres.

Après que la dernière professe (coadjutrice) a lu la formule de ses vœux, toutes disent ensemble:

Je supplie très humblement la divine Miséricorde, par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'intercession de sa glorieuse Mère et les prières des saints patrons de cet Institut, d'avoir pour agréables les présents engagements, et de m'accorder la grâce d'y être fidèle. Ainsi soit-il.

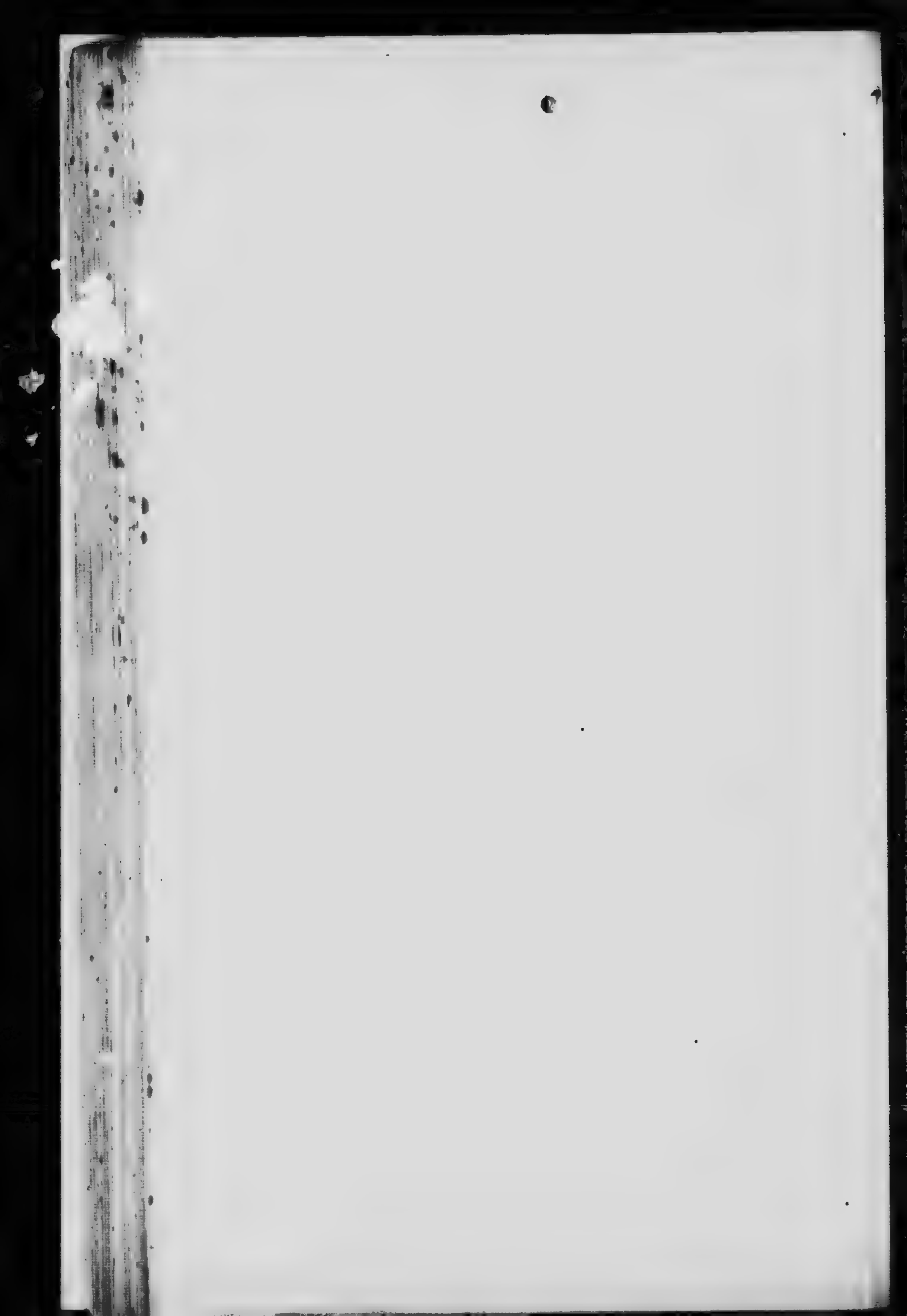
L'officiant répond alors, à voix haute: Deo gratias.

7° Bénédiction des professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant reçoit la crosse, se lève et, tourné vers les professes, lit, à haute voix, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat vos Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui vos eligere dignatus est ad Beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem, quam professæ estis, coram



Deo, et angelis ejus conservetis, propositum teneatis, castitatem diligatis, patientiam custodiatis, ut coronam virginitatis accipere mereamini. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

S'il n'y a pas d'anneaux à bénir, l'officiant (laissant la crosse et la mitre) ajoute immédiatement l'oraison *Te invocamus,...*, p.

IV. TRADITION D'OBJETS BÉNITS

(*A omettre, s'il n'y a pas de professes vocales*)

8° Bénédiction des anneaux

Le clergé demeure debout.

L'officiant, laissant la crosse et la mitre, se retourne, (s'il est besoin, se rend au coin de l'épître) et récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

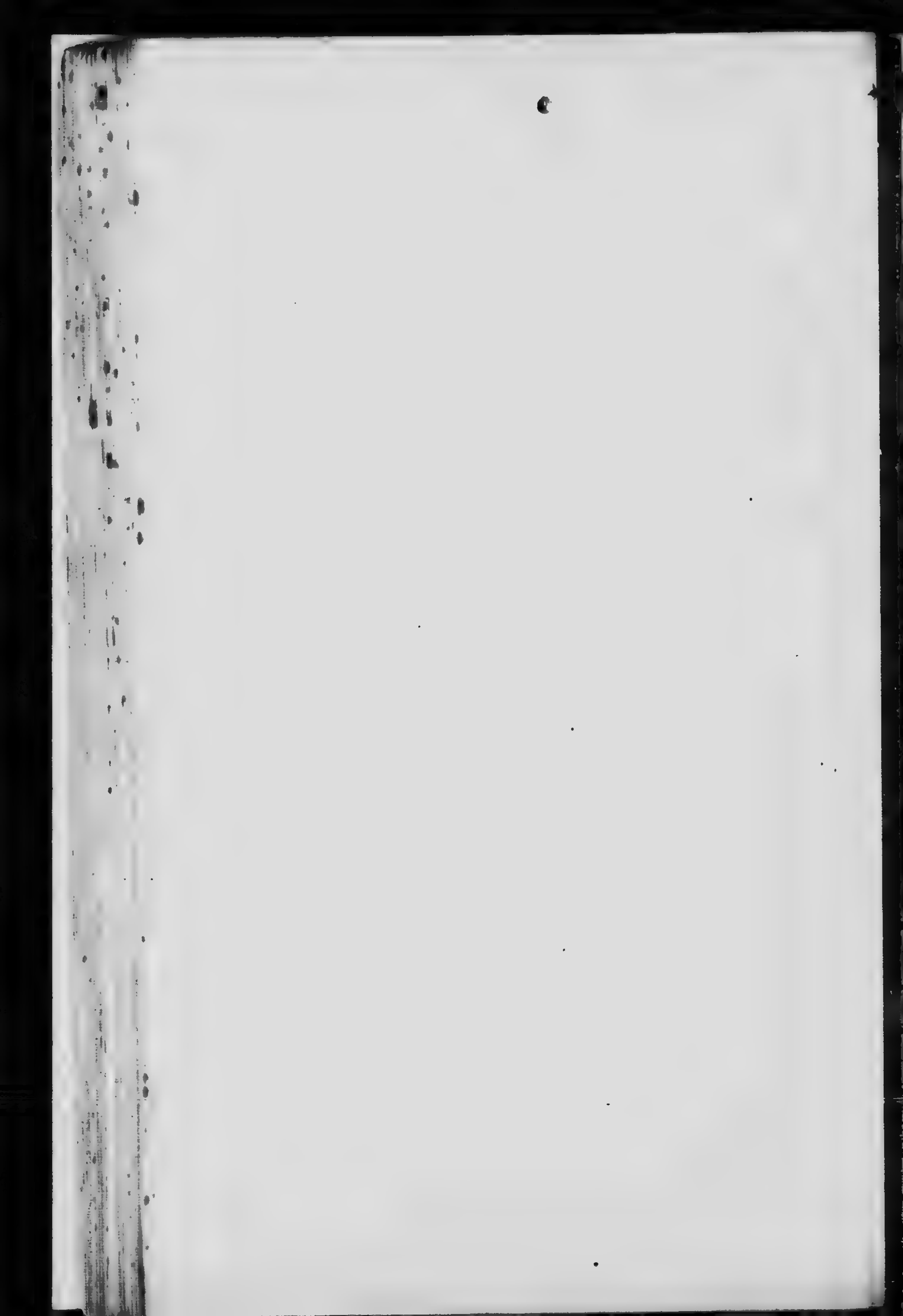
℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritualis, et largitor humanæ salutis: tu, Domine, emitte bene ✠ dictionem tuam super hos annulos; ut, quæ eos gestaverint, cœlesti virtute munitæ, fidem integram, fidelitatemque sinceram teneant; sicut sponsæ Christi virginitatis propositum custodiant, et in castitate perpetua perseverent. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.



L'officiant asperge alors les anneaux, d'abord au milieu, puis à sa gauche, enfin à sa droite, disant à voix basse:

In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

Il retourne au milieu, s'asseoit et reçoit la mitre.

9° Tradition des anneaux

Le clergé s'asseoit en même temps que l'officiant.

L'officiant reçoit alors un anneau qu'il tient, en disant, à voix haute, une fois pour les deux sœurs agenouillées:

Recevez, mes Filles (*ou* mes Sœurs), cet anneau et portez-le toujours. Il vous rappellera continuellement que vous n'êtes devenues les épouses de Jésus-Christ qu'à la condition d'être servantes des pauvres.

Il présente alors cet anneau à la sœur qui est à sa gauche, et, en reçoit à l'instant un autre qu'il présente à la deuxième sœur, ajoutant, sur le même ton, en faisant trois signes de croix:

Au nom du Père, ✠ et du Fils, ✠ et du Saint-Esprit. ✠

Il agit ainsi pour chaque groupe, répétant la formule une fois pour deux (ou trois) sœurs.

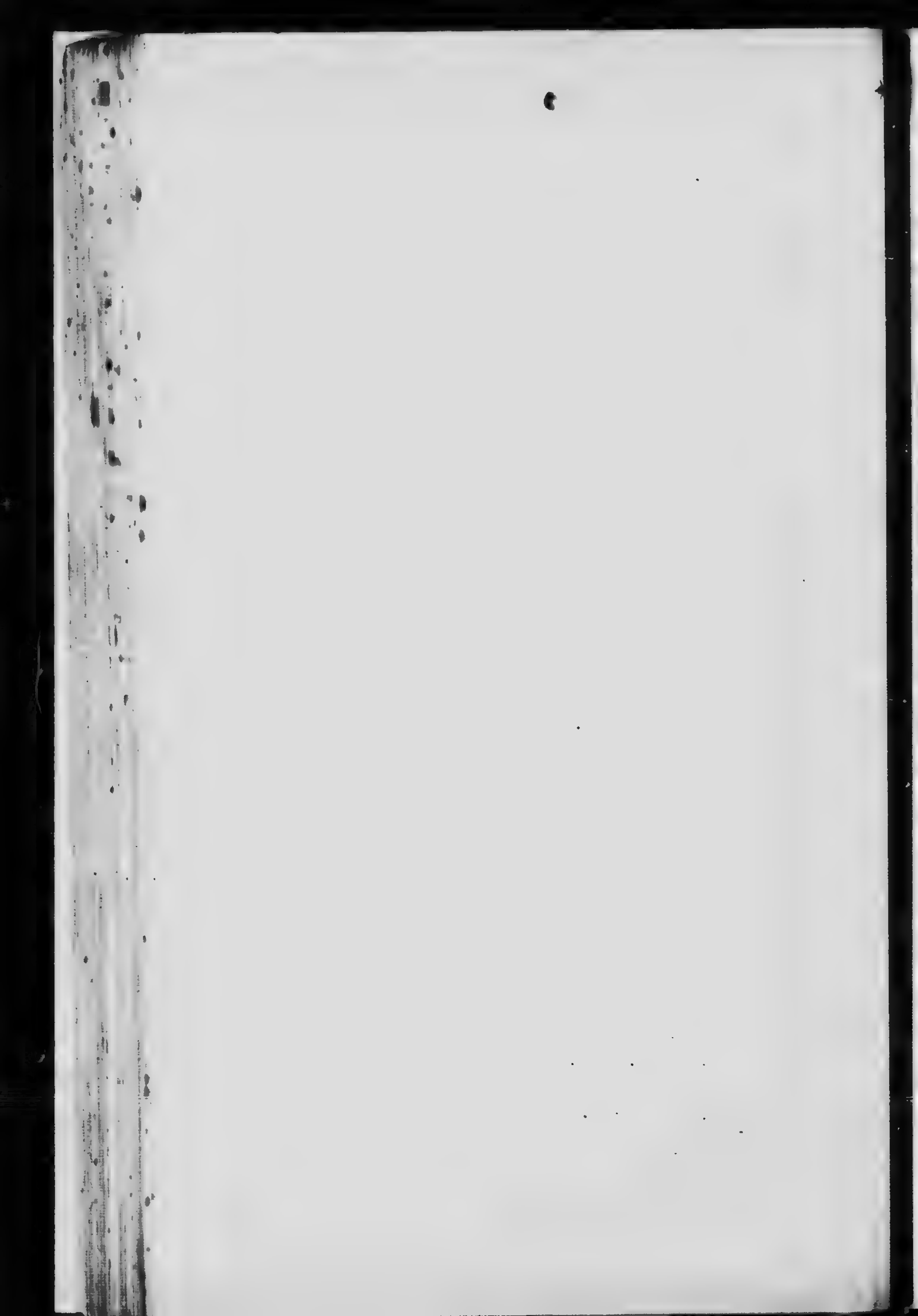
10° Dernière prière pour les professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

Après que les dernières professes sont rendues à leur place, l'officiant laisse la mitre, se lève et lit, à haute voix, le verset et l'oraison qui suivent:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.



Oremus Oratio

Te invocamus, Domine sancte, Pater omnipotens æterne Deus, super has famulas tuas, quæ tibi voverunt pura mente, mundoque corde servire; ut eas sociare digneris inter illos centum quadraginta quatuor millia, qui virgines permanserunt, et se cum mulieribus non coinquinaverunt, in quorum ore dolus non est inventus; ita et has famulas tuas facias permanere immaculatas usque in finem. Per Immaculatum Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

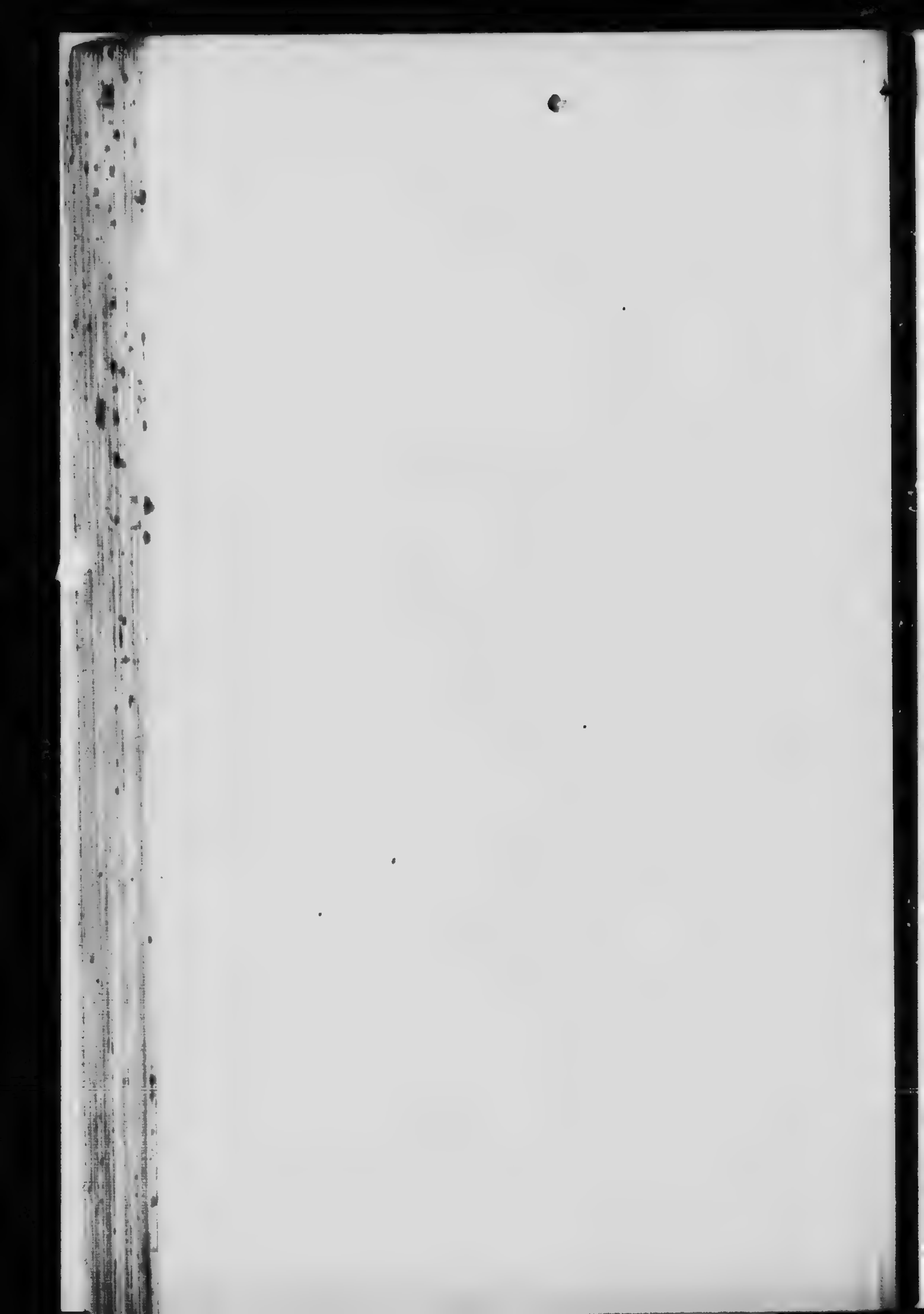
L'officiant peut alors donner sa bénédiction, s'il ne dit pas la messe. Il descend ensuite, salue la croix, puis,

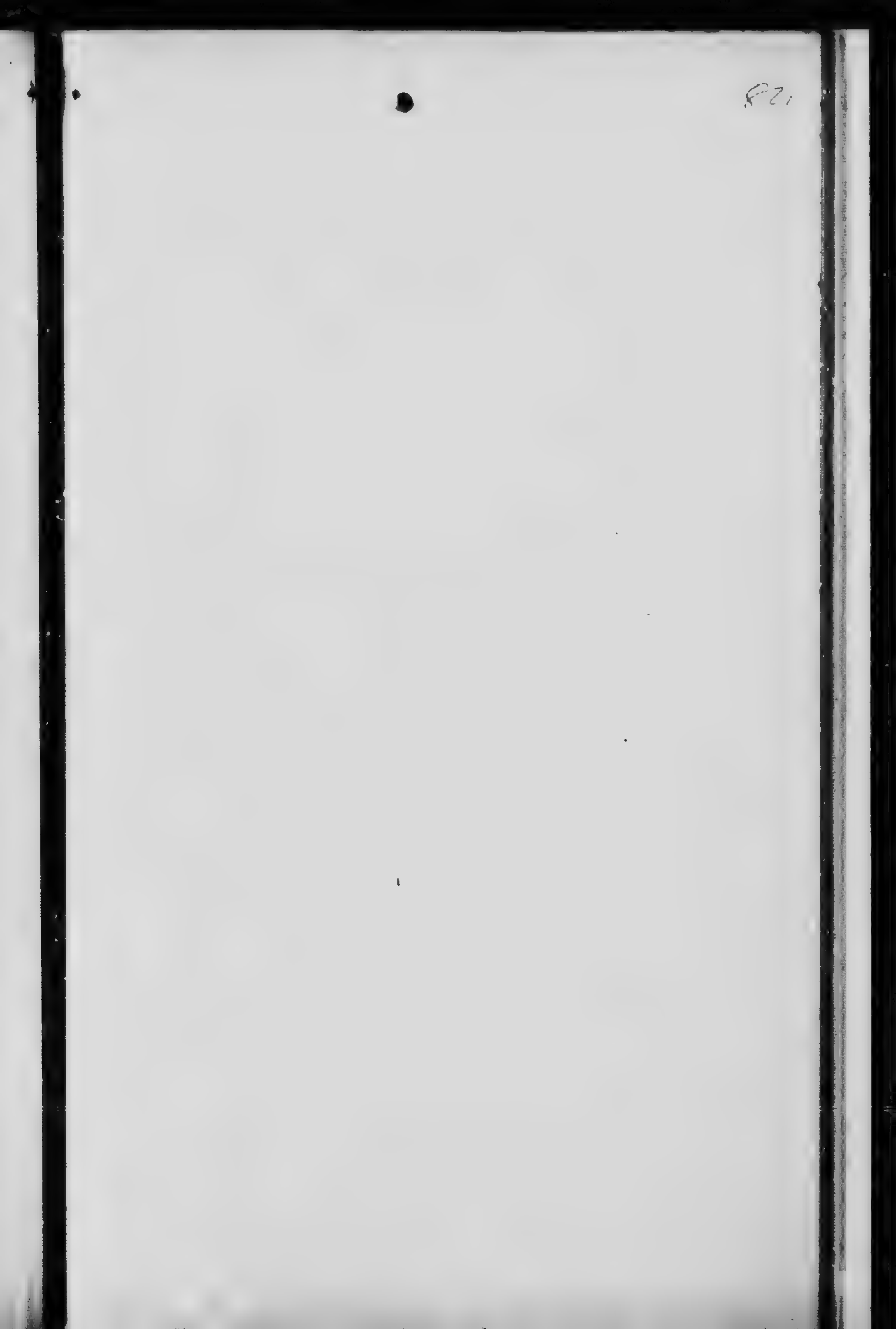
S'il ne dit pas la messe, reçoit la mitre et la crosse (salue les chanoines) et se retire à la sacristie où il laisse les ornements, (à moins qu'il ne préfère les enlever au bas de l'autel).

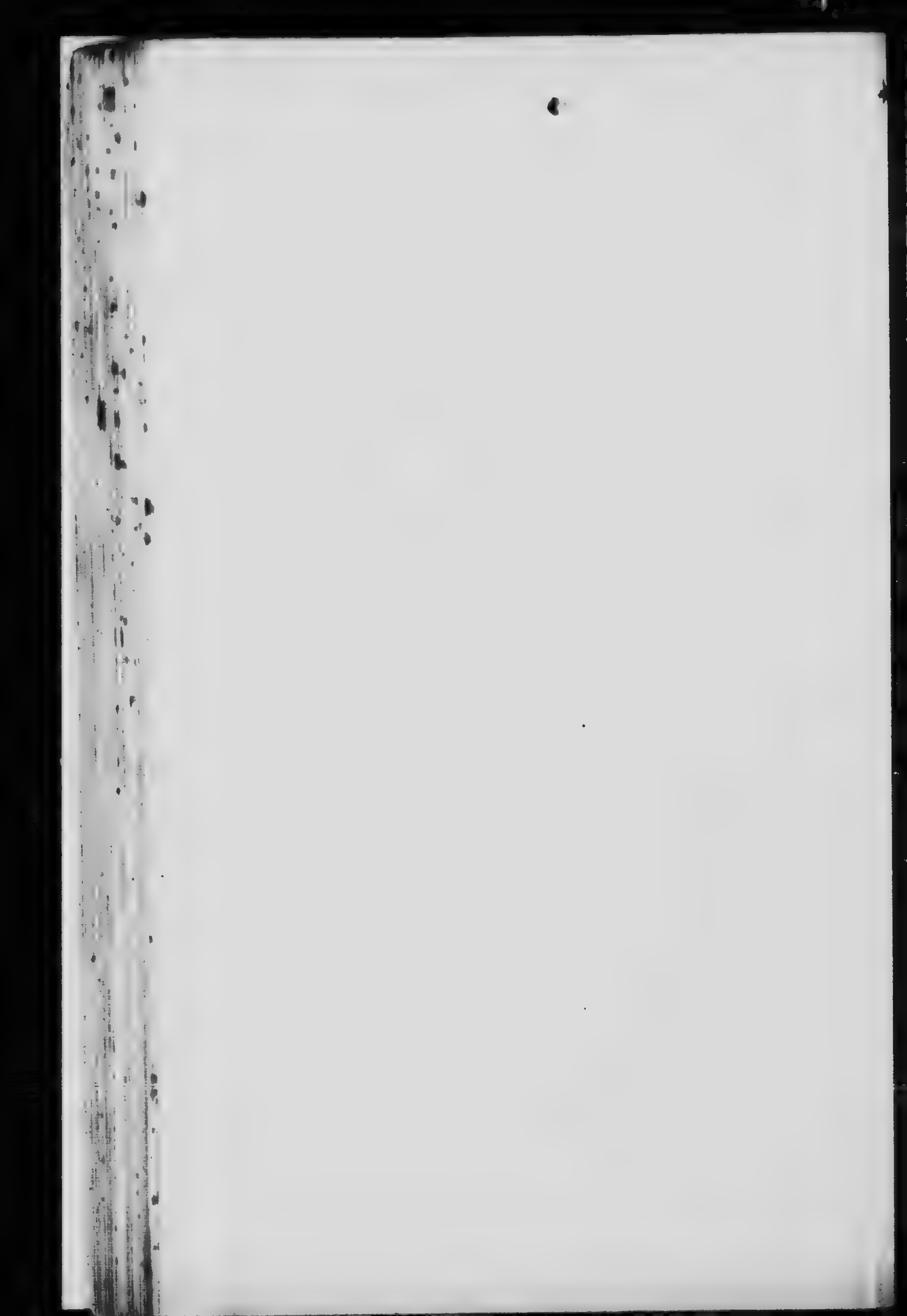
S'il dit la messe, laisse la chape, se lave les mains, échange l'étole et revêt la chasuble.

MESSE DE PROFESSION OU DE VŒUX PERPÉTUELS

Le célébrant dit la messe du jour, sans ajouter d'oraison pour les vierges. Si la rubrique le permet, il est invité à dire la messe votive de Notre-Dame des Sept-Douleurs, selon le temps de l'année. Pas de *Gloria*, si ce n'est le samedi. La première mémoire sera celle de l'office qu'il a récité, puis les mémoires faites à Laudes, ou à leur défaut, la 3e or. *de Spiritu sancto.* Jamais de *Credo* (même pendant une octave); dans la préface, il dit *et te in veneratione B. M.* S'il a dit le *Gloria*, *Ite Missa est*, sinon *Benedicamus Domino*. Il dit les prières prescrites après la messe.

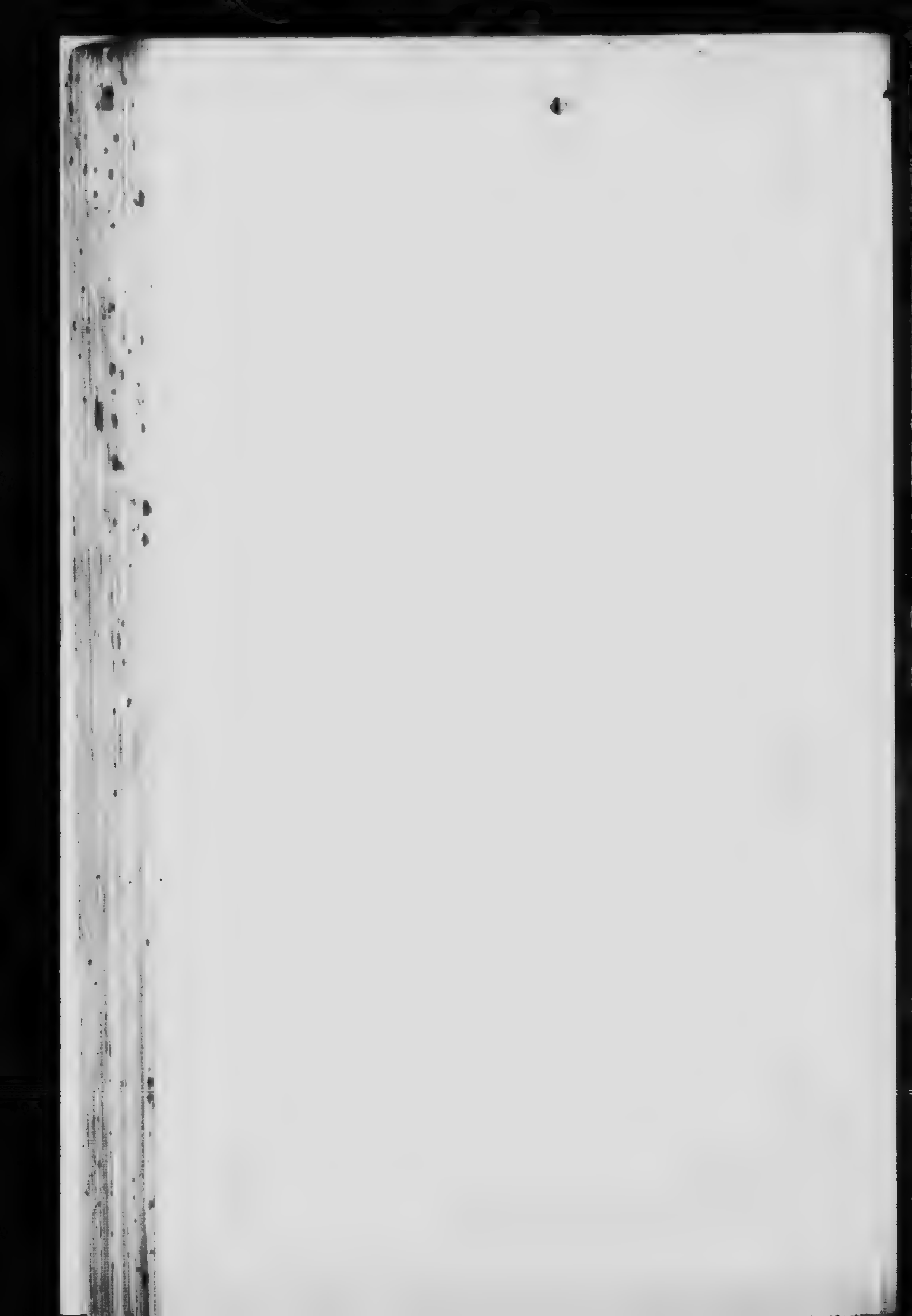




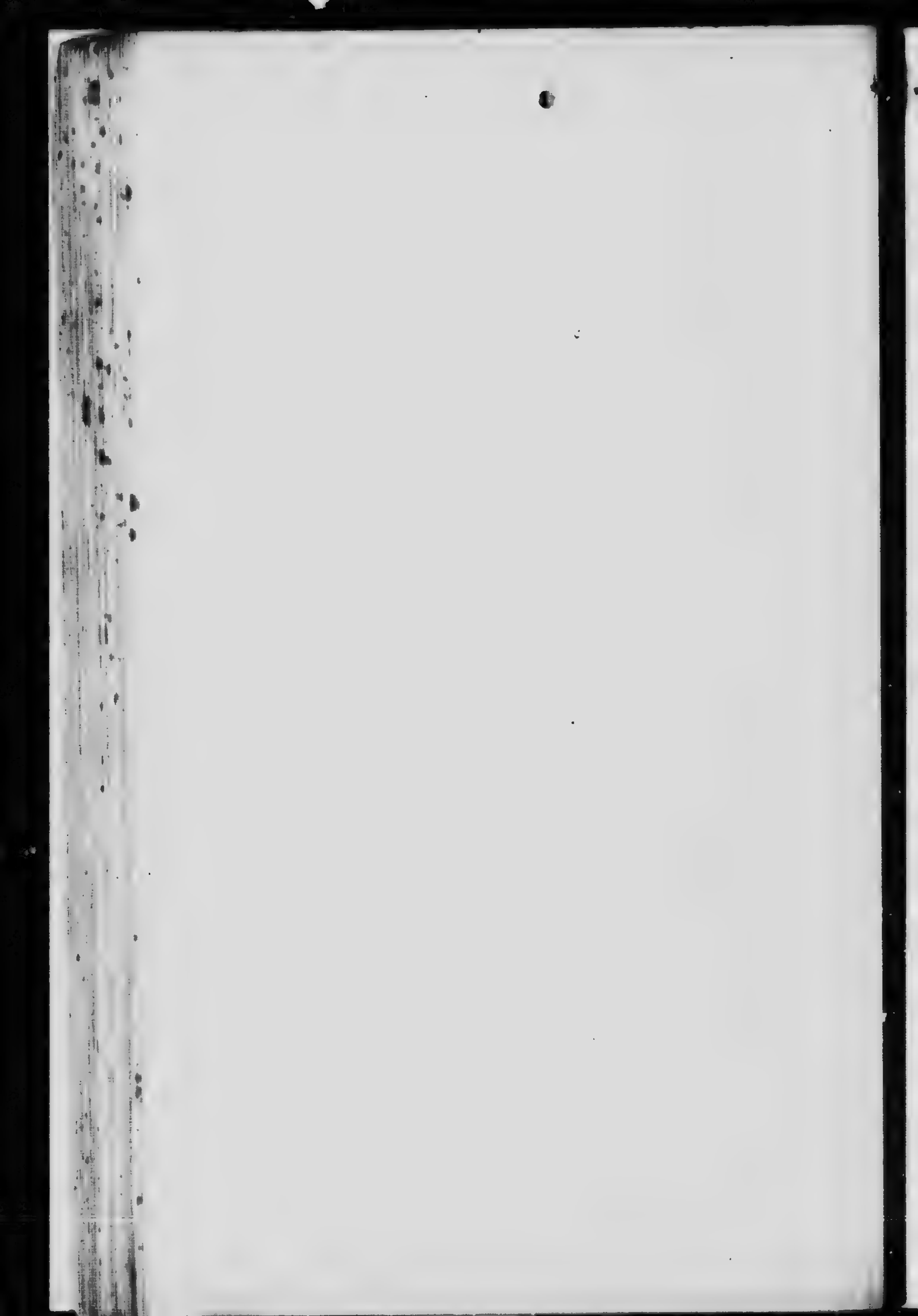


V

Émission des voeux perpétuels. Pretre officiant







EMISSION DES VŒUX PERPETUELS

Préparatifs

Lieux.—L'émission des vœux perpétuels a lieu, dans une maison provinciale, à la chapelle, à 8 heures du matin, ou à la suite d'une profession qui a commencé à cette heure; dans une mission, selon l'usage de chaque maison.

Décoration.—A la chapelle, on fait la même décoration que pour la profession; à la communauté, on suit l'usage de chaque maison.

Maître-autel.—On observe les indications données pour la profession, p.

Crédence.—Comme p.

Autel du saint Sacrement.—On change même pour les vœux perpétuels de quelques sœurs, le saint Sacrement d'autel, comme p.

Nef.—Comme p.

Sacristie.— Comme p. Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédiction de vêtements et de croix, mais des anneaux seulement. Le *Cérémonial* de l'officiant aura un signet à la p .

SERVANTS

Trois servants suffisent: un cérémoniaire, un porte-bénitier, et un porte-livre. S'il n'y en a que deux, le cérémoniaire présentera, quand il y a lieu, l'aspersoir. Ils doivent se préparer avec soin et au besoin se renseigner auprès de l'aumônier ou de la sacristine. Quand un servant sert pour la première fois, il porte le livre et plus tard le bénitier; le plus ancien sert cérémoniaire. Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédiction de vêtements et de croix, mais des anneaux seulement, à l'émission des vœux perpétuels.

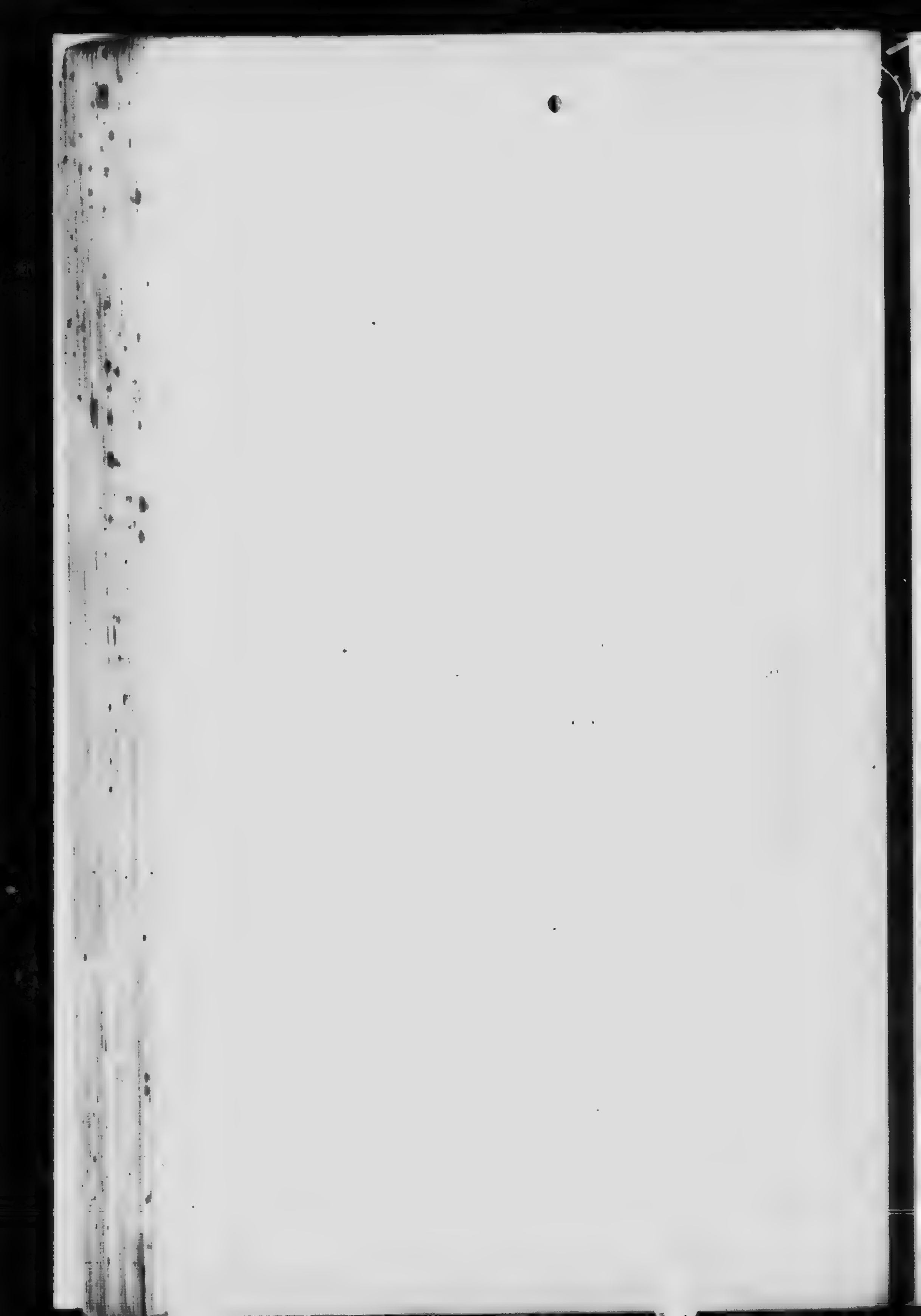
ASSISTANTS

Les deux assistants agissent comme à la profession, p. .

Il n'y a pas d'archiprêtre, ni de bénédiction de vêtement et de croix, mais des anneaux seulement, à l'émission des vœux perpétuels.

AUMÔNIER

Il observe ce qui est dit p. .



ÉMISSION DES VŒUX PERPÉTUELS.–PRÊTRE OFFICIANT

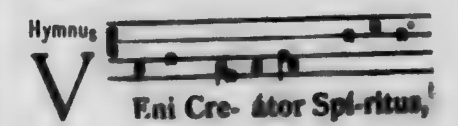
I. PRÉLIMINAIRES DE LA CÉRÉMONIE

1° Préparation et entrée de l'officiant

L'officiant revêt, à la sacristie, le surplis, l'étole et la chape de couleur blanche et se couvre de la barrette (il ne prend l'aube que s'il doit célébrer la messe). Il donne son *Cérémonial* au porte-livre. Il entre accompagné de deux prêtres en surplis, à la suite de deux servants. Il remet sa barrette, puis se signe avec de l'eau bénite, et salue le clergé. Comme le saint Sacrement a été enlevé du tabernacle, il ne fait qu'une inclination à la croix. Si l'on ne chante (ni ne récite) le *Veni Creator*, il prie quelques instants et monte s'asseoir pour l'instruction.

2° Chant du « Veni, Creator Spiritus »

Si l'on chante ou récite le *Veni Creator*, il s'agenouille pour l'entonner. (Il est prié de ne pas en continuer le chant).



Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti pectora.

Après la première strophe, le clergé se lève. (Il est prié de ne pas prendre part au chant).



Après la première strophe, l'officiant se lève. (Il n'est pas tenu de lire l'hymne).

(Les autres strophes se lisent à la p.).

Le clergé se tourne vers l'autel et s'incline aux trois premiers vers de la doxologie.

L'officiant s'incline aux trois premiers vers de la doxologie.

Le clergé se tourne vers l'autel pendant le chant du verset, du répons et de l'oraison.

L'officiant chante, avec une inflexion de *fa* à *re* le verset suivant:

℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur (jamais d'*alleluia*).

℟. Et renovabis faciem terræ.

Il fait la même inflexion à la fin de l'oraison et à la fin de la conclusion:

Oremus Oratio

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti; da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper conolatione gaudere, Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

L'officiant, sans saluer la croix s'assied et se couvre. Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

Le clergé ne s'asseoit qu'après l'officiant.

3° Instruction

Après l'instrnction, les assistants remontent auprès de l'officiant.

Après la première strophe, l'officiant se lève. (Il n'est pas tenu de lire l'hymne).

(Les autres strophes se lisent à la p.).

Le clergé se tourne vers l'autel et s'incline aux trois premiers vers de la doxologie.

L'officiant s'incline aux trois premiers vers de la doxologie.

Le clergé se tourne vers l'autel pendant le chant du verset, du répons et de l'oraison.

L'officiant chante, avec une inflexion de *fa* à *re* le verset suivant:

℣. Emitte Spiritum tuum et creabuntur (jamais d'*alleluia*).

℟. Et renovabis faciem terræ.

Il fait la même inflexion à la fin de l'oraison et à la fin de la conclusion:

Oremus Oratio

Deus, qui corda fidelium sancti Spiritus illustratione docuisti; da nobis in eodem Spiritu recta sapere, et de ejus semper conolatione gaudere, Per Christum Dominum nostrum.

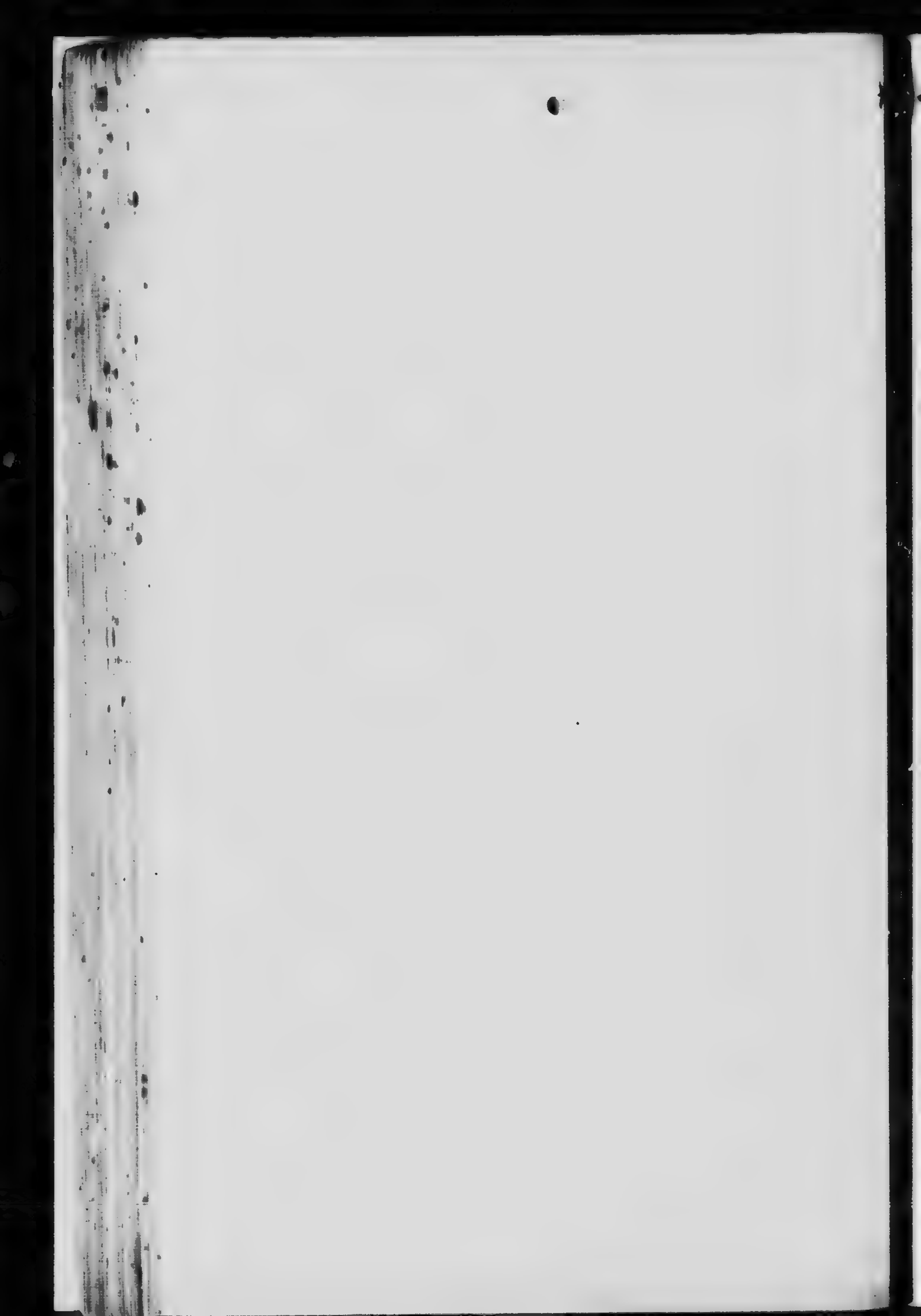
℟. Amen.

L'officiant, sans saluer la croix s'assied et se couvre. Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

Le clergé ne s'asseoit qu'après l'officiant.

3° Instruction

Après l'instrnction, les assistants remontent auprès de l'officiant.



II. INTERROGATOIRE

L'officiant, assis et couvert, les mains étendues sur les genoux, engage le dialogue suivant, à haute voix, avec les professes:

4° Dialogue

Officiant.—Mes Sœurs, voulez-vous persévérer dans votre résolution de garder la sainte virginité?

Professes.—Oui, mon Père, nous le voulons.

5° Engagement

L'officiant, gardant sa barrette, sollicite l'engagement des professes.

a) Professes vocales

(A omettre, s'il n'y a que des professes coadjutrices)

Il énonce, à haute voix, les noms de baptême, de famille et de religion de chacune des professes vocales, selon la liste ajoutée à son *Cérémonial*, puis continue:

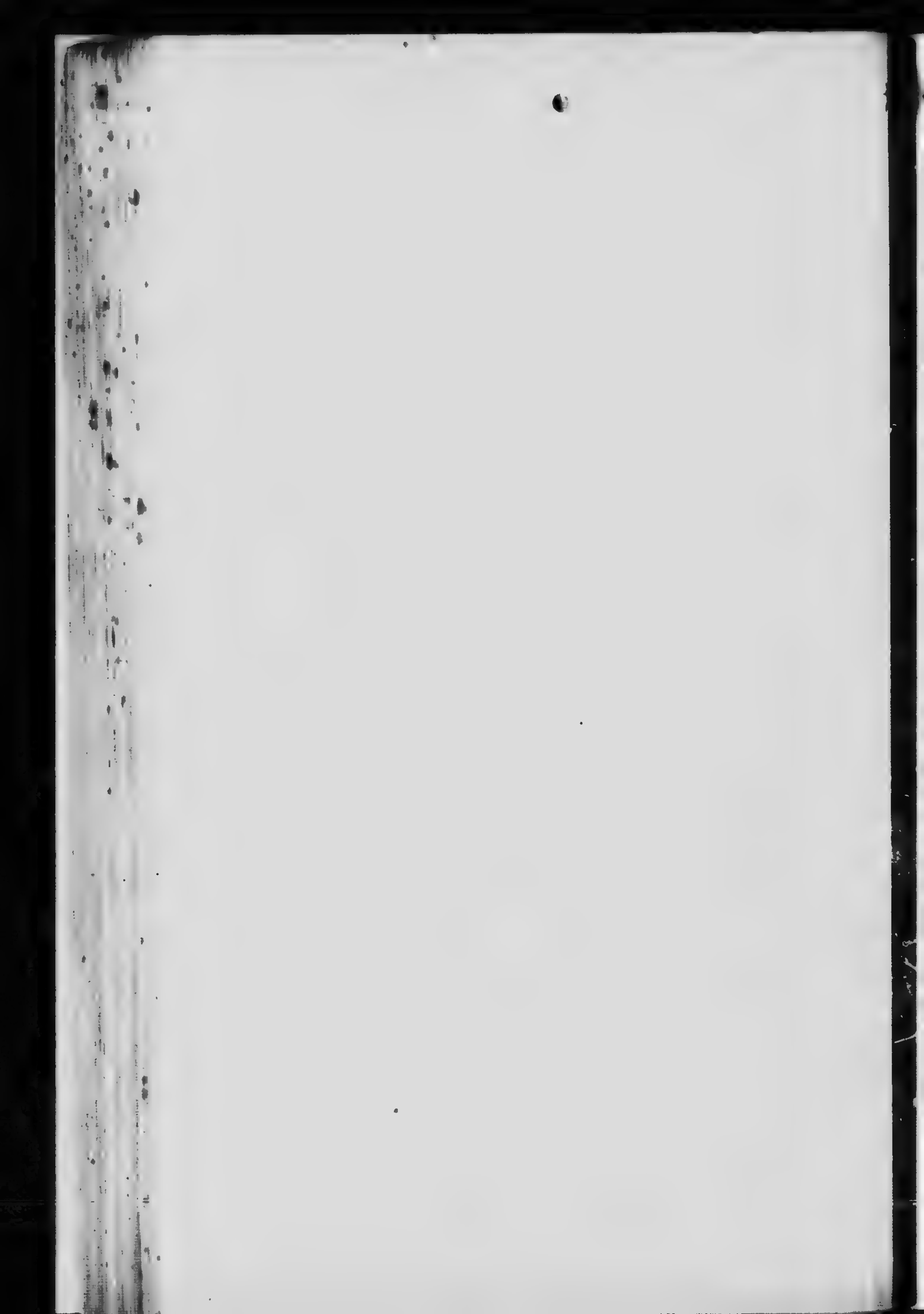
. . . voulez-vous promettre d'observer les vœux simples et perpétuels de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Professes vocales.—Je le veux, mon Père.

b) Professes coadjutrices

(A omettre, s'il n'y a que des professes vocales)

Il énonce, à haute voix, les noms de baptême et de famille de chacune des professes coadjutrices, puis continue:



...voulez-vous promettre d'observer les vœux simples et perpétuels de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur coadjutrice, selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres?

Professes coadjutrices.—Je le veux, mon Père.

III. ÉMISSION DES VŒUX

6° Formule

Après cette réponse, les professes lisent l'une après l'autre, selon leur ordre, la première partie de la formule:

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Je, N. N. (*les professes vocales ajoutent*: dite sœur N.), voulant me consacrer à Dieu et devenir servante des pauvres, fais librement à la divine Majesté les vœux perpétuels de pauvreté, chasteté, obéissance, en qualité de sœur vocale (*ou* de sœur coadjutrice), sous l'autorité de la supérieure générale et selon les constitutions de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres.

Après que la dernière professe (coadjutrice) a lu la formule de ses vœux, toutes disent ensemble:

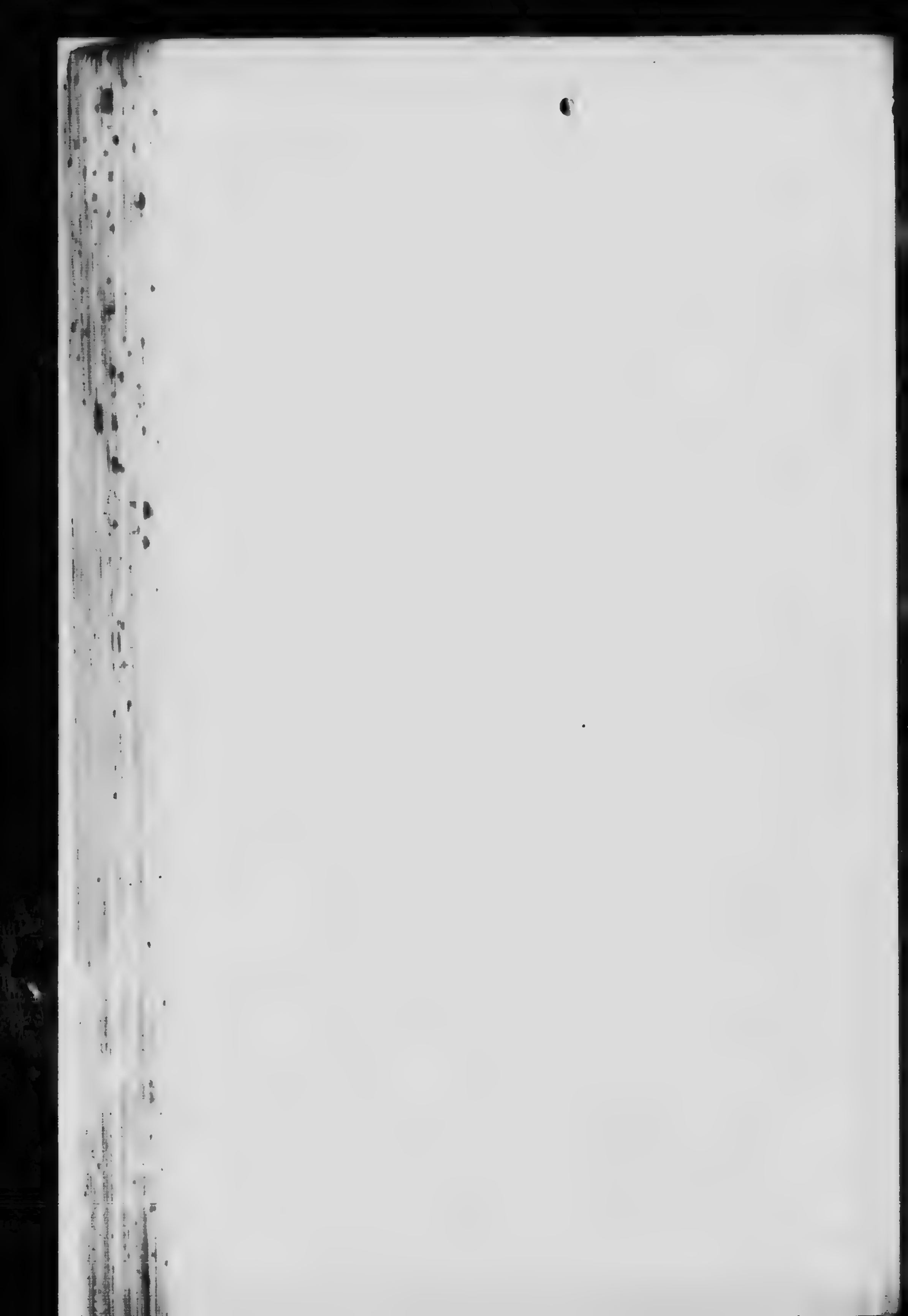
Je supplie très humblement la divine Miséricorde, par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'intercession de sa glorieuse Mère et les prières des saints patrons de cet Institut, d'avoir pour agréables les présents engagements, et de m'accorder la grâce d'y être fidèle. Ainsi soit-il.

L'officiant répond alors, à voix haute: Deo gratias.

7° Bénédiction des professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

L'officiant se découvre, remet sa barrette, se lève et, tourné vers les professes, lit, à haute voix, la bénédiction suivante:



Bene ✠ dicat vos Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui vos eligere dignatus est ad beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem quam professæ estis, coram Deo, et angelis ejus conservetis, propositum teneatis, castitatem diligatis, patientiam custodiatis, ut coronam virginitatis accipere mereamini. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

S'il n'y a pas d'anneaux à bénir, l'officiant ajoute immédiatement l'oraison *Te invocamus*,... p.

V. TRADITION D'OBJETS BÉNITS

(A omettre, s'il n'y a pas de professes vocales)

8° Bénédiction des anneaux

Le clergé demeure debout.

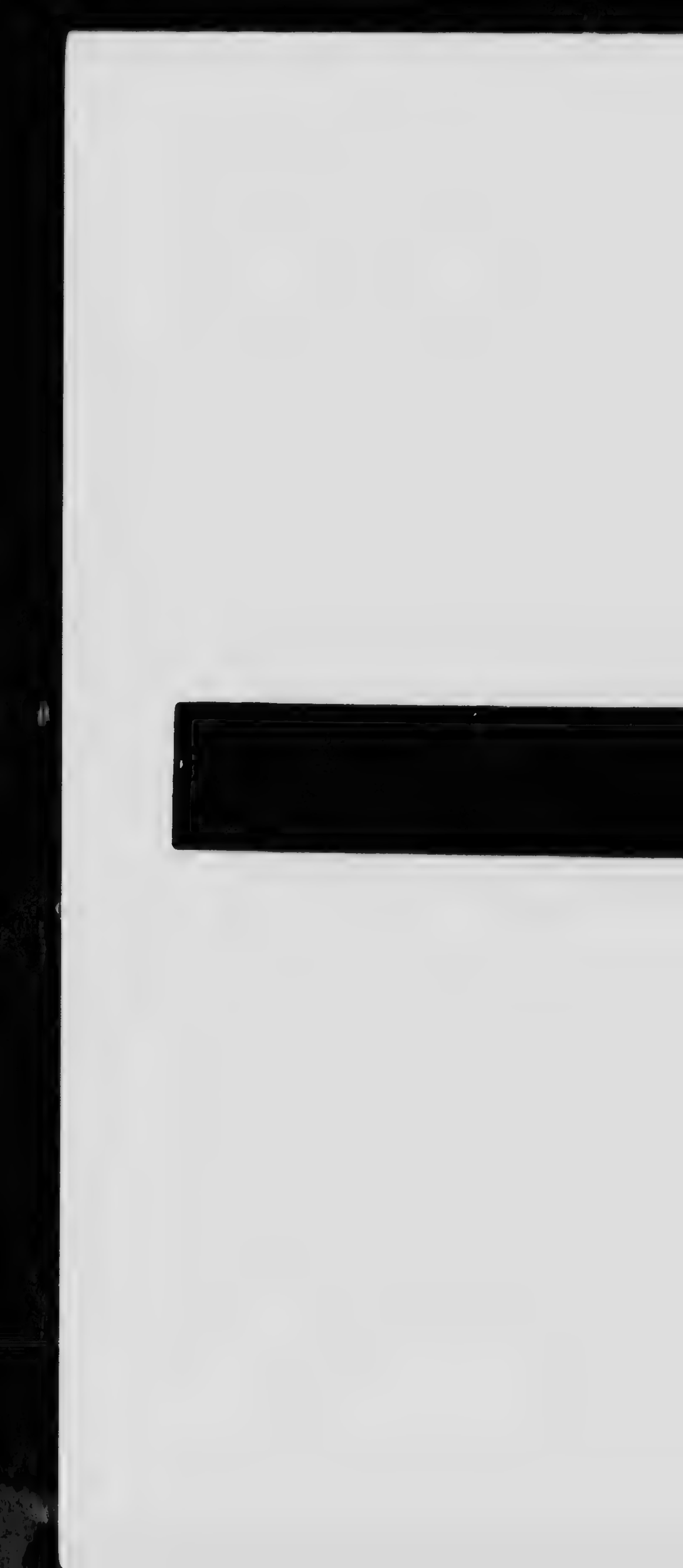
L'officiant se retourne et se rend au coin de l'épître. Après qu'on a déposé son *Cérémonial* sur le pupitre, il y récite, à voix médiocre, la bénédiction suivante:

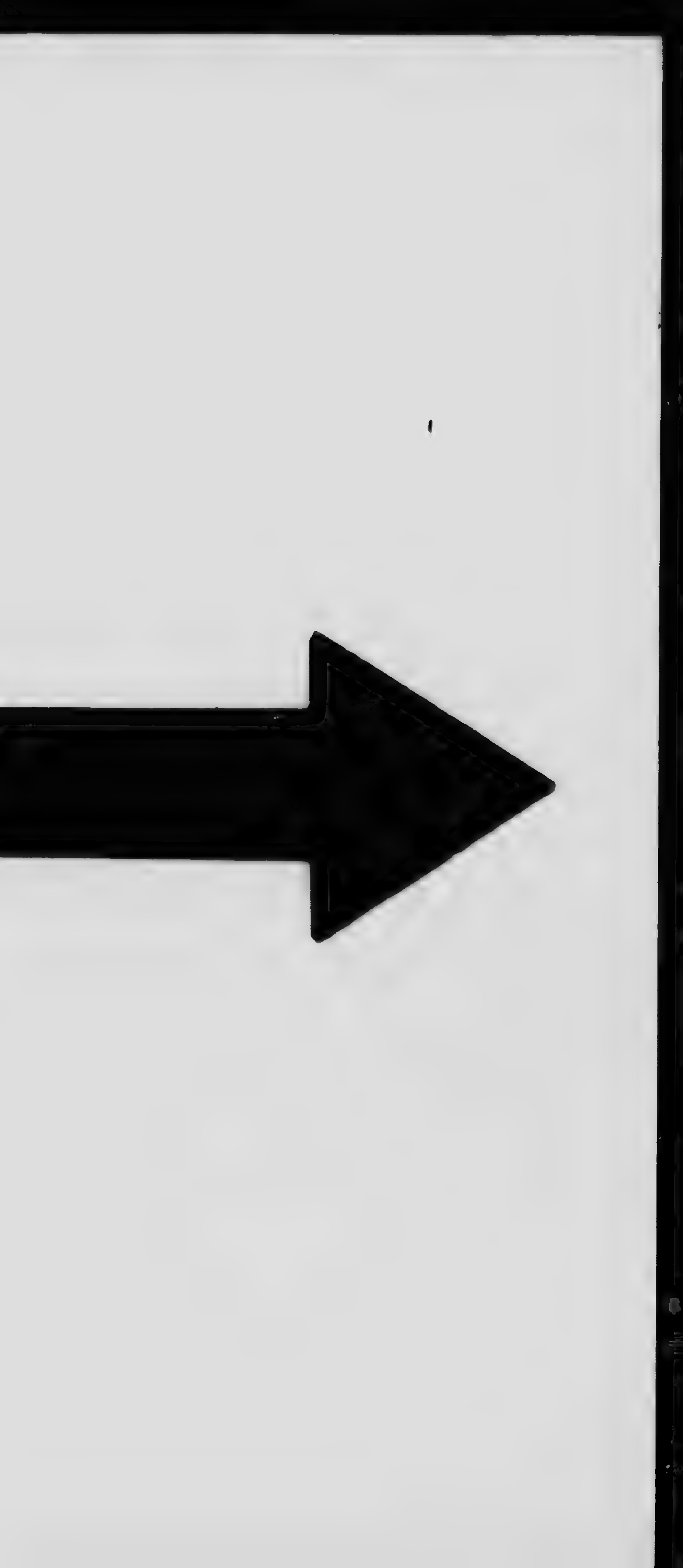
℣. Dominus vobiscum.

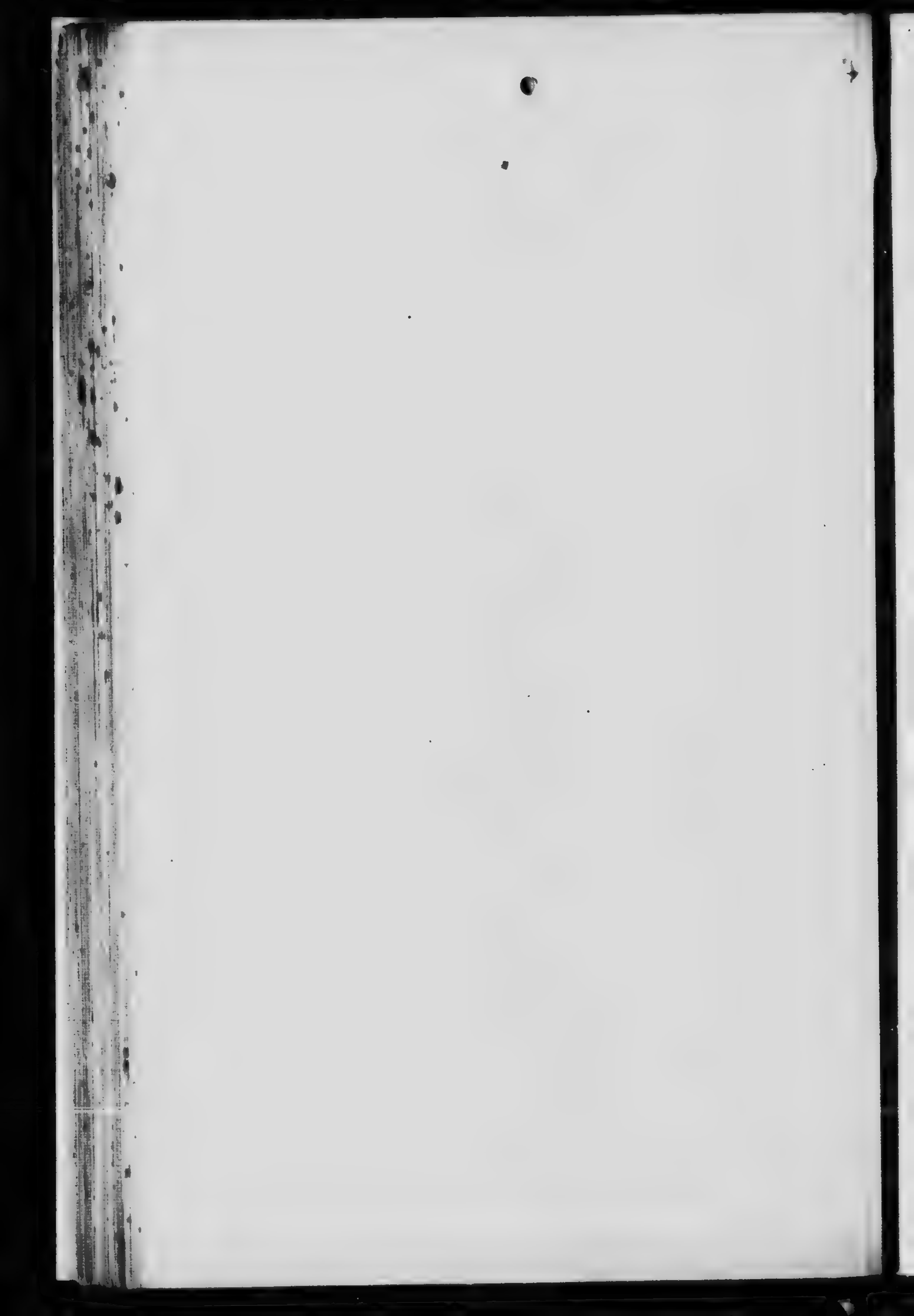
℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Creator et conservator humani generis, dator gratiæ spiritualis, et largitor humanæ salutis: tu, Domine, emitte bene ✠ dictionem tuam super hos annulos; ut quæ, eos gestaverint, cœlesti virtute munitæ, fidem integram, fidelitatemque sinceram teneant; sicut sponsæ Christi virgini-







tatis propositum custodiant, et in castitate perpetua perseverent. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

L'officiant asperge alors les anneaux, d'abord au milieu, puis à gauche, enfin à sa droite, disant à voix basse:

In nomine Pa ✠ tris, et Fi ✠ lii, et Spiritus ✠ sancti. Amen.

Il retourne au milieu, s'asseoit et se couvre.

9° Tradition des anneaux

Le clergé s'asseoit en même temps que l'officiant.

L'officiant reçoit alors un anneau qu'il tient, en disant, à haute voix, une fois pour les deux sœurs agenouillées:

Recevez, mes Sœurs, cet anneau et portez-le toujours. Il vous rappellera continuellement que vous n'êtes devenues les épouses de Jésus-Christ qu'à la condition d'être servantes des pauvres.

Il présente alors cet anneau à la sœur qui est à sa gauche, et en reçoit à l'instant un autre qu'il présente à la deuxième sœur, ajoutant sur le même ton, en faisant un signe de croix:

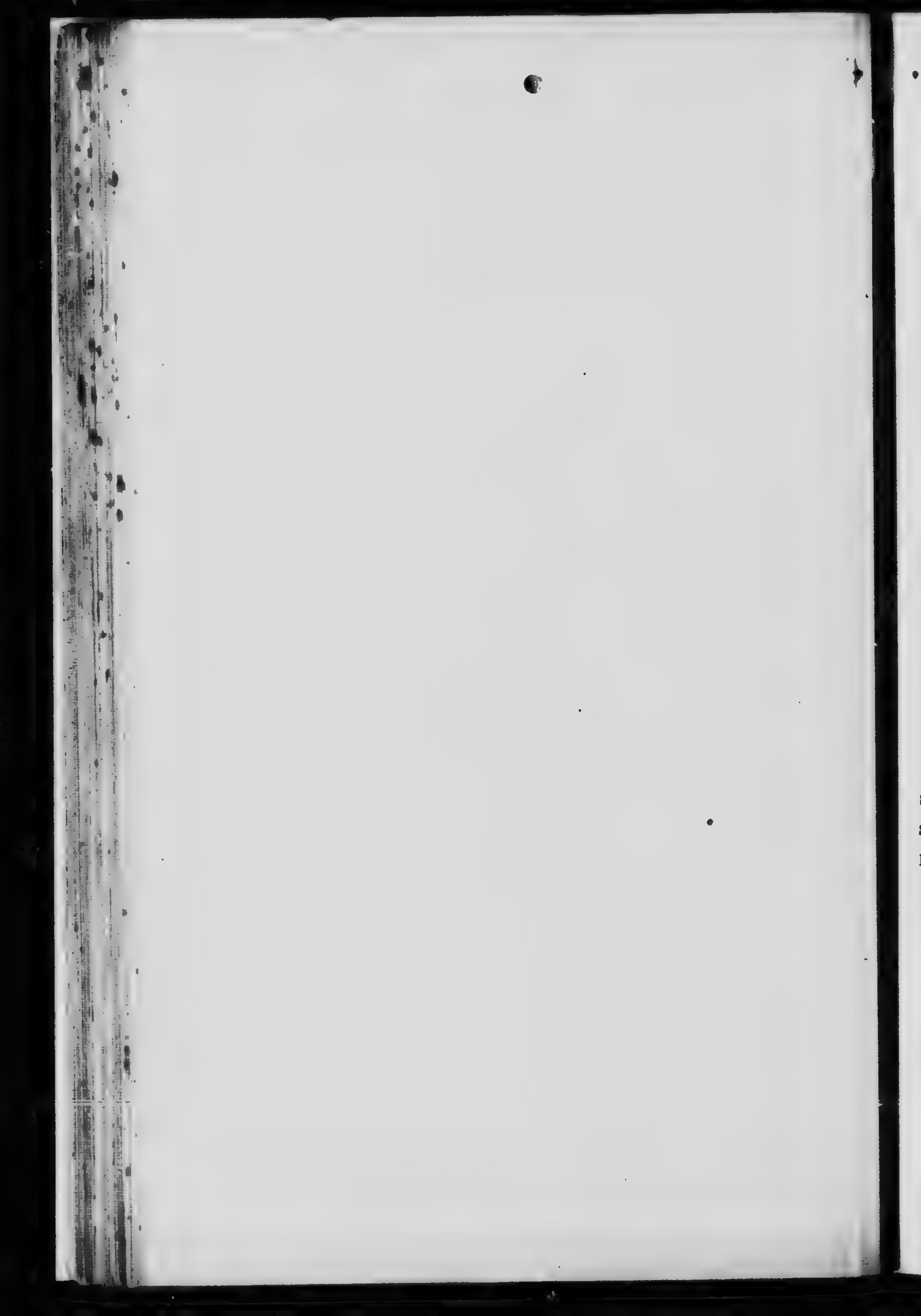
Au nom du Père, et du Fils, ✠ et du Saint-Esprit.

Il agit ainsi pour chaque groupe, répétant la formule une fois pour deux (ou trois) sœurs.

10° Dernière prière pour les professes

Le clergé se lève en même temps que l'officiant.

Après que les dernières professes sont rendues à leur



place, l'officiant remet sa barrette, se lève et lit, à voix haute, le verset et l'oraison qui suivent:

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus Oratio

Te invocamus, Domine sancte Pater, omnipotens æterne Deus, super has famulas tuas, quæ tibi voverunt pura mente, mundoque corde servire: ut eas sociare digneris inter illos centum quadraginta quatuor millia, qui virgines permanserunt, et se cum mulieribus non coinquinaverunt, in quorum ore dolus non est inventus; ita et has famulas tuas facias permanere immaculatas usque in finem. Per Immaculatum Christum Dominum nostrum.

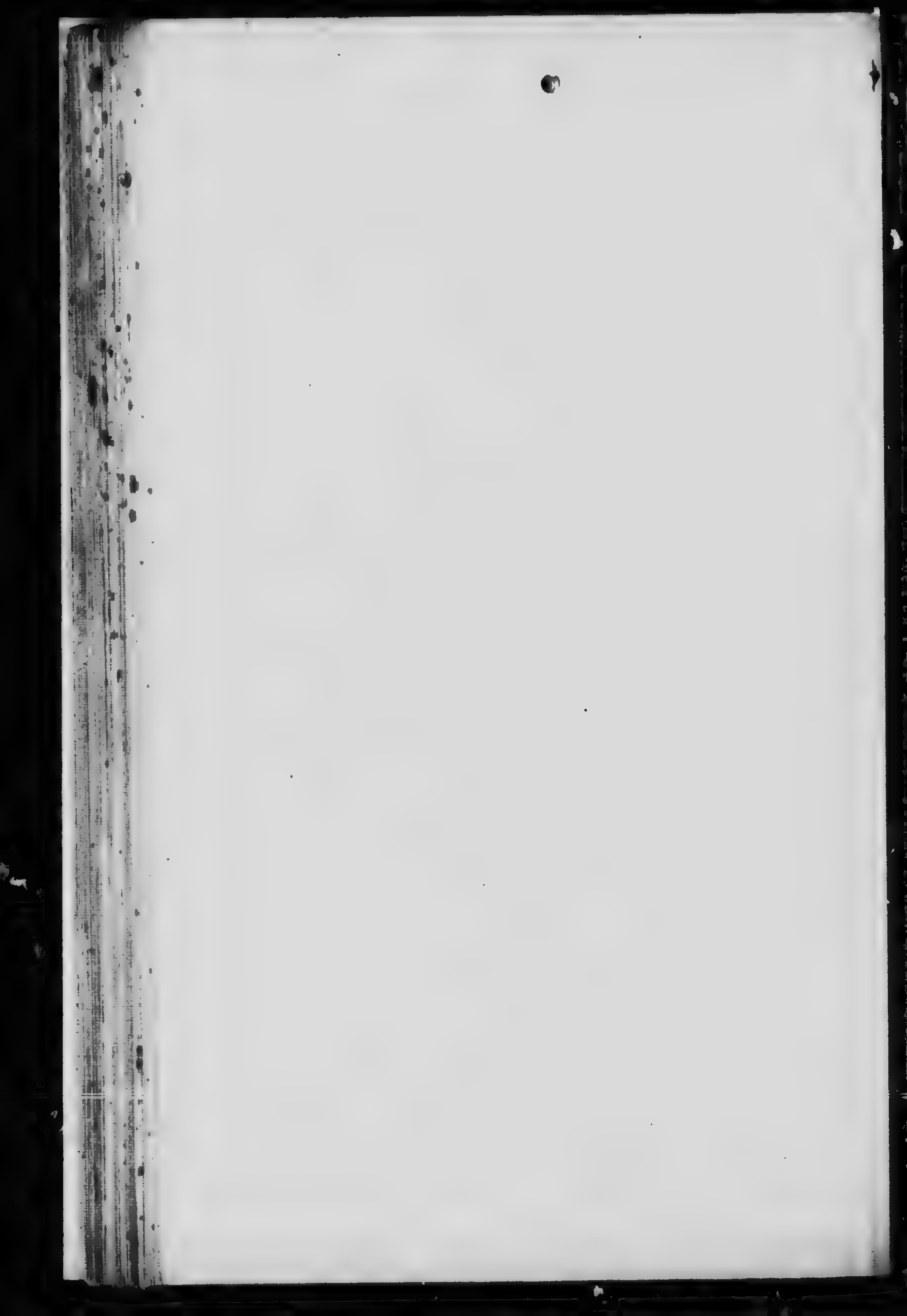
℟. Amen.

L'officiant descend alors, salue la croix et le clergé, puis,

S'il ne dit pas la messe, se couvre et se retire à la sacristie où il laisse les ornements.

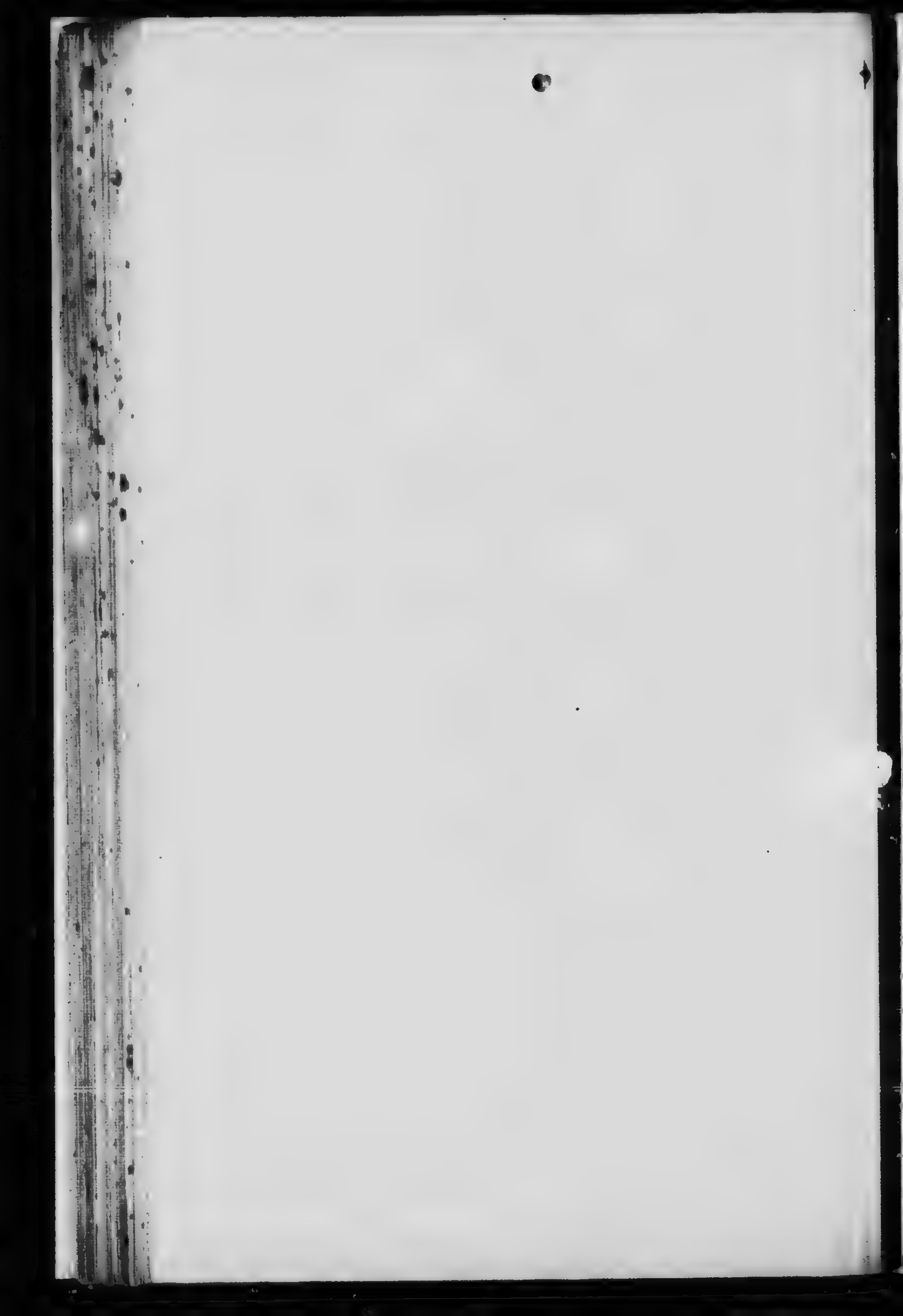
S'il dit la messe, se rend (découvert) à la banquette où il enlève la chape, prend le manipule, change l'étole, et revêt la chasuble.

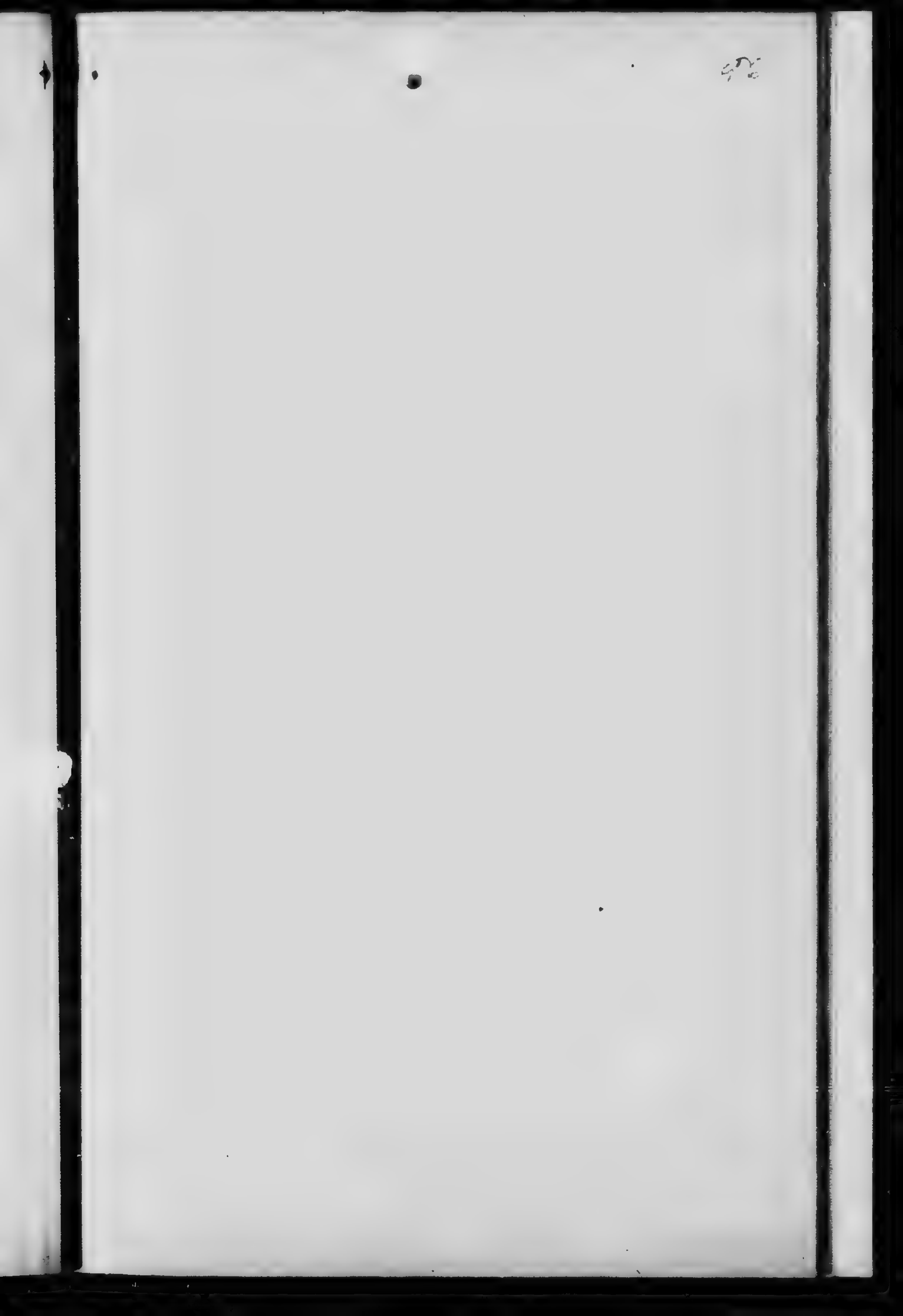
Il va prendre le calice sur la crédence et, saluant de nouveau le clergé, se rend à l'autel pour y dire la messe.

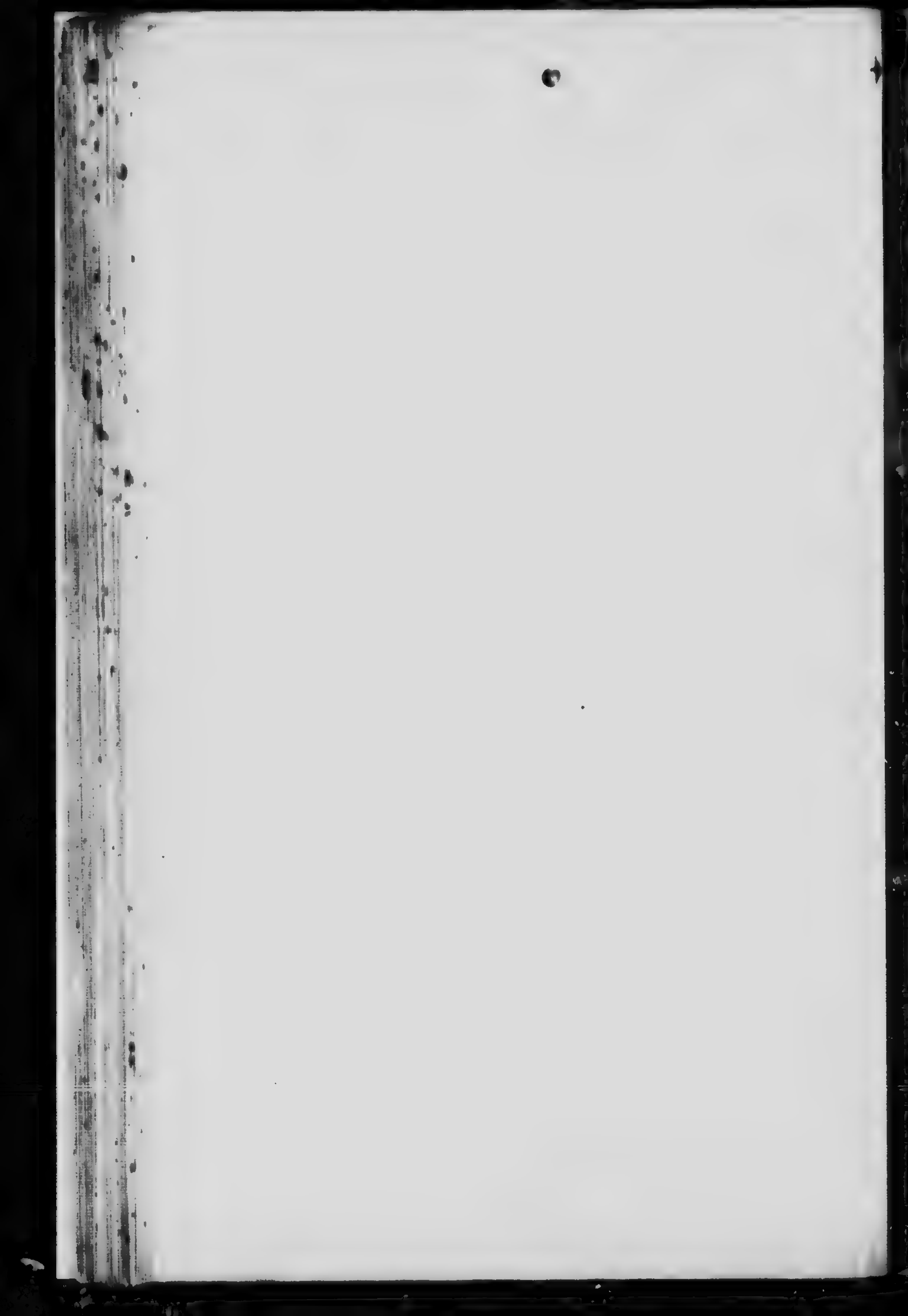


MESSE DE PROFESSION OU DE VŒUX PERPÉTUELS

Le célébrant dit la messe du jour, sans ajouter d'oraison pour les vierges. Si la rubrique le permet, il est invité à dire la messe votive de Notre-Dame des Sept-Douleurs, selon le temps de l'année. Pas de *Gloria*, si ce n'est le samedi. La première mémoire sera celle de l'office qu'il a récité, puis les mémoires faites à Laudes, ou à leur défaut, la 3e or. *de Spiritu sancto*. Jamais de *Credo* (même pendant une octave); dans la préface, il dit: *et te in veneratione B. M.* S'il a dit le *Gloria*, *Ite missa est*, sinon, *Benedicamus Domino*. Il dit les prières prescrites après la messe.

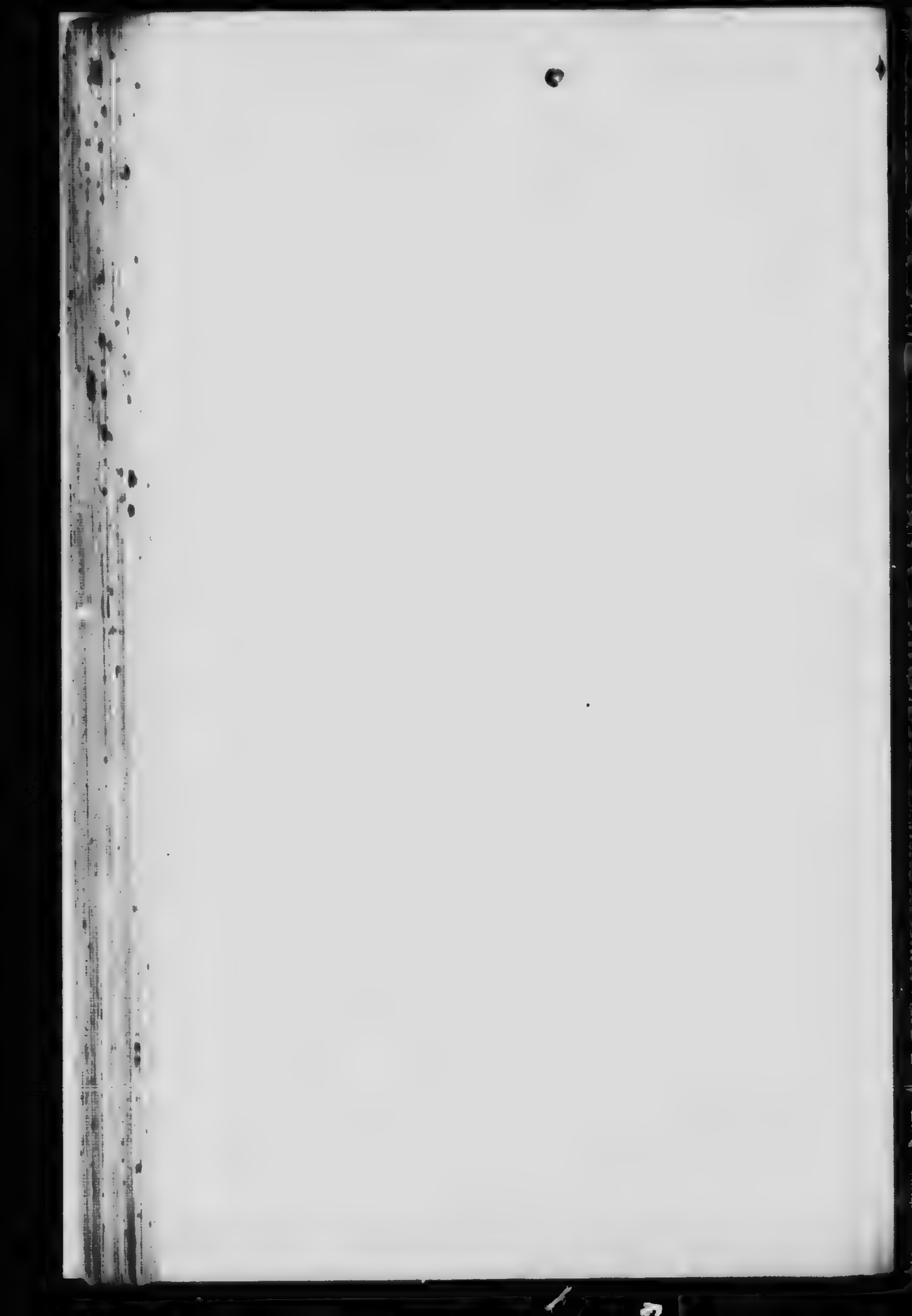


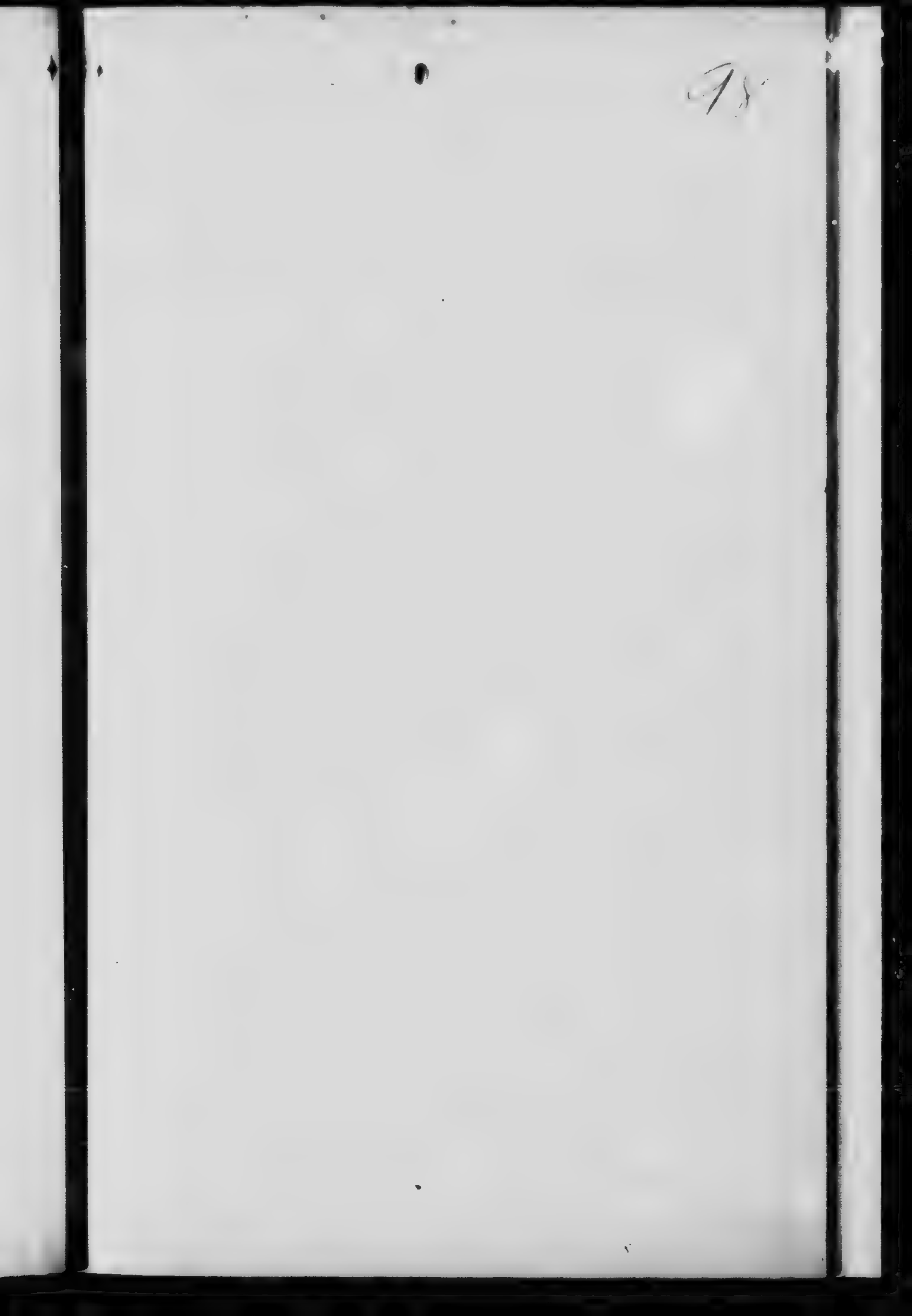


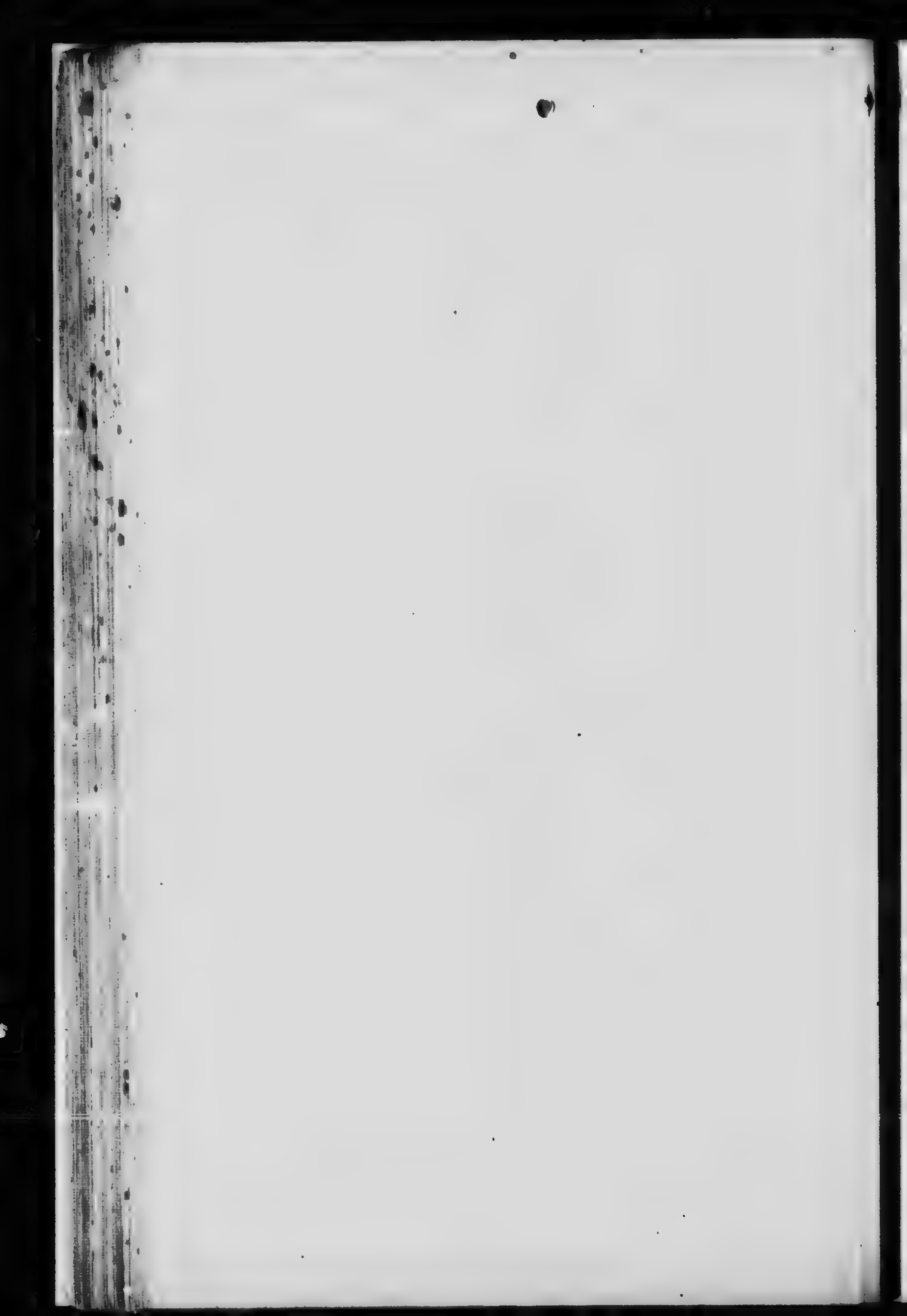


VI

Voeux annuels. — Pretre officiant







VŒUX ANNUELS.—PRETRE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.—La rénovation des vœux annuels se fait à la suite de la messe de communauté. Dans les maisons qui, ce jour-là, sont privées de la messe, on la fait avant le salut, si on peut l'avoir, ou à la chapelle ou à la communauté sans prêtre.

Décoration.—On décore quelque peu l'autel (ou la statue de la communauté) pour la circonstance.

Sacristie.—Le *Cérémonial* aura un signet à la p. . On prépare la veille des cierges de 6 à la livre pour chacune des professes qui doivent renouveler leurs vœux.

SERVANT

C'est le servant de messe, ou le cérémoniaire du salut qui tiendra, après l'instruction et la rénovation des vœux, devant l'officiant, le *Cérémonial* ouvert à la p. et appuyé sur son front.

CÉRÉMONIE DES VŒUX ANNUELS

1° Messe (ou entrée de l'officiant)

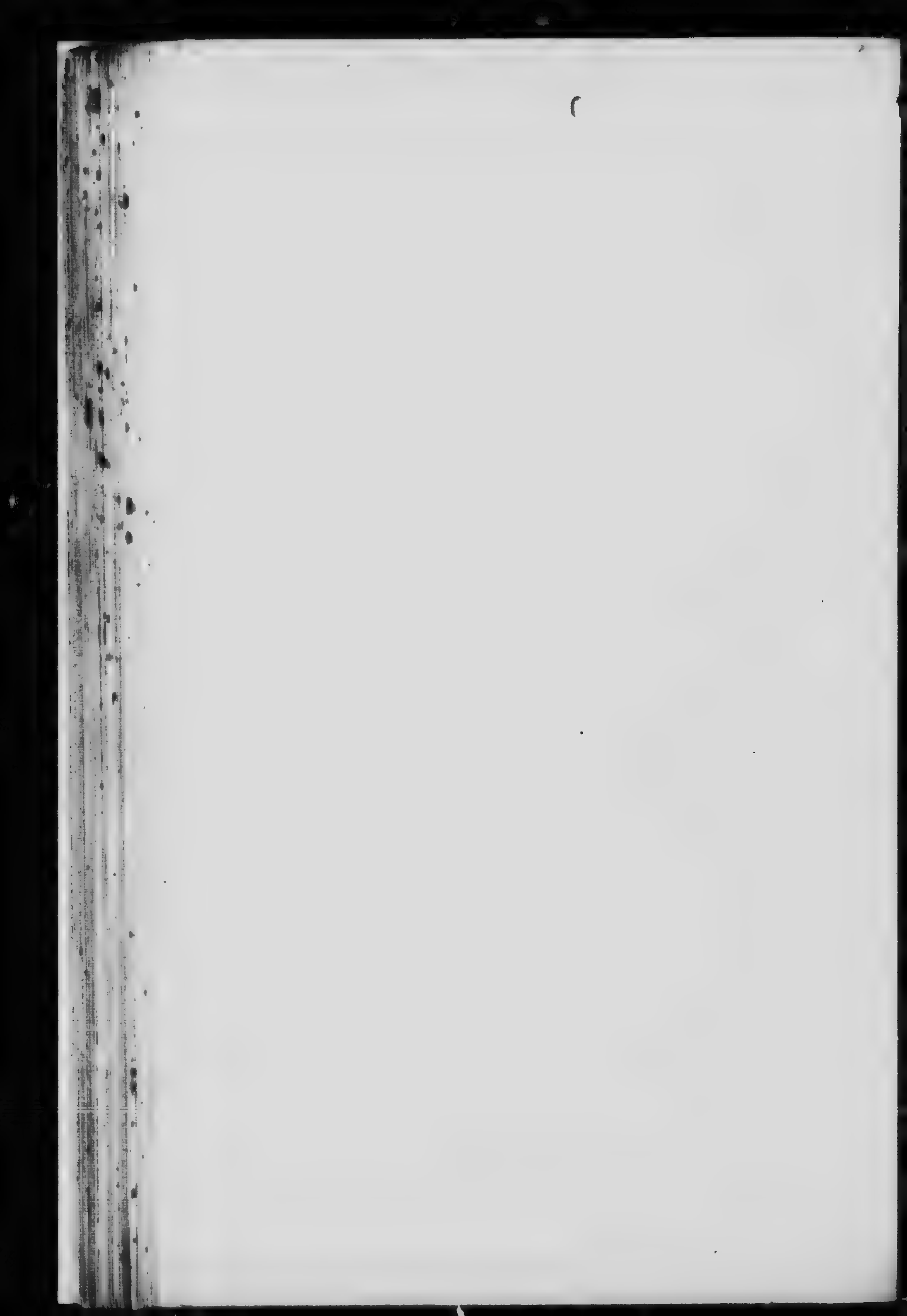
Si c'est à la suite de la messe, l'officiant, après avoir récité les prières, se lève et fait enlever son manipule.

Si c'est avant le salut, l'officiant entre revêtu de la chape, remet sa barrette et fait la génuflexion.

Le servant (de la messe ou le cérémoniaire) porte son *Cérémonial,* marqué à la p.

2° Rénovation des vœux

Il demeure debout, au milieu, tourné vers l'autel, pendant la rénovation des vœux.



3° Bénédiction des professes

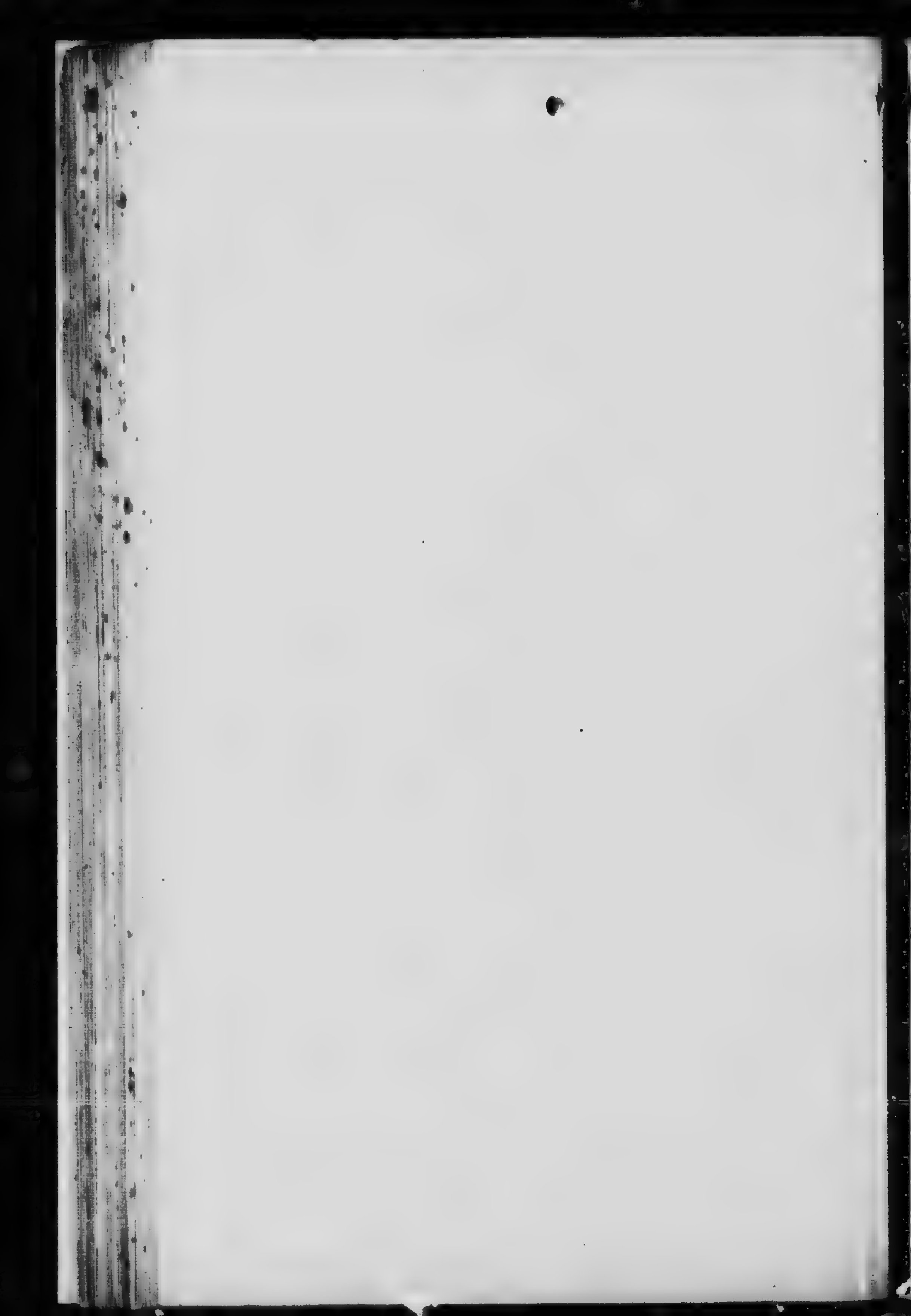
Quand elle est terminée, il se retourne un peu vers le côté de l'épître et lit, à haute voix, dans le *Cérémonial* tenu par le servant, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat te (*ou* vos) Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui te (*ou* vos) eligere dignatus est ad Beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem quam professa es (*ou* professæ estis), coram Deo, et angelis ejus conserves (*ou* conservetis), propositum teneas (*ou* teneatis), castitatem diligas (*ou* diligatis), patientiam custodias (*ou* custodiatis), ut coronam virginitatis accipere merearis (*ou* mereamini). Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

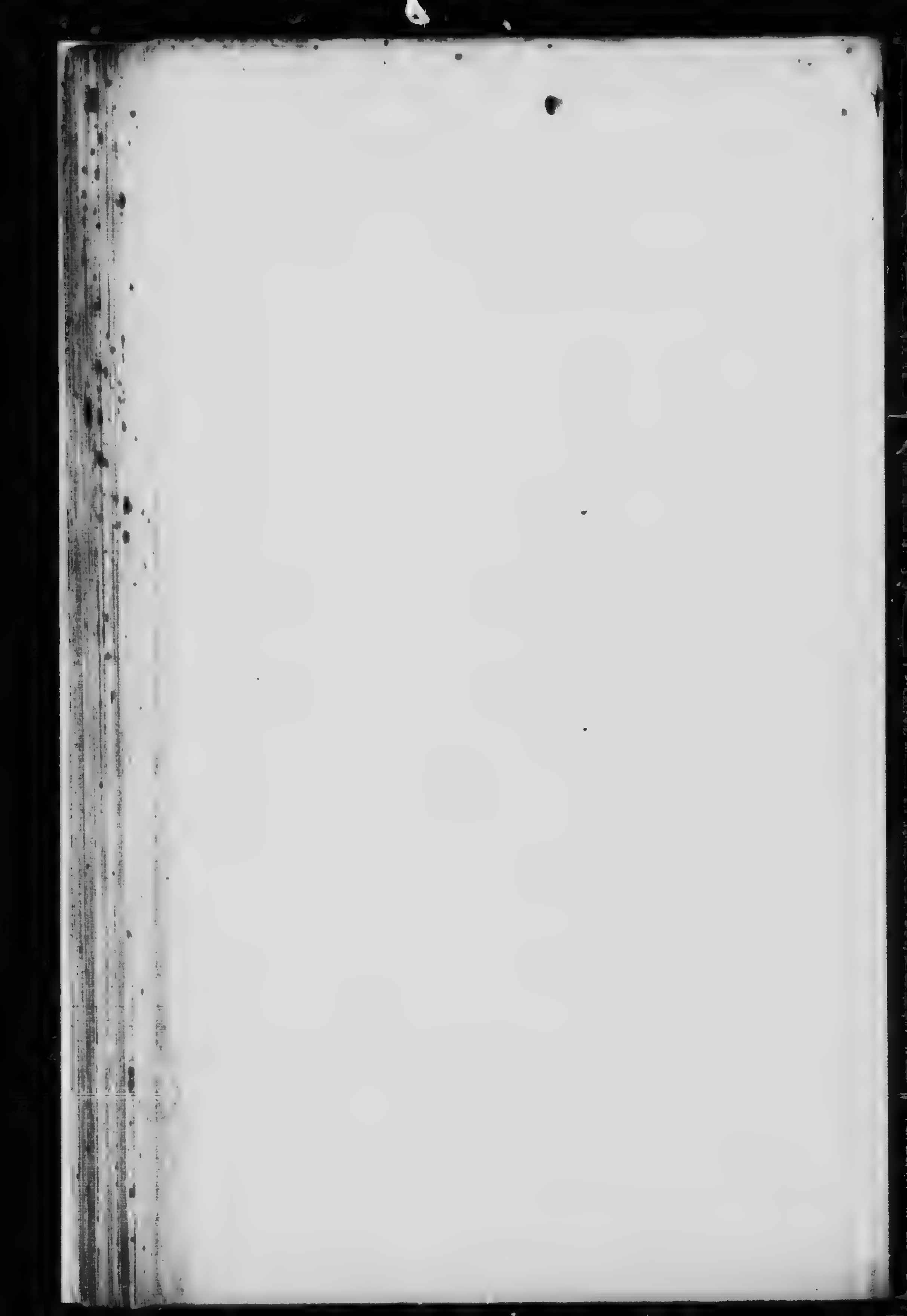
4° Sortie (ou salut)

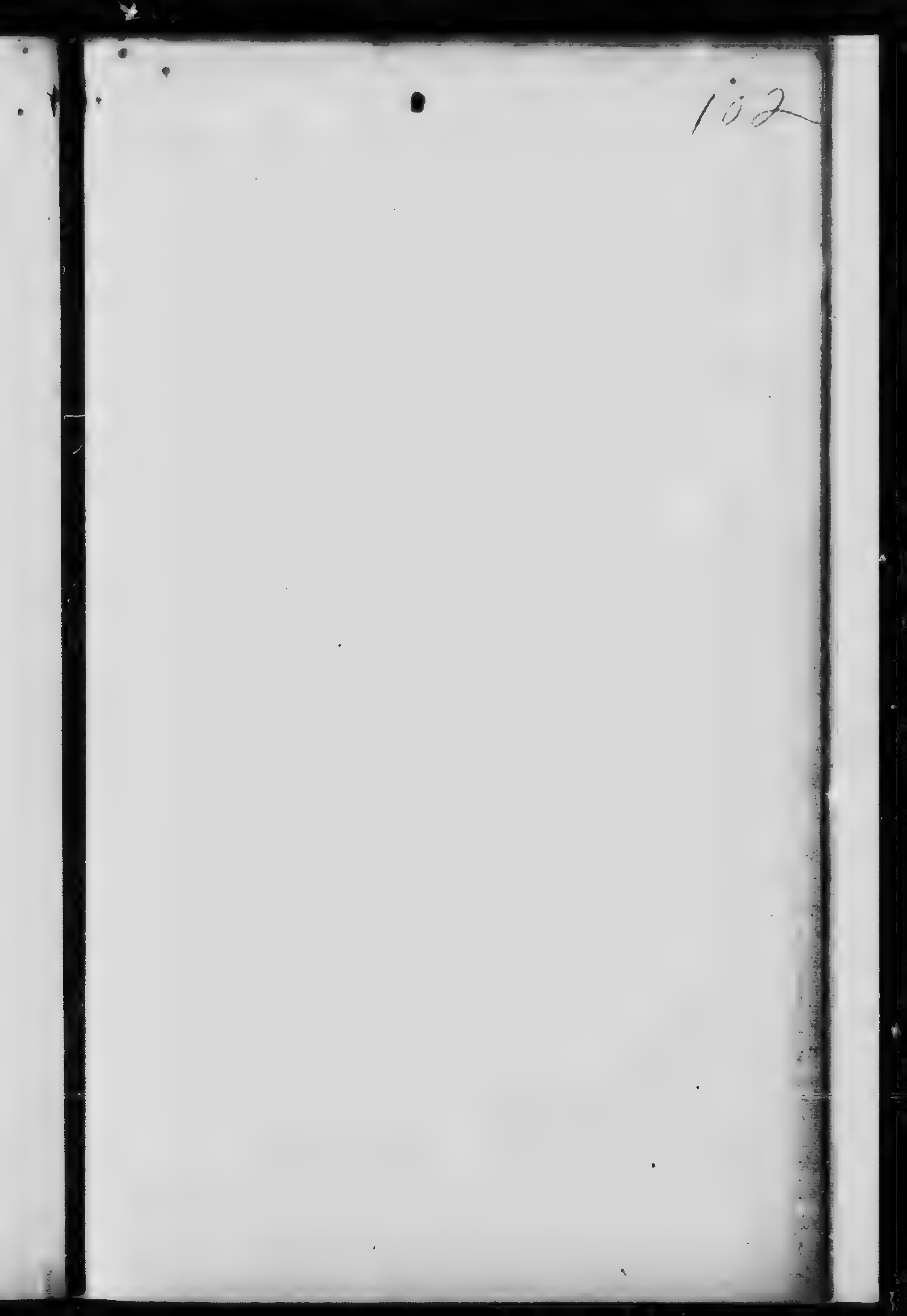
L'officiant se retourne, fait la génuflexion et sort, laissant le calice sur l'autel, (ou, sans génuflexion, monte à l'autel pour le salut).

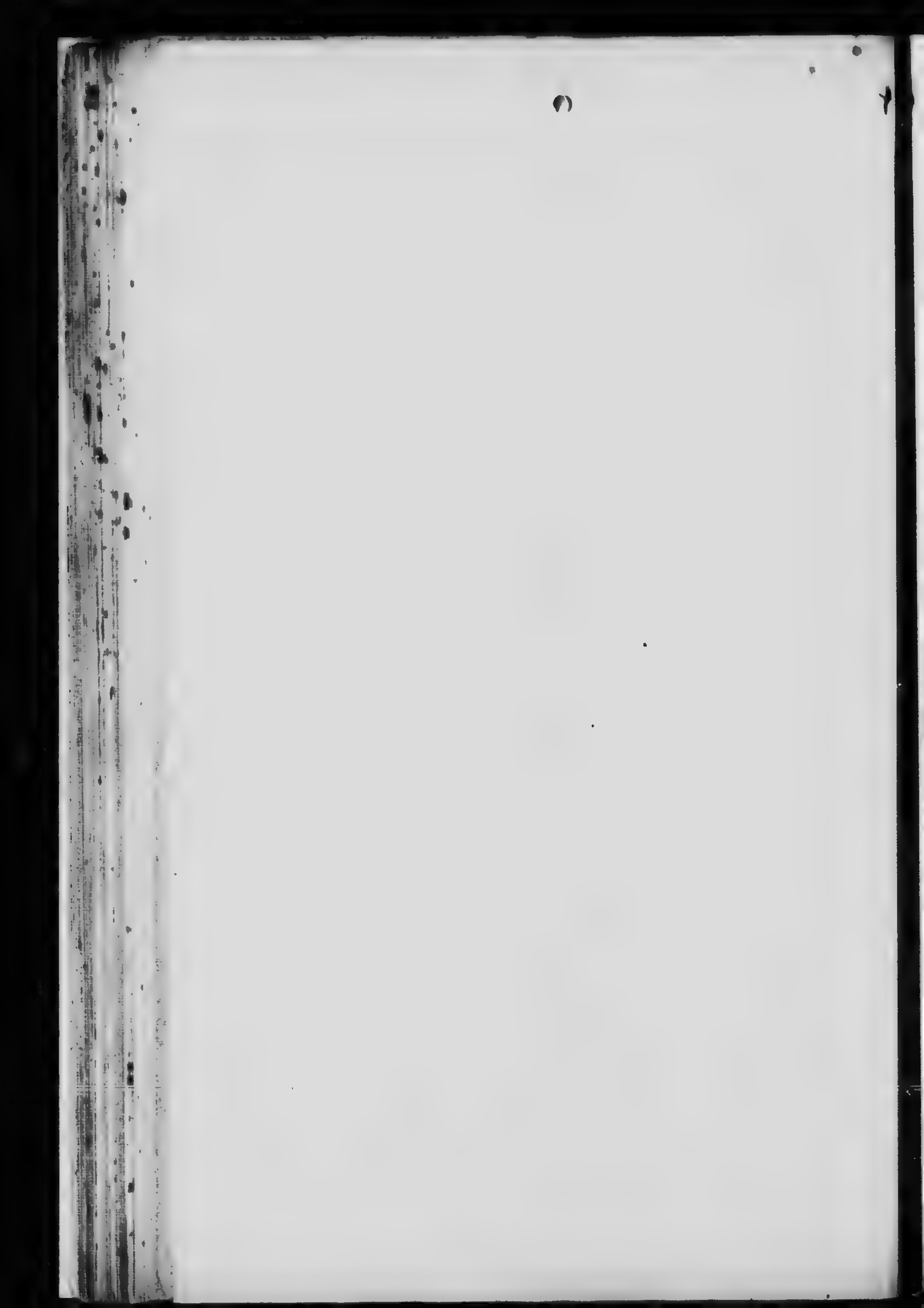


VII

Renovation de dévotion. — Pretre officiant







RENOVATION DE DEVOTION.—PRETRE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.— Cette rénovation se fait à la suite de la messe de communauté. Dans les missions qui, ce jour-là, sont privées de la messe, on la fait avant le salut, si on peut l'avoir, ou à la chapelle sans prêtre.

Sacristie.—Le *Cérémonial* aura un signet à la p.   . On prépare des cierges de 6 à la livre pour chacune des professes qui doivent renouveler leurs vœux.

SERVANT

C'est le servant de messe, ou le cérémoniaire du salut qui tiendra, après la rénovation des vœux, devant l'officiant, le *Cérémonial* ouvert à la p.   et appuyé sur son front.

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE DÉVOTION

1° Messe (ou entrée de l'officiant)

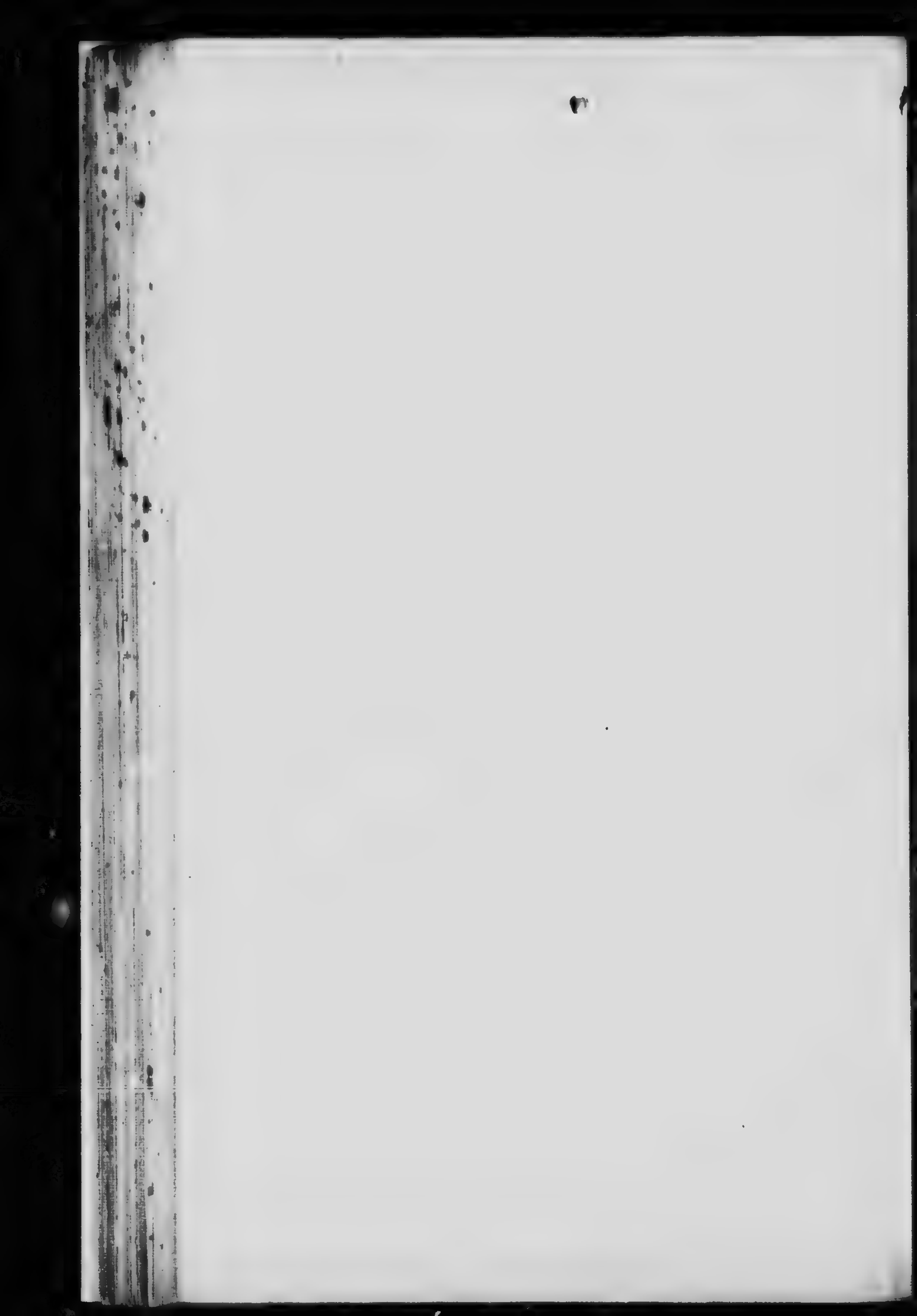
Si c'est à la suite de la messe, l'officiant, après avoir récité les prières, se lève et fait enlever son manipule.

Si c'est avant le salut, l'officiant entre revêtu de la chape, remet sa barrette et fait la génuflexion.

Le servant (de la messe ou le cérémoniaire) porte le *Cérémonial*, marqué à la p.   .

2° Rénovation des vœux

Il demeure debout, au milieu, tourné vers l'autel, pendant la rénovation des vœux.



3° Bénédiction des professes

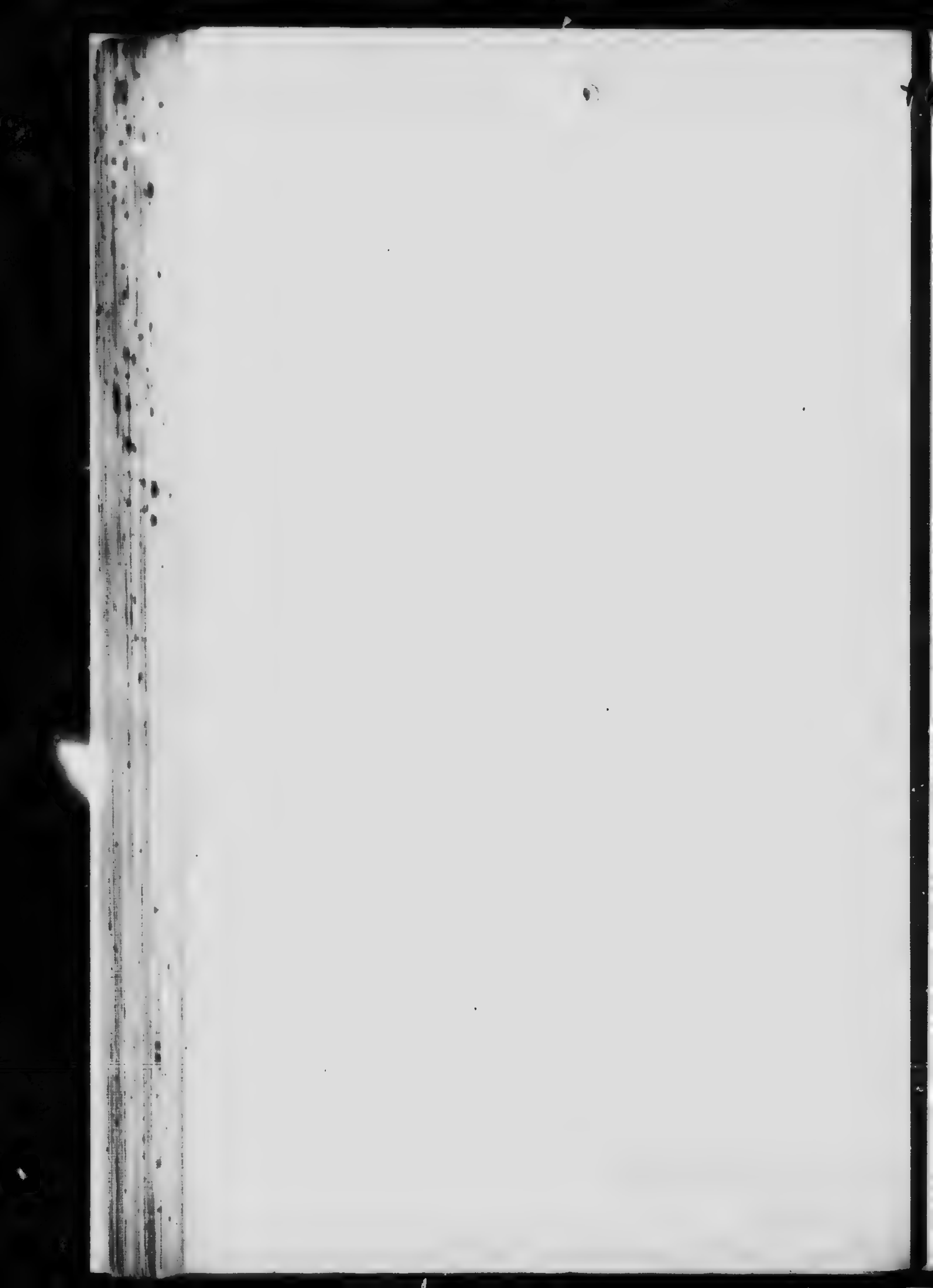
Quand elle est terminée, il se retourne un peu vers le côté de l'épître et lit, à haute voix, dans le *Cérémonial* tenu par le servant, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat vos Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui vos eligere dignatus est ad beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem, quam professæ estis, coram Deo, et angelis ejus conservetis, propositum teneatis, castitatem diligatis, patientiam custodiatis, ut coronam virginitatis accipere mereamini. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

4° Sortie (ou salut)

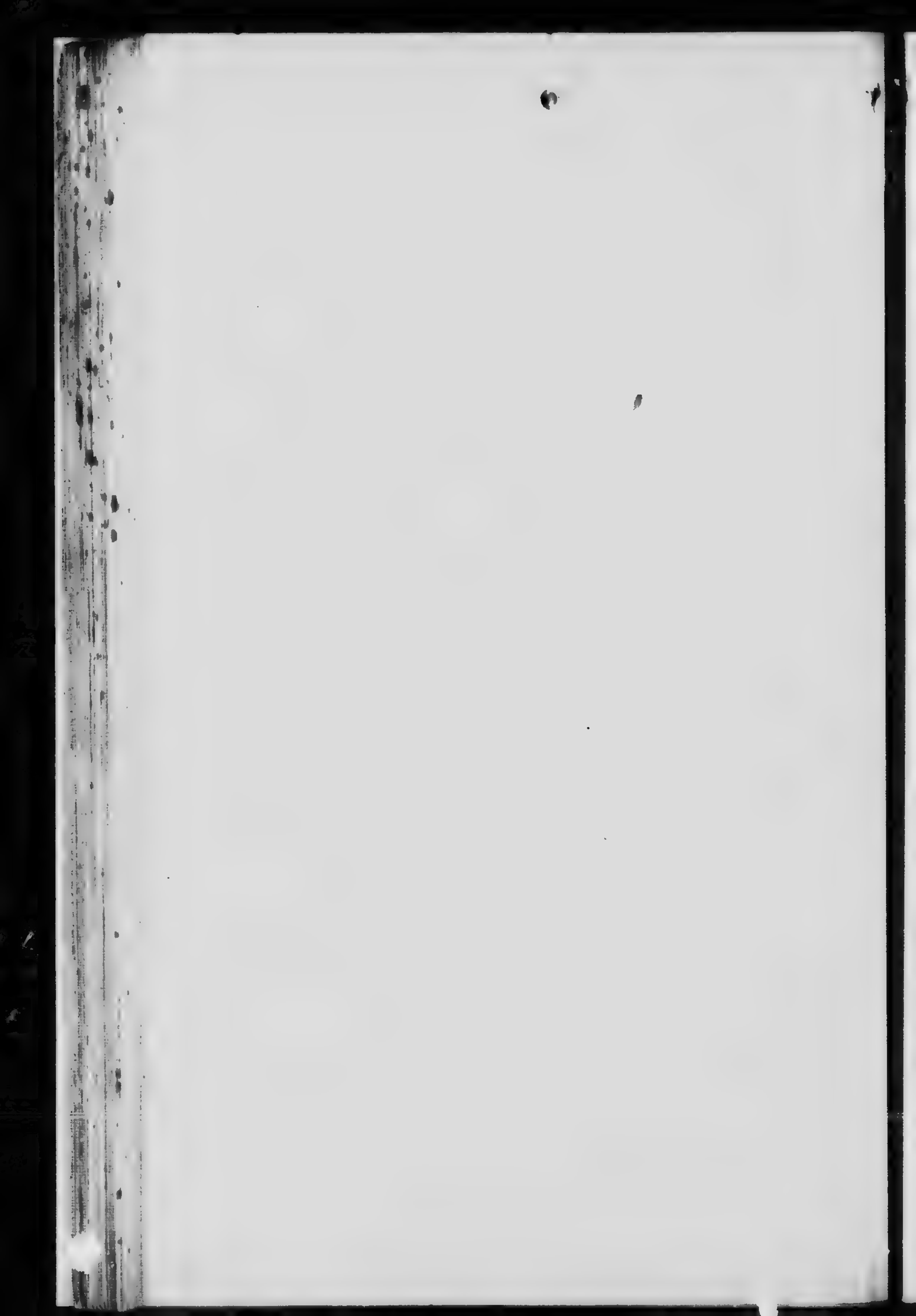
L'officiant se retourne, fait la génuflexion et sort, laissant le calice sur l'autel, (ou, sans génuflexion, monte à l'autel pour le salut).



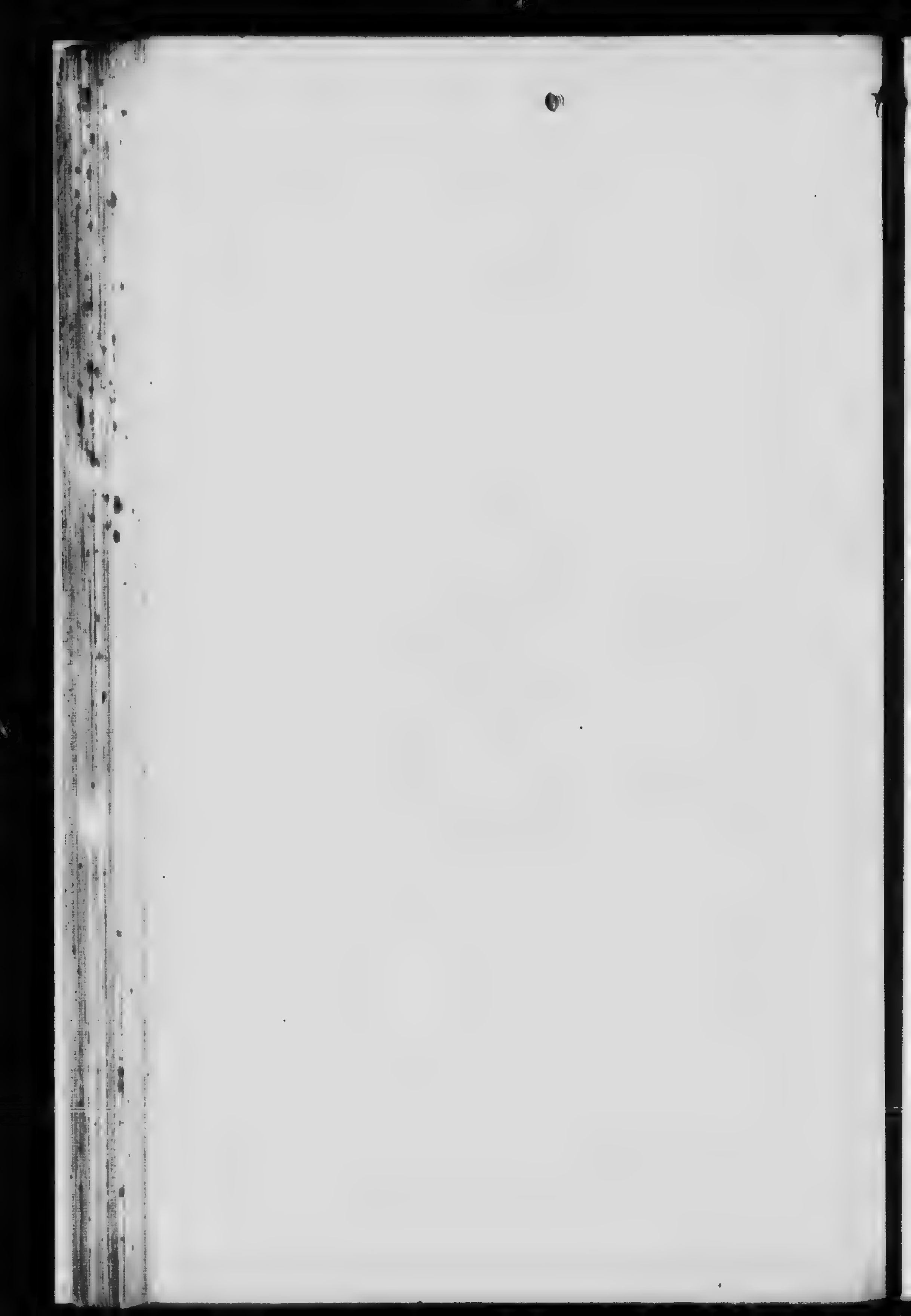
165

VIII

Cinquantenaire. — Eveque officiant



10



CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE.—EVEQUE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.—La cérémonie a lieu à la chapelle, à la suite de la messe qui commence à l'heure des professions, ou plus tard.

Décoration.—Comme à la profession, p.

Maître-autel.—Le saint Sacrement doit être transporté à un autel latéral, comme pour une profession. On dispose sur l'autel, à droite du missel (ouvert) au bout de l'autel, après qu'on l'a reçu, le bougeoir dans lequel on a fixé solidement une bougie ou un cierge qu'on allume en même temps que ceux de l'autel (jamais le cierge pascal, à moins que la fête du jour soit de 1e ou de 2e cl. ou que ce soit un dimanche) ; au milieu, les ornements pour la messe de l'évêque: chasuble, étole, manipule (à part du côté de l'évangile), cordon, aube et amict; après l'arrivée de l'officiant, on met (à droite la croix pectorale), à gauche, la mitre et le voile pour la porter; l'on appuie la crosse en dehors de l'autel, du côté de l'évangile avec un linge (manuterge) pour le porte-crosse; si l'officiant est l'évêque diocésain ou un délégué qui ait droit à la croix, on met, si l'on en a, sur le pavé du côté de l'évangile, une base destinée à recevoir la croix archiépiscopale, ce qui dispense le porte-croix de la tenir, et lui permet de remplir une autre fonction pendant la cérémonie. On met au bas, de chaque côté, un tabouret (sans dossier) à l'usage des assistants. On place, au milieu du chœur, un prie-Dieu avec deux coussins de couleur verte ou violette[1] et un fauteuil (qui sera placé sur le marchepied après la messe); si l'on chante le *Te Deum*, un coussin de couleur blanche (ou rouge selon les ornements) du côté de l'évangile.

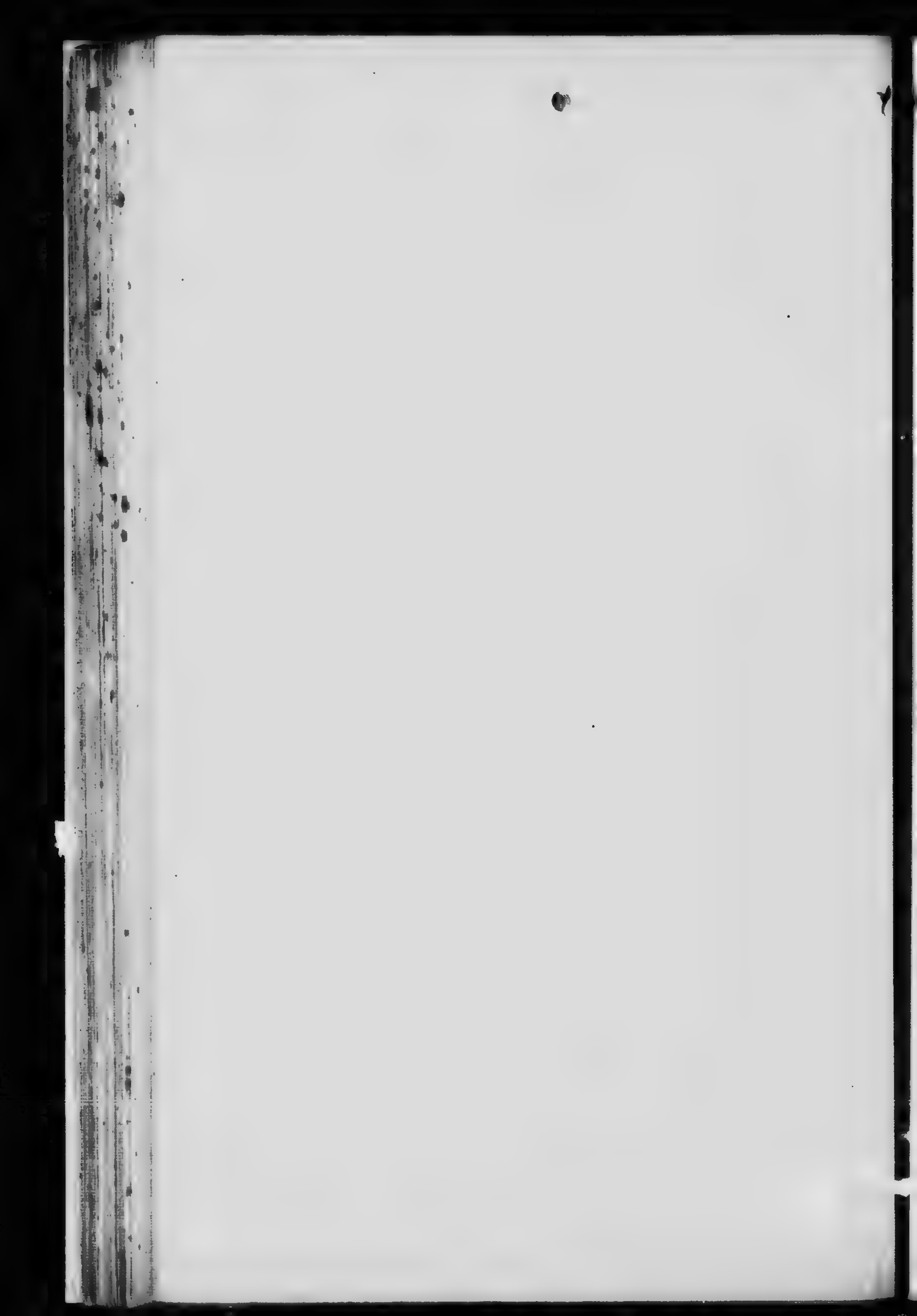
Crédence.—Sur la crédence, on met le calice préparé, les burettes, la clochette et le *Cérémonial* de l'officiant, marqué à la p. .

Autel du saint Sacrement.—Comme pour la profession, p .

Nef.—On étend au haut de l'allée centrale une carpette, sur laquelle on place le prie-Dieu (provisoirement de côté, pour laisser le passage libre à l'officiant) accompagné à droite d'un chandelier, et le siège de la jubilaire (de chaque jubilaire), et, si elle ne suffit pas, une autre carpette pour la supérieure et sa compagne.

---

1 La couleur verte est réservée à l'évêque ordinaire, la couleur violette est employée pour tout autre évêque. On peut employer la couleur verte pour un évêque étranger à qui l'ordinaire a accordé juridiction et permission de bénir (comme Mgr l'Archevêque de Montréal le fait, à l'égard de ses collègues).



Sacristie.—On prépare la veille des cierges de 6 à la livre pour la jubilaire, ainsi que pour la supérieure et sa compagne; pour la rénovation, la chape, de la couleur des ornements (qui sera apportée à l'autel après la messe).

Salon ou parloir.—Comme pour la profession, p. .

SERVANTS

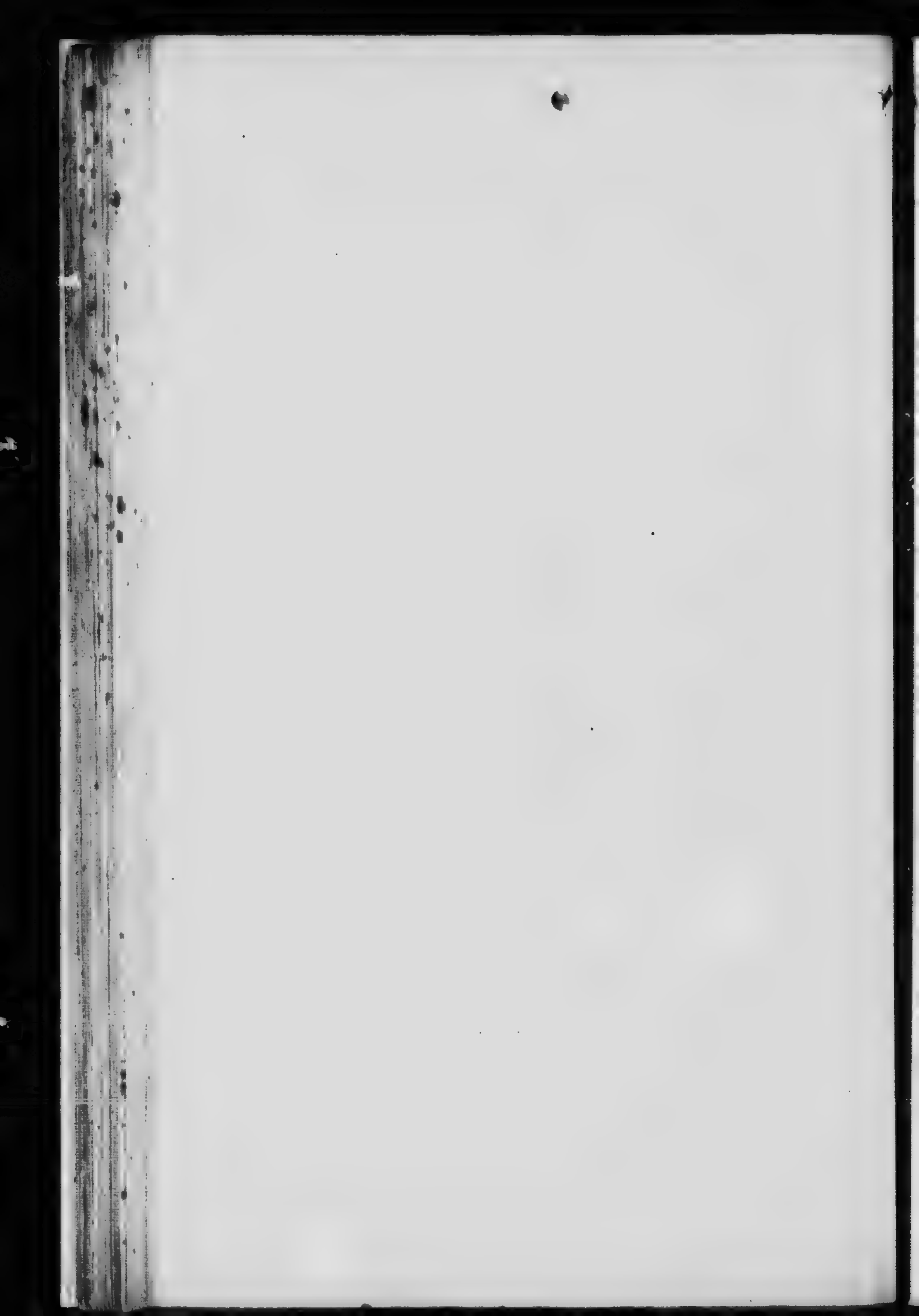
Il faut les mêmes servants qu'à la profession, p. .

A l'arrivée de l'officiant, ils agissent comme à la profession. A la messe servie par deux prêtres, deux porte-flambeaux et deux servants à la crédence, qui agissent comme p. .

ASSISTANTS

L'officiant doit être accompagné de deux prêtres en surplis qui l'assistent. Ils partent du salon et marchent à ses côtés, un peu en arrière. A la porte de la chapelle, le premier lui présente l'aspersoir qu'il touche pour se signer, seul, s'il n'a pas le droit de bénir [1]; s'il bénit, ils font la génuflexion en se signant, puis l'accompagnent à l'autel du saint Sacrement et au maître-autel, où il prie avant de revêtir les ornements, le 1er assistant tenant le bougeoir à gauche, le 2e la barrette à droite, tous deux debout. Quand l'évêque a fini de lire, ils déposent le bougeoir à droite du missel et le canon sur l'autel, le 2e présente la barrette et passe à gauche, le 1er présentant le manuterge. A défaut de maître des cérémonies, le 2e distribue les ornements (la croix pectorale avant l'étole), il garde le manipule à la main, s'agenouille pour les prières de la confession, et met le manipule au bras de l'officiant après *Indulgentiam*. Le 1er, dès qu'il monte à l'autel, reprend le bougeoir et, se tenant au bout de l'autel, éclaire l'officiant; il change de côté à l'évangile, puis encore après la communion; le 2e transporte le missel pour l'évangile, le 1er le bougeoir. Le 1er après la communion transporte le missel et le bougeoir, le 2e va prendre le calice sur la crédence après le ℣. *Et incarnatus est... factus est* (ou pendant l'évangile s'il n'y a pas de *Credo*). Le premier ne fait pas de génuflexion, pendant qu'il tient le bougeoir. A la communion, si l'officiant la distribue (on laisse le bougeoir sur

1 Mgr l'Archevêque de Montréal accorde juridiction et permission d'asperger et de bénir à ses collègues invités à le remplacer dans une cérémonie religieuse.



l'autel ainsi que la patène). L'officiant ne prend pas la mitre pendant la messe et ne laisse pas tomber la queue de sa soutane.

Après la messe, l'officiant (après avoir enlevé le manipule) échange la chasuble pour la chape et reçoit la mitre que lui met toujours l'assistant de droite, celui de gauche étant chargé de la lui enlever. Les assistants vont s'asseoir au bas, de chaque côté, pour l'instruction ; ils remontent auprès de lui immédiatement après l'instruction.

Après la cérémonie, l'officiant enlève les ornements à la sacristie ou au chœur; pour l'action de grâce, le 1er assistant tient le bougeoir à gauche et le 2e la barrette à droite. Quand l'évêque a fini de lire, le 1er porte le canon et le bougeoir qu'il éteint sur l'autel et tous deux s'agenouillent.

AUMÔNIER

L'aumônier a soin de transporter, soit après la messe de communauté, ce qui est préférable, soit avant la cérémonie, le ciboire (et la lunule) à un autel latéral, comme pour une profession.

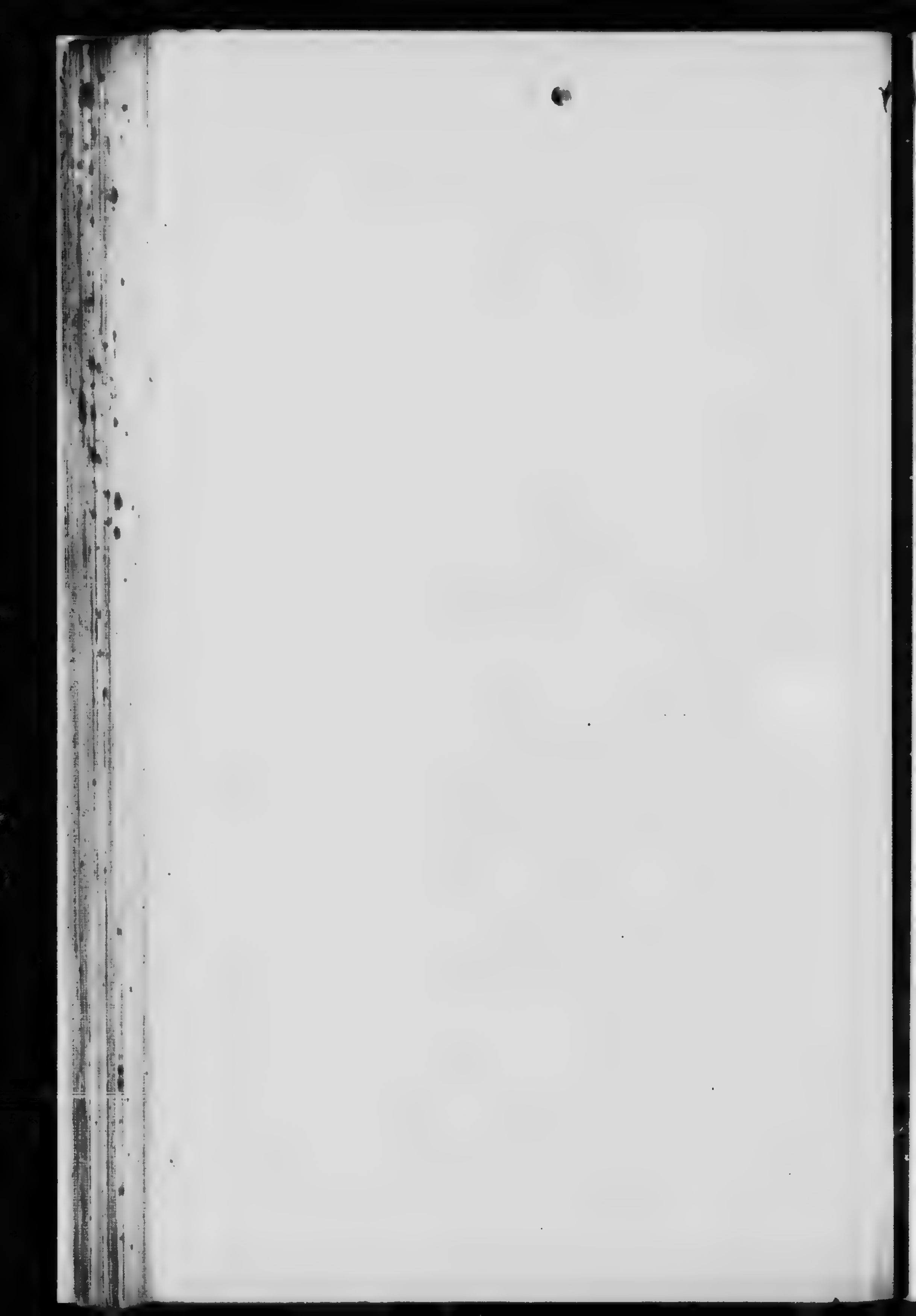
CÉRÉMONIE DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE.— ÉVÊQUE OFFICIANT

1° Messe

Après avoir récité les prières qui suivent la messe, l'officiant enlève le manipule, la chasuble, reçoit la chape et la mitre, et monte (sans saluer) s'asseoir au milieu du marchepied (du côté de l'évangile, si l'on n'a pas enlevé le saint Sacrement). Les assistants vont s'asseoir de chaque côté, au chœur.

2° Instruction

S'il ne la fait pas, il assiste à l'instruction, tenant les mains appuyées sur les genoux. Après l'instruction, les assistants remontent auprès de l'officiant.



3° Rénovation des vœux

Après l'instruction, il demeure assis et couvert.

4° Bénédiction de la jubilaire

Quand la rénovation des vœux est terminée, l'officiant se lève, reçoit la crosse et lit, à haute voix, sur le *Cérémonial* tenu par le porte-livre, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat te (*ou* vos) Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui te (*ou* vos) eligere dignatus est ad Beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem quam professa es (*ou* professæ estis), coram Deo, et angelis ejus conserves (*ou* conservetis), propositum teneas (*ou* teneatis), castitatem diligas (*ou* diligatis), patientiam custodias (*ou* custodiatis), ut coronam virginitatis accipere merearis (*ou* mereamini). Per eumdem Christum Dominum nostrum.

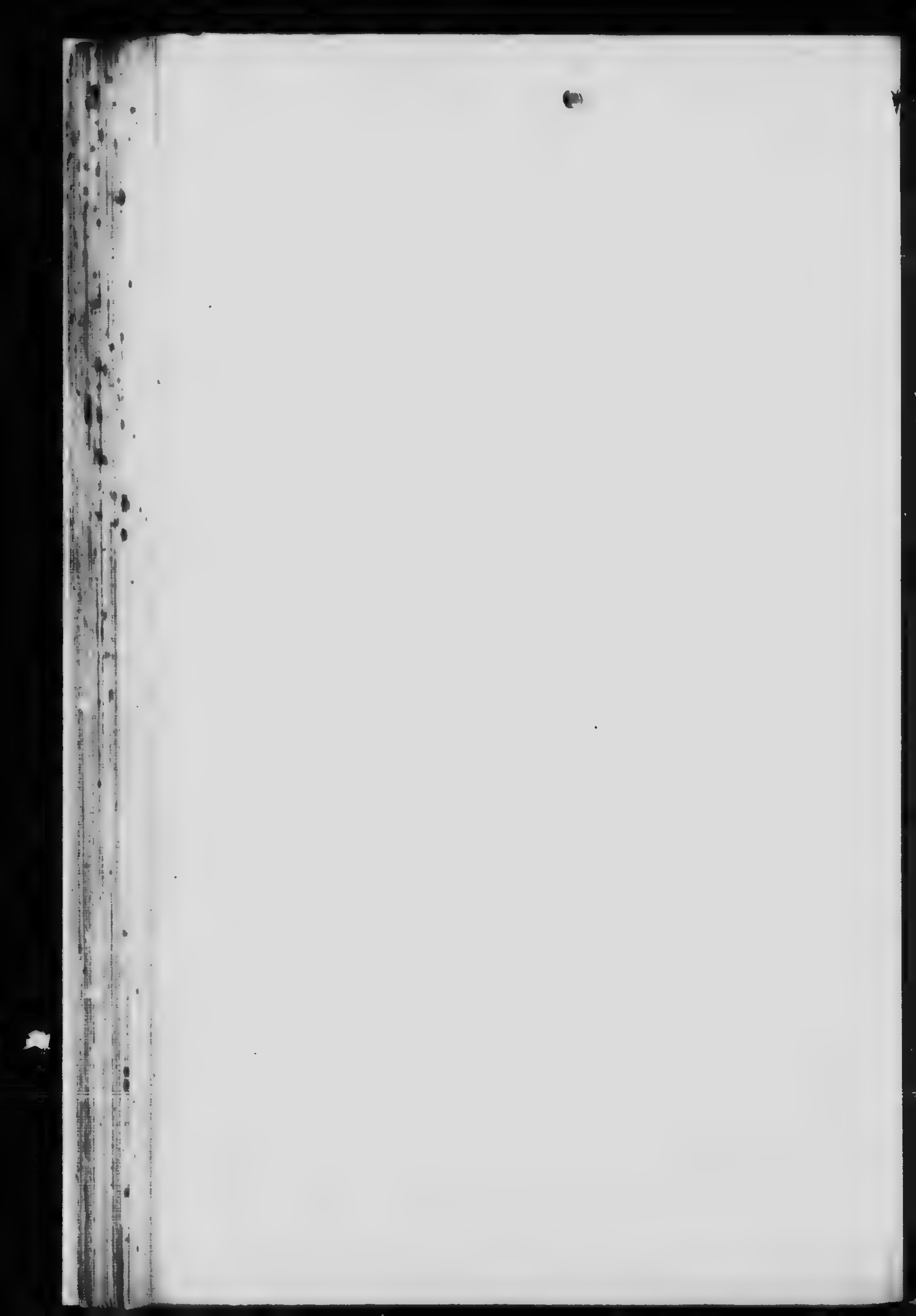
℟. Amen.

5° Sortie

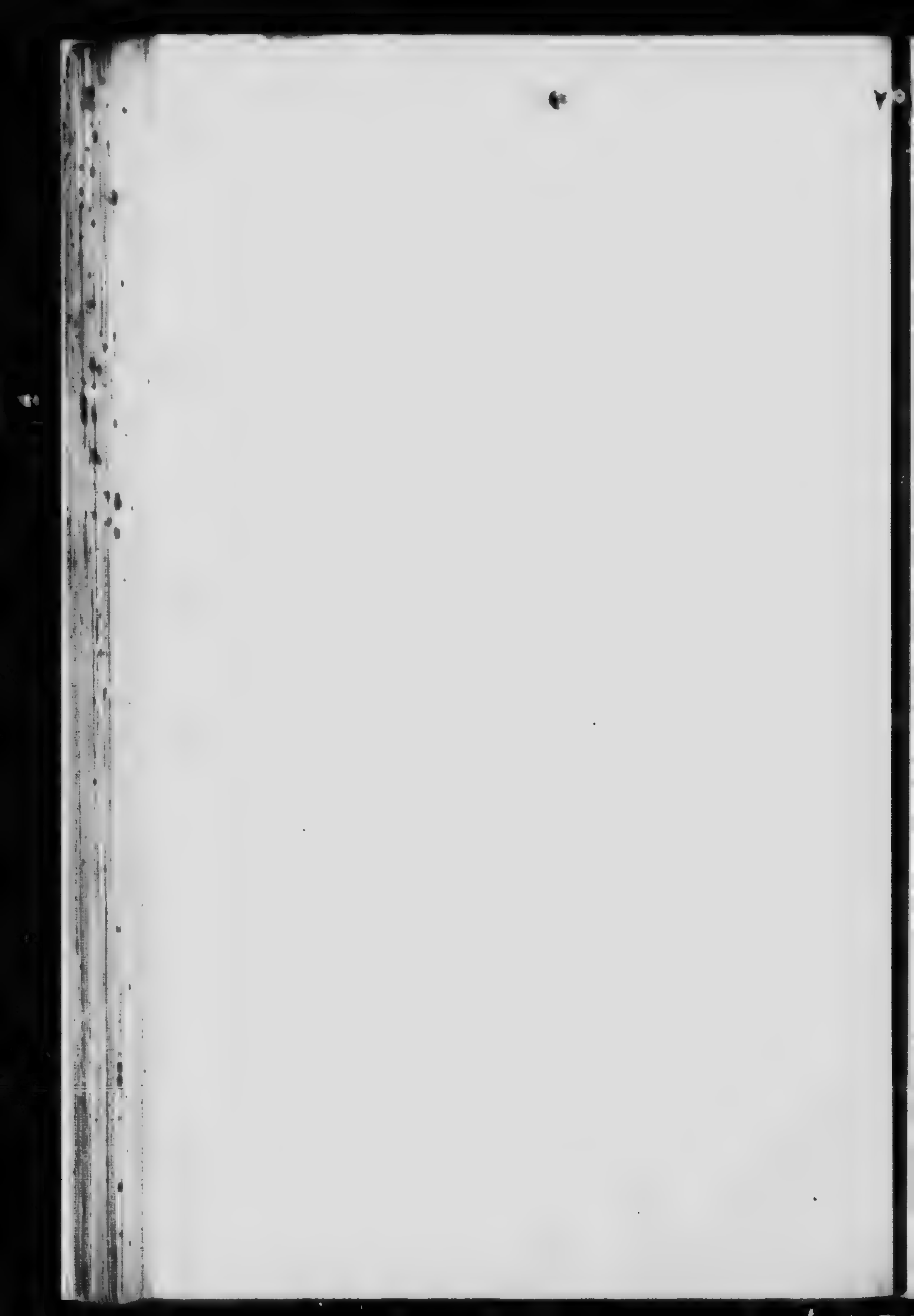
L'officiant se retourne.

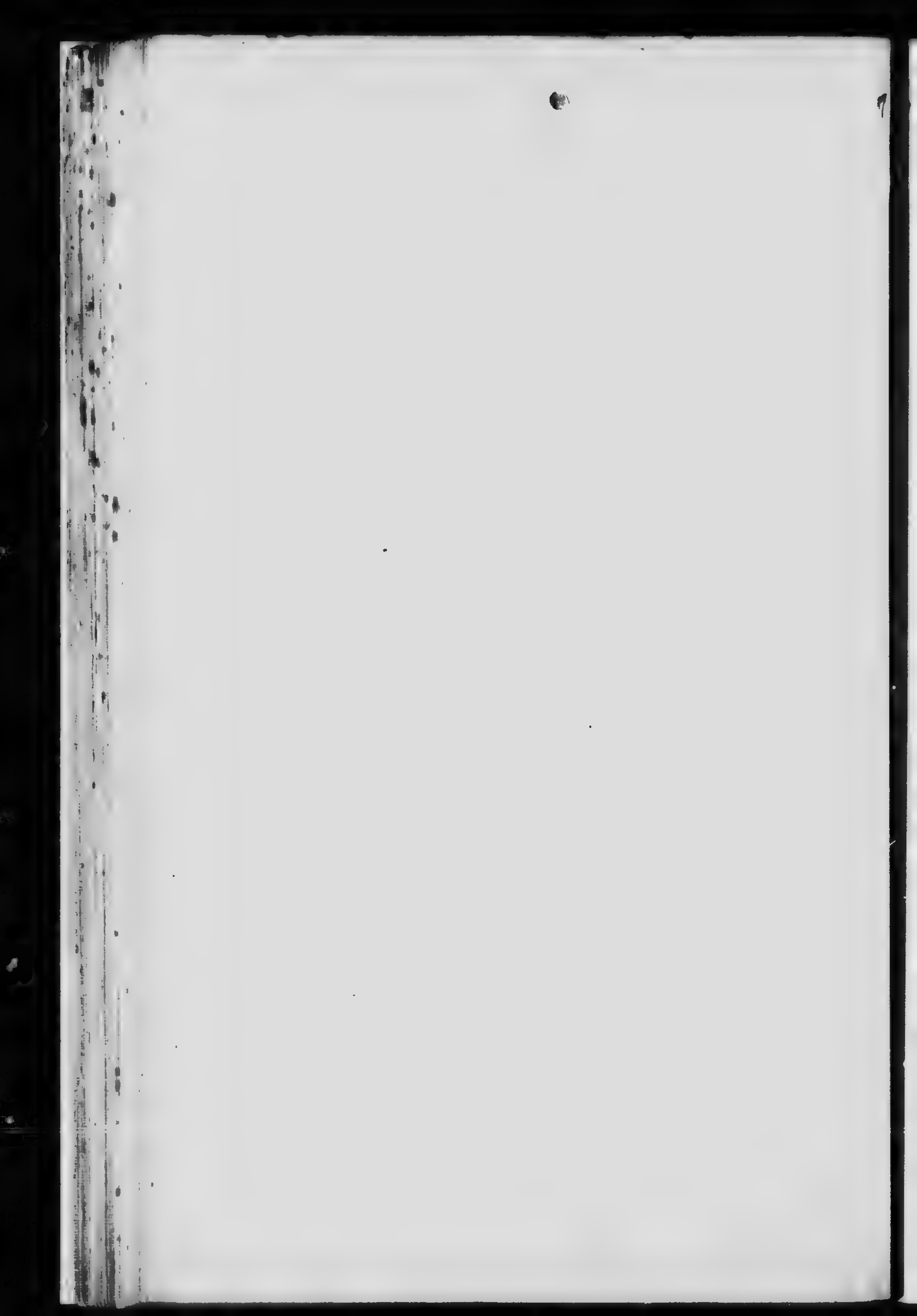
S'il ne doit pas y avoir de salut, dans la soirée: il entonne le *Te Deum* debout, s'agenouille au ℣. *Te ergo,* puis chante les versets et l'oraison, comme à la p. [illegible]. S'il a permission de bénir, il peut donner la bénédiction solennelle avant de descendre.

S'il doit y avoir salut, dans la soirée: et s'il a permission de bénir, il peut donner la bénédiction solennelle avant de descendre.



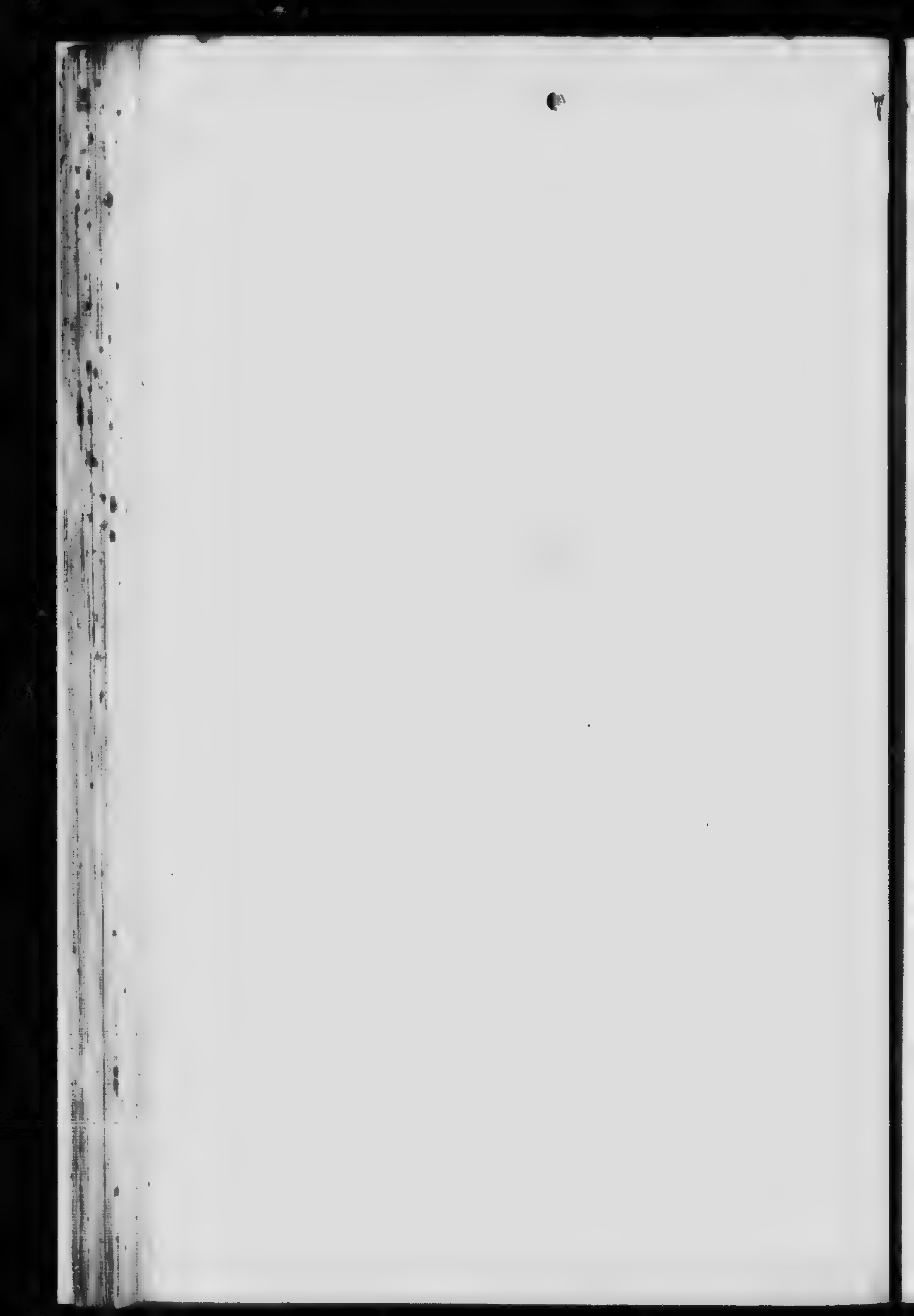
Il laisse les ornements au pied de l'autel et fait son action de grâces sur le prie-Dieu, à moins qu'il ne préfère retourner à la sacristie.

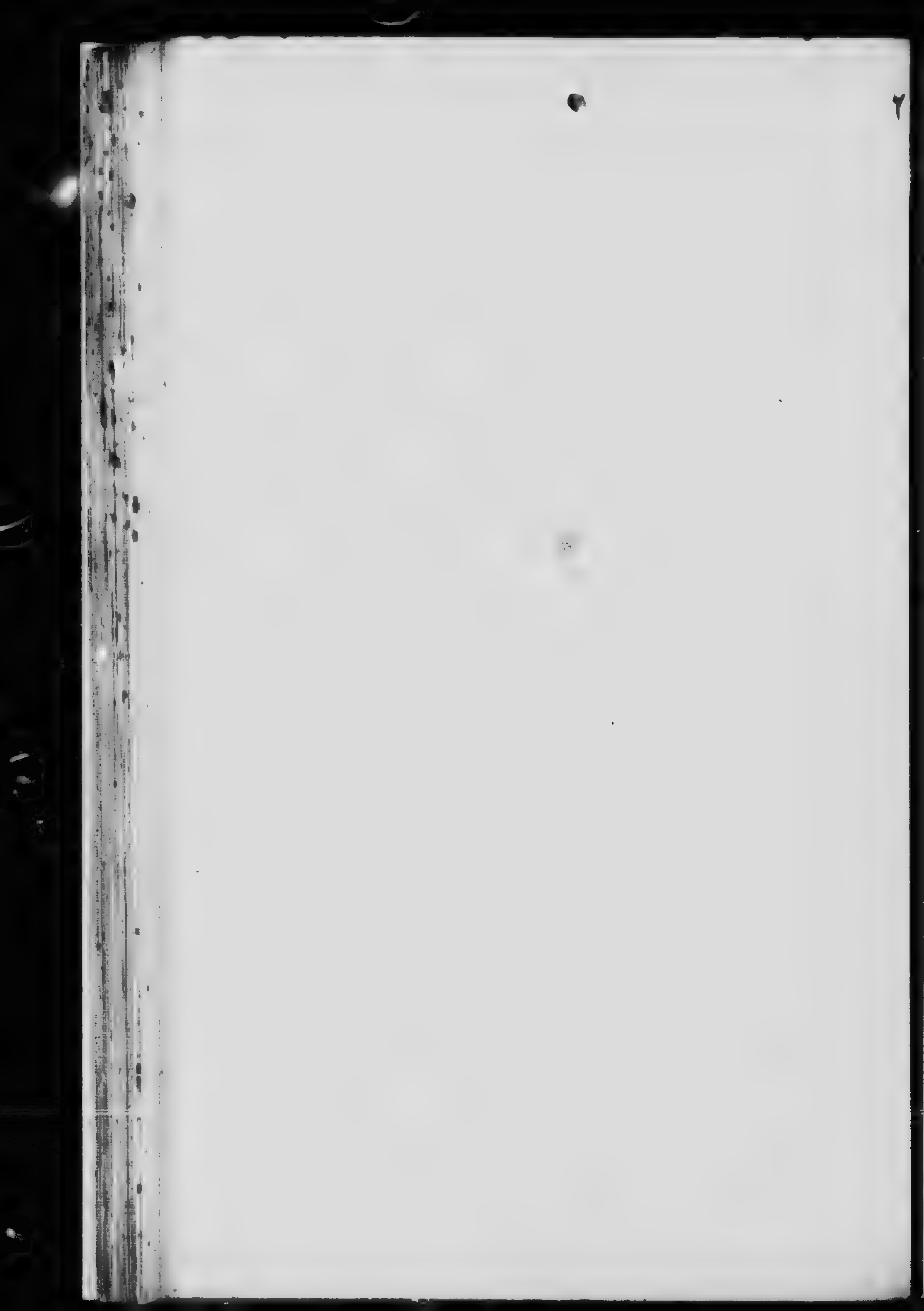




IX

Cinquantenaire. — Pretre officiant





CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE.—PRETRE OFFICIANT

Préparatifs

Lieu.—La cérémonie a lieu à la chapelle, à la suite de la messe qui commence à l'heure des professions, ou plus tard.

Décoration.—Comme à la profession, p. .

Maître-autel.—Le saint Sacrement doit être transporté à un autel latéral, comme pour une profession. L'autel est préparé comme de coutume pour la messe, mais on allume les six cierges, (jamais le cierge pascal, à moins que la fête du jour soit de 1e ou de 2e cl. ou que ce soit un dimanche). On met au bas des degrés, de chaque côté. un tabouret en bois (sans dossier) à l'usage des assistants. Si l'évêque assiste à la messe, on prépare le trône du côté de l'évangile.

Crédence.—On y met le *Cérémonial* de l'officiant, marqué à la p. . et ce qu'il faut pour la messe basse.

Autel du saint Sacrement.—Comme à la profession, p. .

Nef.—On étend au haut de l'allée centrale une carpette, sur laquelle on place le prie-Dieu accompagné à droite d'un chandelier, et le siège de la jubilaire (de chaque jubilaire), et, si elle ne suffit pas, une autre carpette pour la supérieure et sa compagne.

Sacristie.—On prépare la veille des cierges de 5 à la livre pour la jubilaire, ainsi que pour la supérieure et sa compagne. Pour la messe, les ornements convenables à la circonstance (de couleur blanche, si la couleur du jour diffère et admet les messes votives); pour la rénovation des vœux, la chape de la couleur des ornements (qui sera apportée sur la banquette, à la fin de la messe). Pour les assistants, deux surplis semblables et placés à part, sans *Cérémonial*, ni barrette.

SERVANTS

Il peut y avoir deux servants pour la messe. Après la messe, celui qui doit servir cérémoniaire va chercher (à défaut d'un troisième libre), la chape qu'il place sur la banquette, et où le prêtre va la revêtir après les prières qui terminent la messe, puis il enlève de l'autel le pupitre et les cartons et place le siège de l'officiant au milieu (du côté de l'évangile, si l'on n'a pas enlevé le saint Sacrement). Le second servant tiendra devant l'officiant, après l'instruction et la rénovation des vœux, le *Cérémonial* ouvert à la p. et appuyé sur son front. Si l'évêque assiste à une messe chantée, les caudataire, porte-bougeoir, porte-livre, porte-crosse et porte-mitre demeurent au trône et agissent sous la direction du maître des cérémonies.

ASSISTANTS

Les assistants, après la messe, se rendent à la banquette où l'officiant échange la chasuble pour la chape, puis ils l'accompagnent à l'autel, où ils montent sur le marchepied. Pour l'instruction ils s'asseoient de chaque côté, au bas. Celui de droite reçoit et remet la barrette (que tient le cérémoniaire), au côté de l'évangile; celui de gauche a soin du porte-livre. Ils ne prennent ni *Cérémonial* ni barrette.

AUMÔNIER

L'aumônier a soin de transporter, soit après la messe de communauté, ce qui est préférable, soit avant la cérémonie, le ciboire (et la lunule) à un autel latéral, comme pour une profession.

CÉRÉMONIE DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE. — PRÊTRE OFFICIANT

1° Messe

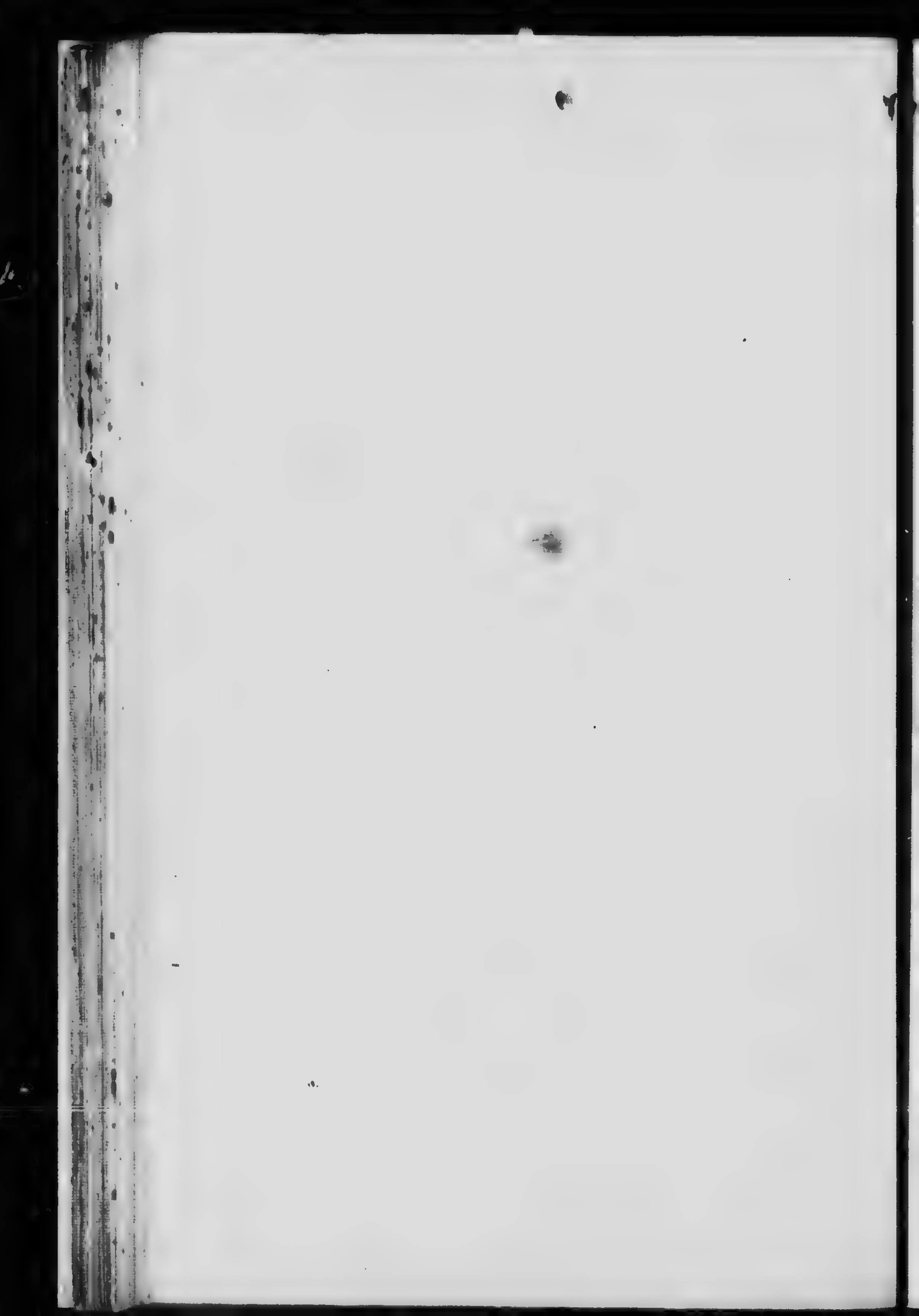
Après avoir récité les prières qui suivent la messe, l'officiant monte prendre le calice, descend, fait l'inclination à la croix et au chœur, le porte sur la crédence et va, à la banquette, échanger la chasuble pour la chape, après avoir enlevé le manipule. Il salue le clergé, retourne à l'autel, répète l'inclination et monte s'asseoir au milieu du marchepied.

2° Instruction

S'il ne la fait pas, il assiste à l'instruction, couvert de la barrette et tenant les mains appuyées sur les genoux.

3° Rénovation des vœux

Après l'instruction, il demeure assis et couvert.



4° Bénédiction de la jubilaire

Quand la rénovation des vœux est terminée, l'officiant se lève et lit, à haute voix, sur le *Cérémonial* tenu par le porte-livre, la bénédiction suivante:

Bene ✠ dicat te (*ou* vos) Conditor cœli et terræ, Deus Pater omnipotens, qui te (*ou* vos) eligere dignatus est ad beatæ Mariæ matris Domini nostri Jesu Christi consortium; ut integram et immaculatam virginitatem quam professa es (*ou* professæ estis), coram Deo, et angelis ejus conserves (*ou* conservetis), propositum teneas (*ou* teneatis), castitatem diligas (*ou* diligatis), patientiam custodias (*ou* custodiatis), ut coronam virginitatis accipere merearis (*ou* mereamini). Per eumdem Christum Dominum nostrum.

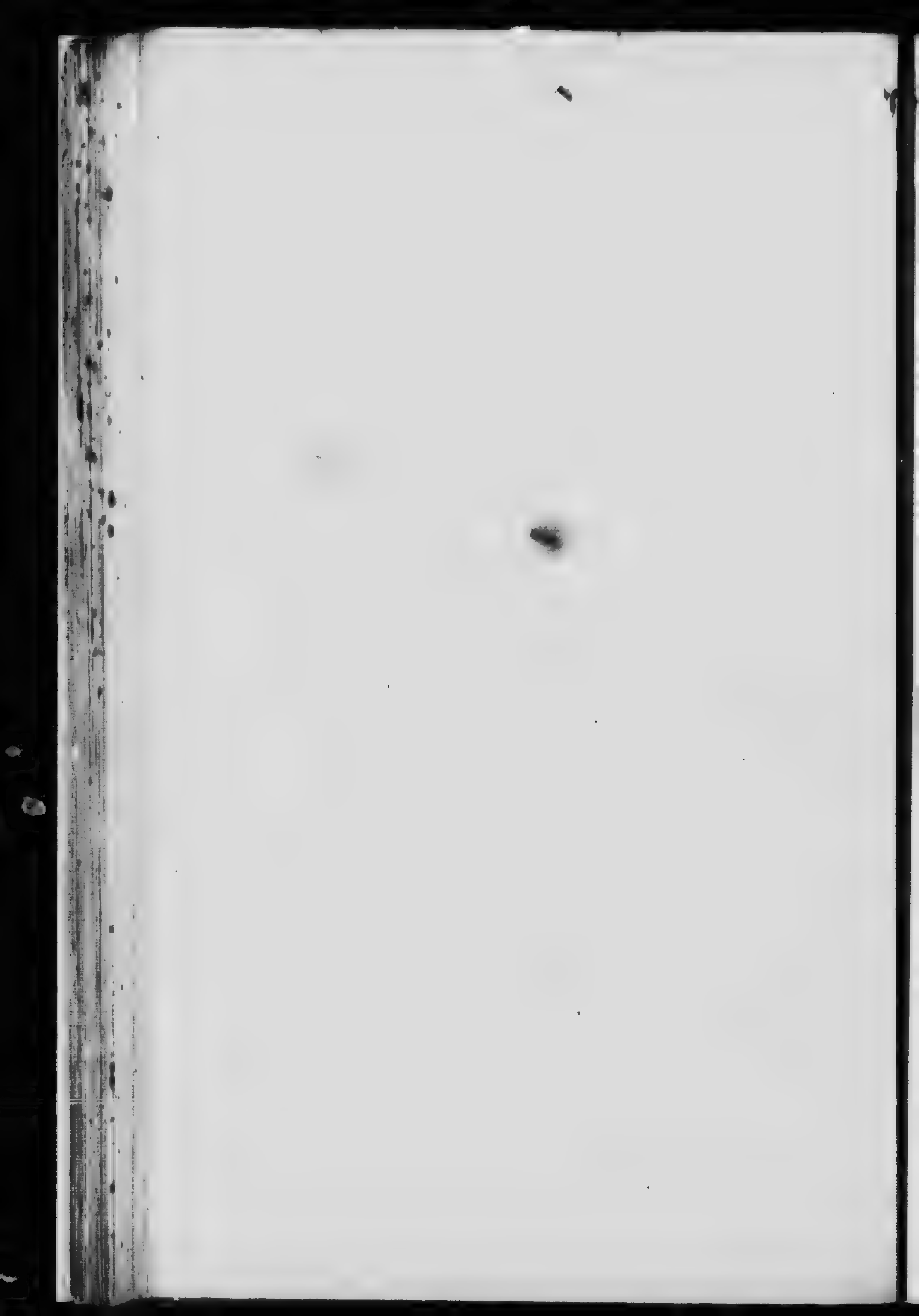
℟. Amen.

5° Sortie

L'officiant se retourne.

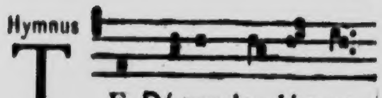
S'il ne doit pas y avoir de salut, dans la soirée : il entonne debout le *Te Deum*, s'agenouille au ℣. *Te ergo*, puis chante les versets et l'oraison, comme à la p. ,

S'il doit y avoir salut, dans la soirée: il descend, fait l'inclination à la croix, salue le clergé, se couvre et retourne à la sacristie.



Appendice

Hymnus



TE Dé-um laudámus : te Dóminum confitémur.

Te ætérnum Patrem omnis terra venerátur.

Tibi omnes Angeli, tibi cœli, et univérsæ potestátes.

Tibi Chérubim et Séraphim, incessábili voce proclámant:

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dóminus Deus Sábaoth.

Pleni sunt cœli et terra majestátis glóriæ tuæ.

Te gloriósus Apostolórum chorus:

Te Prophetárum laudábilis númerus:

Te Mártyrum candidátus laudat exércitus.

Te per orbem terrárum sancta confitétur Ecclésia,

Patrem imménsæ majestátis,

Venerándum tuum verum et únicum Fílium,

Sanctum quoque Paráclitum Spíritum.

Tu Rex glóriæ Christe.

Tu Patris sempitérnus es Fílius.

Tu ad liberándum susceptúrus hóminem: non horruísti Vírginis uterum.

Tu, devícto mortis acúleo, aperuísti credéntibus regna cœlórum.

Tu ad déxteram Dei sedes, in glória Patris.

Judex créderis esse ventúrus.

On s'agenouille pour le verset suivant:

Te ergo quæsumus, tuis fámulis súbveni: quos pretióso sánguine redemísti.



Ætérna fac cum sanctis tuis: in glória numerári.

Salvum fac pópulum tuum Dómine, et bénedic hereditáti tuæ.

Et rege eos, et extólle illos usque in ætérnum.

Per síngulos dies benedícimus te.

Et laudámus nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi.

Dignáre Dómine die isto sine peccáto nos custodíre.

Miserére nostri Dómine: miserére nostri.

Fiat misericórdia tua Dómine super nos, quemádmodum speravimus in te.

In te Dómine sperávi: non confúndar in ætérnum.

℣. Benedicámus Patrem et Filium cum sancto Spiritu.

℟. Laudamus et superex altémus eum in sæcula.

℣. Benedictus es, Domine, in firmaménto cœli.

℟. Et laúdabilis, et gloriósus, et superex altátus in sæcula.

℣. Domine, exaudi orætiónem sueam.

℟. Et clamer meus ad te veniat:

℣. Dóminus vobíscum:

℟. Et cum spíritu tuo,

Oremus Oratio

Deus, cujus misericórdiæ non est númerus, et bonitátis infinitus est thesáurus, piíssimæ majestáti tuæ pro collátis donis grátias ágimus, tuam semper cleméntiam exorántes, ut qui peténtibus postuláta concédis, eósdem

1992